ÉDITION SPÉCIALE
JEUDI 13 JUIN 2024
80E ANNÉE – Nº 24710
3,60 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE
WWW.LEMONDE.FR –
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY
DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO





ARGENT – SUPPLÉMENT

MARIAGE : LE CASSE-TÊTE DES DETTES - ASSURANCE : RÉDUIRE LA FACTURE

Accord avec le RN : la droite au bord de l'implosion

▸ En proposant une alliance avec l'extrême droite, mardi, le président de LR, Eric Ciotti, a plongé le parti dans une crise majeure avant les législatives

▸ Les ténors de la droite refusent de mettre fin au « cordon sanitaire » historique, mais le RN est en passe de réussir la « dislocation » du parti gaulliste

▸ A gauche, le PS veut des garanties sur le programme, les circonscriptions et le premier ministre, avant d'entériner un « front populaire »

P. 2 À 5 ET CHRONIQUE P. 30



Eric Ciotti, devant le siège du parti Les Républicains, à Paris, le 11 juin. SARAH MEYSSONNIER/REUTERS

Avant la prise de parole de Macron, les doutes du camp présidentiel

Dans l'entourage du chef de l'Etat, qui devait donner une conférence de presse mercredi, beaucoup s'interrogent sur le bien-fondé de la dissolution, et la fébrilité gagne

PAGE 5

« L'abstention ne constitue plus un obstacle à la victoire du RN »

Le score du RN aux élections européennes s'explique surtout par l'élargissement sociologique de son électorat, analysent les politistes Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen

IDÉES – PAGES 27-28

ÉDITORIAL

LA FAUTE D'ÉRIC CIOTTI

PAGE 30

Planète
L'usage massif du plastique dans l'agriculture, facteur de pollution
PAGE 10

Société
Avec la dissolution, la loi sur la fin de vie menacée d'effacement
PAGE 12

Santé
Les soignants de pédiatrie face à l'afflux d'ados en souffrance
PAGE 13

Caucase
Comment Bidzina Ivanichvili a fait basculer la Géorgie vers la Russie
PAGE 8

Paris 2024
Au Kenya, royaume des marathoniens, la lutte contre le dopage s'intensifie
PAGES 14-15

Asie
Les Corées dans l'engrenage d'une crise, à l'approche de la présidentielle américaine

Les incidents se multiplient entre les frères ennemis. Vladimir Poutine est attendu dans les prochains jours à Pyongyang. La situation pourrait atteindre son paroxysme avant l'élection de novembre aux Etats-Unis

PAGES 6-7

Pays-Bas
Cinq ministres d'extrême droite entrent au gouvernement

Après sept mois de tractations, la coalition s'est accordée sur la composition du gouvernement. Le parti du populiste Geert Wilders sera notamment chargé de l'immigration

PAGE 9



Disparition
Françoise Hardy, icône pop

PAGES 22-23

En 1962. WILLY RIZZO/PARIS MATCH/SCOOP

M 00147 - 613 - F: 3,60 €

Algérie 220 DA, Allemagne 4,70 €, Andorre 4,20 €, Autriche 4,40 €, Belgique 3,90 €, Espagne 4,10 €, Grèce 4,10 €, Guadeloupe-Martinique 3,90 €, Italie 4,10 €, Luxembourg 4 €, Maroc 30 DH, Pays-Bas 4,50 €, Portugal cont. 4,10 €, La Réunion 3,90 €, Sénégal 2 500 F CFA, Suisse 4,80 CHF, Tunisie 6,50 DT

Ces deux jours où Eric Ciotti a fait imploser la droite

Le président du parti Les Républicains, en annonçant mardi un accord avec l'extrême droite décidé en catimini, a suscité la consternation dans son parti. Les caciques le lâchent et cherchent à le démettre de son poste



RÉCIT

Une réunion au sommet. Au lendemain des élections européennes, lundi 10 juin, en fin d'après-midi, les ténors du parti Les Républicains (LR) se retrouvent dans le bureau de Gérard Larcher, afin d'analyser les résultats et de définir la ligne pour les législatives, après l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron. Autour du président du Sénat : la secrétaire générale du parti Annie Genevard, l'eurodéputé François-Xavier Bellamy, le président des sénateurs LR, Bruno Retailleau, et le président du parti, Eric Ciotti.

Les barons du parti s'accordent : LR partira sous ses propres couleurs aux législatives et restera autonome. *« Dès l'instant où on concluait un accord avec les uns ou les autres, on serait dissous à notre tour »*, veut croire M. Larcher, qui, levant les yeux de ses notes où il consigne tout, interroge : *« On est bien d'accord ? »* Les autres acquiescent. A l'issue de la réunion, l'un des participants glisse à l'oreille du président du Sénat : *« Tu n'as pas trouvé Eric un peu fuyant ? » « Tu le connais : il est inquiet pour sa circonscription… »*, rassure le sénateur.

Le lendemain, mardi 11 juin, c'est par une alerte du *Figaro*, peu après 10 heures, que tous apprennent que le président du parti *« envisage »* un accord avec le Rassemblement national (RN). Ciotti n'a prévenu personne. Lundi soir, au téléphone avec le maire de Meaux, Jean-François Copé, qui plaide pour une alliance avec le pouvoir en place, le député des Alpes-Maritimes a rappelé la ligne d'indépendance actée dans le bureau de Larcher. Même chose mardi matin avec l'ex-candidate LR à la présidentielle de 2022, Valérie Pécresse.

A la sortie d'une réunion avec les sénateurs LR, qui ont rejeté à l'unanimité le principe d'un accord avec le RN, Bruno Retailleau appelle le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez, après avoir découvert les intentions d'*« Eric »* dans la presse : *« Mais à toi, qu'est-ce qu'il a dit ? »*, *« Je tombe des nues, Bruno, comme toi… »*, jure le futur possible candidat du parti à la présidentielle de 2027. *« Ce genre de choses, si des gens sont dans la boucle, c'est foutu… »*, expliquera plus tard Eric Ciotti au *Monde*.

Depuis dimanche soir, le président de LR est fuyant, injoignable, et multiplie les déplacements mystères, demandant à son chauffeur de *« couper son portable »*. *« Eric s'est enfermé, il ne parle plus à personne »*, raconte un haut dirigeant du parti. Sauf à Marine Le Pen, qu'il a plusieurs fois au téléphone dans la journée de lundi, pour finaliser l'accord.

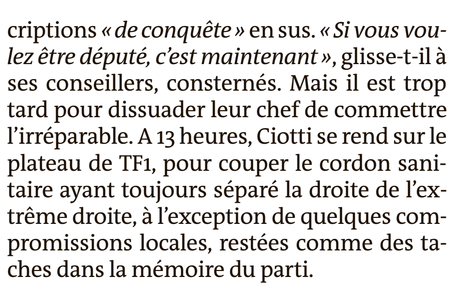
LE « DÉCLIC » DE L'UNION DES GAUCHES

Le président du parti a analysé les résultats des européennes : 7 % des voix à peine pour François-Xavier Bellamy, contre plus de 30 % pour Jordan Bardella. Pris en tenaille entre la Macronie et le RN, LR n'a aucune chance en 2027, acte-t-il. Dans sa circonscription des Alpes-Maritimes, où il s'est fait réélire de justesse il y a deux ans, la situation est critique : la liste LR arrive 5e avec 8,9 % des voix, loin derrière le RN (37,7 %). L'union des gauches, lundi, agit comme un *« déclic »*, confie-t-il au *Monde* : pourquoi LR ne pourrait-il pas s'allier avec le RN dès lors que le PS pactise avec le parti de Jean-Luc Mélenchon, qui a accumulé les provocations depuis l'attaque du Hamas en Israël, le 7 octobre ?

Lundi soir, il réunit son cabinet au siège du parti, place du Palais-Bourbon, en face de l'Assemblée. Et soumet les différents scénarios : faire alliance avec la majorité, avec le RN, ou rester autonome : *« Qu'est ce que vous en pensez ? » « Pourquoi ne pas toper avec Edouard Philippe ? »*, lance un conseiller. *« Vous savez bien que derrière Edouard Philippe, il y a Christian Estrosi »*, répond sèchement le patron du parti, en guerre obsessionnelle avec le maire de Nice, dont il rêve de conquérir le siège, en 2026. *« Si on part sous nos couleurs, 20 députés ne seront pas réélus, et 20 autres vont partir, soit chez Macron, soit chez Le Pen… »*, énumère-t-il.

Ce sera finalement un accord avec le RN, confirme-t-il le lendemain matin à ses collaborateurs. Il explique que le parti de Marine Le Pen ne présentera pas de candidats face aux députés LR, et qu'il a obtenu 60 circonscriptions *« de conquête »* en sus. *« Si vous voulez être député, c'est maintenant »*, glisse-t-il à ses conseillers, consternés. Mais il est trop tard pour dissuader leur chef de commettre l'irréparable. A 13 heures, Ciotti se rend sur le plateau de TF1, pour couper le cordon sanitaire ayant toujours séparé la droite de l'extrême droite, à l'exception de quelques compromissions locales, restées comme des taches dans la mémoire du parti.

EN PRIVÉ, LES ÉLUS LR ÉVOQUENT LA « MENTALITÉ PARANOÏAQUE ET ASSIÉGÉE » DU CHEF, ET SURTOUT CETTE « OBSESSION NIÇOISE »



« LES MILITANTS LE RÉCLAMENT… »

« Nous avons besoin d'une alliance avec le Rassemblement national. Une alliance à droite avec tous ceux qui se reconnaissent dans des idées et des valeurs de droite », déclare le président de LR, à 13 h 08. Une rupture historique. Le dirigeant du parti de Jacques Chirac, qui avait fait du combat contre l'extrême droite le cœur battant de son testament politique, acte que celui-ci fait désormais partie *« d'un bloc des droites, un bloc national »*.

Dans sa voiture qui le ramène au siège, le député des Alpes-Maritimes prend l'appel de son ami Jean Léonetti : *« Tu fais une connerie »*, lui lance le maire d'Antibes. *« Les militants le réclament… »*, défend Ciotti. *« Je ne comprends pas ce que tu fous… »*, lui glisse à son tour l'ex-député européen Geoffroy Didier, selon lequel il y avait *« un autre chemin »* : *« Avec ton équation personnelle, tu pouvais gagner ta circonscription loyalement. Ça t'aurait renforcé nationalement. » « Cela n'a absolument rien à voir avec le local »*, prétend le chef du parti, qui rappelle à l'ex-lieutenant de Nicolas Sarkozy qu'il avait lui-même fondé un courant en 2012, appelé « la droite forte ». *« C'était offensif sans être extrémiste*, argue Didier. *C'est tout la différence ! Souviens-toi de l'esprit de 2007… »*

Place du Palais-Bourbon, c'est l'écologiste Sandrine Rousseau qui l'interpelle devant le siège. La députée de Paris interrompt le point de presse improvisé du président de LR et lui désigne la porte vitrée : *« Honte à vous monsieur Ciotti. Vous ne méritez pas le nom inscrit* [Les Républicains] ». L'intéressé répond à celle qu'il prend pour une passante énervée : *« Votre diatribe m'honore, madame »*, avant d'avouer : *« Je n'avais pas vu que c'était elle. »* Le sourire est crispé. Les soutiens, rares. Le président des jeunes LR, Guilhem Carayon, vole à son secours : *« Si la droite n'opère pas un changement radical, cette famille politique est condamnée »*, déclare le futur candidat LR, version RN, dans le Tarn.

Avec la toute nouvelle eurodéputée Céline Imart, numéro 2 sur la liste de Bellamy, le département d'Occitanie rejoint l'alliance prônée par M. Ciotti. Autre néo-eurodéputé,

Eric Zemmour et Reconquête ! exclus de toute union

Après des négociations avec Marion Maréchal, le Rassemblement national a refusé le principe d'un accord avec le parti pour les législatives

Eric Zemmour était prêt à tous les sacrifices pour soutenir l'union des droites, le Graal de son engagement politique. Même à s'écarter aux législatives anticipées du 30 juin et 7 juillet pour ne pas *« faire barrage »* à la réélection d'un député Rassemblement national (RN) sur sa *« circonscription de cœur »*, la quatrième du Var, où son parti, Reconquête !, a récolté moins de 10 % des voix aux européennes du 9 juin, et celui de Jordan Bardella plus de 45 %. La faveur de l'ancien journaliste du *Figaro* n'a pas convaincu l'ancien Front national (FN), qui a balayé, mardi 11 juin, la perspective d'intégrer son parti à sa coalition d'extrême droite, bâtie pour accéder à Matignon.

Chargée par ses propres soins de mener les négociations entre ses actuelle et ancienne écuries, Marion Maréchal a pris acte, dans un communiqué, du *« changement de position et du refus du RN du principe même d'un accord »* que les deux parties étaient *« sur le point de finaliser »*. La raison ? *« Le regrettable argument qui m'a été avancé* [par Jordan Bardella] *étant qu'ils ne souhaitaient aucune association directe ou indirecte avec Eric Zemmour »*, a précisé la petite-fille de Jean-Marie Le Pen.

La fin des derniers espoirs de Reconquête ! de profiter de la dynamique du RN et de participer au renouvellement de l'Assemblée nationale. Le début d'une crise dans un parti menacé d'imploser au moment où ses obsessions identitaires et xénophobes n'ont jamais été si proches de guider la conduite d'un gouvernement.

Les deux jours de discussions avec Jordan Bardella et Marine Le Pen n'ont pas seulement abouti à la mise au ban du parti d'Eric Zemmour. Ils ont acté la rupture des deux camps qui s'est formée au fil de la campagne des européennes sur fond de différend stratégique : Marion Maréchal et ses proches, refusant d'attaquer frontalement le favori Jordan Bardella, *« pas un adversaire »* ; Eric Zemmour et les siens, insistant sur ses *« renoncements »* idéologiques.

« Agressivité personnelle »

Ne manquant jamais une occasion d'exprimer leur souhait de voir Reconquête ! disparaître, les dirigeants du RN se sont fait un plaisir de lier (officiellement) l'échec des négociations à ces divergences tactiques. *« Les invectives qu'*[Eric Zemmour] *a multipliées à l'égard du* [RN] *et les positions parfois très excessives qu'il peut prendre ont rendu les conditions d'un accord caduc »*, a justifié Jordan Bardella, mardi soir, sur TF1. *« Son agressivité personnelle et ses outrances, à l'égard de Jordan Bardella, de moi et du mouvement, font que cette confiance n'était pas là*, insiste Marine Le Pen auprès du *Monde*. *Nous l'avons exprimé à Marion* [Maréchal]. *Et par une forme de loyauté, elle n'a pas souhaité s'engager sans Eric Zemmour. »*

ÉRIC ZEMMOUR ET SES SOUTIENS INTERNES ONT PEU GOÛTÉ LES NÉGOCIATIONS SOLITAIRES ET SECRÈTES DE MARION MARÉCHAL AVEC LE RN

Difficile d'imaginer que d'anciennes diatribes du polémiste, connues de tous depuis des mois, aient pu empêcher toute alliance. Un proche de Reconquête ! confirme au *Monde* qu'un accord s'était même dessiné entre les deux têtes du RN et Marion Maréchal, concédant une soixantaine de circonscriptions, dont dix jugées gagnables, pour le parti d'Eric Zemmour. L'opposition de certains cadres du RN à tout pacte avec un concurrent jugé trop radical, partagée par des membres des Républicains (dont le président, Eric Ciotti, a lui rejoint alliance), aurait bien plus contribué à l'interruption des pourparlers.

Au surlendemain de son élection au Parlement européen, les jours de Marion Maréchal semblent désormais comptés à Reconquête !. Eric Zemmour et ses soutiens internes ont peu goûté ses négociations solitaires et secrètes avec le RN, ni ses sorties publiques pour se targuer du soutien de responsables de Reconquête ! (Guillaume Peltier, Nicolas Bay et Laurence Trochu, tous injoignables). *« Elle a fait un putsch pour finalement griller toutes nos chances de participer à l'alliance »*, grince un cadre. Eric Zemmour et Marion Maréchal se sont vus cinq minutes, mardi. Puis le sexagénaire a convoqué une réunion avec ses délégués départementaux pour *« sonder ceux qui seraient motivés pour les législatives »*. Lui suivra en spectateur la concrétisation de cette *« union des droites »* qu'il n'a jamais cessé d'attendre. ■

CLÉMENT GUILLOU ET CORENTIN LESUEUR





Eric Ciotti, à sa sortie du siège du parti Les Républicains, à Paris, le 11 juin.
SARAH MEYSSONNIER/REUTERS

l'ex-général Christophe Gomart s'inscrit, lui aussi, dans les pas du chef. *« Ce que veulent les électeurs, c'est l'union des droites »*, défend Christelle d'Intorni, députée LR des Alpes-Maritimes et protégée du président du parti. Mais où sont les autres ? Si Jordan Bardella annonce *« plusieurs dizaines »* de prises de guerre chez les députés LR, le compte n'y est pas. *« Je n'en vois même pas cinq »*, avance Eric Pauget, député des Alpes-Maritimes et abasourdi par la décision de son ami. Lors d'une réunion en visioconférence, mardi en début de soirée entre parlementaires LR, Meyer Habib (député des Français de l'étranger, apparenté LR) est le seul à valider l'alliance avec l'extrême droite.

« UNE IMPASSE »

Chez la totalité des caciques LR c'est la consternation. Sur X, le patron des députés LR, Olivier Marleix, en appelle à l'*« héritage du général de Gaulle »* et demande la démission du chef du parti. *« Parfois on convainc, parfois on ne convainc pas, mais on ne trahit jamais »*, lâche à son tour Laurent Wauquiez, depuis Yssingeaux, où il vient d'annoncer sa candidature aux législatives, en Haute-Loire. De son côté, Bruno Retailleau accuse son ancien adversaire à la présidence du parti de *« déloyauté »*, lui reprochant une *« faute »*. *« Il a menti »*, répète-t-il, la voix blanche, rappelant que Ciotti avait toujours promis que LR ne ferait pas d'alliance avec le RN. Dans la journée, tous les pontes de la formation de droite, y compris les « ex », François Baroin et Christian Jacob, signent une tribune dans *Le Figaro*, pour dénoncer *« une impasse qui n'engage pas notre famille politique »*.

En privé, les élus LR évoquent la *« mentalité paranoïaque et assiégée »* du chef, et surtout cette *« obsession niçoise »* qui le pousse trop souvent à la faute. *« Il n'est animé que par la peur, celle de perdre sa circonscription, et d'être ridicule à Nice »*, cingle l'un de ses lieutenants. Dans la boucle WhatsApp des députés LR, l'intéressé se justifie, sondages à l'appui : *« Nous n'avions aucun espace entre deux blocs très puissants, RN et "front populaire". Certes, je ne vous en ai pas parlé, mais à un moment il faut prendre ses responsabilités. »* Déjà, il parle de l'accord au passé : *« Nous pouvions sauver l'intégralité des sortants et imaginer de doubler le nombre de candidatures »*. Dimanche soir, après minuit, il a sondé un proche, l'un des rares à avoir été consultés : *« Je lance un appel à l'union des droites ? » « Tu seras désavoué… »*, répond son ami. *« Oui, mais pas par les électeurs »*, tranche Ciotti.

Eric Ciotti, qui se retrouve seul avec un accord dont personne ne veut à parmi la hiérarchie de LR, n'en finit pas de se justifier. *« Je vous sens un peu K.-O. »*, lance-t-il mardi à ses collaborateurs. *« Se vendre au RN, ce n'est pas notre identité »*, se braque l'un d'eux. Au siège, le patron du parti affronte une véritable bronca. Des collaborateurs refusent de lui donner les notes qu'il a réclamées, quand d'autres ne lui adressent plus la parole. Ses messages sur X ne sont plus relayés par le compte officiel du parti.

« CE GENRE DE CHOSES, SI DES GENS SONT DANS LA BOUCLE, C'EST FOUTU… »
ÉRIC CIOTTI
président des Républicains

Plusieurs proches conseillers lui ont signifié qu'ils ne travailleront plus pour lui, dont son responsable de la communication, Benjamin Millo. Le directeur des études, le conseiller d'Etat Aurélien Caron, lui a donné sa démission, suivi par le directeur adjoint des études, Kevin Brookes.

Des élus, comme la sénatrice LR des Yvelines Sophie Primas, annoncent qu'ils quittent eux aussi le parti. *« Les amis, attention, c'est à lui de démissionner*, s'affole Bruno Retailleau dans un message envoyé dans la boucle des sénateurs LR. *Nous allons devoir réunir des instances pour le démettre et donc chacune de nos voix comptera. N'abandonnons pas le combat trop tôt. »*

Pour l'instant, Eric Ciotti, qui a prévenu qu'il n'avait nullement l'intention de démissionner, préside toujours le parti. *« J'ai la confiance massive des militants »*, dit-il au *Monde*. A tous les étages de LR, on épluche les statuts pour y trouver un moyen de le déloger de la place du Palais-Bourbon. *« Ça serait bien qu'il comprenne qu'il ne peut pas rester. »*, explique le député de la Manche, Philippe Gosselin. *« Nous le sortirons du bureau de De Gaulle »*, prévient l'élu du Lot Aurélien Pradié, mercredi 12 juin sur France 2.

La numéro 2 du parti, Annie Genevard, qui n'a pourtant rien d'une putschiste, a décidé de convoquer un bureau politique pour mercredi à 15 heures, une prérogative du seul président, selon les statuts de LR. *« Une réunion convoquée illégalement »*, s'insurge Ciotti – qui n'a pas encore décidé s'il s'y rendrait ; mais est-il même invité ? – auprès du *Monde*.

A trois semaines des législatives, le parti héritier du gaullisme, qui a régné sur la vie politique pendant plus d'un demi-siècle et donné plusieurs présidents de la République, implose. *« On n'a plus de chef, plus de stratégie… »*, se désole la sénatrice de Paris Agnès Evren, selon laquelle Ciotti *« place les députés sortants dans une situation impossible »*. *« Les partis politiques, comme les démocraties, c'est mortel »*, résume, laconique, Jean-François Copé. ■

SOLENN DE ROYER ET ALEXANDRE PEDRO

Marine Le Pen en passe de réussir la « dislocation » des Républicains

Le président de LR, Eric Ciotti, en répondant à l'appel du Rassemblement national, a fait sauter le « cordon sanitaire » qui existait jusqu'ici entre la droite et l'extrême droite

En saisissant la main tendue de l'extrême droite, le président du parti Les Républicains (LR), Eric Ciotti, n'ignorait rien de la symbolique du geste. Un accord entre, d'un côté, le lointain héritier du parti gaulliste, et de l'autre, un mouvement structuré par des hommes hostiles au général de Gaulle : anciens de l'Organisation de l'armée secrète, ex-collaborationnistes, néofascistes.

« Le Front national est historiquement l'adversaire, voire l'ennemi de la famille gaulliste, pour des raisons historiques, qui plongent leurs racines très loin », disait, en 2021, un homme qui avait de la mémoire : Eric Ciotti. Le Niçois, en faisant exploser LR par le biais d'un accord électoral périlleux avec Marine Le Pen, n'a pas seulement offert le scalp de son parti à son ennemi historique. Il a aussi accompli l'objectif personnel de la dirigeante d'extrême droite.

Depuis qu'elle a pris en 2011 les rênes du parti cofondé par son père Jean-Marie Le Pen, Marine Le Pen n'a eu de cesse de souhaiter la *« dislocation »* du grand parti de la droite. « *Il faut encore quelques coups de boutoirs, quelques coups d'épaule, pour que le système UMP s'effondre »*, disait-elle en 2012, après de simples élections cantonales dont le Front national (FN) n'avait tiré que deux élus. Des propos qui tenaient alors plus de la prophétie autoréalisatrice, mais il y avait déjà là une stratégie : devenir suffisamment fort pour s'imposer comme un pôle d'attraction et attirer des personnalités autour d'une plate-forme de rassemblement articulée autour de deux idées simples, la préférence nationale et le rejet du fédéralisme européen.

Douze ans plus tard, c'est sur un même programme réduit aux acquêts que le RN et le président de LR s'entendent : la lutte contre l'immigration, contre l'insécurité et la baisse des taxes. C'est avec ce même objectif de vider LR de ses forces vives que l'ancien député des Bouches-du-Rhône Franck Allisio a, en 2023, ressuscité le RPR, pour accueillir des cadres locaux de LR dans un microparti inféodé au RN.

« Le rêve de Macron »

Pour Marine Le Pen, il y a encore loin de la coupe aux lèvres, puisque Eric Ciotti s'est trouvé lâché par ses troupes après son annonce d'un accord. Et elle n'obtient toujours pas le ralliement de l'ensemble de la droite. Mais pour la première fois, l'initiative personnelle est celle du président du parti. La députée sortante du Pas-de-Calais, jointe mardi 11 juin au soir par *Le Monde*, dit voir dans le geste du patron de la droite *« la disparition d'un cordon sanitaire qui existait depuis quarante ans »* entre les deux familles politiques. Elle y voit trois raisons : *« Le fossé qui s'est longuement creusé entre les électeurs LR, les élus de terrain et la direction ; le score du RN, qui est considérable et concomitant de l'affaiblissement de la droite traditionnelle, qui dès lors joue sa survie pour rester audible ; et, enfin, la situation du pays. »*

« IL EST ÉVIDENT QUE RÉSISTER À UN RASSEMBLEMENT, LORSQUE VOUS VOUS AFFAIBLISSEZ, DEVIENT TOTALEMENT SUICIDAIRE »
MARINE LE PEN

Louis Aliot, vice-président du parti d'extrême droite, qui a poursuivi avec Marine Le Pen cette conquête de la droite depuis bientôt quinze ans, ajoute un autre élément décisif : *« Le point de départ, ce sont les 88 députés de 2022, qui nous placent au centre du jeu, malgré le scrutin majoritaire à deux tours. »* Comme si les résultats des législatives de juin 2022 avaient prouvé à la droite que le mode de scrutin et le plafond de verre des 50 %, qui a si longtemps empêché le RN d'accéder à l'Assemblée, ne la préservaient plus de la disparition.

Les élections européennes du dimanche 9 juin ont amplifié une dynamique déjà observée lors des scrutins de 2022. Après s'être implanté, dans les années 2000, dans des territoires historiques de la gauche, au Nord, à l'Est et dans le Sud, le RN écrase désormais l'autre grande famille politique dans des zones fortes que sont le Sud-Est, le Grand-Est ou la Bourgogne. Marine Le Pen estime que la crainte d'une disparition de son mouvement a poussé Eric Ciotti à l'accord : *« Il est évident que résister à un rassemblement lorsque, élection après élection, vous vous affaiblissez, devient totalement suicidaire. Or, les électeurs ne le sont pas et un certain nombre de dirigeants non plus. »*

L'émergence à ses côtés de la figure de Jordan Bardella, président du RN, soucieux de ne jamais heurter l'électeur de droite et populaire dans l'électorat LR, était-elle la pièce manquante pour disloquer LR ? *« Peut-être qu'il y a contribué*, relativise Marine Le Pen. *Mais il y a avant tout une conjonction du moment, de la situation de l'adversaire, du positionnement politique des dirigeants et de la direction qu'ils donnent à leur mouvement. Surtout, ce sont les Français qui sont les maîtres d'ouvrage de ce bouleversement politique. »*

L'autre maître d'ouvrage s'appelle Emmanuel Macron. *« Détruire la droite, c'était aussi le rêve de Macron,* souligne le député européen RN Thierry Mariani, ancien ministre de Nicolas Sarkozy. *Désormais, il n'y a plus rien entre lui et nous. Depuis sa victoire de 2017, Les Républicains sont en soins palliatifs ; là, on les débranche. »* Dans un tango avec Marine Le Pen, le chef de l'Etat a affaibli LR en déconstruisant le clivage gauche-droite et en attirant à lui des éléments majeurs du parti. En convoquant des élections législatives en trois semaines à un moment où le RN est au plus haut et LR très affaibli, il a créé les conditions d'une mise à mort. *« Ce qui se passe est la conjugaison de forces tectoniques et d'un calendrier qui impose des décisions rapides et hystérise tout »*, analyse l'ancien député RN de la Somme, Jean-Philippe Tanguy.

Si Marine Le Pen a fait du démembrement du parti gaulliste un objectif de sa carrière politique, c'est aussi qu'elle aime afficher sa haine du « droitard ». Il y avait dans sa bouche tout le mépris du monde lorsque, reçue en octobre 2022 à Matignon, elle lançait à la première ministre, Elisabeth Borne, après un développement sur les chômeurs : « *Vous avez votre carte chez LR ? Qu'est-ce que c'est que ce discours de "droitard" ?* »

Ce sont aussi les visions sociales et sociétales de sa nièce, Marion Maréchal, qui ont compliqué leurs relations politiques. *« Il y a un problème culturel : la droite, ça ne nous intéresse pas,* expliquait l'an dernier, au *Monde,* Philippe Olivier, le beau-frère et principal conseiller de Marine Le Pen. *J'ai une hostilité idéologique envers les partis de droite, qui placent l'économie au centre de tout et ont une vision utilitariste. Et je les ai vus se suicider politiquement plutôt que de s'allier avec nous. C'est pour cela que l'on n'essaiera pas de trouver un accord avec Ciotti : nous n'avons pas la même logique. »*

Des « coups tactiques »

Cet idéal du conseiller lepéniste – tuer la droite sans jamais s'y allier – s'est effacé devant la double opportunité offerte dans l'instant, celle d'accéder au pouvoir et de le faire en achevant le travail de dissection de LR. Dans ce qui n'est pas le moindre des paradoxes, la dirigeante qui a construit son identité politique sur le *« ni droite ni gauche »* et le rejet de *« l'union des droites »* entend parvenir à ses fins en s'imposant comme la figure ultradominante de la droite, grâce à l'union.

Elle se rapproche ainsi de son père qui, avant la prolétarisation sociologique de son électorat dans les années 1990, se vivait comme le seul digne représentant de la droite nationale. *« La réalité politique s'impose à elle,* observe Bruno Gollnisch, ancien numéro deux de Jean-Marie Le Pen et éternel déçu de l'union des droites. *La dynamique est du côté du RN, mais le parti a besoin d'une culture de gouvernement. Non pas par nécessité de s'attirer des compétences, mais par celle de rassembler pour espérer faire face aux coalitions qui se forment de l'autre côté. »*

« Le FN n'a jamais eu de véritable stratégie dans son positionnement dans l'espace politique et a toujours préféré les coups tactiques dictés par les contingences du moment à la doctrine, souligne l'historien Nicolas Lebourg, spécialiste de l'extrême droite. *Marine Le Pen a toujours été très dure avec la droite, mais elle s'est clairement repositionnée sur le continent des droites à partir de 2022, avec des renoncements programmatiques et le choix des mots. »* Un mouvement qui ne devrait faire que s'amplifier dans les prochaines semaines, dans l'objectif d'attirer encore davantage l'électorat de son nouvel allié. ■

CLÉMENT GUILLOU ET CORENTIN LESUEUR

Le Monde
JEUDI 13 JUIN 2024

Bardella revient sur sa promesse d'abroger la réforme des retraites

Le président du RN veut apparaître « raisonnable » sur le plan économique, en cas de victoire aux législatives

Comme la sortie de l'euro, le retour à la retraite à 60 ans faisait partie des irritants du programme du Rassemblement national (RN) pour les milieux économiques. Les propos de son président, Jordan Bardella, qui a dit, mardi 11 juin sur RTL et sur France 2, qu'il ne reviendrait pas, du moins dans un premier temps, sur la réforme des retraites adoptée en avril 2023 et qui relève l'âge de départ à 64 ans, ne sont pas passés inaperçus chez les chefs d'entreprise. *« Nous verrons »*, a-t-il lancé sur RTL en réponse à une question sur une éventuelle abrogation de cette réforme, que les députés RN avaient combattue à l'Assemblée nationale. *« Il faudra faire des choix »*, a-t-il prévenu, soulignant la situation budgétaire difficile et l'enjeu du *« mur de la dette »*. *« Economiquement, je suis raisonnable »*, a-t-il enfin insisté.

Le RN dit ne pas vouloir renoncer à sa promesse de ramener l'âge de départ à la retraite à 60 ans pour les personnes entrées dans la vie active avant l'âge de 20 ans. Mais celle-ci ne sera pas la priorité et ne figurera pas sur la plate-forme programmatique de ces élections législatives anticipées, annonce au *Monde* le bras droit de Marine Le Pen à l'Assemblée nationale, Renaud Labaye. Il n'est pas non plus certain que la promesse d'un retour à la retraite à 60 ans figure dans la profession de foi, qui sera consacrée aux *« urgences »* décrétées par le RN : immigration, insécurité et pouvoir d'achat.

Mardi soir sur France 2, Jordan Bardella a dit vouloir revenir *« évidemment sur la réforme Macron, qui est une réforme sur le plan économique catastrophique »*, et qui *« ne fait pas faire d'économies »*, mais *« dans un second temps »*. Les urgences en matière économique, ce sont le pouvoir d'achat – avec notamment les prix de l'énergie et la sortie du marché européen de l'électricité –, la simplification pour les entreprises et la baisse de la pression fiscale sur les ménages, a-t-il indiqué.

« Alliés des libéraux »

« Jordan Bardella veut maintenir la réforme des retraites des macronistes, contre l'avis de sept Français sur dix, a raillé la députée européenne La France insoumise (LFI) Manon Aubry sur X. *Jordan Bardella est un Emmanuel Macron de rechange pour les grands patrons, plus brutal encore. »* Même avis au Parti socialiste (PS) : *« L'extrême droite de M. Bardella, ensemble avec les LR* [Les Républicains] *de M. Ciotti… sont les alliés objectifs des libéraux de M. Macron*, a réagi Boris Vallaud, l'ancien chef de file des députés PS à l'Assemblée nationale. *Seul un bulletin de vote de gauche abrogera la brutale réforme des retraites ! »*

> **« JORDAN BARDELLA EST UN EMMANUEL MACRON DE RECHANGE POUR LES GRANDS PATRONS, PLUS BRUTAL ENCORE »**
> MANON AUBRY
> eurodéputée La France insoumise

Promesse phare de Marine Le Pen lors de la campagne présidentielle de 2022, l'abaissement de l'âge de départ à la retraite à 60 ans était la mesure la plus coûteuse de son programme, chiffrée à plus de 26 milliards d'euros par l'Institut Montaigne (un calcul qui comprenait néanmoins la revalorisation du minimum vieillesse). La réforme des retraites adoptée en 2023 par le gouvernement d'Elisabeth Borne devait, quant à elle, permettre d'économiser une dizaine de milliards d'euros.

Le RN justifie cette temporisation par la situation budgétaire de l'Hexagone – dont le déficit a dépassé 5 % du PIB en 2023 et la dette 3 000 milliards d'euros –, ce qui lui permet de blâmer la gestion de l'exécutif et sa *« déraison budgétaire »*. Le parti d'extrême droite a adopté dernièrement un discours de rigueur susceptible d'améliorer sa crédibilité économique et de neutraliser les critiques en irresponsabilité à son égard, émanant notamment du gouvernement.

Et prépare les esprits à l'abandon de certaines de ses promesses programmatiques. *« Peut-être qu'en arrivant au pouvoir on va se rendre compte que la situation financière est encore plus catastrophique, ce qui pourra réduire nos marges de manœuvre »*, avertit Renaud Labaye. Jordan Bardella a néanmoins conservé d'autres promesses très coûteuses du RN, comme l'abaissement de la TVA sur l'électricité, les carburants, le gaz et le fioul, de 20 % à 5,5 %, ce qui coûterait plus de 10 milliards d'euros, selon l'Institut Montaigne.

« Un programme commun »

La question des retraites et celle de l'allongement de la durée du travail font aussi partie des marqueurs historiques de la droite, avec laquelle le RN compte s'allier. A l'Assemblée nationale, le président de LR, Eric Ciotti, avait poussé ses députés à valider la réforme des retraites d'Emmanuel Macron, provoquant de fortes dissensions dans son camp. *« Il y aura un programme commun dans un but de rassembler le plus largement possible, mais ça n'empêchera pas les LR de proposer des réformes qui sont différentes des nôtres dans leur niche parlementaire, par exemple »*, ajoute Renaud Labaye.

Ces hésitations font débat au sein du RN, qui avait soigné son statut d'opposant à Emmanuel Macron en s'opposant à la réforme des retraites et arguait d'une réforme, selon lui, réaliste, grâce aux « externalités négatives » sur le travail des jeunes et la productivité.

« La réforme des retraites [d'Emmanuel Macron] *ne rapporte pas d'argent, ce n'est pas un enjeu d'équilibre des finances publiques pour 2025*, estime, pour sa part, le député sortant de la Somme Jean-Philippe Tanguy (RN), chargé des questions économiques au parti. *Je ne vois pas de raison de ne pas appliquer notre réforme puisque c'est au programme de 2022, qui reste notre base. »* L'ex-élu assure qu'en cas d'accession à Matignon le RN ferait figurer sa réforme des retraites dans la trajectoire budgétaire présentée au Parlement. ■

ELSA CONESA ET CLÉMENT GUILLOU



Olivier Faure au siège du Parti socialiste, à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), le 11 juin. CYRIL BITTON/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Union des gauches : les hésitations socialistes

Le conseil national du PS souhaite des réponses, en particulier sur la répartition des circonscriptions, pour avaliser l'accord signé lundi

Les mines sont graves, les sourires fugaces. Il est entre 19 heures et 20 heures, ce mardi 11 juin, quand une cohorte inhabituelle de cadres socialistes arrive au siège du Parti socialiste (PS) à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). Le premier secrétaire du parti, Olivier Faure, est déjà dans les locaux. Le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel, les ex-députés de l'Essonne Jérôme Guedj et des Landes Boris Vallaud, François Kalfon, fraîchement élu eurodéputé, la sénatrice du Val-de-Marne Laurence Rossignol, et son collègue du Nord Patrick Kanner, ou encore le maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol, lui emboîtent le pas.

Au menu, un conseil national – le « parlement » du parti – censé débattre de l'accord signé lundi par les partis de gauche en vue de la constitution d'un « front populaire » aux élections législatives du 30 juin et du 7 juillet. Dans la salle pleine à craquer, les socialistes échangent pendant quatre heures. Pour finalement n'aboutir à aucun vote, tant la question est délicate.

Quand Olivier Faure prend la parole, il s'agit de convaincre de repartir avec les « insoumis », après *« la campagne, parfois brutale, des européennes »*. Et les fractures creusées par le conflit au Proche-Orient, qui avaient abouti à l'implosion de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes). *« Je sais les traces que ça a laissé en chacun de nous »*, dit-il, avant d'enjoindre à chacun de faire un effort pour aider *« les millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans ce pays qui tremblent »* devant le danger de l'extrême droite.

Mais, à Ivry-Sur-Seine, symptôme de la sensibilité de l'accord, l'heure n'était pas à donner un blanc-seing à Olivier Faure. D'autant plus que trois questions majeures n'ont pas encore été tranchées entre les différents partis de gauche : le programme, la répartition des circonscriptions et le nom du premier ministre que la coalition pourrait envoyer à Matignon en cas de victoire.

Le matin même, les travaux censés concrétiser ce « front populaire » avaient commencé entre le PS, les Verts, le Parti communiste français (PCF), La France insoumise (LFI) et Place publique, le parti de Raphaël Glucksmann, la tête de liste arrivée en tête de la gauche aux européennes, à 13,8 %. Au siège d'Europe Ecologie-Les Verts, à Paris, où la gauche avait entériné lundi le principe de la nouvelle coalition, une équipe planche sur l'accord programmatique. A la manœuvre, Boris Vallaud, les anciens députés LFI du Val-de-Marne Clémence Guetté et de Haute-Garonne Hadrien Clouet ou encore le sénateur écologiste de Paris Yannick Jadot. Raphaël Glucksmann tente de peser de tout son poids dans la discussion. Il a chargé son plus proche conseiller, Pierre-Natnaël Bussière, de s'assurer que *« l'aide indéfectible à l'Ukraine »*, son principal combat, figure bien dans le document final, alors que la question est sensible pour LFI et le PCF qui la traitent de *« va-t-en-guerre »*.

Proposition « énorme »

Encore plus délicate, la question des circonscriptions est traitée au QG de campagne du PS et de Place publique, à Paris, où d'autres délégations font tourner les tableurs Excel. Parmi les négociateurs, le socialiste Pierre Jouvet, qui vient d'être élu eurodéputé, et l'ex-député LFI du Val-d'Oise Paul Vannier. Le duo avait déjà négocié l'accord de la Nupes. La journée est consacrée à évaluer combien chaque parti doit obtenir d'investitures. Quand le conseil national du PS commence, la répartition des circonscriptions et l'identité des candidats n'ont pas encore été abordées. Olivier Faure est revenu sur la *« provocation insupportable »* des « insoumis », en début de matinée, qui a abouti à une première suspension des travaux. Pour entamer le débat, les « insoumis » proposent *« royalement 24 circonscriptions supplémentaires »*, en plus des 70 accordées lors de l'accord de la Nupes, quand la socialiste Anne Hidalgo avait obtenu 1,7 % des voix à la présidentielle. Les socialistes claquent la porte. Quand ils reviennent, la proposition sur la table est *« énorme »*, relate M. Faure, sans cependant donner de chiffre. *« Les négociations avancent bien »*, ajoute-t-il devant les socialistes.

> **ANNE HIDALGO VEUT REFUSER L'ALLIANCE ET INVESTIR DES CANDIDATS SOCIALISTES DANS TOUTES LES CIRCONSCRIPTIONS DE PARIS**

La question est inflammable. Dans certains territoires, les militants sont très réservés. A l'image de Kamel Chibli, vice-président socialiste de la région Occitanie. *« L'union de la gauche est nécessaire : la seule question, c'est la bannière LFI, est-ce qu'elle fonctionne ou pas ? »*, s'interroge-t-il.

A Paris, la maire, Anne Hidalgo, qui pourfend depuis deux ans le « populisme de gauche » de Jean-Luc Mélenchon, veut refuser l'alliance et investir des candidats socialistes dans toutes les circonscriptions de la capitale, même face à un « insoumis », faisant fi de l'accord électoral en gestation. Alors même que LFI est arrivé en tête dans les 19e et 20e arrondissements parisiens. La maire de la capitale était massivement suivie dans sa tentation hégémonique, lors d'une réunion, lundi après-midi, réunissant les élus socialistes parisiens, qui se félicitaient des résultats aux élections européennes (Paris est le seul département à avoir placé le candidat PS en tête). D'autant plus que le PS parisien n'a plus de députés depuis les dernières élections législatives. Et ne veut pas laisser le champ libre à des élus qui lui posent problème, comme les « insoumises » Danièle Simonnet, Sophia Chikirou ou Danièle Obono. *« Je n'ai pas oublié ses positions sur le Hamas »*, enfonce Nicolas Mayer-Rossignol, qui soutient la démarche de l'édile parisienne. Cette dernière a suggéré aux communistes parisiens de monter des listes communes face à LFI. Le PCF a refusé. Pour l'instant, Anne Hidalgo est donc seule dans le rapport de force. Une voie de discussion se profile : récupérer quelques investitures dans des circonscriptions gagnables pour le PS, comme Paris-Centre.

Autre sujet de discorde, M. Mayer-Rossignol n'a pas non plus envie de faire campagne pour l'« insoumis » Adrien Quatennens, condamné pour violences conjugales. Mais les « insoumis » mettent la pression sur les socialistes. Ils ont fait remarquer à M. Faure que dans sa circonscription du Val-de-Marne, LFI était arrivé en tête.

L'épineuse question du premier ministre qu'enverrait la gauche si elle gagnait les élections n'est pas encore sur la table. Proposé par Raphaël Glucksmann, Laurent Berger a les faveurs du courant de Nicolas Mayer-Rossignol, même si l'ex-patron de la CFDT n'a pas encore répondu à l'invitation de l'eurodéputé de Place publique. En revanche, l'ex-député LFI de la Somme François Ruffin, qui a la paternité de ce « front populaire » n'incarne pas, selon le maire de Rouen, *« la centralité à gauche »* issue de l'élection européenne. Inversement, aux yeux de certains « insoumis », Berger est *« trop à droite »*. Autant de questions auxquelles les socialistes ont demandé des réponses avant de se prononcer. Le verdict est attendu vendredi soir. ■

SANDRINE CASSINI ET LAURENT TELO

Derrière la combativité, les doutes de Renaissance

Certains appellent le président à ne pas s'investir dans la campagne pour éviter un référendum anti-Macron

Jusqu'ici, tout va bien. Deux jours après la dissolution de l'Assemblée nationale, Emmanuel Macron est *« serein et engagé »*, assure-t-on à l'Elysée. *« Soulagé »*, ajoute un proche du président de la République, d'avoir su prendre très vite une décision qui renvoie au second plan la déroute de son camp aux élections européennes et met les oppositions en difficulté. Mieux valait réagir à chaud plutôt qu'attendre l'automne et dissoudre *« le flingue sur la tempe »*, après une probable motion de censure. *« Six Français sur dix approuvent la dissolution »*, se rassure-t-on à l'Elysée, sondage à l'appui, satisfait de voir *« la clarification politique »*, souhaitée par Emmanuel Macron, se mettre en place, même si nul n'en mesure les conséquences.

Se détachant du chef de l'Etat, une partie des députés se tournent vers la figure plus populaire de Gabriel Attal

A droite, le président du parti Les Républicains (LR), Eric Ciotti, a annoncé, mardi 11 juin, une alliance avec le Rassemblement national (RN), désavoué par de nombreux cadres et élus LR. A gauche, le « front populaire », ébauché vingt-quatre heures après l'annonce de la dissolution, suscite les réserves de Raphaël Glucksmann, tête de liste Parti socialiste-Place publique aux européennes. L'entourage du chef de l'Etat se frotte les mains. *« Si j'étais électeur social-démocrate, je pense que ça me ferait drôle, cette alliance avec des gens qui ont flirté avec l'antisémitisme depuis le 7 octobre* [2023] *»* et l'attaque du Hamas contre Israël, souligne un conseiller élyséen. *« Le président est gaullien. Si les Français ne l'apprécient pas, c'est parce qu'ils sont gris et n'aiment pas ce qui est brillant »*, s'enflamme le patron des sénateurs macronistes, François Patriat.

« On a besoin de lui »

Mais derrière une combativité de façade percent la fébrilité et le doute. Emmanuel Macron a-t-il réellement soupesé la lourde portée de sa décision ? Les marchés financiers fléchissent et les premiers sondages sont apocalyptiques, plaçant le RN en tête du scrutin. La majorité présidentielle serait, elle, derrière le « front populaire », à en croire les premières études d'opinion. Une photo des équilibres politiques quasi identique à celle du 9 juin au soir. Une victoire du camp présidentiel tiendrait du miracle, admet un confident d'Emmanuel Macron. L'emballement des premières heures s'émousse. La conférence de presse du chef de l'Etat, programmée mardi, est subitement reportée de vingt-quatre heures. Le temps, explique-t-on à l'Elysée, que le puzzle politique, en plein chambardement, soit décrypté.

En réalité, l'hypothèse que le scrutin se transforme de nouveau en un référendum anti-Macron affole les alliés du chef de l'Etat. Le RN use de la figure du président comme d'un repoussoir. Une tactique payante aux européennes. L'Elysée prend donc soin d'appeler les rédactions, mardi, pour démentir au plus vite une information d'Europe 1 : il n'est pas question que le chef de l'Etat démissionne en cas de victoire du RN, le 7 juillet. *« C'est n'importe quoi ! »*, tonne-t-on Rue du Faubourg-Saint-Honoré, où l'on est conscient qu'une telle hypothèse mobiliserait les électeurs en colère contre le pouvoir en place.

« Emmanuel Macron reste président, quel que soit le résultat des urnes. On a besoin de lui », appuie Guillaume Kasbarian, ministre délégué chargé du logement en campagne dans l'Eure-et-Loir. Besoin d'Emmanuel Macron ? Certes, mais à l'Elysée, et non sur les estrades et les affiches de campagne. Lundi, l'allié MoDem François Bayrou tente de faire comprendre au président qu'il serait préférable qu'il prenne du recul. Il s'agit de *« démacroniser »* la campagne, glisse le maire de Pau, en tâchant de ne pas heurter la sensibilité du chef de l'Etat. *« Cette campagne n'est pas organisée pour faire un jugement ou un référendum sur le président de la République »*, insiste le président du MoDem, mardi, sur BFM-TV. Je ne suis *« pas sûr qu'il soit complètement sain que le président de la République fasse une campagne législative »*, embraye le patron d'Horizons, Edouard Philippe, sur la même chaîne.

M. Macron a perdu de son aura. Depuis dimanche, l'opposition dénonce la folie irresponsable d'un président déconnecté des réalités. Le choix de la dissolution, observent les contempteurs du chef de l'Etat, s'est fait en tout petit comité. Moins d'une dizaine de conseillers et de ministres étaient dans la confidence. N'est-ce pas la preuve d'un pouvoir qui s'isole ? Dix jours avant les européennes, M. Macron imaginait encore possible de rafler plus de 20 % des suffrages, quand les sondages n'accordaient pas plus de 15 % à la liste du camp présidentiel, ont aussi remarqué plusieurs ministres.

Et que penser des propos lancés par le chef de l'Etat à ses ministres dimanche soir ? *« Nous pouvons, nous allons gagner ces élections législatives, c'est une question d'envie. »* Dans un article mis en ligne, mardi, *Le Figaro Magazine* l'interroge : *« Que répondez-vous à ceux qui disent ça ? Etes-vous fou, comme ils le prétendent ? » « Non, pas du tout, je vous confirme. Je ne pense qu'à la France. C'était la bonne décision, dans l'intérêt du pays. Et je dis aux Français, n'ayez pas peur, allez voter »*, répond le chef de l'Etat, comme sûr de se faire de nouveau apprécier des citoyens malgré le désaveu cinglant enregistré dans les urnes le 9 juin.

« Envoyés à l'abattoir »

Une bascule s'est opérée depuis dimanche, au sein de la Macronie. Le *« comportement narcissique »* du président, cette volonté que *« chaque élection soit pour lui ou contre lui »* sont dénoncés, sous le couvert de l'anonymat, par des parlementaires, qui ont l'impression d'avoir été *« envoyés à l'abattoir »*. Cette dissolution, *« c'est l'automobiliste qui abandonne son chien au bord de l'autoroute »*, peste un élu. Si le besoin de clarification n'est pas contesté, *« il y avait un autre chemin »*, martèle l'ex-présidente (Renaissance) de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet.

Emmanuel Macron aurait pu *« confier à un nouveau premier ministre le soin de proposer une équipe gouvernementale autour d'un contrat de gouvernement bâti pour trois ans, avec le Parlement. Mais cette délégation de responsabilité au premier ministre n'était sans doute pas du goût du président »*, regrette dans *Le Nouvel Obs* l'ex-député MoDem Jean-Louis Bourlanges. Cette prise de distance conduit ceux qui tentent de conserver leur siège de député dans quelques jours à ne plus mettre en avant la « marque Macron ». Ainsi Clément Beaune, élu dans la capitale en 2022, annonçait-il, mardi, qu'il se porte candidat aux élections législatives, mais *« librement »*, *« avec mes idées et mes engagements de toujours, sociaux, démocrates, européens. Fidèle à mes valeurs »*.

Se détachant de M. Macron, une partie des députés se tournent vers la figure plus populaire du premier ministre, Gabriel Attal. Après avoir gardé le silence, le premier ministre se pose en rassembleur. Acclamé mardi à la réunion du groupe Renaissance à l'Assemblée, il s'est fait compatissant avec les élus. *« Je sais aussi que c'est brutal pour vous »*, a-t-il souligné, ajoutant : *« Nous ne sommes pas là pour parler de nos états d'âme, mais pour aller de l'avant », « car la messe n'est pas dite »*. Plus tard dans la soirée, le chef de la majorité, qui entend orchestrer les investitures, a balayé, sur TF1, les inquiétudes de ceux qui redoutent l'engagement d'Emmanuel Macron dans ce combat : *« Oui, je mènerai cette campagne. »* ■

CLAIRE GATINOIS ET NATHALIE SEGAUNES



Le premier ministre, Gabriel Attal, sur le plateau du journal de 20 heures de TF1, mardi 11 juin. ZAKARIA ABDELKAFI/AFP

S'il démissionnait, Macron pourrait-il encore se représenter ?

La dissolution de l'Assemblée a ouvert nombre de débats juridiques, dont celui sur la possibilité d'un nouveau mandat pour le chef de l'Etat

L'incertitude de la situation politique engendre des interrogations juridiques. Si, après les élections législatives des 30 juin et 7 juillet, la situation parlementaire restait bloquée, avec une majorité introuvable, Emmanuel Macron n'aurait qu'une ultime carte à jouer : celle de la démission. Certes, le chef de l'Etat a écarté cette hypothèse, mardi 11 juin. Mais que se passerait-il s'il changeait d'avis ? Pourrait-il briguer un troisième mandat ? Rien n'est moins sûr.

L'article 6 de la Constitution dispose que *« le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs »*. Reste à savoir ce qu'il faut comprendre par *« deux mandats consécutifs »*. Sont-ce des mandats complets ? Si l'on se reporte aux travaux de 2008, la réponse paraît, assez claire. Le rapport parlementaire sur cette révision constitutionnelle indique que *« dix ans constituent un horizon admis comme assez long dans nombre de démocraties. Ce temps est suffisamment long pour permettre de conduire un programme politique très ambitieux »*.

Et, un peu plus loin, le rapporteur, Jean-Luc Warsmann, alors député de droite des Ardennes note : *« Il convient de ne pas négliger l'inéluctable usure du pouvoir qui peut affecter à terme la capacité d'action du pouvoir exécutif. Ainsi, en limitant à deux le nombre de mandats successifs, le constituant répondrait à la fois à un impératif d'efficacité et de rééquilibrage des institutions. En application de la rédaction proposée, juridiquement, un même citoyen pourra effectuer deux mandats consécutifs, puis redevenir président de la République après une interruption. »*

Paul Cassia, professeur de droit public à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, estime que l'esprit de la réforme *« est d'inciter le président de la République à agir plutôt que de chercher à se maintenir au pouvoir, à chercher une sorte de rénovation démocratique. Or, si dix ans c'est trop, une durée supérieure serait inacceptable »*.

« Comme un coup d'Etat »

Mais le casse-tête juridique ne s'arrête pas là. En cas de démission, il y a un intérim exercé par le président du Sénat. Cet intérim pourrait-il compter comme une interruption suffisante entre le deuxième mandat et un éventuel troisième ? *« L'esprit de la Constitution est de rendre impossible un troisième mandat de suite. Tout l'enjeu est de savoir si une interprétation large est possible*, souligne Charlotte Girard, maîtresse de conférences en droit public à l'université Paris-Nanterre. *C'est le Conseil constitutionnel qui sera dans tous les cas l'interprète en dernier recours de cette disposition. »*

Le fait de considérer la période d'intérim comme une interruption suffisante entre deux mandats est *« une vue de l'esprit »* pour Cécile Guérin-Bargues, professeure de droit public à l'université Paris-II Panthéon-Assas. *« Il suffirait de démissionner un mois avant la fin du second mandat pour pouvoir se représenter… On ne contourne pas la Constitution comme ça. Cela me semble très risqué, car on pourrait voir cela comme un coup d'Etat »*, ajoute-t-elle.

Plusieurs juristes rappellent un avis du Conseil d'Etat de 2022 rendant possible la troisième candidature de l'ancien président de Polynésie, Edouard Fritch, alors que le texte prévoit deux mandats de cinq ans complets et successifs au maximum. Ils craignent que cela puisse faire office de précédent autorisant une lecture large de l'article 6 de la Constitution.

Didier Maus, ancien conseiller d'Etat et président émérite de l'Association française de droit constitutionnel, ne le croit pas. *« Il y a une vraie différence entre les dispositions applicables en Polynésie et l'article 6 de la Constitution*, rappelait-il, fin 2022, dans les colonnes d'*Emile*, le magazine de Sciences Po. *La Constitution est très nette : pas plus de deux mandats successifs pour le président de la République. La tradition constitutionnelle implique que tout mandat commencé est considéré comme un mandat complet. »* Selon M. Maus, pour interpréter différemment, il faudrait une autre rédaction de l'article 6 de la Constitution. ■

ABEL MESTRE

Le Conseil constitutionnel amené à se prononcer sur la tenue des législatives

Un recours a été déposé, mardi après-midi, devant le Conseil constitutionnel, pour contester le décret de convocation des législatives des 30 juin et 7 juillet. Pour les auteurs, le décret comporte de trop nombreuses dérogations. Dans leur analyse, le texte fixe une date antérieure au 30 juin pour la tenue du vote dans certaines circonscriptions d'outre-mer. Conséquence : le délai minimal de vingt jours entre l'annonce de la dissolution et le début des opérations électorales, soit entre le 9 juin et 29 juin, n'est pas respecté. De plus, ils estiment que le choix de ces dates empêche, entre autres, la recherche de financements, et de faire campagne dans de bonnes conditions. Le Conseil constitutionnel devrait rendre sa décision dans les jours à venir.

TENSIONS DANS LA PÉNINSULE CORÉENNE

Les Corées dans l'engrenage d'une crise

Les frères ennemis se rendent coup pour coup, tandis que Vladimir Poutine est attendu à Pyongyang

TOKYO - *correspondance*

La montée des tensions dans la péninsule coréenne effrite les garde-fous dressés par les deux pays face aux risques de confrontation. Chaque jour ou presque apporte son lot d'incidents, comme en témoigne l'infiltration, dimanche 9 juin dans la zone démilitarisée (la DMZ qui sépare les deux Corées), d'une vingtaine de soldats du Nord, vite repartis sur leur territoire après des tirs de sommation de militaires du Sud. Le même jour, Kim Yo-jong, sœur du dirigeant, Kim Jong-un, et maîtresse des horloges diplomatiques à Pyongyang, menaçait le Sud de *« nouvelles représailles »* s'il ne *« cesse pas immédiatement ses actes de confrontation »*.

Séoul venait de réactiver les haut-parleurs géants diffusant à plein volume en direction du Nord des actualités du monde et de la K-pop. Le Sud répliquait ainsi à un nouvel envoi, par Pyongyang, de ballons chargés de détritus. Ces vieilles ficelles de la *« guerre psychologique »* engagée pendant la guerre de Corée (1950-1953) sont activées au rythme des montées en tension entre les deux voisins, comme c'est aujourd'hui le cas. Cette nouvelle escalade inquiète jusqu'à Washington, qui craint une *« surprise d'octobre »* – une provocation plus grave de la part de Pyongyang, susceptible d'affecter l'élection présidentielle aux Etats-Unis, le 5 novembre.

Le ministre sud-coréen de la défense, Shin Won-sik, à Singapour, le 2 juin. CAROLINE CHIA/REUTERS

Les échanges de ballons de propagande avaient été suspendus dans la foulée du rapprochement, amorcé en 2018 et marqué par la déclaration de Pyongyang signée par le dirigeant Kim Jong-un et le président Moon Jae-in (2017-2022), qui établissait, entre autres, des zones tampons et prévoyait le démantèlement d'installations militaires le long de la DMZ. Il s'agissait alors d'*« éviter les accrochages involontaires »*. La détente n'avait pas duré : après l'échec du sommet américano-nord-coréen en février 2019, sous la présidence de Donald Trump, le Nord avait repris ses provocations. Le rythme s'est accéléré après l'attaque, en 2022, de l'Ukraine par la Russie, ardemment soutenue par la Corée du Nord, au point d'alimenter en munitions diverses l'armée russe, selon Washington, et de soutenir l'annexion des territoires ukrainiens par Moscou.

« MONTAGNES RUSSES »

La même année, élu sur un programme de fermeté face au Nord, le président conservateur, Yoon Suk Yeol, a mis fin à la politique de rapprochement amorcée. En novembre 2023, Pyongyang a annoncé qu'il allait *« reprendre toutes les activités militaires dans la zone démilitarisée »*, invalidant de fait la déclaration de 2018. Depuis cette annonce, le Nord a reconstruit des postes de garde et déployé des armes lourdes sur la DMZ. Il a intensifié les tirs de missiles et les exercices d'artillerie, et tenté de placer en orbite un satellite espion. Le Sud a répondu par d'importantes manœuvres militaires avec son allié américain.

Kim Jong-un a par ailleurs ordonné en janvier une révision de la *« définition des frontières de la Corée du Nord »*, une décision radicale qui a mis fin à l'objectif officiel d'une réunification pacifique de la péninsule. Avec cette annonce – suivie de la destruction de l'imposante arche de la réunification érigée en 2001 au cœur de Pyongyang –, le Nord confirme qu'à ses yeux les deux Corées sont devenues deux pays distincts. Jouant de cette nouvelle donne, le Nord a démarré des travaux à l'intérieur même de la DMZ, face à l'observatoire de l'unification de Goseong (est de la péninsule), en infraction aux conditions de l'armistice signé à la fin de la guerre de Corée. Son article 13A stipule que les deux Corées doivent *« retirer toutes leurs forces, fournitures et matériels militaires de la DMZ »*.

LA REPRISE, DÉBUT MAI, DE L'ENVOI DES BALLONS PAR DES MILITANTS DU SUD HOSTILES À LA CORÉE DU NORD N'A FAIT QU'EXACERBER LES TENSIONS

La Corée du Nord a par ailleurs démantelé des installations près des principales routes menant à la Corée du Sud et miné plusieurs points de passage intercoréens. Le 5 juin, les renseignements sud-coréens signalaient la *« démolition récente d'éléments de la voie ferrée Donghae Bukbu »* ; cette infrastructure, qui relie les deux Corées le long de la mer de l'Est (ou mer du Japon), était un symbole fort du rapprochement intercoréen lors de sa mise en service, en 2007, dans le cadre de la politique dite « du rayon de soleil ». Pendant sa brève période d'activité jusqu'à son arrêt, en 2008, elle a permis le transport de visiteurs sud-coréens vers le site touristique du mont Kumgang, situé en Corée du Nord.

La reprise, début mai, de l'envoi des ballons par des militants du Sud hostiles à la Corée du Nord n'a fait qu'exacerber les tensions. Après la réplique venue du Nord, le président Yoon Suk Yeol a, à son tour, suspendu, le 4 juin, la déclaration de 2018, *« jusqu'à ce que la confiance mutuelle entre les deux Corées soit rétablie »*. Le gouvernement sud-coréen s'est justifié en invoquant les *« problèmes importants posés à la préparation de* [leurs] *forces armées, en particulier dans le contexte des provocations récentes de la Corée du Nord, qui causent des dommages réels et menacent* [leurs] *citoyens »*. Désormais, l'armée sud-coréenne a la liberté de reprendre les tirs d'artillerie à moins de 5 kilomètres de la DMZ et dans les îles situées près de la Ligne de limite du Nord, frontière maritime tracée en mer



Jaune par l'ONU à la fin de la guerre de Corée, mais contestée par Pyongyang.

Le contexte interroge sur la portée des dernières menaces de Kim Yo-jong et les prochaines étapes de la crise, particulièrement à l'approche de la présidentielle américaine. *« D'ici là, ce devrait être un peu les montagnes russes »*, euphémise Victor Cha, spécialiste des Corées au Centre d'études stratégiques et internationales.

POSSIBLE ESSAI NUCLÉAIRE

Le Nord *« pourrait recourir aux tactiques de "zone grise", où son implication ne serait que soupçonnée, pour éviter des représailles »*, avertit Wang Son-taek, de l'université Sogang, à Séoul. *« Pyongyang pourrait mener une attaque surprise à la frontière, comme celle de la corvette Cheonan, en mars 2010, et le bombardement de l'île de Yeonpyeong, en novembre de la même année »*, s'inquiète de son côté le quotidien conservateur *JoongAng*, qui appelle, dans son éditorial du 4 juin, le gouvernement sud-coréen à être *« parfaitement préparé à un éventuel conflit armé »*. Ces attaques visaient à l'époque à infléchir l'intransigeante politique du président conservateur sud-coréen, Lee Myung-bak (2008-2013) qui avait mis fin au rapprochement poursuivi par ses prédécesseurs progressistes. Un septième essai nucléaire du Nord, dont la possibilité est évoquée depuis plus d'un an, n'est pas non plus exclu.

La question pourrait être abordée lors de la visite de Vladimir Poutine à Pyongyang. Les préparatifs de ce déplacement, le premier dans la capitale nord-coréenne pour le président russe depuis 2000, sont en cours, a fait savoir, lundi, le quotidien *Vedomosti*, qui citait l'ambassadeur de Russie en Corée du Nord, Alexander Matsegora. Le Kremlin a confirmé sa volonté d'établir un partenariat avec la Corée du Nord *« dans tous les domaines »*, sans préciser la date de la visite, qui s'accompagnera d'un déplacement au Vietnam. A l'instar de Park Jung-won, professeur à l'université de Dankook, certains redoutent aussi que le président russe encourage Kim Jong-un à provoquer la Corée du Sud, quitte à créer un *« "troisième front" après l'Ukraine et le Proche-Orient, juste avant l'élection présidentielle américaine, de quoi nuire à Joe Biden »*.

Kim Jong-un s'est rendu en Russie en septembre 2023. Il a rencontré M. Poutine au centre de Vostotchny, dans l'Extrême-Orient russe, et obtenu de ce dernier une aide pour la mise au point de satellites. Depuis, les échanges vont bon train avec une reprise en février des voyages de touristes russes en Corée du Nord ou les célébrations, en mars, du 75e anniversaire du Traité bilatéral de coopération. Le vice-ministre russe de la culture, Andreï Malychev, avait fait le déplacement à Pyongyang avec la troupe du Théâtre Mariinski.

Selon *Vedomosti*, MM. Poutine et Kim pourraient cette fois discuter de l'envoi en Russie de travailleurs nord-coréens pour compenser la pénurie de main-d'œuvre dont souffre l'économie russe en raison de la guerre en Ukraine. En avril, Pyongyang a envoyé cent cinquante ouvriers sur les chantiers de reconstruction des provinces ukrainiennes annexées. ■

PHILIPPE MESMER

En Asie, les frictions coréennes inquiètent plus que l'Ukraine

Le regain d'agressivité entre Pyongyang et Séoul s'ajoute aux préoccupations sur Taïwan

SINGAPOUR - *envoyée spéciale*

Vue d'Asie, la guerre en Ukraine, qui obsède les Européens et figurera au menu du sommet du G7 qui se tiendra du 13 au 15 juin en Italie, fait figure de tragédie périphérique. Deux autres foyers de tension ont dominé le Shangri-La Dialogue, cette grand-messe annuelle des milieux de la défense de l'Indo-Pacifique qui a eu lieu à Singapour, du 31 mai au 2 juin : Taïwan, mais surtout, de façon plus inattendue pour un observateur européen, la péninsule coréenne. Et ce, malgré la présence surprise à Singapour du président ukrainien, Volodymyr Zelensky, accueilli en guest-star par les organisateurs de l'International Institute for Strategic Studies.

Ce décentrage des regards s'est illustré de façon particulièrement emblématique lors de l'intervention du ministre des armées, Sébastien Lecornu, à la tribune du Shangri-La Dialogue, le 1er juin. Invité à s'exprimer aux côtés de son homologue sud-coréen, Shin Won-sik, lors d'une session dont le thème était la *« gestion de crise dans un contexte de compétition »*, le ministre français n'a eu à répondre qu'à une ou deux questions de l'auditoire, principalement composé d'officiels et de chercheurs spécialisés. A l'inverse, c'est une longue série d'interrogations qui ont assailli le ministre de la défense sud-coréen assis à ses côtés.

Ce regain d'inquiétude est lié à différents facteurs. Tout d'abord, l'agressivité de plus en plus décomplexée envers Séoul de la part de Pyongyang, qui a inscrit son statut d'Etat nucléaire dans sa Constitution, fin 2023. Cette agressivité passe par des tirs de missiles de plus en plus perfectionnés – notamment hypersoniques – et, depuis peu, par des lancers de ballons chargés d'immondices. Il y a ensuite le rapprochement de plus en plus ostensible entre le régime nord-coréen et la Russie, amorcé mi-2023 – notamment avec la fourniture d'obus d'artillerie de Pyongyang à Moscou. *« On entend de plus en plus souvent, en Asie, que la situation sur la péninsule coréenne est en réalité plus dangereuse que celle autour du détroit de Taïwan »*, confirme Mathieu Duchâtel, directeur du programme Asie à l'Institut Montaigne.

Autonomie de riposte

Face à cette nouvelle équation, dans laquelle le rôle de la Chine demeure ambigu, Séoul a donc amorcé un pivot à la fois économique et militaire. Alors que la Corée du Sud est en principe protégée par le « parapluie nucléaire » américain, Séoul a décidé, depuis le tournant des années 2020, d'investir dans la modernisation de sa défense antimissiles, afin de s'acheter une forme d'autonomie de riposte en cas de crise. De même, alors que Séoul est en principe signataire du traité de non-prolifération nucléaire, une proportion de plus en plus importante de l'opinion sud-coréenne plaide pour en sortir et s'équiper d'un arsenal capable de rivaliser avec celui de la Corée du Nord.

UNE PART DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DE L'OPINION SUD-CORÉENNE PLAIDE POUR UN ARSENAL NUCLÉAIRE CAPABLE DE RIVALISER AVEC CELUI DE LA CORÉE DU NORD

Invité lui aussi du Shangri-La Dialogue, le 1er juin, le secrétaire américain à la défense, Lloyd Austin, a tenté de calmer le jeu. Il s'est montré rassurant quant à la solidité du parapluie nucléaire américain. Mais il a sèchement barré la route aux velléités de Séoul, exprimées publiquement ces derniers mois, d'équiper ses sous-marins de la propulsion nucléaire grâce à un partage de technologie avec Washington. *« Il y a très peu de chances pour que nous prenions une telle initiative dans un avenir proche »*, a déclaré M. Austin, fermant ainsi la porte à ces ambitions.

Mais, dans une région où les équilibres sécuritaires se jouent aussi à l'ombre des interdépendances économiques avec la Chine, un certain nombre de pays s'inquiètent des conséquences de la bascule de la balance commerciale de la Corée du Sud, dont la base industrielle de défense est l'une des plus compétitives d'Asie. En décembre 2023, les exportations vers le territoire américain ont, pour la première fois depuis vingt-deux ans, dépassé celles vers Pékin. Le Japon et Taïwan ont connu un tournant économique similaire. D'aucuns redoutent que cette réorientation des flux financiers de plusieurs poids lourds de l'économie asiatique n'encourage la nervosité de Pékin vis-à-vis de Taïwan, ou en mer de Chine méridionale, face aux Philippines.

Le ministre de la défense de Singapour, le docteur Ng Eng Hen, est peut-être l'un de ceux qui ont le mieux résumé, à la tribune du Shangri-La-Dialogue, la frilosité d'un certain nombre d'acteurs de la sécurité dans l'Indo-Pacifique, face à toute dégradation du contexte géopolitique. *« La Chine n'a pas besoin de nos conseils sur Taïwan* (…). *Le statu quo est sans doute le meilleur compromis »*, a-t-il déclaré alors que Pékin considère désormais celui-ci comme un pis-aller. *« Taïwan n'est pas l'Ukraine »*, a-t-il aussi ajouté, lapidaire.

« Les risques autour de la péninsule coréenne sont liés à la fois au fait que le dialogue est totalement rompu entre Pyongyang et l'administration Biden, et au jeu russe autour de la Corée du Nord, décrypte M. Duchâtel. *Cela crée un vrai effet d'aubaine pour Pyongyang. Or, le risque est que la multiplication des crises partout dans le monde puisse être saisie par les uns ou par les autres comme une opportunité plutôt que comme un danger. Notamment si les Etats-Unis apparaissaient tentés par l'isolationnisme dans le cadre d'une éventuelle victoire de Donald Trump aux élections américaines du mois de novembre. » « Pour l'instant, heureusement, la Chine semble plutôt tentée de jouer la carte de la stabilité, mais il faut espérer que ce calcul chinois ne change pas »*, ajoute le chercheur. ■

ÉLISE VINCENT



Vadym Tcherni, commandant de bataillon ukrainien, près de Bakhmout (Ukraine), le 10 mai. LAURENT VAN DER STOCKT POUR « LE MONDE »

Ukraine : « Pour que le front tienne, il faut plus de soldats »

Pour Vadym Tcherni, 28 ans, qui appartient à la génération montante des officiers, le commandement militaire est loin d'être parfait

KOSTYANTYNIVKA (UKRAINE) - *envoyé spécial*

Cette course de fond qu'est la guerre russo-ukrainienne fait émerger une nouvelle génération d'officiers au caractère forgé par une décennie de combats asymétriques. Ces soldats, déterminés à vaincre l'envahisseur, se trouvent parfois en butte avec une hiérarchie militaire encore imprégnée d'habitudes de pensée soviétiques et une société civile qui, dans le confort relatif de l'arrière, tendrait à se démobiliser.

« Il faut dire les choses telles qu'elles sont aux civils. Certains ne comprennent pas que s'il est possible de vivre presque normalement à Kiev, à Lviv, à Odessa, c'est parce que le front tient. Et pour qu'il tienne, il faut plus de soldats ! », martèle Vadym Tcherni, commandant du 2e bataillon de la 28e brigade. Ce colosse blond de 28 ans, aux gros bras mais à la voix haut perchée, parle depuis le camp d'entraînement de son bataillon, situé à environ 20 kilomètres du front, non loin d'Avdiïvka, dans le Donbass. Des rafales d'armes automatiques et des explosions de grenades brisent de temps à autre le silence d'un après-midi de mai ensoleillé.

Comme bon nombre d'officiers combattant depuis le début de l'invasion à grande échelle, voire depuis 2014, Vadym Tcherni est passablement irrité par les tergiversations du pouvoir, qui a mis huit mois à adopter une loi abaissant de 27 à 25 ans l'âge de mobilisation militaire.

Le commandant en chef de l'armée ukrainienne, Oleksandr Syrsky, avait lui-même paru accommodant envers le pouvoir politique en déclarant fin mars avoir *« significativement réduit »* le nombre de soldats nécessaires à une rotation des forces en 2024, estimé initialement à un demi-million d'hommes. Volodymyr Zelensky craint de voir sa popularité déjà déclinante chuter à cause d'une large mobilisation obligatoire.

« Il faut abaisser la barre à 21 ans et mettre fin à la discussion sur la démobilisation [des soldats au front depuis le début de l'offensive russe en février 2022]», proclame Vadym Tcherni, qui a embrassé la carrière militaire à l'âge de 17 ans. En face, les Russes envoient sur le front des masses de soldats plus ou moins bien formés, qu'ils *« sacrifient sans scrupule, contrevenant à toute forme de règles morales et à tous les principes »*, témoigne le soldat.

« Mes hommes sont usés »

Lui se dit attaché à l'Etat de droit, mais insiste sur le devoir que chaque citoyen a envers son pays. *« La Constitution* [ukrainienne] *exige du citoyen qu'il défende son pays. Si un homme ne s'acquitte pas de ses obligations constitutionnelles, il doit être privé de certains droits. »*

Car le manque de soldats ne complique pas seulement les efforts entrepris pour repousser les attaques des Russes, huit fois plus nombreux dans son secteur. Le déséquilibre dégrade aussi les conditions de vie des combattants ukrainiens. *« Il faut des renforts pour permettre aux soldats d'effectuer des rotations, de prendre leurs vacances, de partir recevoir des formations à l'étranger*, estime Vadym Tcherni. *Mes hommes sont usés parce qu'ils ne peuvent pas quitter le front. Chacun d'entre nous a eu son lot de commotions cérébrales, plus ou moins graves. »*

Pour exprimer l'état de ses hommes, il utilise une métaphore : *« Mon bataillon a ressuscité six ou sept fois à la suite des pertes subies. »* Les rescapés forment une colonne vertébrale de sergents et d'officiers d'expérience. *« Notre priorité est de minimiser les pertes humaines. C'est notre ressource la plus précieuse »*, insiste l'officier.

Derrière son apparence imposante, voire intimidante, Vadym Tcherni ne joue pas au dur. Comme pour compenser son nom de famille, qui signifie *« noir »*, il s'est choisi un nom de guerre, *« Nesquik »*, reflétant un naturel débonnaire. *« Il m'est venu lors d'une formation OTAN en Allemagne. Nesquik, tout le monde connaît. C'est facile à retenir ! »*.

L'officier est originaire de Kherson, dans le sud du pays. Sa famille a enduré quatre mois d'occupation russe, pendant lesquels ses parents ont effacé toute trace de son appartenance à l'armée et enterré tous les documents. *« Une semaine après que nous avons libéré Kherson* [en novembre 2022], *les Russes se sont mis à bombarder systématiquement et ma maison a été détruite »*, raconte-t-il, fataliste.

A l'époque, l'avantage quantitatif de l'ennemi était énorme. *« Nous les avons bloqués devant Mykolaïv grâce à une duperie : en suggérant par des manœuvres offensives que nous étions bien plus nombreux que nous ne l'étions réellement. C'était possible parce qu'en 2022, les Russes suivaient à la lettre une doctrine militaire soviétique dépassée et prévisible. »* Mais les deux camps ont appris de leurs erreurs. Et le rôle dorénavant prédominant des drones a profondément remodelé les tactiques. *« Les Russes combattent désormais avec de petits groupes d'infanterie »*, explique Vadym Tcherni. Leur aviation supplée l'artillerie au moyen de bombes planantes guidées dévastatrices, allant jusqu'à 3 tonnes, que l'on entend parfois exploser à bonne distance du camp d'entraînement.

Tout le monde reste prudemment sous le feuillage des arbres, les véhicules aussi. Chacun prête attention à la présence de drones russes, signalés par des bips émis par de petits boîtiers radio. Tous attendent impatiemment l'arrivée des avions F-16 et de nouveaux systèmes antiaériens pour réduire le danger de ces bombes.

Repasser en posture offensive dans la situation actuelle est irréaliste pour Nesquik, lequel juge erronée la décision d'avoir lancé une contre-offensive à l'été 2023 : *« Il nous faut accumuler des ressources humaines et tenir la ligne de front. Notre tâche est de démolir leur logistique avec des armes à longue portée, détruire leurs fortifications, et couper le ravitaillement de leurs lignes avancées. »* Dans la section de la ligne de front dont il a la responsabilité, il affirme que les Russes ne progressent pas.

Le grignotage des positions ukrainiennes par l'armée russe se poursuit en revanche à proximité, dans les secteurs d'Avdiïvka et de Tchassiv Yar. Or, ces difficultés ne viennent pas uniquement de l'asymétrie numérique, remarque l'officier. *« Certains commandants ne sont pas à la hauteur, manquent d'expérience, et ne savent pas faire les bons arbitrages, par exemple en sacrifiant inutilement des hommes pour garder une position devenue trop dangereuse »*, admet Vadym Tcherni, qui raconte avoir récemment circulé entre des positions à proximité d'Avdiïvka, ville capturée par l'armée russe en février.

« La situation est chaotique là-bas. J'ai constaté que des commandants ne sont pas à leur poste. Le commandant de peloton doit se trouver en première ligne, et non à 5 kilomètres ou à 10 kilomètres à l'arrière. Le commandant de la compagnie doit être derrière à 1 kilomètre, etc. Les gars doivent sentir à proximité leur commandant », estime-t-il. Faute d'avoir un nombre suffisant de soldats, les commandants de la nouvelle génération misent sur l'exemple d'engagement personnel. ■

EMMANUEL GRYNSZPAN

La brigade Azov sort de la liste noire des Etats-Unis

La 12e brigade d'assaut Azov a confirmé, mardi 11 juin, que Washington l'avait retirée d'une liste noire de mouvements ukrainiens ne pouvant pas recevoir d'aide militaire américaine. *« C'est une nouvelle page de notre histoire »*, a indiqué la brigade sur Telegram. L'interdiction, adoptée par le Congrès américain au début du conflit russo-ukrainien, en 2014, était liée aux idées ultranationalistes d'Azov et à des accusations de violation des droits humains. L'unité a depuis été intégrée dans la garde nationale des forces armées ukrainiennes, et affirme s'être réformée. Elle s'est illustrée dans la défense de Marioupol en 2022.

En Georgie, Ivanichvili, la « marionnette » de Poutine

Avec la loi controversée sur l'influence étrangère, l'oligarque détourne son pays de l'Europe au profit de la Russie



Une manifestante brandit les portraits barrés de Poutine et Ivanichvili, à Tbilissi, le 23 mai. PHOTOS : ADRIEN VAUTIER/LE PICTORIUM POUR « LE MONDE »

REPORTAGE
TBILISSI ET SHEKVETILI (GÉORGIE) - *envoyée spéciale*

Sa résidence secondaire est juste là, au bout de l'allée plantée de palmiers, nichée dans le parc botanique de Shekvetili, dans l'ouest de la Géorgie. De celle-ci, on n'aperçoit que la grille, fermée et surveillée par l'un de ses fidèles, un ancien voyou reconverti en gardien du temple. Les caméras de surveillance, omniprésentes, sont dissimulées sur les soixante hectares de verdure. *« Même les arbres ont des yeux »*, avertit le gardien dans un demi-sourire. C'est ici, au milieu des arbres exotiques, des flamants roses et des perroquets que l'homme fort de la Géorgie, l'oligarque multimilliardaire Bidzina Ivanichvili, 68 ans, aime se ressourcer quand il quitte son palais futuriste de verre et d'acier surplombant Tbilissi.

Ce parc, c'est à la fois son œuvre, son caprice et le reflet parfait du système qu'il a instauré dans cette ancienne république soviétique du Caucase. L'ancien premier ministre et fondateur du parti au pouvoir, Rêve géorgien, a fait déraciner des arbres centenaires jusqu'en Afrique pour les replanter ici. Les Géorgiens se sont habitués à les voir glisser silencieusement sur la mer Noire lors de l'acheminement de ceux-ci par bateau, et à prendre leur mal en patience quand les villes sont paralysées pour laisser passer les convois.

« Bidzina agit en politique exactement de la même façon qu'il a créé ce jardin d'Eden, observe son ex-conseiller et ancien ami, Gia Khoukhachvili. *Il déracine les responsables politiques, députés et ministres, et les plante à différents postes comme des magnolias. Tous répètent ce qu'il veut. Tant qu'il les aime, il leur donne de l'eau et les nourrit, mais sinon… »*

Cet écrin de verdure, dont les arbres sont reliés au sol par de longs fils pour les maintenir en place, est aussi l'un des rares signes tangibles de la présence de Bidzina Ivanichvili en Géorgie, aussi discret que tout-puissant. *« C'est comme Dieu, il est à la fois partout et nulle part »*, raille M. Khoukhachvili. De fait, à part un bref passage à la tête du gouvernement de 2012 à 2013, M. Ivanichvili n'a occupé aucun poste officiel et n'a que le titre de président honoraire de Rêve géorgien depuis décembre 2023.

La quiétude des lieux tranche avec l'agitation qui s'est emparée du pays, secoué depuis deux mois par des manifestations massives contre la loi sur l'influence étrangère. Le texte, calqué sur une loi russe et promulgué le 3 juin, vise à réduire au silence les médias indépendants et la société civile. Surtout, il marque un changement radical et inédit de l'orientation géopolitique du pays depuis son indépendance, en 1991, en se détournant de l'Europe au profit de la Russie, dont les troupes occupent 20 % du territoire depuis la guerre de 2008. Ce virage est d'autant plus spectaculaire que le pays a obtenu, en décembre 2023, le statut de candidat à l'Union européenne. Furieux, les Géorgiens, dont 80 % se disent pro-européens, crient à la *« trahison »*.

A Moscou, on applaudit. A Bruxelles et Washington, on frémit : en pleine guerre en Ukraine, Bidzina Ivanichvili fait basculer la Géorgie, longtemps vantée comme un modèle de démocratisation dans la région, en un régime prorusse, conspirationniste et sombrant dans l'autoritarisme. Le discours de l'oligarque, le 29 avril, leur a glacé le sang : il y accusait les Occidentaux, l'opposition et la société civile géorgiennes d'appartenir à un même *« parti mondial de la guerre »*, qui fomenterait une révolution pour renverser le gouvernement et entraîner le pays dans la guerre. Il annonçait également la répression de toute opposition après les élections législatives, prévues en octobre.

Gigantesque travail de sape

L'opposition et la société civile y ont vu la preuve qu'il n'est qu'une *« marionnette de Poutine »*, prêt à vendre son pays pour préserver les seules choses qui comptent pour lui : sa fortune, estimée à 5 milliards de dollars (4,6 milliards d'euros), soit l'équivalent de 25 % du PIB, et sa sécurité physique. *« On ne peut pas prouver de contact direct avec le Kremlin, mais ce qui est sûr, c'est que tout ce que fait Bidzina est dans l'intérêt de la Russie*, affirme Eka Gigauri, directrice de Transparency International à Tbilissi. *Il n'a pas de valeurs ni de ligne rouge*, complète Gia Khoukhachvili. *C'est un homme d'affaires, un pragmatique. Après l'invasion de l'Ukraine, il a pris peur et a voulu donner des gages de loyauté au Kremlin. Moscou s'est engouffré dans la brèche et a étendu son influence dans tous les domaines, avec sa complicité. Aujourd'hui, cela métastase partout. »*

Assailli par les regrets, l'ancien conseiller politique se reproche d'avoir mis du temps à ouvrir les yeux. *« C'est un traître de la Géorgie »*, dit-il. La rhétorique désormais ouvertement prorusse du milliardaire lui semble révélatrice. *« Bidzina ne pourrait pas tenir un discours aussi anti-occidental s'il ne sentait pas le soutien de la Russie. Cela signifie qu'il a déjà reçu des garanties du Kremlin. »* Les dizaines de milliers de manifestants espèrent encore pouvoir chasser Rêve géorgien par les urnes lors des législatives, malgré la répression croissante et le risque de fraudes. Serait-ce déjà trop tard ?

Tout avait pourtant bien commencé. Quand Bidzina Ivanichvili arrive au poste de premier ministre après la victoire de son parti, en 2012, beaucoup sont ravis de voir partir l'ex-président réformateur Mikheïl Saakachvili, dont le deuxième mandat a été entaché par des dérives autoritaires. Encore inconnu un an plus tôt, l'homme d'affaires et riche mécène, à la mèche blanche et au costume impeccable, se pose alors en garant de la paix, attaché à poursuivre le rapprochement avec l'Europe et l'OTAN, tout en évitant d'irriter Moscou. Le message trouve un écho dans la population, encore traumatisée par la guerre de 2008. Il séduit aussi les Occidentaux, dont la priorité est alors au « reset » avec la Russie, après des années de tensions. Sur ce point, Bidzina Ivanichvili les rassure : la Géorgie ne sera pas un obstacle. Le premier ministre, marié et père de quatre enfants, apparaît calme, pondéré, pragmatique, en rupture avec l'attitude de M. Saakachvili, jugé trop agité et devenu l'ennemi de Vladimir Poutine, lequel a promis de le *« pendre par les couilles »*.

Au bout d'un an, surprise, il démissionne. Les Géorgiens y voient un signe positif : au moins, il ne s'agrippe pas au pouvoir. En réalité, le milliardaire continue de diriger dans l'ombre et place ses fidèles, anciens employés ou collaborateurs à tous les postes-clés. Son homme à tout faire, Irakli Garibachvili, devient premier ministre ; son ancien garde du corps, Vakhtang Gomelauri, chef des services de sécurité de l'Etat ; l'ancien dentiste de son épouse, ministre de la santé. L'oligarque russo-géorgien Otar Partskhaladze, membre de son premier cercle, est quant à lui nommé procureur général. Depuis, ce dernier a été sanctionné par le Trésor américain, en septembre 2023, pour avoir *« influencé la société et la politique géorgiennes au profit de la Russie »* en coopérant avec le FSB, les services de sécurité russes.

Pendant douze ans, Rêve géorgien tient un double discours, clamant tout faire pour poursuivre l'intégration européenne, tout en sabotant le processus. Beaucoup sont dupes, en Géorgie comme en Europe. *« Au début, Rêve géorgien était un parti pro-européen qui défendait la liberté et la démocratie*, se souvient M. Khoukhachvili. *Bidzina, lui, était un homme simple, discret, bien qu'assez paranoïaque et puéril. Il adore les intrigues et rumeurs*, poursuit l'ancien conseiller. *Avant de dormir, il lit les rapports que lui font les services secrets sur les gens. »*

> **« Avant de dormir, il lit les rapports que lui font les services secrets sur les gens »**
> GIA KHOUKHACHVILI
> ancien conseiller de Bidzina Ivanichvili

En coulisse, le milliardaire mène un gigantesque travail de sape en s'appropriant, une à une, toutes les institutions du pays. Cette prise de contrôle au profit de ses intérêts privés est si vaste que la Géorgie devient ce que l'on appelle un « Etat capturé ». *« Quand on a commencé à parler de cela, il y a quatre ans, les Occidentaux ne comprenaient pas. Aujourd'hui, ils sont sous le choc »*, remarque Mme Gigauri.


La demeure de l'oligarque Bidzina Ivanichvili, sur les hauteurs de Tbilissi, le 23 mai.

Ceux qui résistent à « Bidzina » en paient le prix. Depuis que Transparency International Géorgie a dénoncé, en 2015, le *« népotisme »* de l'oligarque, la directrice de l'organisation est la cible d'attaques personnelles, et son visage, barré d'une croix, est placardé sur les murs de Tbilissi. Pour avoir refusé d'obéir à l'ex-premier ministre, l'ex-président géorgien Guiorgui Margvelachvili a lui aussi été harcelé et humilié pendant et après son mandat (2013-2018). Il en a tiré une leçon : *« Avec lui, il ne faut jamais négocier. C'est le meilleur stratège que j'aie jamais vu. »*

Le camp de Mikheïl Saakachvili avait mis en garde dès le début : l'oligarque sert les intérêts russes. *« Hélas, nous n'étions pas entendus à Bruxelles et à Washington*, se souvient Thorniké Gordadzé, ancien ministre de l'intégration européenne. *Ils lui laissaient le bénéfice du doute. »* A l'époque, les preuves manquent. Mais plusieurs éléments du parcours de Bidzina Ivanichvili jettent déjà le trouble.

L'homme, issu d'une famille modeste du village de Tchorvila, dans le nord de la Géorgie, a fait fortune en Russie, dans les années 1990, en investissant dans les mines, l'énergie, l'agroalimentaire et l'immobilier. Sa banque, Rossiysky Kredit, au cœur de son empire, devient vite l'une des plus grandes de Russie. L'oligarque russe et féroce critique de Poutine, Boris Berezovski, retrouvé mort en 2013, dira de lui qu'il joue toujours *« selon les règles du gouvernement russe »*.

Bidzina Ivanichvili revient en Géorgie en 2003, après la « révolution des roses », manifestations pacifiques emmenées par celui qui deviendra son grand rival, Mikheïl Saakachvili. Quand il se lance en politique, en 2011, il promet de vendre tous ses actifs en Russie pour éviter tout soupçon. *« Les gens l'ont cru, alors qu'il a continué à détenir encore au moins dix sociétés russes par le biais d'entités offshore entre 2012 et 2019, qui se sont ensuite transformées en un réseau encore plus large de filiales »*, souligne Mme Gigauri. A ce jour, l'homme d'affaires, qui a refusé notre demande d'interview, détient encore au moins une entreprise en Russie par l'intermédiaire de l'une de ses sociétés offshore, selon Transparency International.

> **« Il est prêt à sacrifier la démocratie pour se maintenir au pouvoir »**
> GUIORGUI GAKHARIA
> ancien premier ministre

En 2011, il renonce à la nationalité russe en gage d'indépendance à l'égard de Moscou. Géorgien, il détient aussi un passeport français, obtenu en 2010 grâce à ses relations privilégiées avec l'ancien ambassadeur de France Eric Fournier. En 2021, Paris lui remettra même la Légion d'honneur pour sa création d'une *« fondation caritative internationale »* et *« quarante ans de services »*, comme mentionné au *Journal officiel*.

Les Géorgiens, dont le salaire moyen mensuel plafonne à 1300 laris (423 euros), voient en lui l'espoir d'une vie meilleure. L'oligarque a d'ailleurs fait de son village natal, rénové à grands frais, la vitrine de la *« Géorgie du futur »*. A Shekvetili, toutefois, seuls les plus riches peuvent profiter de son hôtel avec vue sur la mer et aquarium géant, dans lequel nage un requin parmi les poissons exotiques – une tocade du milliardaire.

L'opposition de la jeunesse

Même des électeurs de Rêve géorgien déchantent. *« Il nous a menti*, enrage Tamila Tavdguiridze, dentiste de 32 ans. *J'avais voté pour lui, mais il n'a pas tenu le quart de ses promesses, et aujourd'hui il nous emmène en Russie ! »* L'ex-premier ministre et membre de Rêve géorgien Guiorgui Gakharia, passé à l'opposition, est formel : *« Il est prêt à tout, même à sacrifier la démocratie et l'orientation pro-européenne du pays, pour se maintenir au pouvoir. »*

Bidzina Ivanichvili est-il allé trop loin ? *« Il contrôle tout, sauf la jeunesse »*, remarque l'un de ses anciens ministres, Paata Zakareishvili. Depuis deux mois, c'est elle, cette « génération Z » anglophone et tournée vers l'Europe, qui mène les protestations. Jugée incontrôlable par le pouvoir, elle incarne à la fois une lueur d'espoir pour les Géorgiens, et l'adversaire le plus redouté de Bidzina Ivanichvili. *« Il ne comprend rien à l'avenir de son pays*, estime M. Zakareishvili. *C'est un bon businessman soviétique, mais il n'a connu que l'URSS en ruine. Eux sont tous allés en Europe. Il ne pourra jamais gagner contre eux. »* Dans le pays, beaucoup veulent y croire. Les autres se résignent ou préparent leur valise. ■

FAUSTINE VINCENT

Aux Pays-Bas, l'extrême droite de Wilders sera chargée de l'immigration

Après sept mois de tractations, les quatre partis de la coalition se sont accordés sur le gouvernement

BRUXELLES - *correspondant*

Pour la première fois, un gouvernement néerlandais va compter cinq ministres d'extrême droite : le Parti pour la liberté (PVV) du populiste Geert Wilders, vainqueur des élections de 2023, a conclu une nouvelle et longue négociation avec ses trois partenaires et révélé, mardi 11 juin, la composition du gouvernement « extraparlementaire » qu'il ne dirigera pas mais dont il entend bien dicter la ligne. *« Nous y sommes »*, annonçait Geert Wilders mardi après-midi, visiblement satisfait de mettre un point final à près de sept mois de négociations ponctuées, le 15 mai, par l'annonce d'un accord de coalition avec le Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD, libéral), le Nouveau Contrat social (NSC, centre droit) et le Mouvement agriculteur-citoyen (BBB).

Le gouvernement que dirigera Dick Schoof, un haut fonctionnaire, ancien patron des services antiterroristes, comptera seize ministres et douze secrétaires d'Etat. L'un d'eux attire déjà l'attention : Gidi Markuszower, ministre de l'immigration, a été naguère inquiété pour port illégal d'arme et soupçonné par les services de renseignement néerlandais d'avoir livré des informations aux services secrets israéliens, le Mossad. Député depuis 2017, il a été rappelé à l'ordre par la présidente de l'Assemblée en 2021 pour avoir réclamé la constitution d'un tribunal appelé à juger les responsables chargés de la politique migratoire du royaume. *« Un crime contre le peuple néerlandais »*, soutenait-il, critiquant *« une politique des frontières ouvertes qui détruit le pays »*.

Le programme de la coalition évoque le « régime le plus strict » pour l'asile

Le programme de la coalition évoque le *« régime le plus strict »* pour l'asile, avec une *« loi d'urgence »* censée assurer la suspension des demandes durant deux ans. La répartition des demandeurs dans toutes les municipalités, qui devait éviter l'encombrement des centres d'accueil, sera, elle, abrogée, même si elle avait été décidée par le parti libéral, désormais associé à M. Wilders. Le PVV gérera quatre autres départements : la santé publique, l'économie, les infrastructures et la coopération. Le budget de cette dernière devrait être réduit chaque année de 2,4 milliards d'euros. Il était de 3,6 milliards en 2023 et le gouvernement démissionnaire prévoyait de l'augmenter de 300 millions en 2024 et, structurellement, de 500 millions à partir de 2025.

Ministre de la défense libéral

Pour le portefeuille de la santé, Geert Wilders a désigné Fleur Agema, députée depuis 2006 et l'une des rares collaboratrices du PVV, un parti sans réelle structure et sans membres. Très attachée à la défense des personnes âgées, Fleur Agema a notamment guerroyé contre des droits qui seraient, selon elle, accordés aux détenus tandis que les aînés n'en jouiraient pas.

Comme le parti d'extrême droite, les autres partenaires obtiennent des portefeuilles qui devraient leur permettre de concrétiser les points les plus saillants de leur programme. Le BBB de Caroline van der Plas, hostile aux mesures de restriction des émissions polluantes qui devaient être imposées aux agriculteurs, va les alléger, voire les abroger, même si la coalition affirme vouloir respecter les objectifs fixés par l'Union européenne. Le gouvernement sortant du libéral Mark Rutte entend imposer une limitation du cheptel et la fermeture de certaines exploitations. Le parti agrarien obtient aussi le portefeuille du logement, un problème-clé dans le pays, que le gouvernement Schoof entend résoudre avec un vaste programme de constructions.

Le VVD de Dilan Yesilgöz-Zegerius, qui a succédé à Mark Rutte à la tête de la formation libérale, voulait contrôler les dépenses envisagées par ses partenaires populistes, qui ont formulé de nombreuses promesses à caractère social. Il gérera donc les finances, ainsi que la justice et l'énergie, nouvelle dénomination, très symbolique, de l'ancien département « climat et énergie », qui avait pour mission, entre autres, d'imposer de lourdes taxes aux plus gros pollueurs industriels à partir de 2028. Le ministre de la défense sera également membre du parti libéral, très attaché à la poursuite de l'aide militaire et financière à l'Ukraine, un sujet sur lequel Geert Wilders cultive l'ambiguïté.

Le Nouveau Contrat social, le parti de l'ancien député chrétien-démocrate Pieter Omtzigt, décroche pour sa part l'intérieur, l'enseignement supérieur, les affaires sociales et les affaires étrangères, pour lesquelles il a fait appel à Caspar Veldkamp, député et ancien ambassadeur, en Israël notamment. Le NSC, qui a prospéré en dénonçant « l'affaire des allocations », un scandale qui a ruiné des milliers de familles soupçonnées à tort de fraude au terme d'une enquête fondée sur un profilage racial, obtient également un secrétaire d'Etat qui sera spécifiquement chargé de ce dossier.

La nouvelle équipe ministérielle, dont le nom de certains membres doit encore être révélé, comptera finalement peu de personnalités issues de la société civile. Elle a encore à franchir le cap du Parlement, où chaque ministre sera entendu avant son entrée en fonctions. L'opposition ne pourra leur poser, à chacun, qu'une seule question, ce qui ne devrait pas entraver la mise en place du gouvernement *« le plus à droite de l'histoire du pays »*, comme l'appelle Geert Wilders. Un pays qu'il veut *« rendre aux Néerlandais »*. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

Drogues : les nouvelles menaces

Substances de synthèse à forte teneur, mélanges inédits, polyconsommation : ces nouvelles menaces renforcent un marché de la drogue qui n'a jamais été aussi puissant en Europe, a alerté, mardi 11 juin, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies dans son rapport annuel. Le document mentionne des consommateurs désormais exposés à un *« éventail plus large de substances psychoactives, qui sont souvent plus puissantes ou plus pures ou apparaissent sous de nouvelles formes, dans de nouveaux mélanges ou en nouvelles combinaisons »*, analyse le directeur de l'observatoire, Alexis Goosdeel, dans un communiqué.

ÉTATS-UNIS

Le fils de Joe Biden condamné

Hunter Biden, 54 ans, a été condamné, mardi 11 juin, pour l'ensemble des faits qui lui étaient reprochés par les douze jurés du tribunal de Wilmington (Delaware). Le fils du président des Etats-Unis était accusé d'avoir menti au sujet de son usage fréquent de drogues au moment de l'acquisition d'une arme à feu en 2018, conservée illégalement pendant onze jours. Joe Biden a répété qu'il écartait l'hypothèse d'une grâce présidentielle pour son fils. La peine maximale théorique est une amende de 750 000 dollars (700 000 euros) et vingt-cinq ans d'emprisonnement, mais, au vu du casier vierge du condamné, cette hypothèse semble exclue. En septembre, un autre procès attend Hunter Biden, cette fois à Los Angeles, pour des faits de fraude fiscale.

GAZA

Washington examine la réponse du Hamas

Les Etats-Unis *« examinent »*, mercredi 12 juin, la réponse du Hamas à un plan de cessez-le-feu dans la bande de Gaza promu au Moyen-Orient par leur chef de la diplomatie, Antony Blinken, sur fond de frappes israéliennes incessantes dans le territoire palestinien. Un dirigeant du Hamas, Izzat Al-Risheq, a assuré, dans un communiqué, que la réponse, dont le contenu n'a pas été révélé, était *« responsable, sérieuse et positive »* et qu'elle *« ouvrait la voie à un accord »*. – (AFP.)

Le Monde
JEUDI 13 JUIN 2024

Le plastique agricole ne cesse de gagner du terrain

Le recours au plastique s'intensifie pour les serres, le paillage et l'ensilage, multipliant les rejets dans la nature

NÎMES - *correspondante*

Durant près d'une semaine, début février, d'épaisses colonnes de fumées noires ont obscurci le ciel bleu de la Camargue entre Saint-Gilles (Gard) et Arles (Bouches-du-Rhône). A l'origine de ces fumées nauséabondes : des amas de plastiques utilisés pour les cultures de salades et de melons, mélangés à des déchets verts, qui se consument dans des champs ou sur le bord de la route.

Plusieurs riverains alertent alors la gendarmerie et l'Office français de la biodiversité (OFB). Les feux ont été allumés au sein de la plus grande zone humide de France, une réserve classée en site Natura 2000 située au cœur du parc naturel régional de Camargue, avec le Petit-Rhône à proximité. *« Il y a une biodiversité remarquable mais fragilisée, on s'inquiète des risques de pollution »*, relate, sous le couvert de l'anonymat, un témoin de la scène. *« On ne peut pas laisser faire n'importe quoi, il y a des lois. Nos enfants respirent ça. Il faut respecter nos poumons et notre environnement ! »*, dénonce une mère de famille habitant le village de Saliers, près d'Arles.

« Une terre idéale »

Les feux ont été déclenchés sur l'une des propriétés de Didier Cornille, un grand propriétaire terrien qui cultive des salades et des melons sur plusieurs milliers d'hectares entre le Gard et les Bouches-du-Rhône. Accusant l'agriculteur de ne pas respecter les obligations définies par le code de l'environnement, selon lequel tout détenteur de déchets est responsable de leur gestion, jusqu'à leur valorisation et leur élimination, plusieurs associations écologistes, dont France Nature Environnement (FNE) et la Ligue de protection des oiseaux, portent l'affaire en justice.

L'audience en correctionnelle, qui aurait dû avoir lieu mardi 11 juin au tribunal de Tarascon (Bouches-du-Rhône), a été reportée au 18 février 2025 en raison d'un *« problème d'audiencement »*. Didier Cornille et sa société Les Saladines risquent une amende de plusieurs milliers d'euros. Sollicité à plusieurs reprises, son avocat n'a pas donné suite.

En Petite Camargue comme en Camargue, l'usage du plastique

« La pollution engendrée est importante avec une dégradation de la qualité des sols »

NATHALIE GONTARD
directrice de recherche à l'Inrae

en agriculture s'est intensifié ces dernières années. Les minitunnels, posés sur la terre, et visibles à perte de vue, rappellent les paysages espagnols de la région de Murcie, au sud-est du pays. *« Depuis un peu plus de cinq ans, des structures importantes, souvent venues d'Espagne, cherchent de nouvelles superficies pour cultiver le melon. Dans notre région, avec le soleil et l'eau à volonté, ils ont trouvé une terre idéale »*, souligne Jean-Louis Portal, élu à la chambre d'agriculture du Gard. Les protections en plastique empêchent l'herbe de passer, protègent du vent et laissent le fruit propre au moment de la récolte. Le plastique est aussi souvent utilisé dans la culture des salades.

Dans cette zone du Sud-Est très ensoleillée, où la diversification des cultures a tendance à disparaître au profit de l'agro-industrie, le paillage plastique recouvre les parcelles huit mois sur douze. La chambre d'agriculture du Gard assure sensibiliser la filière à la question du recyclage lors de réunions, ou par des courriers. Les agriculteurs doivent établir un bordereau de suivi des déchets à transmettre aux organismes collecteurs. *« Il y a des règles strictes, et deux périodes de collecte annuelles. Les agriculteurs doivent rendre les plastiques non souillés et les stocker dans la cour avant la campagne de recyclage »*, explique Jean-Louis Portal, qui le reconnaît : *« Il n'y a peut-être pas assez de centres sur le territoire, il faudrait peut-être mieux organiser encore la collecte. »*

Difficile de connaître avec précision l'étendue de la pratique de la *« plasticulture »* à l'échelle de la France. Le Comité français des plastiques en agriculture, qui regroupe les professionnels du secteur, évoque le chiffre de



Culture de melons sur paillage plastique, à Arles (Bouches-du-Rhône), en juin 2017. BORIS HORVAT/AFP

150 000 tonnes de plastique utilisées chaque année pour le maraîchage ou l'élevage. Le ministère de l'agriculture n'a pas été en mesure de confirmer ce chiffre.

Les secteurs agricole et alimentaire représentent près de la moitié des plastiques utilisés en France, selon l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Les ministères de l'agriculture et de la transition écologique ont demandé à l'Inrae et au CNRS de réaliser une expertise scientifique pour faire l'état des connaissances sur les usages et les impacts (environnementaux et sanitaires) des plastiques en agriculture et pour l'alimentation. Les résultats de cette expertise devraient être rendus publics en décembre.

Directrice de recherche à l'Inrae et autrice de *Plastique. Le grand emballement* (Stock, 2020), Nathalie Gontard a participé à l'expertise : *« Au niveau européen, toutes les publications font état d'un chiffre de 4 % des plastiques consommés par les pratiques agricoles. Mais tous les chercheurs s'accordent pour dire que ce pourcentage est sous-estimé et surtout que la pollution engendrée est importante avec une dégradation de la qualité des sols. »* La chercheuse explique que les plastiques utilisés en agriculture sont *« connus pour se dégrader et émettre tout au long de leur durée d'usage des micro et nanoplastiques qui contaminent de façon importante les sols agricoles, affectent leur qualité et finissent par contaminer les nappes phréatiques »*.

Déchets incinérés, enfouis

Dans un rapport publié en 2019, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prévenait déjà : l'usage de plastique pour les serres, le paillage et l'ensilage devrait augmenter de 50 % au niveau mondial pour passer de 6,1 millions de tonnes en 2018 à 9,5 millions de tonnes en 2030. Ces dernières décennies, rappelle la FAO, le plastique a remplacé de nombreux matériaux traditionnellement utilisés en agriculture : le verre (pour les serres), le bois, le carton, le métal, la paille ou encore les canalisations en terre (pour l'irrigation). A l'échelle de la planète, l'agriculture consommait 12,5 millions de tonnes de plastique en 2019, majoritairement pour le maraîchage et l'élevage (80 %), puis pour la pêche et l'aquaculture (17 %) et le secteur forestier (2 %). La même année, l'emballage alimentaire pesait pour 37,3 millions de tonnes.

L'Asie est le plus gros consommateur de plastique agricole avec 6 millions de tonnes par an. L'agriculture européenne en utiliserait 1,7 million de tonnes. En surface, les films de paillage couvriraient plus de 500 000 hectares au sein de l'Union européenne, soit quatre fois plus que les serres et six fois plus que les tunnels bas.

En matière de traitement, les déchets sont incinérés, enfouis et plus rarement recyclés quand les bâches ne sont pas trop sales ou trop dégradées. Selon Adivalor, la filière mise en place par les professionnels pour gérer l'ensemble des déchets agricoles, 97 000 tonnes de plastique ont été collectées en 2023 auprès de 300 000 agriculteurs, pour un taux de recyclage de *« plus de 70 % »*. Loin de l'ambition affichée de 100 % de déchets collectés et recyclés d'ici à 2030.

En mai, la première usine de recyclage de big bags agricoles a été inaugurée près de Gisors, dans l'Eure. Son objectif donne la mesure de l'usage de ces sacs XXL dans les fermes : recycler 8 millions de big bags usagés (près de 10 000 tonnes) par an. ■

AGATHE BEAUDOUIN ET STÉPHANE MANDARD (À PARIS)

Relance du nucléaire : interrogations sur le stockage des déchets

Le centre Cigéo de Bure, dans la Meuse, pourrait accueillir les déchets de six EPR supplémentaires, mais l'incertitude est plus grande au-delà

Les annonces de nouvelles constructions de réacteurs nucléaires, si elles se concrétisent, auront des conséquences sur le temps long. Où, et dans quelles conditions, seront stockés les déchets radioactifs qu'ils produiront ? A l'occasion d'un avis publié lundi 10 juin, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) soulève la question du dimensionnement du centre d'enfouissement Cigéo, en lien avec les choix de politique énergétique.

A Bure, à cheval sur les départements de la Meuse et de la Haute-Marne, doivent être enfouis sous 500 mètres de roche argileuse les déchets nucléaires dits « de moyenne et haute activité à vie longue », soit les plus dangereux. La demande d'autorisation de création de Cigéo a été déposée début 2023 par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), ouvrant la voie à une phase d'instruction technique.

Dans ce cadre, l'Andra doit réaliser une démonstration de sûreté pour un inventaire dit « de référence » : les déchets générés par les réacteurs du parc actuel fonctionnant jusqu'à 50 ans et par l'EPR de Flamanville (Manche), où vient d'avoir lieu le chargement du combustible – environ 10 000 mètres cubes de déchets de haute activité.

Caractéristiques géologiques

Mais, ces dernières années, la politique énergétique a largement évolué. En 2022, le président Emmanuel Macron a annoncé une relance de l'atome, avec la construction d'au moins six réacteurs de type EPR, voire jusqu'à quatorze. En janvier, il a semblé confirmer que le chantier de huit réacteurs supplémentaires serait bien lancé, même si le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, s'est montré plus mesuré sur cette perspective, le 5 juin, devant une commission d'enquête du Sénat. Le parc doit également être prolongé, autant que possible, jusqu'à 60 ans. Le Rassemblement national, arrivé en tête du scrutin européen, proposait même, lors de la présidentielle de 2022, la construction de vingt EPR.

L'Andra a défini des inventaires dits « de réserve », en fonction de plusieurs scénarios. L'un d'entre eux prend en compte la décision du gouvernement de construire six EPR supplémentaires à Penly (Seine-Maritime), à Gravelines (Nord) et au Bugey (Ain).

L'IRSN a étudié leurs conséquences en termes d'emprise du site de stockage : celle-ci pourrait *« dépasser de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres les limites actuelles de la zone d'implantation des ouvrages souterrains »*, écrit-il. Rien de rédhibitoire cependant à ce que les déchets de six EPR supplémentaires soient bien stockés à Cigéo : la superficie concernée reste dans une zone de 250 kilomètres carrés identifiée pour ses caractéristiques géologiques favorables à l'enfouissement.

« L'IRSN n'a pas identifié à ce stade d'élément de connaissance relative à la géologie qui remette en cause l'adaptabilité de Cigéo aux inventaires de réserve », souligne l'insti-

« En termes d'emprise, la capacité de Cigéo n'est pas infinie »

DELPHINE PELLEGRINI
adjointe au directeur de l'environnement à l'IRSN

tut – qui doit être fusionné avec l'Autorité de sûreté nucléaire. Pour accueillir de tels déchets, l'Andra devrait effectuer une nouvelle démonstration de sûreté et réaliser des études détaillées. *« Les choix de politiques énergétiques peuvent conduire à étendre significativement les temps de mise en stockage*, précise Delphine Pellegrini, adjointe au directeur de l'environnement à l'IRSN. *Avec six réacteurs de plus et un allongement à soixante ans de la durée de fonctionnement de tous les réacteurs du parc, des colis de déchets pourraient arriver jusqu'en 2220 plutôt que 2150. Il pourrait commencer à y avoir de forts enjeux de vieillissement des matériaux. »*

Concernant les déchets générés par huit ou davantage d'EPR supplémentaires ainsi que par de petits réacteurs modulaires, que l'exécutif entend aussi promouvoir, l'incertitude est en revanche beaucoup plus grande, cette option n'ayant pas été étudiée. *« En termes d'emprise, la capacité de Cigéo n'est pas infinie »*, remarque Delphine Pellegrini.

« Nous devons nous assurer que nos choix de conception permettent de laisser les options ouvertes, note de son côté Sébastien Crombez, directeur sûreté, environnement et stratégie filières de l'Andra. *De nombreuses autres études seront menées après l'autorisation de création en fonction des évolutions de politique énergétique. »*

Au-delà du dimensionnement de Cigéo, l'IRSN souligne dans ce premier avis technique – deux autres doivent suivre – que les connaissances réunies par l'Andra concernant les déchets, la roche argileuse et les matériaux qui seront utilisés sont solides. Il met tout de même en avant deux principaux points de vigilance.

D'abord, concernant la zone où doivent être stockés les déchets les plus radioactifs : le rythme de corrosion de composants métalliques, entourés d'un matériau contenant du ciment, apparaît trop rapide, et l'homogénéité de la roche dans cette zone soulève des interrogations. *« Il y a peut-être des déformations de la roche, il faudra que l'Andra aille vérifier avant de creuser à cet endroit »*, explique Delphine Pellegrini. Ensuite, l'IRSN estime que la copie de l'Andra est encore *« assez préliminaire »* concernant la conception des ouvrages de scellement, ces bouchons qui permettront de fermer l'installation lorsqu'elle sera remplie déchets. Une fois l'instruction terminée, l'autorisation de création, qui permettrait de lancer la construction, pourrait intervenir vers 2027-2028. Avant une demande de mise en service prévue à l'horizon 2040. ■

PERRINE MOUTERDE

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement. Cet encart est élaboré par CITEO.

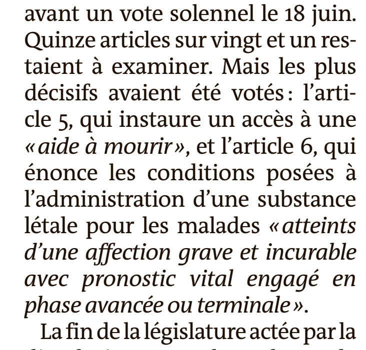


TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Le Monde
JEUDI 13 JUIN 2024

La loi sur la fin de vie menacée d'effacement

La dissolution de l'Assemblée nationale a rendu caduque la partie déjà votée en première lecture sur l'aide à mourir



Catherine Vautrin, ministre de la santé, au palais de l'Elysée, à Paris, le 8 juin. LAURENCE GEAI/MYOP

Coup d'arrêt, voire coup de grâce. La dissolution de l'Assemblée nationale, décidée par le chef de l'Etat, dimanche 9 juin, a brutalement interrompu l'examen du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie au Palais-Bourbon. *« Avec ce texte, on regarde la mort en face »*, avait déclaré, le 10 mars, Emmanuel Macron à propos de cette réforme sociétale, qui avait été précédée d'un « débat national » depuis septembre 2022 et d'une convention citoyenne en 2023.

Commencé le 27 mai par les députés, l'examen du texte devait se poursuivre jusqu'au 14 juin, avant un vote solennel le 18 juin. Quinze articles sur vingt et un restaient à examiner. Mais les plus décisifs avaient été votés : l'article 5, qui instaure un accès à une *« aide à mourir »*, et l'article 6, qui énonce les conditions posées à l'administration d'une substance létale pour les malades *« atteints d'une affection grave et incurable avec pronostic vital engagé en phase avancée ou terminale »*.

La fin de la législature actée par la dissolution a rendu caduque la partie déjà adoptée du texte. Dans la majorité, les regrets n'ont pas manqué de s'exprimer. *« Le texte sur la fin de vie, tout ce que l'on a fait jusqu'à présent comme chemin parlementaire est anéanti*, s'est désolée, lundi, Yaël Braun-Pivet, présidente sortante de l'Assemblée nationale. *Tous les débats qui ont eu lieu en commission spéciale et dans l'Hémicycle n'existent plus. »* L'ex-députée (Renaissance) des Yvelines n'est pas la seule à s'affliger. *« C'est décevant de s'arrêter si près du but*, décrit Didier Martin, ex-député de la Côte-d'Or (Renaissance) et corapporteur du texte. *On avait voté les points d'équilibre du texte auxquels les débats en séance nous avaient conduits. »* Le projet de loi est *« la première victime collatérale de la dissolution »*, déplore Olivier Falorni, rapporteur général du texte.

Comme d'autres partisans de l'« aide à mourir », l'ex-député démocrate de Charente-Maritime voit surtout se profiler l'abandon pur et simple de la réforme. *« Si le Rassemblement national* [RN] *sort majoritaire des urnes,* redoute-t-il, *le texte sera définitivement enterré, c'est clair. »*

Pas une « priorité »

Dans l'Hémicycle, les députés du RN ont bataillé pied à pied contre « l'aide à mourir ». Lundi 10 juin, Sébastien Chenu, porte-parole du parti de Marine Le Pen, l'a annoncé sur RMC et BFM-TV : en cas de victoire du RN, *« ça ne ferait pas partie des priorités immédiates que de reprendre ce texte »*, a déclaré le député sortant du Nord. *« Ça ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire. On a très envie de travailler sur les soins palliatifs. Notre proposition est de donner des moyens pour permettre aux Français d'abréger leurs souffrances, de terminer leur vie dans la plus grande dignité. »*

Quel que soit le résultat des urnes, la probabilité que la réforme ouvrant droit à une « aide à mourir » soit remise sur le métier parlementaire, dans la prochaine législature, est faible. *« Je ne pense pas que ce sera la priorité »*, déclare, au *Monde*, Agnès Firmin Le Bodo. L'ancienne députée (Horizons, Seine-Maritime) estime que même s'il disposait d'une majorité favorable, le chef de l'Etat ne se précipiterait pas pour porter de nouveau le texte.

Emmanuel Macron a été échaudé par la tournure des débats dans l'Hémicycle. Il aurait souhaité que les députés de la majorité se mobilisent davantage pour rétablir la version initiale du projet de loi, largement remaniée en commission spéciale. Les députés y avaient élargi les critères d'accès à l'« aide à mourir », contre l'avis de Mme Firmin le Bodo, présidente de cette commission, et de Catherine Vautrin, ministre de la santé.

« On nous a dit que le président de la République trouvait inadmissible que les députés ne soient pas mobilisés sur un texte aussi emblématique et qu'il était très mécontent des ouvertures [votées en commission et en séance], raconte Annie Vidal, ex-députée Renaissance de Seine-Maritime. *Je pense que cela n'est pas loin d'avoir pesé dans son choix de dissoudre »*, va jusqu'à conjecturer la députée rouennaise.

Pendant l'examen du texte, Catherine Vautrin a fait passer le message dans les rangs macronistes : le président n'apprécie guère la façon dont les débats se déroulent, a-t-elle expliqué en substance. Malgré les efforts de la ministre pour tenter de mobiliser l'aile modérée de la majorité, l'aile plus favorable à un élargissement des critères d'accès à l'« aide à mourir » l'a conduite à devoir se ranger à un compromis. Mme Vautrin espérait rétablir des conditions plus strictes pour l'« aide à mourir » lors de la « navette » du texte avec le Sénat.

Autre sujets sociaux

Outre les réticences de l'Elysée après les tangages internes à la majorité, la prochaine législature, même en cas de victoire de leur camp, ne sera pas propice au retour du texte, observent les anciens députés macronistes. *« Ce serait une erreur de repartir sur ce sujet »*, estime Annie Vidal, qui plaide au passage pour qu'on *« s'occupe d'abord de la question du grand âge et surtout qu'on développe au préalable les soins palliatifs »*.

Du reste, les plus fervents partisans de l'« aide à mourir » au sein de Renaissance ne prévoient pas de faire campagne sur le sujet. *« On va avoir une campagne 100 % politique sur des thématiques classiques : insécurité, immigration, situation géopolitique, plus que sur des sujets sociétaux »*, remarque Didier Martin.

> **« Si le RN sort majoritaire des urnes, le texte sera définitivement enterré, c'est clair »**
> OLIVIER FALORNI
> rapporteur général du texte

A gauche, les députés se montrent plus enclins à reprendre le flambeau de la réforme. *« Je compte faire vivre le thème de la fin de vie dans ma campagne »*, assure Danielle Simonnet, ancienne députée La France insoumise de Paris. *« J'en ferai une de mes promesses de candidate »*, confie Christine Pirès Beaune, ex-députée socialiste du Puy-de-Dôme.

Mais de là à envisager que le sujet soit remis en chantier en cas de victoire de la gauche, rien n'est moins sûr. *« Nul doute qu'on portera le projet d'une loi sur la fin de vie,* explique Sandrine Rousseau (Europe Ecologie-Les Verts, Paris). *Mais, avant la fin de vie, il y a tous les sujets sociaux qui concernent la capacité de vivre des Français. »*

Dans les rangs des anciens députés Les Républicains (LR), la suspension du débat sur le projet de loi a été accueilli avec soulagement : *« Il y a au moins une bonne nouvelle, c'est la fin de vie pour la fin de vie »*, s'est félicité Patrick Hetzel (Bas-Rhin). Opposés à l'ouverture à l'« aide à mourir », les ex-députés LR ne souhaitent pas voir revenir le texte au Parlement. *« Il est bien clair que je suis contre »*, dit Philippe Juvin (Hauts-de-Seine). L'ancien député a prévu de faire figurer la promesse de développer les soins palliatifs dans le *« huit pages »* qu'il distribuera sur les marchés pendant sa campagne.

Outre le projet de loi, dont l'avenir est plus que compromis, Catherine Vautrin avait présenté en conseil des ministres, le 10 avril, une *« stratégie décennale »* de développement des soins palliatifs, promettant d'y consacrer 1,1 milliard d'euros d'ici à 2034. Aucune mesure de cette *« stratégie »* ne nécessite une traduction législative, hormis la création des « maisons d'accompagnement », un nouveau type de structures pour les personnes en fin de vie, dont la création, inscrite dans le projet de loi, est donc plus qu'incertaine.

La ministre de la santé a annulé sa venue, jeudi 13 juin, au congrès annuel de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs à Poitiers, en raison de la « période de réserve », qui s'impose aux membres du gouvernement en période électorale. L'incertitude sur le sort de la « stratégie décennale » risque de demeurer au-delà même de la campagne des législatives. ■

BÉATRICE JÉRÔME



LE CONTEXTE

DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES STOPPÉS

Meublés touristiques
La proposition de loi transpartisane renforçant la régulation de ce marché aurait dû être adoptée en commission mixte paritaire en juin, après avoir été votée à l'Assemblée en janvier et au Sénat en mai.

« Logements abordables »
Le projet de loi devait être examiné par les sénateurs à partir du 18 juin.

Aide sociale à l'enfance (ASE)
La commission d'enquête parlementaire chargée d'évaluer les dysfonctionnements de l'ASE avait entamé ses travaux le 30 avril.

Enseignement supérieur et antisémitisme
Une commission d'enquête parlementaire relative au respect des valeurs de la République et du pluralisme dans les établissements de l'enseignement supérieur aurait dû être ouverte mardi 11 juin.

Mort de Steve Maia Caniço : « Il y a la Loire derrière et pas de barrière »

Au procès du commissaire Chassaing, le tribunal tente d'analyser, à la seconde près, le drame qui a vu l'homme de 24 ans périr noyé, en 2019

RENNES - *envoyé spécial*

La vidéo défile, image par image, et l'effet est saisissant. La scène se passe le samedi 22 juin 2019. Il est 4 h 32 et 14 secondes, soit une minute avant la chute fatale de Steve Maia Caniço dans la Loire, survenue la nuit de la Fête de la musique 2019, à Nantes, concomitamment à une opération policière menée pour mettre fin à une soirée techno.

Sur l'écran, c'est la nuit et la confusion : des cris fusent, ainsi que des invectives, des bouteilles de verre lancées en l'air se brisent au sol, et des molosses aboient. *« On n'a rien fait, putain ! »*, lancent les voix de jeunes fêtards. Des heurts éclatent entre policiers et teufeurs, les premières grenades lacrymogènes recouvrent le quai Wilson. *« Cassez-vous ! »*, hurle un homme à l'adresse des policiers, tandis qu'un autre s'écrie que *« ça pique les yeux ! »*

A 4 h 32 et 32 secondes, soit 42 secondes avant que Steve ne soit englouti par *« le tapis roulant de la Loire »*, selon l'expression d'un sauveteur, le commissaire Grégoire Chassaing, qui dirige l'intervention, commande à ses équipiers : *« Les gars, avec moi. »* *« C'est la Fête de la musique »*, plaide une voix dans le vide. Tandis qu'une autre avertit encore : *« Il y a la Loire derrière et il n'y a pas de barrière. »*

La projection du film achevée, la présidente du tribunal correctionnel de Rennes où le procès s'est ouvert lundi 10 juin, Marianne Gil, donne lecture de la note de service de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de Loire-Atlantique relative à la Fête de la musique 2019 : *« Sauf nécessité absolue, l'emploi des moyens lacrymogènes ne pourra se faire que sur instruction expresse du directeur du service d'ordre. »* Interrogé sur cette mention, Thierry Palermo, qui officiait comme DDSP par intérim à l'époque des faits, n'y voit *« pas d'intention particulière, juste un souci d'amélioration des conditions de l'emploi de la force »*.

« En short et en tongs »

Seuls seize policiers étaient présents sur le site du quai Wilson au moment de l'intervention. Le chef de la brigade anticriminalité (BAC) officiant lors de l'événement rapporte que les forces de l'ordre ont essuyé *« un déluge de projectiles »* sitôt, ou presque, que M. Chassaing a exigé l'interruption de la musique après 4 heures du matin, horaire prévu – mais largement dépassé lors de précédentes éditions – pour la fin des réjouissances. La scène de révolte, rapporte-t-il à l'unisson d'autres collègues, a rendu l'usage des grenades lacrymogènes *« totalement justifié »*. Le recours à des grenades de désencerclement et à des lanceurs de balles de défense est également apparu *« inévitable »* pour s'extirper d'une *« situation très dangereuse »*. Le chef de la BAC le dit sans ambages : à ses yeux, les poursuites engagées contre le commissaire Chassaing, jugé pour homicide involontaire, sont *« injustes »*. D'autant, appuie-t-il, que le choix du site, toléré par la ville et la préfecture, n'était *« absolument pas judicieux »*.

L'un des DJ récalcitrants, ayant relancé la musique, assure qu'il ne comprend toujours pas comment la fête a dégénéré brutalement. *« J'étais en short et en tongs, je ne voyais pas le danger qu'on pouvait représenter »*, énonce l'homme, pêcheur professionnel dans la vie active. Quand le procureur de la République, Philippe Astruc, demande à un autre DJ ayant joué les prolongations s'il ne considère pas avoir *« une responsabilité morale »* dans le drame qui a coûté la vie à Steve Maia Caniço, l'intéressé se défend, et cingle : *« Ce n'est pas la musique qui l'a poussé à l'eau. »*

A l'ouverture du procès, la mère de Steve a évoqué la personnalité de son fils, *« hypersensible »*, qui *« n'aurait jamais fait de mal à une mouche »*. *« Perdre un enfant*, a-t-elle dit, sobrement et sans haine, *c'est un manque terrible chaque jour. »* Le procès, a-t-elle poursuivi, ne *« ramènera pas »* son fils, mais il est *« important pour son honneur. C'est important pour la suite aussi : pour qu'il y ait plus de sécurité et moins d'acharnement sur des jeunes qui sont juste là pour danser »*.

M. Chassaing, seul mis en cause dans ce procès, a alors demandé à parler, exposant sa *« désolation »*, et renouvelant ses *« condoléances »* à la famille. *« Il n'existe aucun mot assez juste face à votre chagrin incommensurable »*, a dit le commissaire, qui conteste avoir commis des fautes. Le prévenu, qui encourt trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, doit être interrogé mercredi 12 juin. ■

YAN GAUCHARD

A Clamart, la pédiatrie face à la souffrance des ados

A l'hôpital Antoine-Béclère, le service est rempli, pour moitié, de jeunes gens en détresse psychique

REPORTAGE

Quelle attitude adopter ? Que dire, ou ne pas dire ? Ce sont des questions simples pour des situations qui ne le sont pas, que se posent les soignants de pédiatrie, depuis l'arrivée en nombre dans leur service de jeunes adolescents, des filles en grande majorité, en grande souffrance psychique, le plus souvent après une tentative de suicide, raconte Catherine (qui a souhaité rester anonyme), infirmière à l'hôpital Antoine-Béclère (Assistance publique-Hôpitaux de Paris), à Clamart (Hauts-de-Seine).

Au quatrième étage de l'une des grandes barres de ce mastodonte hospitalier, les dix-sept lits de pédiatrie générale sont, pour moitié au moins, désormais occupés en permanence par des jeunes en détresse mentale. Une vingtaine d'autres lits du service accueillent, dans le reste du bâtiment, les plus petits.

Cela fait vingt ans que Catherine exerce dans cet hôpital, et, si elle a du mal à dater précisément cette *« vague »*, elle, comme d'autres, évoque un *« avant »* et un *« après »* Covid-19, tout en soulignant que l'augmentation du nombre d'adolescents à Antoine-Béclère a démarré *« plus tôt »*. Un phénomène auxquels de nombreux services de pédiatrie sont confrontés, alors que les places en pédopsychiatrie manquent.

« IMV » pour intoxication médicamenteuse volontaire ; « IS » pour idées suicidaires… Sur la liste des quinze patients hospitalisés, en cette journée de mai pluvieuse, les acronymes s'alignent et laissent deviner les alertes sur la santé mentale, qui résonnent depuis des mois. Sept adolescents sont pris en charge pour ces motifs, le jour de notre présence dans l'hôpital : six filles, un garçon. La majorité d'entre eux ont 14 ans, un seul en a 15, deux ont seulement 12 ans. Certains en sont à leur quatrième « tentative », d'autres sont revenus à l'hôpital avant le « passage à l'acte », dès que les idées noires sont remontées. Une petite victoire.

« Situations à risque »

Dans l'équipe de pédiatrie, le chamboulement est majeur. *« On n'est pas préparés à ça, on a choisi de soigner des enfants, de faire des prises de sang en réussissant à chanter les petites marionnettes. Je schématise un peu, mais vous voyez l'idée*, dit Catherine. *Alors, faire des contentions pour des ados, qui représentent un danger pour elles-mêmes ou pour les autres… ça reste ultra-choquant. »*

Au quotidien, c'est un état d'extrême vigilance qui est nécessaire : *« Ce sont des situations à risque, tout le temps »*, résume l'infirmière, encore marquée par ces moments de crise, auxquels le service est confronté désormais plusieurs fois par an. Comme ce jour où il a fallu une dizaine de soignants pour contenir une jeune fille. Ou cette matinée où, en plein branle-bas de combat, après qu'une jeune fille a avoué avoir caché pendant des jours son traitement et a avalé tous ces médicaments d'un coup, sa voisine s'est, elle, enfermée dans la salle de bains et a serré tellement fort un lien autour de son cou qu'il a fallu d'interminables secondes pour réussir à la sauver.

> **« On est là pour accueillir tout le monde, on a pris les réflexes, mais je n'ai pas été formé pour ça »**
> JÉRÉMY DO CAO
> pédiatre

On n'ignore pas, au sein de l'équipe, les suicides de deux jeunes filles, survenus en pédiatrie dans les murs de l'hôpital Ambroise-Paré, à Boulogne-Billancourt, à quelques kilomètres de là et à quelques mois d'intervalle, en 2021. Les familles ont déposé plainte pour homicide involontaire. Des enquêtes sont en cours.

L'aide des deux psychologues du service est plus que précieuse, pour des personnels qui ont appris sur le tard, dans un service qui ne compte pas de pédopsychiatre – un pédopsychiatre de l'équipe de liaison de l'hôpital psychiatrique du secteur, Erasme, passe deux journées par semaine. *« On se sent parfois démunis sur l'attitude verbale, physique qu'il faut avoir pour aider ces patients, et aussi avec les parents*, reprend Catherine. *Heureusement qu'on parle énormément en équipe. »*

> **L'aide des deux psychologues est plus que précieuse, dans un service qui ne compte pas de pédopsychiatre**

Les lits manquent

Comment faire quand une jeune fille prend sa douche, pour lui laisser de l'intimité, tout en la protégeant contre elle-même ? Maintenir le contact, verbalement, pour garder le lien, leur a conseillé la psychologue. *« Elle nous a aussi dit de ne pas avoir peur des silences, de ne pas chercher à les combler »*, dit l'infirmière. *« Petit à petit, on apprend*, reprend sa collègue, auxiliaire de puériculture, tout en berçant une petite jumelle de 2 mois qui n'arrive pas à se rendormir, illustrant le *"grand écart des âges"* à l'étage. *Mais c'est compliqué, on doit réussir à faire attention à tout, aux chariots, aux draps… sachant qu'il y a aussi les autres enfants. »*

Les soignants le racontent en revenant au concret des objets : ce sont ces poignées de porte de salle de bains qu'on a démontées, ces fils de toutes sortes qu'on a retirés, ces pièces vidées au maximum… Ce cordon du lit médicalisé, auquel on pense, mais dont on ne peut pas se passer.

« On reste quand même un service de pédiatrie », rappelle le pédiatre, Jérémy Do Cao, en arpentant les couloirs. Un service avec des enfants atteints de maladies chroniques, *« de l'asthme à la chimiothérapie »*, du berceau au lit moyen jusqu'au lit adulte pour les plus grands. L'hôpital Antoine-Béclère est, aussi, un centre de référence sur les maladies métaboliques du foie. Dans les nouvelles chambres du futur service en travaux, les poignées de porte de salle de bains, la robinetterie, le portemanteau… tout est *« antisuicide »*.

« On est là pour accueillir tout le monde, on a pris les réflexes, mais je n'ai pas été formé pour ça, dit le pédiatre. *Ces jeunes, qui restent souvent deux ou trois semaines, ont besoin d'un pédopsychiatre, d'un psychologue. »* Il n'est pas le seul, dans l'équipe, à partager ce sentiment de quasi-impuissance. Un constat d'autant plus difficile que les lits manquent pour accueillir tous les jeunes patients dans le service.

Dans la salle de soins, la réunion de transmission, qui a lieu matin et soir, permet de parler de chaque patient, de son traitement, mais aussi du lien avec ses parents, de son évolution, de son humeur du jour ou de ses dernières interactions… Autour de la table, les pédiatres, éducateurs, infirmiers, psychologues, mais aussi le pédopsychiatre, qui est dans les murs ce jour-là, passent les dossiers un par un.

On y évoque pêle-mêle le cas de cette jeune fille, pour qui l'objectif est, à cette heure, qu'elle ne perde plus de poids, et *« qui est très bien ici »*, sa relation difficile avec sa mère et la nécessité de lui *« donner envie de ressortir »*. C'est cette autre adolescente encore *« très fermée »*, *« mutique »*, *« extrêmement triste »*, *« à qui il faut laisser du temps »*. Cette autre encore dont on a pu diminuer les médicaments, et à qui on vient de proposer une *« permission »* dans sa famille. *« On va voir comment ça tient à l'extérieur »*, souffle un soignant. C'est aussi cette jeune dont on interroge la possibilité de *« caractéristiques psychotiques »*, avec des idées suicidaires depuis l'enfance, sans vision critique sur ses *« passages à l'acte »* envers elle et sa famille.

« Maltraitance institutionnelle »

Rejoignant son bureau, dans lequel elle va accueillir des patients tout au long de la journée, Carole Perez, psychologue en pédiatrie depuis vingt-huit ans, raconte comment elle a vu cette *« courbe ascendante »*, depuis au moins huit ans, avant même la crise sanitaire due au Covid-19, toucher le service. Avant, c'était un, deux, trois jeunes. Maintenant, c'est le plus souvent de huit à dix.

« On est la première ligne pour ces adolescents en souffrance », décrit-elle. Des troubles alimentaires, des troubles de l'humeur, des mises en danger, de la fugue à la tentative de suicide… Les prises en charge sont chronophages, avec des situations complexes et des entretiens familiaux nécessaires.

A quelle équation font face ces jeunes ? Comment expliquer un tel afflux de patients ? Il y a autant d'histoires de vie que d'adolescents. *« C'est le reflet d'une société qui va mal »*, répond la psychologue, pour laquelle l'hôpital apparaît comme le *« seul rempart »*. Les places en pédopsychiatrie sont totalement insuffisantes : *« Il y a douze lits à Erasme. On ne leur transfère quasiment plus de patientes, ils sont submergés. »* C'est aussi le manque d'offre de soins en amont, qu'elle décrit, *« du coup, les choses s'enkystent, ces jeunes arrivent aux urgences, et la pédiatrie se retrouve prise en étau »*. Ce qui frappe, ajoute-t-elle, c'est la *« gravité des tableaux »*, et leur émergence *« très tôt »*.

Vincent Gajdos, adjoint du chef de service, évoque, dans la même veine, une *« société qui ne fait pas face »* et une *« maltraitance institutionnelle et sociétale »*, qui retombe sur les enfants. Mais aussi une *« démission collective »*, qui retombe sur les soignants. *« On se sent démunis, et en danger. On a l'impression qu'une fois que ces jeunes sont chez nous, tout le monde se cache les yeux. »* Son constat est lourd et franc. *« Nous n'avons un pédopsychiatre que deux jours par semaine, nos psychologues ont de moins en moins de temps pour s'occuper des enfants atteints de maladies chroniques et de leurs parents. »* Comme d'autres, son service compte les postes vacants : quatre pédiatres, sept infirmières, deux psychiatres et un éducateur spécialisé.

Que se passe-t-il dans la tête de ces jeunes en « crise suicidaire » ? Pour l'illustrer, la psychologue Carole Perez explique *« schématiquement »* le ressenti d'une jeune fille à l'*« histoire familiale fragile »* et qui a toujours un *« sentiment d'insécurité interne »*. Elle s'est construite dans un *« faire semblant »* d'aller bien, mais *« elle a le sentiment de ne pas avoir d'amis authentiques, qu'elle peut disparaître et qu'elle ne manquera à personne, qu'elle ajoute à la souffrance de ses parents qui seraient mieux sans elle »*.

Pour chacun, un même protocole est mis en place au début de leur hospitalisation, *« pour les sécuriser eux-mêmes et les autres »*, avec quarante-huit heures d'isolement, sans téléphone et sans visite extérieure, en pyjama vert. Un moment figé, *« pour stopper le fonctionnement qui dysfonctionnait »* et *« obliger à penser »*. Leur quotidien est ensuite rythmé entre leur chambre, les consultations, le coin ados, la salle de jeu.

Dans cette salle où se côtoient tous les enfants, quels que soient leur âge ou leurs maux, l'attente est palpable, l'ambiance finalement assez joyeuse : *« Il est quelle heure ? »*, demande un petit. *« 11 h 20 »*, répond l'éducatrice de jeunes enfants Anne-Marie Petit. *« Mais c'est quand 12 heures ? »* La journée a ceci d'exceptionnel qu'un food truck vient offrir le repas du midi.

> **« On est la première ligne pour ces adolescents en souffrance »**
> CAROLE PEREZ
> psychologue

Un jeune garçon compte les crayons à toute vitesse, en en perdant un par-ci, un par-là. Quatre jeunes filles sont attablées côte à côte, enfilant des perles pour les unes, cherchant les voyelles qui manquent pour écrire leur prénom, dessinant, discutant… Certaines, simplement là, silencieuses. Des bras laissent voir des marques de scarifications.

Anne-Marie Petit, éducatrice depuis trente ans, a vu changer le service : *« Mélanger les âges, c'est bien, sinon, ça deviendrait un service pour "ados qui ne vont pas bien"*, dit-elle. *Nous ne sommes pas un "hôtel psychiatrique", nous sommes la pédiatrie, je ne suis pas thérapeute. »* Son rôle ? *« Accueillir, rassurer, redonner confiance, pour qu'ils puissent repartir sur un chemin*, répond-elle. *On n'a pas de baguette magique. »*

« On a dû apprendre à compter les ciseaux dans la poche », décrit, avec un sourire bienveillant, sa collègue Cerise Garbarini. *« Avant, j'étais en crèche*, témoigne la jeune éducatrice. *C'est sûr que je ne m'attendais pas à autant de souffrance psychologique chez les jeunes, c'est un peu flippant. »* ■

CAMILLE STROMBONI

Le Conseil national de la refondation sur la santé mentale annulé

Annoncé par le gouvernement après de nombreuses alertes sur la santé mentale des jeunes, le Conseil national de la refondation, qui devait s'emparer de la problématique de la santé mentale, mercredi 12 juin, a été annulé. Le ministre délégué à la santé, Frédéric Valletoux, a fait valoir la *« période de réserve »* consécutive à l'annonce des élections législatives anticipées, les 30 juin et 7 juillet. L'ancien député Horizons a fait savoir, mardi 11 juin, qu'il se portait candidat dans la deuxième circonscription de Seine-et-Marne. Ce rendez-vous reporté était attendu par les acteurs de la pédiatrie et de la pédopsychiatrie, nombreux à regretter les *« insuffisances »* du plan pour la santé de l'enfant, dévoilé le 24 mai. Une étude statistique, parue le 16 mai, portant sur l'envolée des hospitalisations pour tentative suicidaire ou automutilation, en 2021 et 2022, a montré que les jeunes filles et femmes sont les plus concernées, avec un pic autour de l'âge de 15 ans.

Au Kenya, des coureurs sous contrôle

Stars dans leur pays, les fondeurs kényans sont dans le collimateur des autorités antidopage en raison de la multiplication des cas de tricherie, notamment depuis la fin de la pandémie de Covid-19



REPORTAGE
ITEN (KENYA) - *envoyé spécial*

Dans la ville d'Iten encore endormie, des préleveurs de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (Athletics Integrity Unit, AIU), un organisme indépendant chargé de la lutte antidopage dans l'athlétisme, se présentent devant le portail du Kechei Center, l'un des centres d'entraînement les plus réputés du Kenya : *« Nous venons effectuer un test inopiné sur Joan Chelimo. »* Naturalisée roumaine, l'athlète d'origine kényane a gagné le semi-marathon de Paris en mars et le marathon de Séoul en 2022. C'est sur cette distance qu'elle vise, à 33 ans, une médaille olympique aux Jeux olympiques, samedi 10 août à Paris.

La marathonienne est assoupie dans sa chambre. Afin d'éviter toute manipulation, elle est suivie jusqu'aux toilettes pour effectuer un prélèvement d'urine qui sera ensuite envoyé dans un laboratoire de Lausanne (Suisse) où il sera analysé dans un délai de vingt jours. Si Joan Chelimo, contrôlée *« une à deux fois par mois en plus des compétitions »*, n'a pas de nouvelles, elle poursuivra son rêve olympique. Si elle reçoit un mail ou un appel de l'AIU, c'est que son échantillon sera positif à une substance interdite et elle sera exclue de toute compétition officielle. *« Les tests comme ce matin sont indispensables pour lutter contre le dopage*, assure-t-elle. *Il faudrait aussi les multiplier sur les lieux d'entraînement car c'est là qu'on peut attraper le maximum de tricheurs. »*

Depuis 2016, le Kenya (avec notamment la Biélorussie, l'Ethiopie ou le Maroc) est classé dans la catégorie A des pays sous surveillance de l'Agence mondiale antidopage. Menacée en 2022 d'être exclue par la Fédération internationale d'athlétisme, cette nation phare du fond et du demi-fond, qui a vu naître des athlètes de légende, et qui partage avec l'Ethiopie la plupart des records du monde, s'est lancée dans une course effrénée pour endiguer le fléau. *« Nous ne ménagerons aucun effort pour protéger l'intégrité du sport »*, a prévenu le président kényan, William Ruto, en janvier 2023. L'image du pays est en jeu. Sur les hauts plateaux de la vallée du Rift, l'athlétisme est aussi sacré qu'un lion du Masai Mara.

DIX ANS DE SUSPENSION

Le gouvernement s'est engagé à dépenser 25 millions de dollars (23 millions d'euros) sur cinq ans pour financer la lutte antidopage. Formés par l'AIU, des dizaines d'agents ont été recrutés. D'Eldoret, chef-lieu du comté d'Uasin Gishu, à Kaptagat en passant par Iten, où sont implantés les principaux centres d'entraînement, les prélèvements ont été multipliés par trois en un an au sein de l'élite et par cinq au niveau de l'immense réservoir constitué par les coureurs nationaux. Les résultats ne se sont pas fait attendre. En février, l'AIU a annoncé que 44 nouveaux sportifs kényans, parmi lesquels des athlètes mais aussi des nageurs et des footballeurs, étaient positifs. Ils ont été condamnés à des sanctions allant d'un an de suspension à l'exclusion à vie.

« Multiplier le nombre de contrôles a accru mécaniquement le nombre de cas positifs, explique Thomas Capdevielle, responsable des tests au sein de l'AIU. *Nos relations sont excellentes avec les autorités et nous avons également un bon engagement des athlètes et des entraîneurs. Grâce aux structures mises en place, ce pays est aujourd'hui l'un des plus faciles à contrôler. C'est pourquoi le nombre de cas positifs devrait continuer de grimper. »* Ils s'ajouteront aux 270 autres déjà exclus de toute compétition entre 2015 et fin 2023. Selon l'AIU, 82 athlètes kényans sont actuellement bannis.

LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LES ATHLÈTES FÉMININES INQUIÈTENT. CERTAINES SONT FORCÉES DE SE DOPER, D'AUTRES BATTUES FAUTE DE RÉSULTATS

Parmi les stars de l'endurance n'ayant plus le droit de courir, on trouve Jemima Sumgong, championne olympique à Rio, en 2016, condamnée à huit ans d'expulsion pour prise d'érythropoïétine (EPO), ou encore Rhonex Kipruto, détenteur du record du monde du 10 km, banni début juin pour six ans. Quant à Titus Ekiru, vainqueur du marathon de Milan (2021), il a été banni de toute épreuve pendant dix ans pour usage d'un glucocorticoïde et obstruction à l'enquête car il avait produit de faux documents. Les résultats de celui qui se présentait comme le sixième homme le plus rapide de tous les temps sur marathon ont été annulés, impliquant le retrait de toutes ses victoires.

Les coureurs en montagne ne sont pas épargnés : Mark Kangogo, vainqueur de Sierre-Zinal, une course de 31 kilomètres à travers les alpages suisses qu'il a gagnée en août 2022, a également été radié. Le coureur originaire d'Iten a été contrôlé positif à deux substances dopantes : la norandrostérone et l'acétonide de triamcinolone.

« Deux semaines avant la compétition, je me suis tordu la cheville à l'entraînement et je souffrais beaucoup, raconte au *Monde* Mark Kangogo. *J'ai demandé à un ami docteur s'il*

Les circonstances de la mort de Kelvin Kiptum restent confuses

Le flou autour de l'accident de voiture qui a coûté la vie au recordman du monde du marathon en février ouvre la voie aux rumeurs

Quatre mois après son décès, le Kenya continue de pleurer Kelvin Kiptum, mort dans un accident de voiture dimanche 11 février. Le coureur, recordman du monde du marathon (2 h 0 min 35 s) quelques semaines plus tôt, s'était juré d'être le premier homme à descendre sous la barre symbolique des deux heures sur la distance mythique de 42,195 km. Il rêvait aussi de franchir en vainqueur la ligne d'arrivée du marathon olympique de Paris, le 10 août.

A 24 ans, Kelvin Kiptum a été fauché en plein élan. Douze jours après son décès, il a eu droit à des funérailles nationales en présence de William Ruto, le président kényan. *« Kelvin Kiptum était une star*, a déclaré le chef de l'Etat. *Sans doute l'un des meilleurs sportifs au monde... Sa force mentale et sa discipline étaient inégalées. Kiptum était notre avenir. Ce sportif extraordinaire a laissé une marque extraordinaire dans le monde. »*

Né dans une famille modeste à Chepsamo, un village situé les hauts plateaux de la vallée du Rift, Kelvin Kiptum est mort près de la localité de Kaptagat, où il vivait et s'entraînait. Il avait rencontré son entraîneur, le Rwandais Gervais Hakizimana, également tué dans l'accident, alors qu'il surveillait le troupeau de chèvres de sa famille près de chez lui. *« Ils sont devenus des amis puis des frères*, se souvient Philippe Plancke, un ami proche du coach. *A cette époque, Kelvin devait avoir une dizaine d'années. Gervais lui a dit qu'il pourrait s'entraîner avec lui à condition qu'il aille aussi à l'école. »*

Contrairement à la plupart des grandes stars kényanes du marathon, Kelvin Kiptum n'avait jamais couru sur une piste d'athlétisme avant de lancer sa carrière sur route. *« Il aimait courir sur des sentiers pendant des heures*, raconte l'ancien marathonien kényan Daniel Chirchir. *S'aligner sur une course de 10 000 mètres ou même un semi-marathon ne l'intéressait pas. Chaque samedi, Kelvin faisait une cinquantaine de kilomètres. »* Plus jeune, il attendait à l'aube devant la porte des meilleurs centres d'entraînement pour s'élancer avec des champions dans l'espoir de se faire repérer.

Aperçu dans des bars

Sa résistance à l'entraînement et son enthousiasme forçaient le respect. *« On dit qu'il faisait près de 260 kilomètres par semaine alors que les autres tournent autour de 200 »*, explique Dominique Chauvelier, médaillé de bronze sur marathon aux Championnats d'Europe en 1990. Après quelques semi-marathons en France et en Espagne, Kelvin Kiptum s'inscrit, à 23 ans, sur la distance reine et s'impose à chaque fois : à Valence en 2022, à Londres et à Chicago en 2023. Il s'offre même le luxe de signer trois des sept temps les plus rapides de l'histoire.

« Le matin de sa mort, Kelvin, à la suite d'un entraînement de 25 kilomètres, s'était senti un peu fatigué, alors il est parti avec son coach à Eldoret pour une séance de récupération », raconte Philippe Plancke. Dans cette ville qu'il connaissait bien, il a aussi été aperçu dans des bars *« en train d'attendre la fin du match de Manchester United comptant pour le championnat anglais de football »*, ont affirmé deux témoins au *Monde*. Selon une enquête du quotidien kényan *The Nation* retraçant les dernières heures de sa vie, il aurait bu deux bières.

Le drame s'est produit sur le chemin du retour. Selon la presse kényane, Kelvin Kiptum aurait perdu le contrôle de sa voiture et fait une sortie de route, roulant *« sur 60 mètres avant de percuter un arbre »*. Un rapport de police a montré que sa Toyota Premio, dont le toit a été pulvérisé, n'avait jamais eu de problèmes mécaniques et qu'elle était en bon état.

ÉTAIT-IL EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ LORS DE L'ACCIDENT ? QUI ÉTAIT LA JEUNE FEMME, INDEMNE, QUI SE TROUVAIT À L'ARRIÈRE DE SON VÉHICULE ?

L'autopsie, réalisée par le docteur Johansen Oduor, pathologiste en chef du gouvernement, a révélé que Kelvin Kiptum était décédé des suites de graves blessures à la tête et de fractures du crâne.

Des échantillons ont aussi été prélevés pour une analyse toxicologique afin de déterminer ce qui aurait pu contribuer à l'accident. *« Les circonstances du décès font toujours l'objet d'une enquête de police*, indique au *Monde* Johansen Oduor. *Les résultats de l'analyse toxicologique ne sont pas encore connus. »* Kelvin Kiptum était-il en état d'ébriété lors de son accident ? Qui était la jeune femme, sortie indemne de la collision, qui se trouvait à l'arrière de son véhicule ? Les circonstances exactes de l'accident restant confuses, elles ont laissé libre cours aux rumeurs sur Internet. L'une d'elles attribuait à Eliud Kipchoge, double champion olympique (2016 et 2020), une part de responsabilité dans la mort de Kelvin Kiptum, son principal rival. Menacé par une vague de cyberharcèlement le désignant comme un commanditaire de l'accident, Kipchoge a publié en mai une vidéo dans laquelle il fait part de son inquiétude et de sa douleur *« d'apprendre que des messages négatifs circulent »* sur lui. L'affaire aurait déjà eu un impact sur la préparation du champion qui, à 39 ans, reste malgré tout le grandissime favori pour les Jeux de Paris. ■

PIERRE LEPIDI

pouvait faire quelque chose. Je le connaissais bien car nous étions du même village, j'avais confiance. Il m'a fait une piqûre dans la jambe que j'ai payée 500 shillings [environ 3,50 euros]. *Personne d'autre n'était au courant. »* Pendant la course, Mark Kangogo, *« bien entraîné et ultramotivé »*, se sent *« in a good mood »*. Il s'offre une victoire en solitaire avec près de deux minutes d'avance sur le deuxième, et trois sur… Kilian Jornet (5e), le roi de la discipline.

« Quelques semaines plus tard, un responsable de l'AIU m'a appelé pour m'annoncer la triste nouvelle, se souvient Mark Kangogo. *Mon erreur a été de faire confiance à cet ami : il a tué ma carrière. Mon intention n'était pas de me doper. »* Selon lui, le médecin l'aurait piégé délibérément par jalousie de son succès d'athlète. Julien Lyon, entraîneur de Mark Kangogo, a convaincu son coureur de reconnaître sa faute et de coopérer avec l'AIU afin d'alléger sa sanction : il a été condamné à trois ans de suspension au lieu de quatre.

LA COURSE AUX PRIMES ET AUX SPONSORS

Des montagnes suisses aux provinces chinoises en passant par les Etats-Unis ou la France, les Kényans sont omniprésents au départ des courses. A Iten, ville sans âme où vivent 2 000 coureurs pour 40 000 habitants, leurs entraînements de forçat doivent leur permettre de décrocher des primes qui, même si elles sont parfois dérisoires, les aideront à sortir de la misère dans un pays considéré comme l'un des plus pauvres au monde. *« Ma famille compte sur moi parce que mon père est mort*, explique Agnes Jebet Ngetich, 23 ans, détentrice des records du monde du 10 km et du 5 km. *J'ai beaucoup de pression et je dois me battre pour nourrir ma mère et payer les études de mes frères et sœurs. »*

Cette pression exercée sur les athlètes féminines peut parfois tourner au drame. *« Plusieurs championnes ayant gagné des marathons majeurs nous ont affirmé avoir été contraintes de se doper par leurs frères ou leur conjoint »*, explique Thomas Capdevielle. L'athlétisme kényan génère un écosystème qui intègre une partie opaque où la course aux primes et aux sponsors est permanente. On y croise des entraîneurs véreux, des manageurs sans scrupule et une flopée de charlatans. Le nombre de cliniques, de pharmacies et de centres de massage alignés dans les rues d'Eldoret a ainsi de quoi surprendre.

Selon plusieurs témoignages, le dopage serait arrivé sur les hauts plateaux kényans à la fin des années 2000 avec l'explosion des commandes en ligne. *« On a aujourd'hui quelques cas d'EPO, ce qui laisse supposer que des réseaux sont peut-être constitués mais il reste difficile de se procurer ce produit en particulier »*, estime Thomas Capdevielle. A Iten et dans les alentours, la fin de la pandémie de Covid-19 aurait provoqué une forte augmentation de la prise de produits dopants. *« Privés de compétition et donc de revenus, de nombreux athlètes se sont endettés afin de subvenir aux besoins de leur famille*, analyse Sarah Shibutse, directrice de l'Agence antidopage du Kenya (ADAK), basée à Nairobi. *Lorsque les courses ont repris, ils devaient gagner des compétitions afin de rembourser leur dette. »*

Mais une grande partie des Kényans contrôlés positifs le sont aussi par naïveté ou manque d'information. Un simple analgésique ou une crème anti-inflammatoire contenant une substance prohibée peut suffire à rendre un contrôle positif. *« Parce qu'ils voulaient soigner un rhume, des tas d'athlètes ont été bannis, simplement par négligence »*, soutient Julien Di Maria, entraîneur. Pour pallier cette méconnaissance des produits, l'ADAK a lancé des campagnes de prévention dans les centres d'entraînement. *« Ces efforts commencent à porter leurs fruits*, se félicite Castro Mugalla, médecin spécialiste du sport à l'hôpital d'Iten. *De plus en plus d'athlètes m'envoient par téléphone leur prescription médicale afin que je la vérifie. »* Les autorités misent aussi sur la dissuasion : un nouvel arsenal répressif peut sanctionner un athlète contrôlé positif à trois années de prison.

Mark Kangogo, lui, n'est jamais passé devant la justice mais sa carrière a été stoppée en pleine ascension. Le traileur traverse une période sombre, privé de sa principale source de revenus – les primes étant versées après les résultats des tests antidopage, il n'a pas touché les 3 000 euros de sa victoire en Suisse. Il vit grâce à un lopin de terre et quelques bêtes achetées après sa victoire au marathon du Luxembourg en 2018. Suspendu jusqu'en septembre 2025, il dit s'entraîner *« 10 ou 15 kilomètres de temps en temps »* et garde espoir de revenir un jour en compétition. Son entraîneur aussi veut toujours y croire : *« Même si des gens sont réticents à le voir courir, il aura droit à une seconde chance. »* ■

PIERRE LEPIDI



Lors d'une séance matinale dans un camp d'entraînement, à Iten (Kenya), le 5 juin 2023.
WANG GUANSEN/XINHUA-REA

« Certains sont prêts à tout pour se mettre à l'abri » : à Iten, une vie de sacrifices et parfois de dérives

Dans cette ville kényane qui a vu éclore les plus grands champions, les coureurs mènent une existence d'une rigueur extrême

ITEN (KENYA) - *envoyé spécial*

La pluie glaciale qui leur fouette le visage ne les arrêtera pas. Elle ne les ralentira pas non plus. Dès les premières lueurs de l'aube sur les hauts plateaux de la vallée du Rift, des milliers de Kényans courent. La mâchoire serrée, le regard fixé vers l'horizon, ils avalent les kilomètres en effleurant le sol d'une foulée fluide et aérienne. A quoi pensent-ils ? *« J'imagine les records que j'aimerais battre pour devenir une grande championne et aider ma famille*, répond Mercy Jelimo, 17 ans, spécialiste de cross-country. *Même si c'est difficile, je fais toujours le maximum. »*

A 2 400 mètres d'altitude, Iten, ville d'environ 40 000 habitants située dans l'ouest du Kenya, se présente comme l'épicentre de l'endurance mondiale : *« The Home of Champions »* (« la maison des champions »), comme l'annonce une banderole sur la route principale. Dès 5 heures, certains s'entraînent sur la voie qui mène vers Eldoret, chef-lieu du comté d'Uasin Gishu, pendant que d'autres empruntent les chemins de terre pour des séances de fartleck, un exercice où il faut alterner les phases de sprint avec d'autres plus calmes. Au moins une fois par semaine, tous vont enchaîner les accélérations au vieux stade Kamariny. En ce matin de mai, ils sont plusieurs centaines. Entourée d'herbes folles et de quelques chèvres égarées, sa piste mythique en terre rouge a vu défiler toutes les stars de l'athlétisme kényan.

« Il y a des raisons physiologiques qui peuvent expliquer le succès de nos coureurs mais pas seulement, explique Castro Mugalla, médecin spécialiste du sport à l'hôpital d'Iten. *Ils s'entraînent durement en altitude et le fait qu'ils soient habitués très jeunes à courir pour aller à l'école par exemple les aide aussi. »* A Iten, on court rarement pour le plaisir. Ici, on se lance dans l'athlétisme comme on entre en religion. Il faut être prêt à tous les sacrifices pour se faire une place au sein de l'élite, dans un pays où 33 % de la population vit sous le seuil de pauvreté d'après la Banque mondiale.

« Une vie d'ascète »

Le vivier de coureurs est inépuisable. Selon plusieurs entraîneurs, une centaine de Kényans serait capable de réaliser les minima requis pour participer au marathon olympique, soit 2 h 08 min 10 s chez les hommes et 2 h 26 min 50 s chez les femmes. *« La concurrence est si forte qu'il est plus difficile de se qualifier à l'intérieur de son groupe d'entraînement au Kenya que de gagner ensuite une épreuve en Europe »*, explique Thomas Capdevielle, responsable des tests

« CERTAINS VEULENT GAGNER 50 000 DOLLARS EN DEUX OU TROIS ANS POUR SE METTRE À L'ABRI, ET ILS SONT PRÊTS À TOUT »

THOMAS CAPDEVIELLE
responsable antidopage à l'AIU

antidopage au sein de l'Athletics Integrity Unit (AIU), un organe indépendant chargé du dopage en athlétisme.

Il existe une quinzaine de camps d'entraînements dans la région d'Iten. Dans des conditions souvent spartiates, les athlètes vivent dans des pièces semblables à des cellules. La journée est rythmée par deux ou trois séances d'entraînement, les siestes et les repas. Ces derniers se composent généralement d'ugali, une pâte de maïs énergétique consommée avec des épinards et une sauce. Chaque soir, l'extinction des feux se fait à 21 heures après une tisane ou un dernier verre de lait. *« C'est une vie d'ascète difficile à supporter*, confie un manageur qui souhaite rester anonyme. *Quand des Européens viennent tenter une immersion "à la kenyane" pour le folklore ou améliorer leur chrono personnel, ils tiennent rarement plus de deux ou trois semaines. »*

Ces sacrifices doivent permettre aux Kényans de rafler des primes partout dans le monde. Elles vont de quelques milliers d'euros pour une victoire dans une course régionale en Europe à 30 000 euros (Marathon de Paris) et même 91 000 euros (à New York). Il convient d'y ajouter des bonus, si le record de l'épreuve est battu par exemple, et les dotations des sponsors. L'athlète en reverse ensuite une partie à son staff, ses partenaires d'entraînement mais aussi à son entourage. *« Mon devoir est d'aider mes parents qui sont agriculteurs et c'est pour cela que je m'entraîne très dur*, assure Marion Jepngetich, spécialiste du 5 000 m. *Ce que j'aime dans le running, c'est qu'il peut m'apporter un futur et la réussite. Je veux battre des records. »*

A 18 ans, Marion Jepngetich est promise à un bel avenir sportif. Elle poursuit quand même ses études et semble bien encadrée. Mais les athlètes peuvent souvent être sujets à une vision de court terme. *« Ils viennent de populations rurales peu éduquées pour lesquelles le seul objectif est d'avoir des terres et un cheptel*, explique Thomas Capdevielle. *Certains veulent gagner 50 000 dollars* [46 000 euros] *en deux ou trois ans pour se mettre à l'abri et ils sont prêts à tout. »* Même à laisser filer une victoire si cela peut leur rapporter plus dans une course truquée ? En avril, certains se sont interrogés après que deux Kényans et un Ethiopien ont été disqualifiés pour avoir laissé gagner un Chinois lors du semi-marathon de Pékin.

Des agents malhonnêtes

Dans un pays qui a enregistré 725 féminicides en 2022 selon un rapport des Nations unies, les pressions exercées sur les athlètes féminines inquiètent. Certaines sont forcées à se doper, d'autres battues faute de résultats. En octobre 2021, Agnes Tirop, double médaillée mondiale du 10 000 m (2017 et 2019), est morte poignardée à son domicile d'Iten. Son mari, arrêté en fuite, a reconnu les faits avant de se rétracter.

« Agnès était une amie et vivait à côté de mon centre d'entraînement, explique Joan Chelimo, vainqueure du dernier semi-marathon de Paris et cofondatrice, en décembre 2021, de Tirop's Angels, une fondation pour lutter contre les violences conjugales et sexuelles. *De nombreuses athlètes féminines sont agressées par leurs maris ou leurs frères. Il y a aussi des agents malhonnêtes qui les exploitent et des prédateurs qui abusent d'elles pour voler leur argent. »* Deux camps d'entraînement ont été fermés par la fédération kényane pour avoir exploité sexuellement des jeunes femmes.

Chez les hommes, les primes brûlent souvent les doigts, entraînant excès et dérives de toute sorte. *« Ils ont tellement souffert à l'entraînement pendant des années qu'avec leurs premiers gains, ils se lâchent en s'achetant des voitures de luxe, entretiennent plusieurs maîtresses*, assure le manageur. *Cette vie dissolue les mène à la ruine. L'alcoolisme a aussi brisé de nombreuses carrières. »*

Parmi les centaines de coureurs qui s'entraînent chaque jour au stade Kamariny, combien deviendront des dieux de l'athlétisme comme Paul Tergat, Tegla Loroupe ou Eliud Kipchoge ? Il y a peu d'élus. Si quelques-uns gagneront de quoi s'acheter un lopin de terre ou une petite boutique, beaucoup finiront leur carrière prématurément à cause d'une blessure mal soignée. Une partie enfin connaîtra l'exil, notamment en Asie. Les plus chanceux se verront proposer un emploi au Japon – où les marathoniens sont adulés – pour défendre les couleurs d'une société dans des courses interentreprises. Manipulés par leurs agents, d'autres s'entasseront dans des appartements sordides à enchaîner les courses tous les week-ends pour un salaire de misère. ■

P. LE.

C919, l'avion chinois aux grandes ambitions

Largement conçu à partir de pièces étrangères, le moyen-courrier effectue désormais des vols réguliers

REPORTAGE
SHANGHAÏ (CHINE) - *envoyé spécial*



Un avion de ligne C919 de la flotte de China Eastern Airlines au décollage, à l'aéroport international de Shanghaï Hongqiao, le 1er juin. CHINA NEWS SERVICE VIA GETTY IMAGES

Il pleuvait sur le tarmac, mais Chen Yixe et son ami ont malgré tout pris le temps de faire quelques photos à la sortie du bus qui, après avoir longé le terminal de l'aéroport Hongqiao de Shanghaï, a déposé les passagers devant l'appareil blanc de la compagnie China Eastern. La jeune fille se rend à Pékin pour visiter la ville. En réservant leurs billets, elle et son compagnon ont cherché le vol quotidien réalisé sur le C919, un an après l'annonce de son entrée en service commercial. *« L'avion est fait en Chine, c'est épatant »*, dit-elle.

Les passagers installés, la vidéo de démonstration commence. Elle montre les grandes fiertés de l'empire du Milieu : la Cité interdite, le quartier des affaires de Pudong, à Shanghaï, le nouvel aéroport de Daxing près de Pékin, les champs de thé, la Grande Muraille. *« Notre merveilleux voyage est sur le point de débuter »*, annonce la voix off. Sur son téléphone, le passager du siège 39B lit un article sur les différences avec l'Airbus A320 et le Boeing 737, les appareils commerciaux les plus utilisés de la planète.

Défis techniques

De fait, la différence n'est pas flagrante à l'œil non initié, si ce n'est les protèges appuie-tête et sacs à vomi estampillés *« Le premier C919 au monde »*, ainsi que le petit gâteau gentiment servi. Longtemps présenté comme une ambition, le moyen-courrier chinois est devenu une réalité. Le C919 a effectué son premier vol commercial en mai 2023, mais ce n'est que depuis le début d'année qu'on le trouve sur des lignes régulières. Au départ de Shanghaï, où China Eastern, l'une des trois grandes compagnies étatiques chinoises a son siège, et à destination de Chengdu, Xi'an et Pékin.

Pour la Chine, qui claironne régulièrement les réussites de son rattrapage technologique – train à grande vitesse, exploration spatiale, automobile électrique… –, le C919 n'est encore qu'une demi-victoire. Il aura fallu quinze années d'intenses efforts pour en arriver là. En 2008, une société étatique a été créée, Comac, pour Commercial Aircraft Corporation of China, avec pour mission de parvenir à hisser le C de la Chine et briser le duopole Airbus-Boeing.

Mais les défis techniques se révèlent multiples, la Chine est contrainte de s'appuyer sur énormément de technologies étrangères. Les moteurs sont d'une coentreprise entre le français Safran et l'américain GE, les nacelles viennent aussi de Safran, une bonne partie de l'avionique est de l'américain Honeywell, les boîtes noires sont fournies par GE, les trains d'atterrissage de l'allemand Liebherr. Le nez vient d'un groupe de Chengdu, les ailes en partie d'un autre de Xi'an, des parts importantes du fuselage du chinois AVIC. En 2020, le site spécialisé AirFramer identifiait quarante-huit éléments importants de source américaine, vingt-six de source européenne et quatorze de Chine.

Les experts consultés par *Le Monde* affirment que l'essentiel des morceaux critiques et plus de la moitié de la valeur totale viennent de l'étranger. Et ce, malgré un effort national considérable. Le Centre d'études stratégiques et internationales, un think tank américain, estimait en 2020 que Comac a reçu plus de 45 milliards de dollars (41,9 milliards d'euros) de soutien étatique. Cette dépendance initiale aux technologies étrangères est bien connue dans le développement chinois.

> **La société étatique Comac a été créée avec pour mission de briser le duopole Airbus-Boeing**

Pour faire des trains à grande vitesse, le pays a d'abord passé des commandes chez Kawasaki, Siemens, Alstom ou Bombardier, ce qui lui a permis de déployer rapidement un réseau, d'apprendre et de faire lui-même. L'ambition est la même sur l'avion assemblé en Chine, mais le process est différent. Un appareil doit être certifié. Le C919 l'est déjà pour la Chine, pas encore par les autorités européennes et américaines, dont le jugement influe sur la décision de beaucoup d'autres. En changer les pièces importantes modifie l'avion et sa certification.

« Le défi pour remplacer au fur et à mesure [les pièces étrangères] *par des pièces chinoises est de s'assurer qu'elles sont compatibles avec les pièces étrangères d'avant, qu'elles sont interchangeable. Sinon, c'est une modification profonde du design, un peu comme un nouvel avion »*, explique Li Hanming, un consultant dans l'aéronautique basé à Canton. Développer une pièce différente altère l'avion certifié, mais en faire une qui soit compatible revient à s'inspirer fortement du produit étranger déjà existant et breveté…

Equation économique incertaine

La Chine a aussi les yeux sur le marché étranger, mais y décrocher des commandes prendra encore du temps. Entre Boeing, qui traverse une crise de confiance, et Airbus, dont les cahiers de commande sont pleins, certaines compagnies ne seraient pas mécontentes de voir davantage de concurrence. *« Mais pour convaincre, il faut la maintenance et l'ingénierie qui doivent être sur place, la formation des pilotes, les pièces détachées »*, explique Andrew Charlton, directeur d'Aviation Advocacy, consultants dans le secteur. Les réseaux d'Airbus et Boeing de par le monde se sont créés au fil des décennies. La première ligne commerciale du C919 a été Chengdu-Shanghaï, car c'est dans la capitale du Sichuan (ouest de la Chine) que Comac a bâti un site de réparation.

Le pays espère dans un premier temps vendre le C919 sur des marchés proches géographiquement et très regardants sur le prix. Après s'être rendu au Salon de Singapour, au printemps, l'avion chinois a fait escale au Cambodge, et Comac a ouvert un bureau de représentation au Vietnam. Reste que sur ces marchés émergents, l'équation économique n'est pas certaine non plus. *« Une compagnie, avant d'acheter, veut savoir le prix auquel elle pourra espérer revendre et s'assurer que toute la chaîne de maintenance est accessible à proximité. Ce sera un gros défi pour l'offre chinoise »*, note Shukor Yusof, fondateur d'Endau Analytics, cabinet Singapourien spécialisé sur l'aéronautique. D'autant que le C919 consomme plus de kérosène que l'Airbus A320.

Mais la Chine saura se montrer très attractive sur le prix, le temps d'améliorer son produit. Elle rêve de signer une grande compagnie hors de Chine continentale. A Hongkong, qui a perdu toute autonomie, Cathay Pacific est de renom mondial et, lors d'une conférence en mars, son PDG, Ronald Lam, a remarqué : *« Comac est prometteur, donc nous avons beaucoup d'espoir de voir émerger une nouvelle source de concurrence. »*

En attendant, le C919 fait ses classes dans le ciel chinois ; il a réalisé 6 000 heures de vol et transporté 276 000 passagers. Six ont été livrés à China Eastern. L'avion engrange les commandes auprès des grandes compagnies étatiques. China Southern, basée à Canton, en a commandé cent, tout comme Air China, à Pékin et China Eastern, à Shanghaï. ■

HAROLD THIBAULT

Le plan de rémunération de Musk soumis aux actionnaires de Tesla

En janvier, la justice du Delaware avait annulé l'exorbitant transfert de près de 50 milliards de dollars en actions à l'entrepreneur

NEW YORK - *correspondant*

A l'époque, nul n'avait vraiment protesté, alors que Tesla était au bord de la faillite. En 2018, son PDG Elon Musk ne s'était fait attribuer aucun salaire, mais un plan d'actions dépendant du cours de Bourse, supposé être versé lorsque ses objectifs seraient atteints.

Valorisé à l'époque 2,3 milliards de dollars (2,14 milliards d'euros), il a finalement rapporté plus de 50 milliards de dollars à Elon Musk – une valeur pour l'instant virtuelle, puisque les droits d'acheter les actions n'ont pas été levées. Un package si délirant qu'un actionnaire a attaqué en justice et gagné, en janvier, devant la justice du Delaware où est immatriculée Tesla : le transfert des milliards a été annulé. Jeudi 13 juin, les actionnaires de Tesla sont invités à se prononcer sur la restauration de ce plan de rémunération. L'affaire donne lieu à une bataille entre investisseurs. ISS et Glass Lewis, les deux plus grands conseillers de gouvernance d'entreprise, ont recommandé aux actionnaires de rejeter ce package. Le fonds pétrolier norvégien va voter contre, comme il l'avait fait en 2022, ainsi que le fonds de retraite des fonctionnaires de Californie, Calpers. D'autres sont farouchement pour, comme le Scottish Mortgage Investment Trust, actionnaire de longue date de Tesla, qui ne veut pas renier son approbation de 2018, ou encore l'investisseuse Cathie Wood, fondatrice d'ARK.

Du bruit pour de l'argent

Les arguments échangés sont souvent classiques, entre ceux qui jugent le paquet excessif *ex post*, et ceux qui se réjouissent d'avoir profité de l'extraordinaire enrichissement apporté par Elon Musk, et mettent en garde contre la lecture rétrospective du succès de Tesla. L'analyse la plus détonante est sans doute celle de Bradford DeLong, professeur d'histoire économique à Berkeley (Californie), qui prend Musk à son propre jeu, en accusant sa rémunération d'avoir été néfaste pour l'entreprise. A partir de 2018, souligne-t-il dans une tribune publiée mardi 11 juin par le *New York Times*, *« ce salaire a contribué à le faire passer du statut de chef d'entreprise visionnaire à celui de bonimenteur bizarre »*. M. DeLong estime qu'à partir de cette date, *« Musk a surpromis, mais n'a plus surperformé »* : des robots humanoïdes ! Des cybertrucks ! Des flottes de robots-taxis Tesla !

Autant de promesses qui ont fait s'envoler le cours de Bourse, mais n'ont pas été concrétisées. Bref, du bruit pour de l'argent, pas pour la performance. La calamité suprême de cette envolée boursière fut de rendre possible le rachat de Twitter à un prix insensé, et de devenir la chambre d'écho des divagations de M. Musk. Ce dernier veut son package afin de détenir 25 % du capital de Tesla et être seul maître à bord. En cas de refus, il est possible qu'il se consacre de plus en plus à l'intelligence artificielle avec son entreprise non cotée xAI. En cas d'acceptation, il redeviendrait seul à la manœuvre, sans que l'on sache si Tesla devra provisionner une perte d'environ plusieurs dizaines de milliards de dollars pour débourser la rémunération de Musk (la question explorée par le *Wall Street Journal* fait l'objet d'une querelle d'exégètes juridiques et comptables).

En réalité, Musk n'était jamais aussi bon que lorsqu'il frôlait la faillite. Il est encore capable d'excellent jugement, notamment sur SpaceX, dont il a confié depuis plus de dix ans les rênes à Gwynne Shotwell. *« M. Musk est capable de faire preuve d'un bien meilleur jugement dans les affaires. Un jugement dont Tesla a désespérément besoin. Maintenant »*, conclut M. DeLong. Au diable la morale, c'est au nom de l'efficacité qu'il faut priver Musk de son bonus. ■

ARNAUD LEPARMENTIER

Au Brésil, la gouvernance mouvementée de Petrobras

Une nouvelle présidente est nommée à la tête du géant pétrolier

RIO DE JANEIRO - *correspondance*

Encore un changement de direction pour Petrobras. Le 24 mai, l'ingénieure Magda Chambriard, 66 ans, a été nommée à la tête du géant pétrolier par le président Luiz Inacio Lula da Silva (dit Lula), après le limogeage, dix jours plus tôt, de l'ancien sénateur du Parti des travailleurs Jean Paul Prates. Ce dernier dirigeait l'entreprise depuis le 26 janvier 2023. Magda Chambriard devient ainsi sa sixième présidente en seulement trois ans.

L'instabilité à la direction de Petrobras, valorisée à 90 milliards d'euros, met en évidence les difficultés de gouvernance auxquelles fait face la multinationale brésilienne. Fondée en 1953 par le président nationaliste Getulio Vargas (1934-1945 et 1951-1954), l'entreprise a d'abord été un monopole étatique avant d'ouvrir son capital en 1997, dans le cadre d'une vague de privatisations menée sous le gouvernement de Fernando Henrique Cardoso (1995-2003).

Ce modèle « mixte », où l'Etat garde une participation majoritaire (28,67 % du capital social et 50,26 % des actions ordinaires), contraint ses dirigeants à répondre aux projets du gouvernement en place, tout en contentant l'appétit de ses investisseurs privés. *« Au moindre désaccord, le gouvernement finit toujours par changer le président de l'entreprise »*, constate Pedro Rodrigues, directeur du Centre brésilien d'infrastructures, une société de conseil spécialisée dans les énergies fossiles.

Ainsi, le départ de Jean Paul Prates fait suite à un différend avec Lula lié à son approbation, le 25 avril, du versement de 22 milliards de reais (près de 4 milliards d'euros) de dividendes extraordinaires au titre de l'année 2023 – le deuxième exercice le plus lucratif de l'histoire de l'entreprise avec 24,8 milliards de dollars (23,05 milliards d'euros) de bénéfices.

L'ancien métallurgiste aurait préféré que Petrobras profite de ses résultats florissants pour investir dans des secteurs favorables à la croissance économique du pays et la création d'emplois : l'augmentation de la capacité de raffinement de l'entreprise afin de permettre au Brésil de réduire l'importation de biens dérivés du pétrole, des projets liés à la transition énergétique et la reconstruction de l'industrie navale.

Pertes record

Lula conçoit Petrobras comme *« un instrument pour réaliser des politiques publiques »*, analyse Pedro Rodrigues. Cette vision du rôle de l'entreprise avait été abandonnée suite à la destitution de Dilma Rousseff en 2016. Lors de sa deuxième présidence (2014-2016), Petrobras a fait face à un scandale de corruption massif et des problèmes financiers provoqués par la chute du cours du pétrole et l'explosion de l'endettement. En 2015, l'entreprise avait enregistré des pertes record de 34,8 milliards de reais (6 milliards d'euros).

Les gouvernements de droite de Michel Temer (2016 à 2018) et d'extrême droite de Jair Bolsonaro (2019-2022), qui ont succédé celui de Mme Rousseff, ont alors radicalement changé l'orientation de l'entreprise. *« Petrobras s'est concentrée sur sa rentabilité dans l'objectif de devenir une simple machine à dividendes »*, explique Cibele Vieira, coordinatrice de la Fédération unique des pétroliers, qui regroupe des travailleurs du secteur pétrolier au Brésil.

L'Etat garde une participation majoritaire, ce qui contraint les dirigeants à répondre aux projets du gouvernement

La taille de l'entreprise a été drastiquement réduite. *« Petrobras a cessé d'investir dans la recherche et de nouvelles technologies, la prospection de nouveaux champs pétrolifères, et huit de ses treize raffineries ont été mis en vente* [seules quatre d'entre elles ont finalement été rachetées] *»*, poursuit la syndicaliste. En conséquence, le nombre d'employés directs a chuté de 150 000 à 49 000 entre 2014 et 2024, selon la FUP.

Après ces multiples revirements politiques, Magda Chambriard parviendra-t-elle enfin à apporter un peu de stabilité au sein du fleuron de la plus grande économie d'Amérique latine ? Lors de son premier discours devant la presse, le lundi 27 mai, la nouvelle présidente de Petrobras a assuré chercher à *« servir les intérêts des actionnaires publics et privés »*. Mais cette promesse n'a pas complètement rassuré les investisseurs. *« Le marché n'a pas apprécié ce changement* [de direction] *»*, note Felipe von Eye Corleta, associé de GTF Capital, une société d'investissement. Magda Chambriard, qui a dirigé l'Agence nationale du pétrole, organe national de régulation du secteur, durant le gouvernement de Mme Rousseff, *« est vue comme étant proche de Lula et prête à pousser Petrobras à investir dans des domaines qui intéressent le gouvernement plutôt que ses actionnaires* [privés] *»*, explique M. von Eye Corleta.

Risques environnementaux

Certains projets de l'ingénieure devront aussi faire face à l'opposition des défenseurs de l'environnement. Lors de son discours, la nouvelle présidente a déclaré vouloir *« accélérer »* l'exploration d'un gisement de pétrole près de l'embouchure de l'Amazone, malgré les réticences de la ministre de l'environnement, Marina Silva.

En mai 2023, l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables avait refusé d'accorder une licence d'exploration dans la région arguant que Petrobras, qui a contesté cette décision, avait sous-estimé certains risques environnementaux dans ses études.

Pour Magda Chambriard, ce forage reste indispensable pour éviter l'épuisement du pétrole au Brésil. *« Nous allons devoir être très attentifs à la reconstitution des réserves à moins que nous ne voulions redevenir des importateurs de pétrole »*, a-t-elle prévenu. D'après ses estimations, la production de gisements découverts en 2007 à 7 000 mètres de profondeur en pleine mer, devrait commencer à *« décliner »* à partir de 2030. ■

ANNE-DOMINIQUE CORREA

Le Rwanda mise sur le méthane du lac Kivu pour s'alimenter en électricité

Dans le petit pays d'Afrique centrale, 75 % des ménages ont désormais accès à l'énergie

REPORTAGE

GISENYI (RWANDA) - *envoyée spéciale*

De la navette qui fend les eaux tranquilles du lac Kivu, difficile d'imaginer ce qui se trame dans les profondeurs. Pourtant, l'activité est intense sous la surface. A 6 kilomètres de la rive rwandaise, quatre plates-formes flottantes pompent en continu le gaz méthane retenu au fond de ce bassin de 2 700 kilomètres carrés, pour le transformer en électricité. Officiellement mis en service début 2024, le projet Shema Power Lake Kivu (SPLK), fruit d'un partenariat entre l'Etat rwandais et l'investisseur britannique Highland Power, produit 56 mégawatts (MW) destinés au réseau local. A lui seul, il fournit un quart de l'énergie consommée au Rwanda, selon les données de l'entreprise. *« Nous sommes maintenant le principal producteur d'électricité du pays »*, s'enorgueillit la directrice exécutive, Shruti Aggarwal. *Et nous remplissons une deuxième mission en contribuant à réduire le danger que représentent ces gaz très nocifs. »*

Car les caractéristiques géologiques et chimiques du lac Kivu, frontière naturelle entre le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC), perchée à près de 1 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, en font d'abord une menace pour ses quelque 2 millions de riverains. Si elles venaient à s'échapper, les immenses quantités de méthane et de dioxyde de carbone (CO_2) piégées au fond de ses eaux bleutées pourraient provoquer un désastre.

Un scénario du pire que ne peut exclure cette zone sismique qui abrite huit volcans, dont deux en activité. Depuis la ville toute proche de Gisenyi, la silhouette majestueuse du Nyiragongo se distingue nettement. En mai 2021, ce volcan situé côté congolais s'est réveillé, laissant craindre un déversement massif de lave brûlante dans le lac. *« Les centaines de secousses qui ont suivi nous ont aussi beaucoup inquiétés »*, se souvient Maximilien Byilingiro, le responsable de la centrale. In fine, aucun gaz n'est remonté.

La vigilance est de mise

Mais la vigilance reste de mise. Le site de SPLK est truffé de détecteurs en cas d'éventuelle fuite. *« Le méthane est très inflammable, le CO_2 peut vous asphyxier, le dihydrogène rend aussitôt malade »*, énumère la responsable de la sécurité au visiteur de passage. Un autre lac « explosif », celui de Nyos au Cameroun, a été le théâtre d'une éruption limnique en 1986. Le nuage empoisonné a fait 1 700 victimes.

Grâce à l'extraction régulière du méthane, le Rwanda espère diminuer les risques. Et tirer le meilleur parti de cette ressource potentiellement mortelle. Après avoir lancé dès 2010 une plate-forme pilote sur le Kivu, l'Etat a encouragé des investisseurs privés à développer d'autres centrales d'une capacité industrielle. Un premier projet nommé « Kivuwatt », piloté par l'entreprise américaine Contour-Global, produit 26 MW depuis 2016, auxquels s'ajoute désormais l'électricité générée par SPLK. Le méthane est un axe central de l'ambitieuse feuille de route élaborée par le gouvernement rwandais en matière d'énergie. L'objectif initial visait d'atteindre en 2024 un accès universel à l'électricité. Finalement, « seulement » 75 % des ménages du pays sont raccordés, contre à peine 6 % il y a quinze ans. Comme le souligne une note récente de la Banque mondiale, *« cette expansion de l'électrification a été l'une des plus rapides au monde entre 2010 et 2020 »*. Un effort censé soutenir le développement de cet Etat dont le produit intérieur brut croît d'environ 7 % par an depuis plus d'une décennie.

La médaille a aussi son revers. *« Sur les 75 % de Rwandais connectés à l'électricité, 15 % ne l'utilisent pas »*, souligne un connaisseur du secteur qui préfère rester anonyme. Champion de la croissance, le Rwanda n'en demeure pas moins un pays majoritairement rural, dont le PIB par habitant n'était que de 958,40 dollars (environ 890,90 euros) en 2022. *« C'est un grand succès en matière de disponibilité d'électricité, mais si la demande ne suit pas, cela peut peser lourd sur le gouvernement qui a passé des contrats de rachat avec les producteurs indépendants »*, poursuit l'expert. Contactée, la compagnie nationale Rwanda Energy Group n'a pas donné suite à nos sollicitations.

Chez SPLK, on se targue tout de même de fournir une électricité *« moins chère et beaucoup plus propre »* que celle des anciennes centrales au diesel. Celles-ci ont d'ailleurs toutes été fermées en juin 2023. Surtout, l'exploitation du gaz du Kivu demeure un projet très innovant et pour l'heure unique au monde. *« Tout ici a été conçu sur mesure »*, explique M. Byilingiro, en faisant visiter l'une des plates-formes offshore qui aspirent l'eau saturée en gaz à plus de 350 mètres de profondeur. En remontant, explique l'ingénieur, le gaz se sépare de l'eau, puis il est envoyé sous pression vers une deuxième installation située sur le rivage. Là, il est « lavé » de toutes ses impuretés, puis transformé en électricité.

La centrale a nécessité plus de 300 millions de dollars d'investissement et des années de travaux. Au pic de la construction, jusqu'à 1 000 personnes ont été mobilisées sur ce chantier, dont de nombreux experts internationaux.

De l'autre côté du lac, la RDC affirme aussi depuis plusieurs années vouloir tirer profit de ces gisements pour répondre à ses immenses besoins en électricité. Mais, jusqu'ici, aucun projet n'a vu le jour. ■

MARIE DE VERGÈS

Les richesses minières de la RDC attisent les convoitises

Des géants chinois et américains lorgnent les ressources en cobalt et coltan du pays

BUKAVU (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO) - *correspondance*

L'espace de quelques jours tout au plus, les « creuseurs » de Rubaya ont dû abandonner leur pioche. Le temps que les combats s'éloignent de cette localité de l'est de la République démocratique du Congo (RDC) et que les rebelles du Mouvement du 23 mars (M23), appuyés par l'armée rwandaise, assoient leur nouvelle autorité. Le 30 avril, l'Etat a perdu le contrôle de cette zone congolaise d'où est extraite, selon l'ONG Global Witness, au moins 15 % de la production mondiale du coltan, convoité depuis l'apparition de la 5G, et qui fournit indirectement des multinationales comme Apple, Tesla ou Intel.

Mais à Rubaya, son exploitation n'a pas été paralysée par l'arrivée des insurgés. Des milliers d'artisans continuent, chaque jour, de remonter à la surface des blocs de pierre brunâtre. Seul le prix d'achat a changé. *« Sur place, le kilogramme est passé de 30 à 70 dollars* [de 27,60 euros à 64,40 euros]*. Une augmentation qui s'explique par la disparition des taxes étatiques »*, détaille Voltaire Batundi, le président de la société civile locale, un regroupement d'associations citoyennes. *« Les négociants veulent acheter vite pour écouler la marchandise illégalement vers le Rwanda voisin »*, poursuit-il.

Ce pays, frontalier de la RDC, est régulièrement accusé de déstabiliser l'est congolais pour accaparer ses ressources naturelles. « Scandale géologique », selon l'expression consacrée, la RDC regorge de métaux, indispensables notamment au développement des technologies du numérique et bas carbone. Ces trente dernières années, Kigali a soutenu plusieurs groupes locaux (dont le dernier en date est le M23, qui a repris les armes fin 2021) ou envoyé directement son armée afin de combattre les forces congolaises dans les territoires des Kivu. Très peu d'entreprises industrielles s'y sont implantées, tant la région est instable. L'essentiel de la production de coltan est resté artisanal, propice à la contrebande.

Réorganiser les filières

Déjà, dans les années 2000, l'Armée patriotique rwandaise (APR) aurait généré 250 millions de dollars de recettes grâce aux exportations sauvages de coltan, au dire du groupe d'experts de l'ONU. Près d'un quart de siècle plus tard, le même scénario se répète. En 2023, le Rwanda s'est de nouveau classé premier exportateur mondial de coltan : 2 070 tonnes ont été expédiées contre 1 918 tonnes en RDC. *« Pourtant, ils n'en ont pas un gramme chez eux »*, assurait le président congolais, Félix Thisekedi, fin février. Depuis son élection, en 2019, son administration s'efforce de reprendre le contrôle d'une partie des ressources.

D'abord, en occupant l'espace médiatique : une mise en demeure contre Apple a été déposée fin avril, dans laquelle Kinshasa accuse le géant de la tech d'utiliser des *« minerais de sang »*, exploités illégalement par les rebelles.

Dans une mise en demeure déposée fin avril, Kinshasa accuse Apple d'utiliser des « minerais de sang », exploités illégalement

Ensuite, en tentant de réorganiser les filières artisanales des métaux stratégiques, notamment au Katanga (sud), riche en cobalt. Cet autre trésor de la RDC, présent notamment dans les batteries, suscite une frénésie d'achat. Depuis 2017, sa consommation a augmenté de 70 %, selon l'Agence internationale de l'énergie. La RDC, qui est déjà le premier exportateur de cobalt, détient plus des deux tiers des réserves mondiales.

Pour l'heure, cependant, le cobalt congolais ne jouit pas d'une bonne réputation, car il est lié à la corruption et au travail d'enfants. *« Notre objectif est d'éloigner les non-majeurs des sites, d'améliorer la traçabilité et la redistribution pour aller vers des mines propres et durables »*, développe Eric Kalala, à la tête de l'Entreprise générale du cobalt, une société publique qui détient le monopole d'achat du cobalt non industriel.

« Colonisation économique »

L'Etat garde la main sur le secteur artisanal, qui représente entre 10 % et 20 % de la production congolaise de cobalt. Le reste est déjà dominé par les entreprises chinoises, qui contrôlent 70 % de l'activité industrielle et qui sont arrivées en masse au début des années 2000. Elles ont alors acheté de nombreuses mines, dont certaines étaient la propriété de sociétés américaines, comme Tenke Fungurume, au Katanga, cédé en 2016 par Freeport-McMoRan au groupe chinois Molybdenum.

Les Chinois, qui contrôlent 70 % de l'activité l'industrielle, ont acheté de nombreuses mines

C'est aussi à cette période que le « contrat du siècle » a été ratifié. Un consortium chinois s'était engagé à construire des infrastructures d'un montant égal à 3,2 milliards de dollars. En échange, une entreprise sino-congolaise, la Sicomines, pouvait exploiter des gisements de cobalt et de cuivre. Mais les 5 000 logements sociaux, les 31 hôpitaux, les deux aéroports et les deux universités n'ont jamais vu le jour. Dans un rapport publié en février 2023, l'inspection générale des finances du pays dénonçait une *« colonisation économique »*. La Chine a à peine effectué un quart des investissements promis, quinze ans après la signature de l'accord.

Les autorités de Kinshasa ont, depuis, renégocié ce contrat et ont signé un nouvel avenant en mars 2024. Le montant de financement d'infrastructures est ainsi passé de 3 milliards à 7 milliards de dollars. Une manne qui devrait en partie servir à améliorer le réseau routier de ce pays de plus de 2 millions de kilomètres carrés et dont la quasi-totalité des routes ne sont pas bitumées.

Pendant ce temps, les Etats-Unis, ancien gros acteur minier du pays, semblent se réintéresser au sujet. L'ambassade américaine en RDC fait savoir qu'elle fournit une aide de plus de 30 millions de dollars pour promouvoir des pratiques responsables et que Washington a soutenu la décision de Kinshasa de revoir les contrats miniers. ■

CORALIE PIERRET

Intelligence artificielle : Mistral AI lève 600 millions d'euros

La start-up française se voit désormais valorisée 5,8 milliards d'euros

Les chiffres sont impressionnants, voire inédits dans le milieu des affaires français : créé il y a un an seulement, Mistral AI annonce, ce mardi 11 juin, une levée de fonds de 600 millions d'euros. La start-up tricolore d'intelligence artificielle est ainsi valorisée 5,8 milliards d'euros. Elle a levé 1 milliard d'euros en trois fois : 105 millions en juin 2023, alors qu'elle n'avait pas quelques semaines, puis 385 millions en décembre, ce qui la valorisait à 2 milliards. Ce montant a, depuis, triplé.

Cet engouement des investisseurs reflète les espoirs placés dans l'intelligence artificielle (IA) générative depuis le lancement, fin 2022, de ChatGPT. Mistral AI est justement un fabricant de modèles de traitement du langage similaires à ceux d'OpenAI, le créateur de ChatGPT. Fondé par trois ingénieurs français de haut niveau – Arthur Mensch, Timothée Lacroix, Guillaume Lample – passés par Google-Deepmind ou Meta, Mistral AI veut créer *« un champion européen à vocation mondiale »*.

« Ce nouveau tour de table nous met dans une position unique pour pousser le développement d'une IA de pointe et le placer entre toutes les mains, assure M. Mensch, dans un communiqué. *Cet investissement garantit la stratégie d'indépendance de l'entreprise, qui reste complètement sous le contrôle de ses fondateurs. »*

L'entreprise déclare avoir décidé de lever de nouveau des fonds après avoir été approchée par des investisseurs. Ce tour de « série B » est mené par des fonds d'investissement américains (comme General Catalyst, Lightspeed ou Andreessen Horowitz), mais des européens sont cette fois-ci plus présents (Bertelsmann Investment, BpiFrance, Eurazeo, BNP Paribas), de même que des industriels (Cisco, IBM, Nvidia, Salesforce…). Parmi les premiers investisseurs à titre individuel figuraient également l'ex-secrétaire d'Etat Cédric O et Xavier Niel, fondateur de Free (actionnaire à titre individuel du *Monde*).

Attirer les talents

Mistral assure avoir jusqu'ici dépensé relativement peu de capital pour développer ses sept modèles de traitement du langage lancés jusqu'ici : environ 20 à 30 millions d'euros, pour payer le calcul informatique nécessaire pour entraîner ces logiciels, sur environ 1000 puces graphiques dernier cri. L'argent levé serait toutefois utile pour disposer d'une plus grande capacité de calcul pour mener ses recherches, ce qui permet aussi, selon l'entreprise, d'attirer les ingénieurs talentueux, très recherchés et soucieux d'avoir des ressources garanties. Avec 60 employés, Mistral AI souhaite également développer son équipe commerciale, en France mais aussi au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, où elle vient d'ouvrir un bureau, sur la côte ouest.

Face à l'ampleur des investissements, Mistral AI a pour défi de développer son chiffre d'affaires, sur lequel la jeune entreprise ne communique pas à ce stade. Parmi ses clients sont cités la banque BNP Paribas, l'armateur CMA CGM et des *« entreprises du secteur de l'assurance ou de la finance »*. Son modèle économique repose sur l'accompagnement payant des entreprises pour adapter et personnaliser les modèles d'IA. Mistral AI propose des modèles en accès libre open source, mais aussi propriétaires, dont l'usage est payant. Ces derniers peuvent aussi être utilisés sans personnalisation avec une interface API qui permet à une entreprise de les intégrer à un service (un robot conversationnel, par exemple).

Mistral commercialise aussi ses modèles sur les plates-formes de services en ligne aux entreprises des géants du cloud : elle a noué des accords de distribution avec Amazon et Microsoft. Ce dernier contrat avec un géant américain avait été critiqué, car Mistral se revendique comme un acteur européen. Mais l'entreprise avait assuré que ces accords non exclusifs ne remettaient pas en cause son indépendance.

Les relations entre start-up et géants du cloud sont scrutées de près par les autorités de la concurrence, car ceux-ci peuvent être distributeurs et investisseurs : Microsoft a ainsi l'exclusivité sur le cloud des modèles d'OpenAI, dans laquelle elle a investi 13 milliards de dollars (12,12 milliards d'euros). La start-up américaine Anthropic a, elle, levé plus de 6 milliards de dollars auprès des branches cloud d'Amazon et de Google. Plus récemment, xAI, l'entreprise d'intelligence artificielle du fondateur de Tesla Elon Musk, a annoncé avoir levé 6 milliards de dollars.

Face à ces rivaux aux moyens encore plus importants, les dirigeants de Mistral AI croient pouvoir se faire une place sur le marché en répondant à une demande de souveraineté chez certaines entreprises : des clients cherchent à maîtriser leur développement de l'IA, en adaptant les logiciels, éventuellement sur leurs serveurs internes, afin de ne pas dépendre des infrastructures cloud ou des modèles des géants américains. Pour faire émerger ce genre de *« champions de l'IA européens et français »*, Emmanuel Macron et la France ont beaucoup soutenu les start-up comme Mistral, s'opposant notamment à certaines mesures de régulation prévues dans le règlement européen AI Act, notamment sur le droit d'auteur. ■

ALEXANDRE PIQUARD

PERTES & PROFITS | FINANCE

PAR PHILIPPE ESCANDE

Peur sur la dette publique

En renversant la table, Emmanuel Macron ne s'est pas contenté de disperser *« façon puzzle »* les cartes de la vie politique française, il a plongé les marchés et le monde économique dans le trouble. Moins de deux semaines après la dégradation de la dette française par l'agence S&P Global Ratings, le 31 mai, il a remis le sujet sur le devant de la scène. En témoigne la hausse de l'écart entre le taux d'intérêt sur dix ans de la dette française et celui de sa voisine allemande, réputée la plus sûre, dépassant, mardi 11 juin, les 60 points de base (0,6 point de pourcentage). Cela fait quatre ans que cette différence n'avait pas été aussi grande.

En cause, l'instabilité politique, mais aussi la perspective d'une arrivée au pouvoir du Rassemblement national (RN), avec son extrême prodigalité budgétaire. Dans sa note de mardi, l'économiste Sylvain Bersinger estime – en se fondant sur le programme de Marine Le Pen pour l'élection présidentielle de 2022 et sur son coût, calculé par l'Institut Montaigne – que le programme du RN creuserait le déficit public de 3,9 % du PIB par an. Deux fois plus que celui avancé par l'ancienne première ministre britannique Liz Truss en octobre 2022, qui avait provoqué l'effondrement de la livre sterling et fait exploser son gouvernement.

Au moins, la France, si elle risque une vraie crise de la dette, est préservée d'une catastrophe monétaire. Et cela, elle le doit à l'euro, si brocardé par l'extrême droite française.

Baisse de la volatilité

Si l'euro interdit à la France de dévaluer sa monnaie, il l'empêche de s'appauvrir par la hausse du prix des importations et la pénalisation des épargnants. Selon une étude de la Banque de France publiée en 2019, en vingt ans, la volatilité de la monnaie a été divisée par 2,7 dans le cas de la France. De plus, le risque de change a été éliminé pour les échanges intra-européens, soit 50 % des échanges tricolores. Enfin, l'euro est devenu la deuxième devise de réserve mondiale après le dollar, ce qui stabilise sa fluctuation par rapport à ses homologues.

Mais l'euro n'immunise pas totalement contre l'emballement de la dette. Même si la monnaie unique a considérablement réduit l'écart des taux avec l'Allemagne. Entre 1986 et 1992, celui-ci était de 1,9 point de pourcentage (190 points de base), soit trois fois plus qu'aujourd'hui. Si rien n'est fait, la charge de la dette, qui représente déjà près de 50 milliards d'euros, soit plus que le budget 2023 de la défense, atteindrait les 80 milliards en 2027, soit autant que celui de l'éducation nationale.

L'heure de vérité des comptes approche, et aucun parti politique ne pourra en faire abstraction. ■



INFORMATIQUE

Atos prêt à céder sa filiale Worldgrid à Alten

Le groupe informatique Atos a annoncé, mardi 11 juin, être entré en négociations exclusives avec le français Alten pour la vente de Worldgrid, sa filiale stratégique qui conçoit les systèmes de pilotage des centrales nucléaires, notamment pour EDF, pour une valeur de 270 millions d'euros. Atos, en pleine restructuration financière, a choisi quelques heures auparavant l'offre de reprise par le consortium mené par Onepoint, son principal actionnaire, dirigé par l'homme d'affaires David Layani. – *(AFP.)*

CONJONCTURE

La Banque de France maintient sa prévision de croissance pour 2024

La Banque de France a maintenu, mardi, sa prévision d'une croissance de 0,8 % en 2024 pour l'économie française, mais ces prévisions ne tiennent pas compte des éventuelles conséquences économiques de la dissolution de l'Assemblée nationale. – *(AFP.)*

TRAFIC

Autoroute A13 : réouverture complète envisagée fin juin

La portion de l'autoroute A13 située entre le boulevard périphérique parisien et l'A86, fermée depuis le 18 avril, devrait rouvrir complètement à la circulation d'ici à la fin juin *« si toutes les conditions de sécurité sont réunies »*, a annoncé, mardi, la préfecture des Hauts-de-Seine. Après *« la découverte d'une fissure transversale sur le secteur de Saint-Cloud »* (Hauts-de-Seine), des travaux ont été engagés et l'autoroute avait partiellement rouvert, le 10 mai, aux véhicules légers, sur une voie dans le sens province-Paris. – *(AFP.)*

Guillaume Meurice licencié de Radio France

L'humoriste s'est vu signifier la rupture de son contrat de travail pour « faute grave »

Si la présidence de Radio France comptait sur les suites agitées du scrutin européen de dimanche pour détourner l'attention et mettre une sourdine sur le chambard du licenciement de Guillaume Meurice, elle n'aura pas tout à fait réussi. Révélée par l'humoriste lui-même, mardi 11 juin, cette annonce est venue ajouter au climat fébrile provoqué par la dissolution de l'Assemblée nationale décrétée par Emmanuel Macron dimanche 9 juin.

La *« fin du faux suspense »*, tel que Guillaume Meurice qualifiait lui-même le clair-obscur qui entourait l'attente de cette décision, a pris la forme d'un e-mail, reçu mardi, doublé d'une lettre recommandée avec accusé de réception lui indiquant la *« rupture anticipée de* [son] *contrat pour faute grave »*.

Après avoir reçu un avertissement, début novembre, pour avoir comparé le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, à une *« sorte de nazi, mais sans prépuce »*, M. Meurice avait été convoqué à un entretien préalable à une sanction disciplinaire, puis à une commission de discipline après avoir répété cette formule sur l'antenne de France Inter le 28 avril. Il se félicitait alors que la justice ait prononcé, quelques jours plus tôt, un classement sans suite des plaintes déposées contre lui pour « provocation à la violence et à la haine antisémite » et « injures publiques à caractère antisémite ».

Ce faisant, explique Sibyle Veil, directrice de Radio France, dans un courrier envoyé aux salariés de Radio France : *« Il ne nous a pas laissé d'autre choix que de tirer les conséquences de son obstination et de sa déloyauté répétée. »* *« Ni la liberté d'expression ni l'humour n'ont jamais été menacés à Radio France »*, insiste-t-elle, reprochant au chroniqueur du « Grand Dimanche soir » d'avoir mis en doute *« l'indépendance et l'impartialité de notre travail. Au mépris de l'intérêt du collectif, il a nourri les arguments les plus infondés de nos détracteurs. »*

Par solidarité envers leur collègue et ami, l'humoriste Aymeric Lompret, la chansonnière Giedré et la linguiste Laëlia Véron ont rapidement annoncé sur X mettre un terme à leurs interventions sur France Inter, rejoignant ainsi le comique Djamil Le Schlag, démissionnaire dès le 5 mai.

« Consternation et désaccord »

« Quel choix faites-vous là ? », a demandé à Sibyle Veil le syndicat SUD, estimant qu'*« alors que l'extrême droite est aux portes du pouvoir* (…), [votre] *décision fragilise considérablement l'ensemble de notre entreprise »*. La Société des productrices de France Inter, présidée par Charline Vanhoenacker, a employé des mots quasi identiques pour dire « [sa] *consternation et son désaccord »*. A l'automne 2023, s'est plu à rappeler M. Meurice sur le réseau X, la présidente de Radio France avait estimé que licencier le chroniqueur aurait constitué *« un signal »* contre la liberté d'expression, *« que certains se seraient empressés d'instrumentaliser »*.

Mardi, les députés La France insoumise Louis Boyard (Val-de-Marne) et François Ruffin (Somme) promettaient sur X sa réintégration à France Inter dès que le « front populaire », la coalition de gauche qu'ils appellent de leurs vœux en vue des législatives des 30 juin et 7 juillet, serait au pouvoir. ■

AUDE DASSONVILLE

Aux Etats-Unis, l'IA générative s'attaque aux métiers des cols blancs

Les gains de productivité enregistrés sont tels que certains emplois apparaissent obsolètes

NEW YORK - *correspondance*

Quand Ilan Twig, le cofondateur et responsable de la technologie de Navan, a vu l'intelligence artificielle (IA) générative arriver, il est devenu *« très paranoïaque »*. Toutes les fonctions du groupe, gestionnaire en ligne des voyages et dépenses d'entreprises, étaient touchées : l'équipe marketing, les programmeurs, les juristes…

Il s'est alors empressé d'acheter 20 000 dollars (18 360 euros) d'unités de traitement graphique (GPU) pour mieux comprendre les usages de l'IA. Sa conclusion : ceux qui n'adopteraient pas cette nouvelle technologie prendraient du retard par rapport à leurs concurrents dans un horizon de un à trois ans. Et, au bout de cinq ans, ils auraient disparu.

Il y a encore quelques mois, les pionniers de l'IA générative se voulaient rassurants. La force de travail souffrirait peu, promettaient-ils. Après tout, les tâches réalisées par ce nouvel outil seraient toujours supervisées par un humain. Mais plus on avance, plus les chatbots améliorent leurs performances. Et l'on mesure l'ampleur des gains de productivité dans des domaines autrefois chasses gardées des cols blancs. Chez Navan, l'agente de voyages virtuelle Ava résout, seule, 40 % des problèmes posés par des clients, sans aucune intervention humaine. Et ses ingénieurs utilisant le copilote GitHub repèrent 25 % de plus de défauts de conception qu'un simple programmeur.

Coursera, qui offre des milliers de formations en ligne, a de même grandement bénéficié de l'IA générative. Depuis le début de l'année, le groupe propose 4 700 cours en vingt et une langues. Lectures, instructions, sous-titres de vidéo, questionnaires… sont adaptés à la langue de l'usager pour un prix dérisoire. La traduction d'un cours coûtait autrefois 13 000 dollars, elle est aujourd'hui à 25 dollars.

Des patrons remplaçables

Près d'un cadre sur deux estime les patrons remplaçables par l'IA. *« Les tâches réalisées par l'IA sont plus sophistiquées*, constate le rapport du Burning Glass Institute et de la Society for Human Resources Management (SHRM) sur l'IA générative et la force de travail. *Les emplois impactés sont ceux accomplis par des professionnels porteurs d'une expertise métier. »* Et de citer les multiples atouts de l'outil virtuel : il répond aux questions, il se fait programmeur, il crée des images et des vidéos, il synthétise les textes, récupère très vite un énorme montant d'informations… De quoi mettre en danger plusieurs métiers d'intellectuels, autrefois protégés des révolutions industrielles.

C'est ainsi que les analystes financiers, censés modéliser l'avenir, perdent de leur panache. Les communicants n'ont plus besoin de fournir rapports et illustrations graphiques. Les ressources humaines, de même, ne sont plus sollicitées pour intégrer les nouveaux venus. Et les juristes et auditeurs qui veillent au respect des normes et règlements sont concurrencés par l'IA générative.

Les atouts de l'outil virtuel mettent en danger plusieurs métiers intellectuels, jadis protégés des révolutions industrielles

En juillet 2023, la plate-forme d'éducation en ligne edX a sondé 1 600 cols blancs, parmi lesquels 500 directeurs généraux. Leur conclusion : d'ici cinq ans, 56 % des postes de débutants seront éliminés. L'IA fait le ménage en bas de l'échelle, mais elle ne ménage pas non plus les patrons : 47 % des cadres interrogés estiment que la plupart des tâches du PDG seront réalisées par l'IA.

La déferlante des licenciements ne se fait pas encore massivement sentir. L'expert en reclassement Challenger, Gray & Christmas recense depuis mai 2023 les annonces de suppressions d'emplois liées à l'IA : il y en a eu plus de 5 400.

Mais ces chiffres sont sous-estimés, car souvent l'entreprise évite la justification IA. *« On évoque un changement dans l'organisation »*, explique Gad Levanon, économiste en chef de l'Institut Burning Glass. Et l'on n'entre pas dans les détails. Carol Tome, la dirigeante du groupe UPS, a, par exemple, annoncé pour cette année 12 000 suppressions d'emplois dues à la baisse de rentabilité. Parmi les postes en danger se retrouvent quelques analystes qui calculent au plus près les tarifs proposés aux clients. L'IA peut s'en charger, et vite. Alphabet, Amazon, Meta… La liste des groupes du high-tech annonçant des suppressions de postes s'allonge. Parfois, il s'agit de dommages collatéraux. Des emplois certes utiles sont sacrifiés, pour réorienter les moyens financiers vers l'IA jugée plus prometteuse. M. Levanon ne veut pas avancer des estimations trop précises. *« Sur dix ans, il y aura peut-être un à trois millions d'emplois éliminés »*, lâche-t-il.

Perfectionnement et formations

Afin de limiter l'impact humain de la révolution IA, les entreprises devraient développer un robuste plan de formation de leur personnel. L'Institut Burning Glass suggère un perfectionnement en IA pour se servir au mieux de l'outil et des formations sur d'autres métiers, pour ceux dont la raison d'être a disparu. C'est ainsi que 74 % du personnel de Coursera s'est inscrit à l'académie IA générative de leur entreprise.

M. Twig a rendu visite, en 2023, à ses ingénieurs dispersés aux quatre coins du monde pour les inciter à s'y mettre. *« On apprend en faisant*, dit-il. *On essaie, on est curieux. Si rien ne change sur un mois, il y a un problème. »* L'éducation sur le tas se poursuit sur la plate-forme Slack, où les équipes échangent leurs bons tuyaux.

Cet intérêt pour la formation n'est malheureusement pas encore très répandu. Une étude du consultant Oliver Wyman estime que 40 % de la force de travail aura besoin de se former dans les cinq ans. Mais 57 % des cols blancs jugent que la formation proposée par leurs employeurs est insuffisante. Phoebe Moore, professeure de l'université anglaise Essex Business School, experte en management et travail du futur, se dit dubitative. *« Je vais avoir l'air cynique, mais je n'ai pas encore vu de formations »*, avoue-t-elle. ■

CAROLINE TALBOT

LES CHIFFRES

60 %

C'est le taux de « cols blancs » qui estiment que leurs emplois deviendront obsolètes avec l'IA générative, indique un sondage d'Oliver Wyman réalisé en juin et en novembre 2023 auprès de 25 000 personnes aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, au Mexique, au Brésil, en France et en Italie.

40 %

C'est le pourcentage de dirigeants estimant que leurs effectifs auront besoin de se former à l'intelligence artificielle et à d'autres métiers d'ici cinq ans.

57 %

C'est le taux de « cols blancs » qui estiment que les formations proposées sont insuffisantes.

L'ARGOT DE BUREAU

CHRONIQUE PAR JULES THOMAS

En quête du « funemployment »

Un *coup de pouce pour aider les personnes en recherche d'emploi »*, telle est la vocation d'un événement qui a eu lieu le 16 mai à Bordeaux. S'agit-il d'un atelier de formation, d'une rencontre entre recruteurs et chômeurs ? Oui, en quelque sorte, mais après avoir… dévalé une pente sur un fauteuil ergonomique. La *« course de chaises de bureau »* veut réunir dans la bonne humeur des patrons qui recrutent et des jeunes. Manque de chance, le gagnant 2023 a bien obtenu un entretien d'embauche, mais il n'a même pas abouti.

Ces dernières années, France Travail a multiplié les initiatives similaires, notamment avec des centaines de journées « Du stade vers l'emploi », où sont réunis anonymement demandeurs et recruteurs dans des équipes sportives le matin, avant que ces derniers ne révèlent leur identité. Le dispositif « L'art d'accéder à l'emploi » propose même aux chômeurs des Hauts-de-France de créer une œuvre artistique qui leur servira de CV.

Ces opérations ludiques, qui cherchent à remobiliser des personnes éloignées de l'emploi, ont le mérite de sortir des modalités habituelles de recrutement (CV, lettre de motivation…). Cela n'empêche que ces exemples provoquent un certain malaise : le temps d'une journée, il faudrait oublier l'urgence de retrouver un emploi et s'amuser, sourire à de potentiels recruteurs.

IL FAUDRAIT OUBLIER L'URGENCE DE RETROUVER UN EMPLOI ET S'AMUSER, SOURIRE AUX RECRUTEURS

Pour justifier l'existence de ces événements est souvent évoquée l'idée de *« donner envie »* à ces personnes de s'y présenter : cela signifierait donc que la plupart d'entre elles se complaisent dans leur statut de demandeur d'emploi ? Un terme très maladroit – importé des Etats-Unis – décrit cette insinuation : *« funemployment »*, contraction de *« fun »* et d'*« unemployment »* (chômage). Au même titre qu'existeraient des *« métiers passion »*, il faudrait reconnaître l'existence d'un *« chômage plaisir »*. Cette tendance artificielle s'est propagée il y a quinze ans, dans la foulée de la crise de 2008. Il s'agissait alors pour certains licenciés de dédramatiser l'épreuve du chômage en prenant une pause à base de loisirs, relayait en masse la presse française.

Le filet de sécurité de l'assurance-chômage ne serait donc qu'un hamac où les fainéants somnolent. Faut-il couper quelques mailles au filet, pour pousser le demandeur d'emploi à se relever, au risque de tomber par terre et de s'embourber dans le halo du chômage ? C'est le choix de la nouvelle réforme de l'assurance-chômage, qui réduira notamment à quinze mois la durée maximale d'indemnisation, dès décembre 2024.

Chômeur, est-ce vraiment une bonne situation ? Les études mentionnent plutôt des risques de dépression et de pauvreté que de grosse régalade. Pour éviter de tomber dans la caricature, il est nécessaire que la période de chômage, à défaut d'être « fun », serve de période de transition, afin de réfléchir à son parcours professionnel. Et pour se questionner sur ce que l'on souhaite vraiment faire. Ah, zut, pas le temps, demain, c'est course de chaises de bureau ! C'est une manière comme une autre de traverser la rue pour trouver un emploi. ■

La coresponsabilité en toile de fond des stratégies RH pour la formation

Lors des Rencontres RH du 4 juin, les DRH ont échangé sur l'efficacité de leurs parcours internes pour s'adapter à l'évolution des compétences

Les Rencontres RH
Le Monde

Quelles formations pour garder vos talents ? C'est le sujet qui a réuni, mardi 4 juin au *Monde*, une vingtaine de DRH pour le rendez-vous mensuel de l'actualité des ressources humaines. Damien Brochier, le socio-économiste du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), un organisme qui dépend du ministère du travail, a introduit les débats en retraçant l'évolution de la formation professionnelle depuis une cinquantaine d'années, pas pour annoncer un tournant stratégique vers la coresponsabilité.

« La question de la responsabilité de l'employeur se pose depuis l'origine de l'histoire de la formation professionnelle », a-t-il rappelé. *« Le système mis en place par la loi du 16 juillet 1971* [loi Delors portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue] *a très vite distingué deux pôles : le plan de formation annuel de l'entreprise d'une part et d'autre part les initiatives individuelles rapidement externalisées. Puis, depuis la loi de 2018, c'est l'individu qui peut choisir sa formation professionnelle avec le CPF* [compte personnel de formation]. *Les entreprises ne doivent-elles pas aujourd'hui changer de paradigme pour développer une vision fondée sur la coresponsabilité ? »*, interroge-t-il.

Les écoles maison font florès

Les entreprises représentées lors de ces Rencontres RH, organisées par *Le Monde* en partenariat avec ManpowerGroup Talent Solutions et Malakoff Humanis, ne se sont pas étendues sur le contenu de leurs programmes de formation aussi divers que leurs secteurs d'activité – l'industrie, la logistique, le commerce, le luxe, la pharmacie, etc. –, pas plus que sur l'impact de l'intelligence artificielle, mais sur leurs stratégies qui suivent plus ou moins les trois axes identifiés par Damien Brochier : l'abondement du compte personnel de formation pour reprendre en main ce dispositif, le recrutement à travers l'apprentissage et, enfin, l'accompagnement des mobilités. *« Il faut aider les salariés à pouvoir évoluer même à l'extérieur de l'entreprise »*, avance le socio-économiste.

La nécessité d'une coresponsabilité entre employeur et salariés est une vision largement partagée par les DRH présents, mais avec des motivations bien différentes. Pour le géant de la logistique et de l'e-commerce Amazon qui évolue vers la robotique (huit mille emplois créés), le besoin est de *« se réinventer en permanence et d'accompagner la mobilité interne »*, décrit la DRH d'Amazon France, Catherine Schilansky. *« Dans nos activités de logistique, par exemple, on recrute sans conditions de diplôme. Ce qui signifie qu'après il y a un effort important à accomplir à l'intérieur de l'entreprise »*, détaille-t-elle.

Pour L-Acoustics, de taille plus modeste mais en forte croissance, *« individus et entreprise doivent d'autant plus travailler ensemble que tout va très vite. On a un enjeu industriel »*, souligne Benoît Robin, directeur chargé du développement des talents de cette entreprise de sonorisation de spectacles vivants.

Enfin pour le mutualiste Malakoff Humanis, le bon levier *« c'est le long terme. On construit des parcours et dans ces parcours se construit un collectif. On a déjà noté une baisse de l'absentéisme là où on avait développé ces parcours »*, remarque le responsable du développement des compétences, Frédéric Balletti. Les écoles maison font notamment florès, pour faciliter à la fois le recrutement et la mobilité interne. *« Dans les années 1950-1960, de grandes entreprises comme Peugeot ou Renault, par exemple, étaient historiquement très investies dans la formation. Les entreprises recommencent à voir qu'elles ont à prendre leur part »*, explique Damien Brochier.

Miser sur le très long terme

Ces centres de formation intégrés à l'entreprise sont désormais appelés tantôt « université », tantôt « académie ». *« 1 400 salariés passés par l'Ecole Amazon ont ainsi obtenu des diplômes certifiants »*, déclare Catherine Schilansky.

Autre secteur, autres besoins, mais même réponse pour la maison mère du gestionnaire d'établissements de santé Korian, Clariane, confrontée à un manque de main-d'œuvre à la base comme sur les postes d'encadrants : *« En 2023, on a créé Clariane université pour aller plus loin et donner la possibilité d'évoluer à l'intérieur de l'entreprise, avec un programme de dix-huit mois pour former des managers de proximité. C'est un site Web pour que nos salariés puissent "lever la main" »*, explique Samantha Bowles, la directrice adjointe des ressources humaines de Clariane.

De son côté, ManpowerGroup Talent solutions avait *« un problème de managers issus de la promotion interne avec des âges assez avancés »*, explique la DRH Catherine Piral. Pour préparer l'avenir, l'entreprise a alors décidé de miser sur le très long terme, en créant un parcours sur huit ans ouvert à de jeunes diplômés de master 1. *« Ces jeunes managers apprécient d'avoir une visibilité sur une longue durée dans un parcours structuré pour aller vers une fonction cible. Chaque étape est vécue comme une formation apprenante »*, ajoute la DRH.

Au-delà du parcours, ces écoles permettent aux entreprises d'être acteurs de la carte française des certifications note un représentant d'Hermès, dont une préoccupation est de pérenniser des métiers qui se raréfient en recréant le lien entre l'Etat, l'éducation nationale et les besoins de l'entreprise.

« La coresponsabilité est de plus en plus affirmée, conclut Damien Brochier. *Mais, pour finir sur le sujet de la transmission, il faut comme le fait Hermès poser la question de comment on transmet. »* ■

ANNE RODIER

Ont participé aux Rencontres RH du 4 juin : **Laurence Allois,** *responsable formation professionnelle chez Unitex;* **Frédéric Balletti,** *responsable développement des compétences et des apprentissages à la DRH de Malakoff Humanis;* **Marion Bousselat,** *DRH Hermès Retail France;* **Samantha Bowles**, *DRH adjointe de Clariane;* **Damien Brochier,** *socioéconomiste au Céreq;* **Valérie Burgorgue,** *directrice des études et de la prospective à l'ANDRH;* **Patricia Clement,** *directrice de projet de ManpowerGroup Talent Solutions;* **Aymeric Guegan,** *directeur RSE du groupe Colas Rail;* **Elodie Larcis,** *directrice de BCW;* **Nathalie Louit,** *consultante RH de l'ANDRH;* **Sabrina Martins,** *assistante RH de l'association Valentin-Haüy;* **Régis Mulot,** *DRH d'Ipsen;* **Catherine Piral,** *DRH de ManpowerGroup Talent Solutions;* **Benoît Robin,** *talent development manager chez L-Acoustics;* **Anne Rodier,** *journaliste au « Monde »;* **Sophie Rovedo,** *DRH d'UCB Pharma;* **Catherine Schilansky,** *DRH d'Amazon France;* **Amicie Sutterlin,** *responsable formation d'Hermès Sellier;* **Carine Thiollay,** *DRH pôle production Paris-Val de Seine d'Hermès Sellier;* **Gilles van Kote,** *directeur délégué du « Monde ».*

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Charlotte et Alice Auxenfants,
ses filles,
Laurence Roubaud,
son épouse,
Sylvia Roubaud Bénichou,
sa belle-mère,

ont la douleur de faire part du décès de

Frédéric AUXENFANTS,

âgé de cinquante-cinq ans, le vendredi 31 mai 2024, entouré de tous ses amis et des médecins et infirmiers de l'hôpital Lariboisière, Paris 10e, qui l'ont soigné avec un constant dévouement.

Il a eu le courage au moment de mourir de tous les saluer et de dire adieu à ses filles, en souriant.

Ses obsèques se tiendront le samedi 22 juin, à 16 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e, suivies, selon ses volontés, de la dispersion complète de ses cendres.

Saint-Vigor (Eure).

Dominique de Talancé,
son épouse,
Anne, Jacques et Arnaud Beauvois,
ses enfants
et leurs conjoints,
Simon et Jeanne de Gliniasty,
ses beaux-enfants
et leurs conjoints,
Nicolas, Claire, Elodie, Julie, Coline et Robin Beauvois,
ses petits-enfants
et leurs conjoints,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Roger BEAUVOIS,
magistrat honoraire,
ancien président
de la 3e chambre civile
de la Cour de cassation,

survenu le 6 juin 2024,
à Lézignan-Corbières (Aude),
à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

La crémation aura lieu ce jeudi 13 juin, à 11 heures, au crématorium d'Evreux et sera suivie d'un hommage au Mesnil-Anseaume, à Saint-Vigor.

Anne-Christine Bornecque,
Hélène Cumin,
Agnès de Loisy,
Ivan Bornecque,
Nicolas Bornecque,
ses enfants
et leurs conjoints,
Ses dix-sept petits-enfants,
Ses trois arrière-petits-enfants,

font part du retour à Dieu du

professeur
Robert BORNECQUE.

Les funérailles seront célébrées ce jeudi 13 juin 2024, à 10 heures, en l'église Sainte-Thérèse, à Corenc (Isère).

Florence (Italie).

Son frère,
Sa famille,
Ses amis,

ont la douleur d'annoncer le décès de

Jean Michel CARASSO,

survenu le samedi 8 juin 2024,
à Florence.

Il est inhumé dans sa terre de Toscane qu'il aimait tant !

Ciao fratello !
Salut, mon frère !

Michel, Frédéric, Jean-Yves et Geneviève,
ses enfants,
Sylvain, Juliette, Louise et Aristide,
ses petits-enfants,
Danielle et Anna,
ses belles-filles,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Chantal CHEMLA,
ENS Sèvres (1955),
agrégée de grammaire,
DDEN,
chevalier dans l'ordre
des Palmes académiques,
ancienne présidente
de Rencontres culturelles,
ancienne secrétaire générale
des Amis d'Alexandre Dumas,
membre du Grand Orient de France,

survenu à Paris, le 9 juin 2024,
à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Un dernier hommage aura lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e, le mardi 18 juin, à 13 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Janine Desvallées,
son épouse,
Ses cinq enfants
et leurs conjoints,
Ses treize petits-enfants
et leurs conjoints
Et ses quatre arrière-petits-enfants,
Ses amis et collègues,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

André DESVALLÉES,
muséologue français,
conservateur général honoraire
du patrimoine,
membre d'honneur de l'ICOM,
conseiller municipal
pendant dix-huit ans à Nanterre,
chevalier
de l'ordre national du Mérite
et
de l'ordre des Arts et des Lettres,

survenu le 5 juin 2024,
dans sa quatre-vingt-treizième année.

Nous saluons son parcours militant et une œuvre engagée au service de l'humain tant dans sa commune que dans sa vie professionnelle.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 11 juin, dans sa région natale.

Les messages de condoléances sont à adresser via
andre.desvallees@gmail.com

Adrien Kintz,
son conjoint,
Monique et Jean Godde,
Sylvie et Jean-Claude Fenaillon,
Dominique Vogel,
ses enfants,
Jérôme et Caroline Fenaillon, Pierre et Magali Picco, Noémie Fenaillon et Kévin Coatrieux, Laurie et Vincent Yung, Joffrey et Camille Fenaillon,
ses petits-enfants,
Margaux, Justin, Louise, Billie, Marin, Simon, Louison, Antonin et Julian,
ses arrière-petits-enfants,
Michel et Ghislaine Py, Jacques et Dany Py, Daniel et Jacqueline Py et Martine Dupont,
ses frères et sœur,

ont la douleur de faire part du décès, survenu le 9 juin 2024, dans sa quatre-vingt-douzième année, de

Mme Jeanne FENAILLON

et adressent leurs sincères remerciements à l'équipe de la Fondation Léopold Bellan - service Flaubert - de Magnanville, ainsi qu'au docteur Ariane, de la Clinique de la région mantaise, pour la qualité de leur accompagnement.

Le 7 juin 2024,

Marianne FRANCHEO,
lectrice puis maître de conférences
en études germaniques
à l'École normale supérieure
(Fontenay-Saint-Cloud, Lyon,
1969-2003).

Tu resteras dans nos cœurs.

Maya, Olivier, Jeanne, Arthur, Aris, Simon, Ivan, Emile.

Nous avons la tristesse, la douleur d'annoncer le décès de

Patrice GARLOT,
cinéaste formats spéciaux,

survenu le 30 mai 2024.

Yoan et Paul,
ses fils,
Elodie Desclozeaux,
sa compagne,
Christine Juhel
Et tous ses proches.

Gaspar Billette,
son petit-fils,

a la tristesse d'annoncer le décès de

Mme Claudine MEYER,
née **BISMUTH,**

survenu le 9 juin 2024, à Paris,
à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

La cérémonie aura lieu le lundi 17 juin, à 11 h 30, au cimetière du Montparnasse, Paris 14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Claire Inguenaud,
sa mère,
Eric Plessz,
son père,
Violette Plessz,
sa sœur
et son conjoint, Maciej Ryba,
Marie-Thérèse Inguenaud,
sa grand-mère,
Marc Inguenaud et Bénédicte Emmanuelli,
ses oncle et tante
et leur fils, Eliott,
Lucile Délye et Danaé Délye,
ses demi-sœurs,
Marie-Paule Lecourt et Anne Chapuis,
ses grand-tantes
ainsi que leurs conjoints et enfants,
Catherine Plessz et Anne Plessz Glatz,
ses tantes
ainsi que leurs conjoints et enfants,
Les familles Garrigou, Goellner et Topet,

ont la douleur de faire part du décès subit, de

Lucas PLESSZ,

survenu à Ecquevilly, le 4 juin 2024, à la veille de ses trente-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 13 juin, à 15 h 15, au cimetière de Montrouge, 18, avenue de la porte de Montrouge, Paris 14e.

Antoine, David, Nicolas et Thomas Roux,
ses fils,
Valentine, Alice, Clémence et Elsa,
ses belles-filles,
Ses petits-enfants,
Véronique Dreyfus,
sa nièce,

ont le chagrin de faire part du décès de

M. Charles ROUX,
PU-PH d'embryologie
à la Faculté de médecine
de Saint-Antoine,

survenu le 7 juin 2024, à Paris,
à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, sereinement à son domicile, entouré de sa tribu.

Odile Saglio,
son épouse,
Marie-Caroline et Nicolas Yatzimirsky,
Marc-Antoine et Dounia Saglio,
Pierre-Olivier et Charlotte Saglio,
ses enfants et leurs conjoints,
Alexandra, Leyth, Irène, Yanis, Pierre, Maxime et Clara,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part de la mort de

Jean-François SAGLIO,
ingénieur général des Mines,
officier de la Légion d'honneur,
croix de la Valeur militaire,

le 7 juin 2024, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La célébration religieuse aura lieu le vendredi 14 juin, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, Paris 6e.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, Paris 14e.

Paris.

Martine Schuwer,
sa fille,
Marc Merlin,
son compagnon,
leurs enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants
Et sa famille de Finlande,

ont la tristesse de faire part de la disparition de

Asta SCHUWER,
née **LAUNIS,**

survenue le 8 juin 2024, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Martine Schuwer,
6, boulevard Franklin-Roosevelt,
35200 Rennes.
Marc Merlin,
103, avenue Philippe-Auguste,
75011 Paris.

Thaï Vu-An Binh,
son père
Et tous ses amis,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Eric VU-AN BINH,
officier de la Légion d'honneur,
directeur artistique
du ballet Nice Méditerranée,

le 8 juin 2024, à l'âge de soixante ans, muni des sacrements de l'Église.

La messe d'obsèques sera célébrée en l'église Notre-Dame-du-Port de Nice, le vendredi 14 juin, à 15 h 30, par monseigneur Jean-Louis Gazaniga, archiprêtre.

L'inhumation se fera ultérieurement au cimetière de Giverny où il rejoindra son époux,

Hugues R. GALL,

décédé le 25 mai.

Ni fleurs ni couronnes, des messes.

Assemblée générale

L'assemblée générale
de la Société des Employés
du Monde
aura lieu le jeudi 20 juin 2024,
à partir de 14 heures,
dans l'auditorium du *Monde*,
67-69, avenue Pierre-Mendès-France,
Paris 13e.

Colloque



L'Institut Pierre Mendès France
organise un colloque
1954-17 juin-2024
Il y a soixante-dix ans
le gouvernement
de Pierre Mendès France ;
une démocratie en actes,

le lundi 17 juin 2024,
9 heures - 19 heures,
salle Victor Hugo,
101, rue de l'Université,
75007 Paris.

Organisé par Françoise Chapron,
Vincent Duclert, Robert Frank,
Sabine Jansen.

Avec Marc-Olivier Baruch,
Gérard Bossuat, Alain Chatriot,
Joan Mendès France, Guia Migani,
Emilia Robin, Eric Roussel,
Perrine Simon-Nahum,
Jean François Sirinelli,
Georges Henri Soutou,
Frederic Turpin, Philippe Vial.

Inscription impérative
avant le 13 juin 2024
sur **www.mendes-france.fr**
Actualités colloque /
formulaire de contact.

IPMF, 60, rue des Francs Bourgeois,
75003 Paris.
contact@mendes-france.fr

Formation

inalco

Journée portes ouvertes
le 15 juin 2024.
Découvrez l'offre complète
de formation continue
et suivez un cours d'initiation
aux langues orientales !
Inscription gratuite
jusqu'au 12 juin inclus.
www.inalco.fr/journee-portes-ouvertes-15-juin-2024

Communication diverse



Envie d'être utile ? Rejoignez-nous !

Les bénévoles de SOS Amitié
écoutent
par téléphone et/ou par internet
ceux qui souffrent de solitude,
de mal-être et peuvent avoir
des pensées suicidaires.

Nous **recherchons des écoutants bénévoles**
sur toute la France.
L'écoute peut sauver des vies
et enrichir la vôtre !
Choix des heures d'écoute,
formation assurée.

En IdF RDV sur
www.sosamitieidf.asso.fr
En région RDV sur
www.sos-amitie.com

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumard, Philippe Broussard, Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi, Harold Thibault
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Directrice déléguée au développement des services abonnés Françoise Tovo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Kote
Rédaction en chef Laurent Borredon, Emmanuel Davidenkoff (Evénements), Jérôme Gautheret, Michel Guerrin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (cheffe d'édition), Alain Salles (Débats et Idées)
Direction artistique Emmanuel Laparra
Infographie Delphine Papin
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire général de la rédaction Sébastien Carganico
Conseil de surveillance Aline Sylla-Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président



Le barrage Iron Gate, qui sera bientôt démantelé, sur le fleuve Klamath, à Hornbrook, en Californie, le 1er août 2023. BRIAN VAN DER BRUG/LOS ANGELES TIMES VIA GETTY IMAG

La victoire des **peuples du saumon**

Les tribus autochtones du bassin du fleuve Klamath, dans l'ouest des Etats-Unis, ont obtenu, après plus de vingt ans de lutte, le démantèlement des quatre barrages qui menaçaient leur survie et celle du saumon coho

ORLEANS (CALIFORNIE) - *envoyée spéciale*

Avant d'entamer la conversation, Ron Reed se campe sur un pont à Somes Bar, un haut lieu spirituel de la tribu karok. Il propose d'écouter le fleuve. Un héron bleu traverse le ciel, mais il ne faut pas le montrer du doigt, par respect pour la tradition indigène, pas plus que photographier la clairière où se déroulent les cérémonies traditionnelles. Le fleuve Klamath est sacré, comme le saumon, qui a assuré la survie de la population autochtone jusqu'à ce que la société moderne décide d'y construire des barrages pour apporter l'électricité aux colons venus s'installer au pied du mont Shasta, dans le nord de la Californie.

Le Klamath est long de 420 kilomètres. Il prend sa source dans la chaîne volcanique des Cascades, dans l'Oregon, pour se jeter dans l'océan Pacifique, à 500 kilomètres au nord de San Francisco. Le premier barrage a été construit en 1912. Il a pris le nom de Copco, du nom de l'opérateur, la California Oregon Power Company. Trois autres ont suivi : Copco 2 et J.C. Boyle (situé dans l'Oregon, nommé d'après l'architecte des travaux), puis Iron Gate, le dernier, qui date de 1962. Depuis début janvier, les quatre centrales hydroélectriques sont en cours de destruction. Les réservoirs sont déjà vides, les structures doivent être démantelées avant l'hiver.

L'événement a été salué par les écologistes de tout le pays. C'est le plus important démantèlement de barrages jamais entrepris aux Etats-Unis ; une entreprise sans précédent de restauration d'un fleuve. C'est aussi l'épilogue d'une guerre qui dure depuis plus de vingt ans dans le bassin du Klamath, entre ranchers, propriétaires terriens, professionnels du tourisme, et « peuples du saumon », les tribus indigènes dont le sort n'a cessé de décliner en même temps que celui du Klamath. Et, pour une fois, les Indiens ont gagné.

« LES FERMES CONTRE LES POISSONS »

Le seul mot de « victoire » fait monter des larmes aux yeux de Kenneth Brink, le vice-président de la tribu karok, l'une des cinq nations autochtones sur le trajet du fleuve (Yurok, Karok, Hoopa, Shasta et Klamath). Pendant des décennies, les barrages ont empêché les saumons, les truites arc-en-ciel et les lamproies du Pacifique de remonter jusqu'aux eaux froides des affluents du Klamath. Ils ont contribué à la prolifération d'une algue toxique (cyanobactérie) qui laisse des résidus bleu-vert dans les filets au lieu des poissons. Pour les tribus, leur destruction est une promesse de résurrection. Une revanche sur les injustices de l'histoire. *« On sauve le poisson, mais aussi les humains*, décrit Kenneth Brink. *Quand le saumon s'en va, c'est notre culture qui disparaît, notre mode de vie et notre sens de nous-mêmes. »*

Le responsable karok a encore du mal à y croire. Il lui arrive de sortir son portable et de regarder la vidéo tournée le 23 janvier au pied du barrage de Copco. Une vanne a été ouverte, l'eau revient dans le canyon pour la première fois depuis des décennies, presque timidement, sous les cris de joie des spectateurs, on dirait la sortie de prison d'un condamné. *« C'est la vie que l'on voit revenir »*, s'émeut-il. Avec elle, la *« spiritualité »*, la *« joie d'attraper le poisson »* et la *« fierté d'assurer la subsistance de votre peuple »*, dit-il.

Le combat pour « libérer » le Klamath a duré plus de vingt ans, que l'élu karok raconte en ordre dispersé. Vingt ans de manifestations à pied, en canoë, d'arguties judiciaires, de réunions, de commissions. Et de *« guerres de l'eau »* avec les agriculteurs, dans une région farouchement républicaine : la vieille bagarre d'antan, ironise Kenneth Brink, entre *« les Indiens et les cow-boys »*. Mais elle a pris un nouveau nom : *« Les fermes contre les poissons »*.

Un événement reste gravé dans les mémoires : le *« Fish Kill »* de septembre 2002, quand plus de 30 000 saumons adultes ont péri en quelques jours. Victimes d'une bactérie, mais surtout de la décision du gouvernement du républicain George W. Bush d'autoriser un détournement d'eau vers les exploitations agricoles, malgré le risque pour les saumons. Pendant des semaines, le Klamath a été empoisonné par les poissons en décomposition. Dans les tribus, les jeunes ont pris conscience du risque d'extinction. *« Après ça, tout le monde s'est rassemblé*, explique Kenneth Brink. *Les tribus, les juristes, les pêcheurs, les activistes, les hippies… »*



Les tribus ont profité du processus de renouvellement de la licence d'exploitation de PacifiCorp pour pousser leurs pions. En 2004, les militants sont allés manifester en Ecosse, au siège de la Scottish Power, dont la filiale PacifiCorp gérait les barrages. Un an plus tard, quand celle-ci a été vendue à Berkshire Hathaway, la holding du milliardaire Warren Buffett, ils ont acheté des actions et se sont présentés à l'assemblée générale de la compagnie, à Omaha, dans le Nebraska. *« On a réussi à utiliser leur propre langage pour obtenir gain de cause »*, se félicite Ron Reed, l'homme qui parle celui du fleuve.

Les tribus ont recruté des avocats et réclamé la protection de l'habitat du saumon coho, puisqu'il était classé sur la liste des espèces menacées. Les producteurs de luzerne ont vu venir le moment où la justice les obligerait à partager l'eau. *« Ils sont allés jusqu'à prétendre que le coho n'était pas une espèce endémique et qu'il n'était jamais remonté si haut dans le fleuve*, s'exclame Kenneth Brink. *Mais on a une tradition orale de 10 000 ans pour nous ! »* En revanche, souligne-t-il, *« s'il y a une chose qui n'est pas endémique, c'est la luzerne. Et elle n'est pas sur la liste des espèces en danger »*.

Le bras de fer a duré plus de dix ans. Condamnée par la justice fédérale, en 2006, à installer des échelles à poissons pour le saumon, PacifiCorp a jugé que la mise en conformité des barrages devenait trop onéreuse, d'autant qu'ils n'alimentaient que 70 000 foyers en électricité. Finalement, elle a signé en 2010 un accord – amendé en 2016 – avec la Californie, l'Oregon et les tribus, organisant la cessation des opérations. La facture (500 millions de dollars) est partagée entre l'Etat de Californie et PacifiCorp, qui en a déjà répercuté le coût sur les consommateurs.

> **« QUAND LE SAUMON S'EN VA, C'EST NOTRE CULTURE QUI DISPARAÎT, NOTRE MODE DE VIE ET NOTRE SENS DE NOUS-MÊMES »**
> KENNETH BRINK
> vice-président de la tribu karok

Ce 22 mai, Kenneth Brink inaugure le premier panneau de signalisation bilingue à l'entrée d'Orleans, la « capitale » karok au nom laissé par quelques chercheurs d'or arrivés de La Nouvelle-Orléans. L'élu n'est pas peu fier de poser, avec des représentants de l'agence des transports de Californie, sous les deux noms : Orleans, Panamnik. A mi-parcours du fleuve, la tribu des Karok a été parmi les dernières à être *« au contact »* des colons blancs, en 1850. Contrairement aux Yurok, tribu la plus importante de Californie (6 500 membres), dont le territoire englobe l'embouchure du fleuve, les Karok (3 744 membres) n'ont pas de réserve officielle. Le traité qui la créait en 1855 n'a jamais été ratifié, et le service national des forêts s'est octroyé les terres.

Le vent de l'histoire a tourné. En juin 2019, le gouverneur Gavin Newsom a présenté ses excuses pour le génocide commis par la Californie contre les populations natives. *« L'Etat avait un budget pour les chasseurs de primes*, relate Kenneth Brink, l'élu karok. *Cinq dollars par tête, trois pour les scalps. »* Il est même question de rendre aux tribus les terres reconquises sur les barrages. Les Shasta, qui ne sont plus que trois cents, espèrent retrouver leur foyer, inondé en 1918 lors de la création du Copco Lake.

Après Happy Camp, une bourgade où l'on croise encore quelques chercheurs d'or, le Klamath s'élance vers l'océan Pacifique. La route 96 le suit parmi les chênes Tanoak, et c'est un autre pays qui apparaît. Collier d'abalone, longue tresse grise, débardeur d'ancien joueur de basket, Ron Reed a représenté les tribus aux consultations avec la commission fédérale de réglementation de l'énergie sur le renouvellement de la licence d'exploitation de PacifiCorp. Pendant cinq ans, il y a plaidé pour la destruction des barrages au nom de la santé des Indiens, dont l'espérance de vie se réduit à chaque génération. Jugées *« anecdotiques »*, ses remarques n'ont même pas été mentionnées dans les documents de la commission.

Il a fallu que la sociologue Kari Mari Norgaard publie un rapport – estampillé de l'université de Californie – sur le régime alimentaire des Karok pour que les connaissances du pêcheur traditionnel soient prises au sérieux. En janvier 2005, quand l'étude a été mentionnée en une du *Washington Post*, « [il] [a] *tout à coup pris de l'importance »*, s'amuse Ron Reed. Plus possible d'ignorer que le taux de diabète chez les Karok était près de quatre fois supérieur à la moyenne nationale, les maladies cardiaques trois fois plus nombreuses. Et que le saumon dont ils se nourrissaient tous les jours dans les années 1960 était devenu rarissime, réduit à moins de 3 kilos par personne et par an. C'était la première fois qu'une tribu demandait justice au gouvernement fédéral pour avoir mis en danger sa santé et son alimentation.

RÉCUPÉRER LE CONTRÔLE DU FEU

Ron Reed incarne les efforts surhumains de sa génération pour lutter contre les addictions et le traumatisme d'être Indien. Après des années de *« self medication »* (l'euphémisme pour désigner l'abus de drogue et d'alcool), il a repris l'héritage familial de praticien des cérémonies traditionnelles karok. Celles-ci tournent autour du principe de *world renewal* ou « renouveau du monde ». *« Pikyavish »*, répète-t-il, ce qui peut se traduire par « réparer ». Quand il parle, ses gestes dessinent tout un univers, presque une danse, où il fait entrer humains et *« non humains »*. Quand il évoque le *« Grand Créateur »* et se tourne vers la montagne, il lève le bras si haut qu'on a l'impression qu'il va inscrire un panier.

Le *« medicine man »* (« guérisseur ») s'est donné pour mission d'utiliser les outils de la *« science occidentale »* pour communiquer le *« savoir indigène »*. Il est *« fier »* du parcours accompli, mais il met en garde contre la tentation de *« romancer »* le combat des Indiens. Rien n'est gagné. Le démantèlement des barrages ne réussira, dit-il, que si les tribus récupèrent la gestion de leurs forêts et le contrôle du feu. Tout est lié dans l'*« hydrologie indigène »*, selon lui. Le feu produit la fumée, qui jette de l'ombre sur le fleuve, empêche la température de s'élever et protège le saumon. Le feu permet de dégager les clairières pour les glands, autre pilier de ce qui constituait le régime « bas cholestérol » des habitants.

En 2021, l'administration Biden a publié une circulaire imposant que *« le savoir écologique traditionnel indigène »* soit pris en compte dans les décisions officielles. Depuis le méga-incendie de 2022 le long du Klamath, attribué par Ron Reed à la *« faillite de l'Oncle Sam »*, les Karok sont associés à la gestion de leurs forêts. *« Le feu, c'est l'une des choses les plus importantes que la société moderne a retirées aux communautés indigènes »*, reproche-t-il. Le feu, après le fleuve : la prochaine reconquête pour les Indiens. ■

CORINE LESNES

Le Monde
JEUDI 13 JUIN 2024

Françoise Hardy
Chanteuse

Chanteuse française et icône de la culture pop, Françoise Hardy fut, cinq décennies durant, une présence constante. Elle resta le symbole d'une jeunesse évanescente, même quand elle apparaissait terriblement amaigrie, les traits creusés par un long combat contre la maladie, à la frontière du courage et de la phobie hypocondriaque. Depuis ses débuts en idole yéyé, elle avait tenu la chronique du temps qui passe, du risque qu'il y a à vivre et de la permanence. Sa voix, insaisissable, aérienne, disait sa mélancolie, son attachement à la « bile noire », l'une des quatre humeurs définies par les médecins d'autrefois, celle qui poussait à la tristesse. *« Je n'aime rien tant que la blessure protégée par le mur de ses apparences »*, avait écrit Hardy, parolière d'exception dans *Clair-obscur* (2000).

La dame aux cheveux blancs, que son ami et ancien amoureux Jean-Marie Périer avait photographiée en veste et chemisier blanc pour un livre hommage publié en 2011, était, remarquait-il alors, la même créature mince et gracile que celle qu'il avait rencontrée pour la première fois à Paris, en 1962, *« chez elle, rue d'Aumale. C'est sa mère qui ouvrit la porte. Derrière, il y avait cette apparition qui ne me quitta plus »*. Rien depuis ne fit s'épaissir la longiligne adolescente de *Tous les garçons et les filles*, élevée à Paris par une mère restée célibataire. Atteinte d'un lymphome, puis d'un cancer du larynx, sujette aux chutes et aux fractures à répétition depuis plusieurs années, Françoise Hardy a quitté la scène le 11 juin, a annoncé sur les réseaux sociaux son fils Thomas Dutronc d'un simple *« maman est partie »*. Née à Paris le 17 janvier 1944, était âgée de 80 ans.

Née Capricorne, sous le signe de Saturne, planète froide – le plomb des alchimistes –, Françoise Hardy était tombée en astrologie dans les années 1970. Elle en a tiré des livres, et des émissions régulières à la radio, sur RMC. Elle a passé beaucoup de temps à calculer l'équilibre des jours et des nuits, à se pencher sur les vertus des équinoxes et des solstices, à se conformer à sa nature : *« J'ai simplement l'isolement de l'introvertie,* confiait-elle au *Monde* en 1996. *Sergio Leone, en comparant son œuvre avec celle de John Ford, disait : "Dans ses films, on ouvre les fenêtres. Dans les miens, on ferme la porte, et si on l'entrouvre, on risque de prendre une balle entre les deux yeux." J'ai toujours vécu dans les tourments de la passion que je me suis moi-même créée. Etant misanthrope, quand je m'attache à quelqu'un, cela prend une énorme importance. Quand j'étais enfant, j'éprouvais des sentiments démesurés pour ma mère. Je suis étonnée d'avoir vécu une telle violence, si longtemps, et d'être encore vivante. »*

C'est un attachement longtemps inconditionnel qu'elle eut pour Jacques Dutronc, son collègue chanteur rencontré en 1967, fait père de leur fils Thomas en 1973, épousé en 1981 dans le village corse de Monticello où elle avait construit sa maison. Elle a décrit les mécanismes de ce compagnonnage en 2012 dans *L'Amour fou* (Albin Michel), un court roman où le héros, Monsieur X, un homme brillant, élégant, effarouché et cruel, lui échappe et la met à la torture. *« Monsieur X emprunte aux uns et aux autres, ces hommes qui avaient le même profil, ou chez qui je provoquais les mêmes attitudes »*, expliquait-elle alors. La distance provoque le désir. L'interprète de *J'aime les filles* savait y faire, mais Françoise Hardy avait, face à lui, un don certain de l'insaisissable. Voudrait-on chercher à tout prix l'essence de l'esprit français qu'il faudrait creuser ce sens du détachement, de l'esquive.

Pourtant, tout avait commencé par la gaucherie. Elle est surnommée « l'endive du twist » par l'animateur de radio Philippe Bouvard. Au début des années 1960, quand les clips s'appelaient encore des Scopitone, Claude Lelouch avait filmé l'adolescente sur un manège, susurrant *Tous les garçons et les filles* au milieu d'un groupe de jeunes femmes dont les jupes se soulevaient au vent. Le réalisateur avait aussi filmé la jeune liane devant une enseigne lumineuse clignotante. *« J'ai vu ensuite que c'était une publicité pour les soutiens-gorge Rosy,* commentait Françoise Hardy. *C'était l'astuce. »* Pas forcément drôle.

Françoise Hardy fut *« longtemps "in" »*, écrivait Claude Sarraute en 1968. *« C'était l'époque anglaise, celle du laisser-aller style Chelsea, celle des pantalons Courrèges, des déjeuners chez Lipp le dimanche à 3 heures de l'après-midi. Aujourd'hui, le vent a tourné. »* Selon la critique de variété du *Monde*, Hardy, avec ses airs d'égérie du *swinging London,* a cédé le pas à un *« bébé Capone »,* Sylvie Vartan, *« ses boucles aux épaules, son teint de poupée, sa grâce sophistiquée et les ensembles Saint-Laurent »*.

Des mots agencés à fleur de peau

Quand Vartan investit peu à peu le champ de la scène, Françoise Hardy trimbale longtemps une guitare, un immense vague à l'âme, un filet de voix et une timidité qui rendront cauchemardesque à ses yeux l'exercice du concert. En 1969, après avoir participé à la frénésie des années yéyé, elle décide de ne plus monter sur les planches. Elle y reviendra une fois, en 1997, pour un éclatant duo avec Julien Clerc, chantant *Mon ange*, composition commune, lors du 50e anniversaire du chanteur au Palais des Sports de Paris. *« Il m'avait convaincue, en disant : on ne te verra pas, on ne t'entendra pas. J'ai été malade trois semaines avant... Je suis très émotive. Je perds les pédales facilement, j'ai peur d'oublier le texte. La scène est un sport, et là, moi, je suis carrément handicapée. »* On la trouvait défaitiste, sur ce sujet et sur d'autres. Elle répondait : *« Le pessimisme que je m'attribue ou qu'on m'attribue est peut-être du réalisme, tout bêtement. »* Et dans notre grand optimisme, pour rien au monde nous n'aurions raté son *Partir quand même* interprété en 2006 en duo avec Julio Iglesias, en public, chez Michel Drucker. Impeccable.

Hardy fut multiple. Astrologue, icône pop, femme de Dutronc, teenager de *Salut les copains,* puis égérie d'Etienne Daho. Elle fut parfaite en teenager, traversant la Manche pour nourrir, avec sa frange, ses longs cheveux, sa grâce épurée, les fantasmes de la nouvelle vague du rock'n'roll. Mais là n'est point son ouvrage : férue de compagnonnage musical, elle a ajouté quelques chefs-d'œuvre au corpus de la chanson française. Comme ses pairs, les yéyés, héros des années Teppaz et transistors, elle commença par adapter en français des musiques étrangères, souvent anglo-saxonnes, parfois sud-américaines (*La Mésange*, adaptée d'Antonio Carlos Jobim et Chico Buarque), ou même italiennes (*La Maison où j'ai grandi*, paroles d'Eddy Marnay, Beretta Luciano et Michele Del Prete, musique d'Adriano Celentano).

Elle écrivait aussi, pour elle ou pour d'autres, avec des mots agencés à fleur de peau, avant de chercher des formes mélodiques qui les enveloppent. *« Je suis terriblement dépendante des compositeurs »*, avouait-elle. Cet appétit nous a valu, au hasard des souvenirs, *Message personnel* (musique de Michel Berger, 1973), *Partir quand même* (musique de Jacques Dutronc, 1988), *Dix heures en été* (Rodolphe Burger, 1996), *Tant de belles choses* (Pascale Daniel et Alain Lubrano, 2004).

OUTRE-MANCHE, LA MODERNITÉ DE SA SILHOUETTE, SON ROMANTISME ANDROGYNE SÉDUISENT. DAVID BOWIE ET NICK DRAKE EN TOMBENT AMOUREUX

Elle fut aussi interprète, s'emparant à jamais de *Mon amie la rose*, devenu un classique (Cécile Caulier et Jacques Lacome, 1964), de *Comment te dire adieu* (paroles de Serge Gainsbourg, 1968), – et toutes ces œuvres signées de Jonasz, Brassens, Fugain, des Everly Brothers, de Mireille et Jean Nohain, et plus tard Perry Blake, Blur, Benjamin Biolay, La Grande Sophie, Jean-Louis Murat, Julien Doré...

Adolescente, Françoise Hardy, née au sortir d'une guerre gagnée avec les GI's, était tombée sous le charme de la musique américaine. Les émotions s'appellent Paul Anka, Cliff Richard. *« Et ils me touchent toujours,* disait-elle, quarante ans plus tard. *En écoutant de la musique, je suis sans cesse à l'affût de transports. »* Elle est alors au cœur de ce 9e arrondissement de Paris qui donne ses gloires musicales à la France des années 1960, Johnny Hallyday, Jacques Dutronc, Eddy Mitchell, ceux qu'on appelle la « bande de la Trinité ». Elle vit tout près, rue d'Aumale, avec sa sœur, plus tard atteinte de schizophrénie, et sa mère, aide-comptable, restée célibataire. Le père, qui a un premier foyer, est absent, devenu homosexuel sur le



Françoise Hardy est l'une des ambassadrices de Paco Rabanne, dont elle porte les créations (ici en 1968, entre le couturier, Salvador Dali et Amanda Lear). REPORTERS ASSOCIES/GAMMA-RAPHO VIA GETTY IMAGES



Jacques Dutronc et Françoise Hardy, en 2000, lors de l'enregistrement de « Puisque vous partez en voyage », reprise d'une chanson de Mireille. JEAN-MARIE PERIER/PHOTO12



En mai 1964.
JEAN-MARIE PERIER/PHOTO12

tard et mort de manière sordide, comme elle le raconte sans fard dans son autobiographie publiée en 2008, *Le Désespoir des singes et autres bagatelles* (Robert Laffont).

Pour sa réussite au bac en 1961, elle reçoit un cadeau : une guitare et une méthode d'apprentissage. La jeune fille fait ses classes au « Petit Conservatoire de la chanson » de Mireille. D'elle adolescente, elle disait qu'elle était *« godiche »*. Mal dans sa peau, rêvant d'absolu. La légèreté, ajoutait-elle, n'était pas au cœur des années 1960, productivistes et marxisantes. Pour la trouver, il fallait s'en référer à Colette, à Mireille et Jean Nohain, et donc aux années 1930, au temps de la conquête du swing. Nostalgique, Hardy fut pourtant d'une modernité rigoureuse.

En 1962, elle enregistre son premier 45-tours pour Vogue, où un directeur artistique, Jacques Wolfsohn, l'a repérée. Y figurent *J'suis d'accord*, *Il est parti un jour* et *Tous les garçons et les filles*. On y ajoute *Oh oh chéri*, adaptation d'un titre américain de Bobby Lee Trammell. Mais c'est grâce à la politique, un genre qu'elle n'a pourtant jamais aimé, qu'elle est découverte par le grand public. Le 28 octobre 1962, la France de l'ORTF est suspendue aux résultats du référendum sur l'élection au suffrage universel du président de la République, proposé par Charles de Gaulle. Au cours de la soirée, il y a des intermèdes musicaux. Hardy y apparaît, et le lendemain, les ventes de son 45-tours s'envolent.

En 1963, elle gagne le Grand Prix de l'Académie Charles-Cros, elle participe au concours de l'Eurovision avec *L'amour s'en va*, sous les couleurs de la principauté de Monaco. Elle publie son premier 33-tours, qui contient *Le Temps de l'amour* (de Lucien Morisse et André Salvet, sur une musique de Jacques Dutronc. Hardy est dans tous les juke-box, elle est consacrée idole des jeunes en couverture de *Paris Match*.

Lors de la parution d'un coffret consacré aux années Vogue, en 1995, elle disait : *« Il y a des chansons que je ne voudrais plus entendre. »* Lesquelles ? Deux périodes : la première, yéyé. *« J'ai honte de* Tous les garçons et les filles, *par exemple. La première véritable chanson que j'ai chantée a été* L'Amitié *[en 1965]. Mais, au début, je ne pensais qu'au country-rock américain. J'étais, à l'époque, inculte.* L'amour s'en va, Une fille comme tant d'autres, *c'est épouvantable. Je ne savais pas chanter en mesure, je n'avais aucune idée de ce qu'était le sens symbolique, qui s'acquiert avec la culture. »* Seconde cible, l'époque disco, celle où la chanteuse a travaillé avec Gabriel Yared et Michel Jonasz (*J'écoute de la musique saoule*, 1978, période des disques Flarenasch). *« Je me sentais contrainte et forcée, portant un déguisement. »*

Egérie du chic français

Hardy est le côté pile de Jane Birkin. Tandis que Jane l'Anglaise, femme de Serge, part en croisade, Françoise la Parisienne, femme de Jacques, se replie. Ce sont deux émotions convergentes et contraires, mais qui entrent en sympathie avec le Swinging London. En 1963, le succès de *Tous les garçons et les filles* ouvre à Françoise Hardy les hit-parades de l'Europe entière, même de la très protectionniste Angleterre. La déferlante Beatles transforme alors Londres en terre promise du rock. Sur les conseils du chanteur Richard Anthony, elle fréquente les studios londoniens et, en 1965, elle enregistre en anglais un 45-tours, *All Over the World*.

Outre-Manche, la modernité de sa silhouette, en phase avec les idéaux de la contre-culture anglo-saxonne, son romantisme androgyne séduisent. David Bowie et Nick Drake en tombent amoureux, Bob Dylan aussi, écrivant, au dos de la pochette d'*Another Side* (1964) : *« For Françoise Hardy/At the Seine's edge/A giant shadow/Of Notre-Dame. »* Lors d'un concert à l'Olympia, le 24 mai 1966, l'auteur de *Blonde on Blonde* avait refusé de remonter sur scène tant que l'objet de ses désirs n'était pas apparu en chair et en os à la porte de sa loge.

Elle déjeune avec David Bailey et Antonioni, dîne avec Lennon et Harrison, passe chez Brian Jones et Anita Pallenberg. Jean-Marie Périer, photographe vedette de *Salut les copains*, est son compagnon. Il la photographie, l'emmène vers le cinéma – elle tourne dans *Château en Suède*, de Roger Vadim, adapté du roman de Françoise Sagan, en 1963, ou *Grand Prix*, de John Frankenheimer. L'adolescente maladroite se transforme en ambassadrice de la mode, portant les créations de Courrèges, Paco Rabanne ou Saint Laurent. De godiche yéyé, la voici égérie du chic français – idée reprise par toute une nouvelle génération de Britanniques, redécouvrant dans les années 2000 le Gainsbourg de *Melody Nelson*, et Françoise Hardy.

Après le succès du gainsbourien *Comment te dire adieu*, la chanteuse crée la société de production Hypopotam (distribuée par Sonopresse) en 1970. Elle publie *Soleil*, *La Question*, *Et si je m'en vais avant toi*, et puis un album en anglais. Un duo avec Patrick Dewaere : *T'es pas poli* (1971). Mais le public ne suit pas. En 1973, elle signe avec WEA, et s'allie avec un compositeur maison, Michel Berger, avec qui elle enregistre, juste après la naissance de son fils Thomas, l'album *Message personnel*. Viennent ensuite une série de disques peu porteurs, dont un conceptuel, *Entr'acte*, adressé à Jacques Dutronc, puis une série d'albums inspirés de la soul music, portée par le succès de *J'écoute de la musique saoule* et *Tirez pas sur l'ambulance*.

En 1988, elle annonce qu'elle arrête la chanson, non sans avoir publié *Décalages*, porté par le titre *Partir quand même* (sur une musique de Jacques Dutronc) – elle le reprendra en 2006 avec Julio Iglesias, dans un album de duos, justement intitulé *Parenthèses*, où l'on trouvait un remarquable chassé-croisé avec Alain Bashung (*Que reste-t-il de nos amours*, de Charles Trenet), un autre avec Dutronc (*Amour, toujours, tendresse, caresses*, de Lanzmann/Dutronc). Elle devient auteure, écrit pour les autres, pour Julien Clerc (*Fais-moi une place*, 1990), Patrick Juvet, Viktor Lazlo, Jean-Pierre Mader, Guesch Patti. On l'entend sur le premier album d'Alain Lubrano en 1992, ou encore avec le héros punk Malcolm McLaren en 1994, puis avec Damon Albarn, du groupe Blur.

Etienne Daho, qui l'admire et reconnaît envers elle dette et filiation artistiques, la pousse à revenir à la musique. En 1996, elle publie chez Virgin, *Le Danger*, un virage très rock, pris en compagnie d'Alain Lubrano et Rodolphe Burger. Et c'est une nouvelle carrière qu'entame Françoise Hardy, en réconciliant toutes ses facettes passées. La série d'albums est impeccable – ce sera *Clair-obscur* (2000), où son fils, Thomas Dutronc, l'accompagne à la guitare, puis *Tant de belles choses* (2004), *La Pluie sans parapluie* (2010), *L'Amour fou* (2012) et enfin le nostalgique *Personne d'autre* (2018).

Les tourments intérieurs de Françoise Hardy sont peu portés sur la question sociale, gardés bien au froid dans les profondeurs de saturnales, où maîtres et esclaves sont traités sur un pied d'égalité en vertu d'un ordre naturel. Tranchante, misanthrope, peu au fait des réunions de groupe, des grands-messes et des agapes insouciantes. Son opposition *« aux intolérances de la gauche »*, son rejet de l'homosexualité comme solution de vie, ses appels à une France débarrassée des perturbateurs étrangers lui ont valu, en 1988, un « déficit d'image », renforcé par le soupçon d'occultisme entretenu envers les adeptes des ciels astraux. Elle s'était toujours défendue bec et ongles d'une quelconque adhésion aux idées du Front national. Mais elle avait endossé par force une étiquette réactionnaire, alors que, bizarrement, Jacques Dutronc, sur la même ligne de pensée, flirtait avec une image de gauche. Sans doute parce que Françoise Hardy parlait trop, sans retenue.

« Je suis sur un fil »

En 2015, elle avait rédigé, sous le titre d'*Avis non autorisés* (éd. des Equateurs), quelques considérations sur le temps qui passe, la maladie, la vieillesse, livrant ses admirations (Modiano, Sarkozy), et ses agacements (Mitterrand, qui a *« vidé les caisses de l'Etat »*, Eva Joly, une *« vieille coquette minaudant et maladroite »*, Jean-Paul Sartre, *« ennuyeux »*, Cécile Duflot, dont les *« glapissements »* lui donnent envie *« de l'étrangler, du moins de la bâillonner »*). Le pamphlet était aussi et surtout une description minutieuse de la déchéance physique. *« Je ne sais pas si je serai là l'année prochaine*, nous déclarait-elle dès 2012. *Je n'arrive pas à m'habituer, j'ai toujours été très indépendante, très active. Depuis trois ou quatre ans, je dois marcher très lentement, je n'ai plus la force. Je suis sur un fil. Il est très handicapant de ne pas pouvoir compter sur soi-même, j'aime bien contrôler, planifier. Le vieillissement est une épreuve. Tout se déglingue, on voit plus mal, on a mal partout. Heureusement, les plus jeunes ne réalisent pas. »*

En 2016, elle avait exposé parfois crûment les tourments physiques de la maladie dans un livre, *Un cadeau du ciel…* (éd. des Equateurs). En mars 2021, chez le même éditeur, elle s'était résolue à publier l'intégrale de ses chansons, malgré le jugement très sévère qu'elle portait sur ses premiers textes, *« trop mauvais »*. Elle y avait ajouté des commentaires, et un texte de fin, empreint de son angoisse face aux maux contemporains – désastre écologique, populisme, surpopulation… *« Je n'aime pas*, écrivait-elle, *finir ma vie en assistant à l'effrayante fin d'une époque. »*

Devenue sourde sous les effets de la radiothérapie, elle avait pris position pour l'euthanasie, discutée, sans alors aboutir, à l'Assemblée nationale en avril 2021. Elle était revenue régulièrement sur le sujet, notamment quelques semaines avant la discussion, en mai 2024, à l'Assemblée nationale, du projet de loi sur l'accompagnement des malades et de la fin de vie. *« Heureusement*, concluait-elle, *il reste la musique, il reste les chansons »*, et les « grandes chansons », qu'elle voulait intemporelles, se caractérisant par *« l'authenticité et la profondeur de l'émotion qui l'a inspirée ainsi que par une façon différente, personnelle, talentueuse de l'exprimer »*. En janvier, puis en avril 2024, deux festivals, respectivement l'Hyper Weekend Festival de Radio France, à Paris, et Le Printemps de Bourges avaient présenté le spectacle « Messages personnels », conçu par Ambroise Willaume, dit « Sage », hommage à Françoise Hardy par des reprises de quelques-unes de ses chansons, connues ou secrètes. ■

VÉRONIQUE MORTAIGNE

17 JANVIER 1944 Naissance à Paris
1962 Premier 45-tours avec « Tous les garçons et les filles »
1968 « Comment te dire adieu »
1973 « Message personnel »
2006 « Parenthèses »
2008 « Le Désespoir des singes et autres bagatelles » (Robert Laffont)
2012 « L'Amour fou » (Albin Michel)
2016 « Un cadeau du ciel… » (éd. des Equateurs)
2018 « Personne d'autre »
11 JUIN 2024 Mort

Quatre voix protestataires à Fourvière

Raphaële Lannadère, Jeanne Added, Sandra Nkaké et Camélia Jordana unissent sur scène leurs voix engagées

MUSIQUE
LYON

Protest songs. Tombée en désuétude depuis que le rap a pris le relais de la chronique sociale, cette expression renvoie, dans sa version originale, à l'Amérique contestataire. Aux chants de lutte de Woody Guthrie (1912-1967) – dont la guitare était ornée de l'inscription : « Cette machine tue les fascistes » – pendant la Grande Dépression, au mouvement des droits civiques et à ceux opposés à la guerre du Vietnam, aux figures de Joan Baez et du jeune Bob Dylan. Elle a retrouvé de l'actualité lundi 10 juin aux Nuits de Fourvière, avec le programme à quatre voix présenté par Raphaële Lannadère, Jeanne Added, Sandra Nkaké et Camélia Jordana, chanteuses françaises nées après ces batailles, entre 1973 et 1992.

Parmi les spectateurs présents à l'Odéon antique de Lyon, certains se sont en effet réveillés avec une gueule de bois au lendemain des résultats des élections européennes, suivis de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale. L'un d'eux, aussitôt imité, lance un *« Siamo tutti antifascisti »* (« nous sommes tous des antifascistes »), classique cri de ralliement, rythmé aux mains, face à la menace de la Bête immonde.



De gauche à droite : Raphaële Lannadère, Camélia Jordana, Jeanne Added et Sandra Nkaké, à Lyon, le 10 juin.
JULIETTE VALERO

Soirée a cappella

C'est dans le ton d'une soirée où tout sera interprété a cappella, avec le renfort occasionnel de percussions corporelles (du claquement de doigts au martèlement de pieds). Sans instruments, à une exception près : quand Jeanne Added cingle les cordes de sa basse électrique pour lancer l'alerte d'*A War is Coming*, extrait de son premier album paru en 2015.

Egalement connue sous la seule lettre « L », Raphaële Lannadère a eu l'idée de réunir les quatre amies autour d'un répertoire de combat, la première fois en avril 2017 à la Maison de la poésie à Paris. Depuis, elles se sont retrouvées quand les agendas de leurs tournées respectives le permettaient. Pour trois dates cette année, avec une scénographie minimaliste signée Phia Ménard : Cité de la musique à Paris au lendemain des Nuits de Fourvière, puis au Rocher de Palmer à Cenon (Gironde) le 18 juin. Les quatre ont joint le geste à la parole en reversant leurs cachets à l'association SOS Méditerranée secourant des migrants en mer, dont l'action est célébrée au terme du tour de chant. Une bénévole de l'ONG sera la seule, au cours de la soirée, à glisser une allusion à la situation politique en France : *« Ce soir, je crois qu'on a besoin d'être ensemble, de se tenir chaud »*, dira-t-elle.

Sur la forme, « Protest Songs » s'avère aussi périlleux que convaincant. Les quatre voix s'agencent parfaitement dès *We Shall Overcome*, gospel devenu hymne du mouvement des droits civiques dans les années 1960, chanté par les quatre vocalistes aux têtes recouvertes d'une capuche, dos au public. Les aigus brisés et l'erratisme maîtrisé de Raphaële Lannadère se marient naturellement aux médiums continus de Camélia Jordana et de Jeanne Added et aux graves joliment éraillés de Sandra NKaké.

Les voix s'agencent parfaitement, dès l'hymne gospel « We Shall Overcome »

Historiquement, le genre du *protest song* est associé au folk, mais ici s'apparente au doo-wop des années 1950, naïf et sentimental, ou au style mbube du groupe vocal sud-africain Ladysmith Black Mambazo. La madone Joan Baez est toutefois convoquée dès *We Shall Overcome*, plus tard avec le célèbre *Here's to You*.

Le message, lui, est quelque peu brouillé à embrasser et à mêler diverses causes dans le droit fil de l'intersectionnalité des luttes : défense des migrants, mais aussi discours décolonial, mouvement Black Lives Matter et féminisme. D'autant qu'aucune chanson n'est présentée ou contextualisée.

Les lectures choisies ajoutent à la confusion : on passe du poète de la négritude Léon Gontran Damas (*Nous, les gueux*), au discours du chef amérindien Seattle (1786-1866) – à l'authenticité douteuse – , puis au programme des Black Panthers, à l'évocation de son père par Rachid Taha (1958-2018), pour revenir au mouvement des droits civiques avec Maya Angelou (1928-2014). Ces extraits sont puisés entre des interprétations de *La Tetlaa'i* de la Palestinienne Sanaa Moussa ou du *Si j'étais un homme*, de Camélia Jordana, avant que ne résonne *Heure grave*, le poème de Rainer Maria Rilke, chanté par Colette Magny (1926-1997). Devant une assemblée convaincue et acquise, que le facétieux Tom Wolfe aurait probablement qualifiée de « radical chic », *We Shall Overcome* est repris en rappel. Poings tendus et avec une insistance sur ces paroles : *« We are not afraid, today »*. Nous n'avons pas peur ? ■

BRUNO LESPRIT

Protest Songs, le 18 juin au Rocher de Palmer, Cenon (Gironde).

Jean Robert-Charrier nommé directeur des Bouffes parisiens

L'actuel directeur du Théâtre de la Porte-Saint-Martin cherchait un lieu supplémentaire pour élargir sa programmation

Cela faisait longtemps que Jean Robert-Charrier, directeur depuis 2009 du Théâtre de la Porte-Saint-Martin, à Paris, cherchait une salle supplémentaire. Il vient de trouver la perle rare. A tout juste 40 ans, cet hyperactif qui brouille les lignes du spectacle vivant en conviant dans ses murs des metteurs en scène venus du théâtre public (Alain Françon et Joël Pommerat, notamment) prend la direction des Bouffes Parisiens, où il succède à Richard Caillat. L'annonce a été faite lundi 10 juin.

Une décision de Marc Ladreit de Lacharrière, patron du groupe Fimalac Entertainment, l'actionnaire unique des Bouffes parisiens, mais aussi de la Porte Saint-Martin, de la Michodière, du Marigny, du Théâtre de Paris et de la Salle Pleyel. *« J'avais besoin d'un lieu intermédiaire où présenter les spectacles qui ne trouvent leur place ni dans la petite salle du Saint-Martin (deux cents fauteuils) ni dans sa grande de 1 050 places,* dit Jean Robert-Charrier. *Avec une jauge de six cents sièges, les Bouffes Parisiens me permettront une programmation plus fine. »*

Jouer les équilibristes

L'extension de son terrain de jeu l'installe à un poste que peu lui disputent : celle d'un patron du privé qui conçoit des saisons irriguées par l'esprit du théâtre subventionné. Raison pour laquelle, ajoute-t-il, *« le Saint-Martin est aujourd'hui victime du pont qu'il a dressé vers le secteur public »*. Assailli de demandes, Robert-Charrier n'a plus de marges de manœuvre : *« Ma programmation est bouclée jusqu'à la fin 2026, et je dois aussi garder de la place pour des productions qui rapportent de l'argent. »*

Compenser le manque à gagner de projets très pointus par des succès commerciaux : le patron joue les équilibristes, en assumant de perdre financièrement ce qu'il gagne en qualité artistique. Avant de vivre une mue impulsée par ses soins, les bénéfices du Saint-Martin pouvaient atteindre 1,2 million d'euros par an. En 2023, ils n'étaient plus que d'environ 400 000 euros. La prise de risque a un coût. Pas de quoi inquiéter son actionnaire qui ne lui en demande pas davantage.

Robert-Charrier appliquera donc la même méthode aux Bouffes parisiens. Situé rue Monsigny, dans le 2e arrondissement, ce théâtre à l'italienne ne propose plus d'opérettes depuis longtemps. Au fil des directions successives, les saisons y sont devenues peu lisibles pour le public. Le nouveau directeur n'a pas l'intention de révolutionner d'un geste sec une maison où, en 2023, Stéphane Plaza faisait encore l'acteur sur scène. *« Je vais opérer un virage en douceur »*, dit-il.

La programmation de l'année 2025 est bouclée, celle de 2026 se prépare déjà. Il y aura *« des jeunes metteurs en scène »*, promet Jean Robert-Charrier. ■

JOËLLE GAYOT

« Max a une place à prendre chez le public adulte »

La vice-présidente de la plate-forme responsable des productions originales françaises détaille sa stratégie

ENTRETIEN

Après une quinzaine d'années chez Canal+, où elle a accompagné le développement de séries comme *Les Revenants*, *Engrenages* ou *Les Sauvages*, Vera Peltekian est vice-présidente responsable des productions originales françaises de la plate-forme Max. A l'heure du lancement en France, le 11 juin, de la plate-forme, fusion de HBO Max et Discovery+, elle en détaille la stratégie en matière de fiction.

Dix ans après Netflix, Max est le dernier service de streaming à entrer sur le marché de la vidéo à la demande sur abonnement (SVoD) en France. Quels avantages et inconvénients à cette position ?

Non seulement c'est un marché concurrentiel, mais la qualité s'est améliorée partout. Mais je me suis dit que Max avait sa place. Nous sommes dans la position inverse de celle de Netflix, il y a dix ans. Netflix est arrivé à un moment où cette idée de pouvoir regarder tout ce qu'on voulait à n'importe quel moment a « percuté » dans la tête des téléspectateurs, surtout de la jeune génération. Au-delà de la télévision payante, les gens réclamaient une plate-forme, et Netflix était la plate-forme désirable par excellence – au niveau du service plus que du catalogue, d'ailleurs, qui a l'époque était quasi inexistant.

Nous, nous sommes un acteur historique dans ce marché. On ne dit pas qu'on va détrôner Netflix, mais il nous semble que le catalogue centenaire de Warner, allié à la consistance de la programmation des séries HBO, fait que nous avons une place à prendre auprès d'un public adulte, qui a été relativement négligé jusqu'ici.



La série culte « Friends » figure dans le catalogue de la plate-forme Max, lancée en France le 11 juin. 1994 WARNER BROS. ENTERTAINMENT INC.

La fin de la période de confinement liée au Covid-19 a montré que les abonnés de la SVoD pouvaient facilement se défaire d'une ou plusieurs souscriptions. Max peut-il récupérer des abonnés déçus ?

On voit qu'il y a une limite au nombre d'abonnements par foyer. Depuis le Covid-19, on est dans une période de gavage, il y a une surproduction et une confusion des formats. Beaucoup de longs-métrages se sont retrouvés sur les plates-formes… Cela ne veut pas dire qu'un abonné Netflix ne peut pas aussi s'abonner à Max. Ce qui va faire venir les abonnés, c'est la qualité des séries et du cinéma proposés. Quelques grosses marques (*Friends*, les DC Comics…) vont rentrer à la maison. Avec la richesse de ce catalogue, il me semble difficile de s'abonner juste parce qu'on a envie de voir la dernière série à la mode. L'adhésion à Max procédera de quelque chose en plus. Nous avons l'impression d'apporter une forme de clarté. Pour nous, le cinéma, c'est la salle. C'est le cinéma d'auteur et le grand spectacle. La minisérie, ce n'est pas un long-métrage découpé, artificiellement recyclé parce qu'il n'a pas été assez financé pour le cinéma. La série, c'est la récurrence. Le principe même du plaisir de la série, c'est de vieillir avec des personnages.

La minisérie est en train de devenir le modèle dominant…

On n'apprend rien à ne faire que des miniséries, et c'est un danger pour le regard du spectateur. La minisérie met le sujet au centre, là où la série y met les personnages. La minisérie exige d'avoir un casting fort parce qu'elle a peu de temps pour exister, à moins d'avoir un sujet écrasant comme *Chernobyl*. Ce n'est pas le cas de la série qui peut reposer sur des outsiders et des visages moins connus, et fidéliser par son concept.

Le paysage économique le permet-il encore ? Ainsi, « The Girls on the Bus », disponible dans l'offre de lancement de Max en France, n'était pas prévue pour être une minisérie, et elle a été annulée dès sa première saison…

L'effort en faveur de la récurrence est important, mais ça ne marche pas à tous les coups. Cependant, nous avons une volonté d'aller à contre-courant du marché. Je reçois beaucoup de projets de miniséries et d'histoires qui se déroulent dans le passé. J'ai vu d'excellentes choses : *Sambre*, *Tapie*, *Becoming Karl Lagerfeld*… On a du mal à trouver une belle série qui nous raconte le présent. Regardez ce que fait traditionnellement HBO : *Succession*, *The White Lotus*… Face à nos compétiteurs, c'est cela qu'on peut apporter.

Ce sont des séries américaines. Pensez-vous que l'on soit capable de faire la même chose en France ?

Mais on l'a fait ! *Le Bureau des légendes*, *Engrenages*…

Cela correspond à une époque qui semble révolue…

Ce n'est pas parce qu'on fait moins de saisons que l'époque de la récurrence est révolue. Mais je n'ai pas non plus envie de faire la saison de trop. Les séries à six ou huit saisons existaient à l'époque dans un paysage assez pauvre. Aujourd'hui, je refuse des projets qui sont très bons, alors qu'à l'époque, à Canal+, on récupérait des projets perçus comme trop radicaux pour les autres.

Pour l'instant, les productions françaises des plates-formes américaines sont souvent décevantes. Les séries notables de 2023 – « Sambre » (incluse dans l'offre Max), « Sous contrôle », « HPI »… – viennent de la télévision linéaire…

Sambre, c'est un peu le *Unbelievable* français, et on espère, en l'ayant pris en deuxième fenêtre, que ça va toucher un public autre, peut-être plus jeune, et qui ne l'aurait pas regardée sur France 2. C'est une très belle minisérie, mais je pense qu'il y a encore des choses plus contemporaines à faire, y compris sur les rapports hommes-femmes. L'idée derrière *Merteuil [une de quatre séries françaises que Max lancera cette année]*, ce n'est pas de faire une série historique, c'est de remettre ce personnage *[tiré des* Liaisons dangereuses*, de Choderlos de Laclos]* au centre du débat et de se demander si on peut aimer dans une situation d'inégalité. C'est une question terriblement contemporaine ! On a envie d'aller sur ce terrain-là plutôt que, par exemple, sur celui de *Liaison [Apple TV+]*, qui est une série très disruptive, mais une production très chère. Et, derrière, si vous n'avez pas la qualité de *Game of Thrones*… Il faut être cohérent.

> « Ce qui va faire venir les abonnés, c'est la qualité des séries et du cinéma proposés »

Les séries de « niche » ne sont-elles pas celles qui font qu'un téléspectateur s'abonne, alors qu'on s'attend plutôt à ce que les productions « mainstream » soient gratuites ?

Je pense que ces catégories sont dépassées. *Girls*, à sa diffusion, c'était une niche. J'ai beaucoup de mal à regarder *Euphoria*, et pourtant ça marche très bien. Je parlerais plutôt de « pépinière » – *I May Destroy You* en est un bon exemple –, et il faut qu'on continue d'en avoir. *The White Lotus* aussi est une série expérimentale. Jouer avec le spectateur, c'est le propre de la série, et c'est lié à la distribution des informations. *Sambre* le fait très bien, on voit le coupable dès le début, c'est tout sauf un *whodunit*. Je ne sais pas si un long-métrage aurait procédé de cette manière-là.

Alors oui, on veut encore être le refuge de l'expérimental, mais il faut toujours partir du principe que le public est éduqué et très demandeur. Les bonnes séries tirent toujours leur épingle du jeu. Ce qui fait appel à l'intelligence du spectateur fonctionne.

Comment expliquez-vous que les séries aient de plus en plus de mal à marquer leur époque ?

C'est une question de cohérence éditoriale. Vous pouvez réussir une série, faire un coup, bien sûr. Nous, ce qu'on veut, c'est une qualité constante. Et puis il y a des budgets qu'on ne va pas pouvoir atteindre, et ça va nous obliger à réfléchir autrement.

Quand on a fait *Les Revenants* à Canal+, tout le monde nous a appelés. Ç'avait été un moment fraternel. Si je salue tout le temps le succès de mes camarades, c'est que je pense que ça a un effet vertueux. Simplement, ce sont des succès ponctuels. Il y a beaucoup de choses moyennes, et ça pose question. La qualité constante par rapport au volume, c'est là qu'on peut faire une différence. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR AUDREY FOURNIER

Quatre séries françaises au programme

Adaptation du livre *La Mythomane du Bataclan*, d'Alexandre Kauffmann (Goutte d'Or, 2021), *Une amie dévouée* met en scène Laure Calamy dans le rôle de la femme s'étant fait passer pour une victime des attentats de novembre 2015. Avec Céline Sallette et Damien Bonnard, *Malditos* est un western en milieu gitan, sur fond de dérèglement climatique, développé par Jean-Charles Hue. *Vivre avec nos morts* est une adaptation en « dramédie » du livre de Delphine Horvilleur (Grasset, 2021), créée par Noé Debré (*Parlement*) et Benjamin Charbit, avec Elsa Guedj et Eric Elmosnino. Développée par Jean-Baptiste Delafon, *Merteuil* s'inspire du personnage créé par Choderlos de Laclos, interprété par Anamaria Vartolomei. La plate-forme Max diffusera également un documentaire sur le FC Montfermeil, un club de foot suspendu il y a plus de vingt ans, devenu une pépinière de joueurs et un tremplin vers l'élite.

A Paris, Lily Stockman fait vibrer la maison La Roche de Le Corbusier

La peintre californienne investit le bâtiment moderniste avec des toiles aux symétries irradiantes en un écho inattendu avec l'esprit du lieu

EXPOSITION

La maison La Roche, à Paris, a été conçue par Le Corbusier avec Pierre Jeanneret dans les années 1920 pour son ami Raoul La Roche, banquier et collectionneur de Braque et de Picasso. Si le lieu est surtout fréquenté par des visiteurs férus d'architecture, il attire désormais un nouveau public, au fil de partenariats noués ces dernières années avec des galeries d'art contemporain par Brigitte Bouvier, la directrice de la Fondation Le Corbusier. *« Cette maison fait le tri : seuls les bons artistes réussissent à faire des œuvres qui résistent dans ce contexte architectural très fort »*, glisse cette dernière, volontiers pince-sans-rire.

La maison se fait cette fois l'écrin d'un ensemble d'une douzaine de toiles peintes par l'Américaine Lily Stockman, 42 ans, qui a des accointances avec Le Corbusier. Elle a, en effet, fréquenté l'école d'art de Harvard, à Cambridge (Massachusetts), alors installée dans le Carpenter Center for the Visual Arts, soit le seul bâtiment construit par Le Corbusier sur le sol américain. *« Ce bâtiment en béton détonne sur le campus de Harvard, mais c'est un vaisseau qui a influencé la façon de travailler des étudiants, avec ses open spaces et ses volets pour contrôler la lumière. On s'y sentait aux commandes d'un laboratoire expérimental »*, souligne-t-elle. Pour sa première exposition personnelle à Paris, proposée par sa galerie, MassimoDeCarlo, la possibilité d'investir cette maison faite pour accueillir des tableaux a donc été une *« opportunité rêvée »*, dit-elle.

L'ensemble des toiles ont été pensées sur mesure pour chacun des espaces investis, du lobby à la salle de réception, en passant par la salle à manger, les chambres ou l'ancienne loge de service. Dans chaque pièce, l'artiste semble avoir aspiré les couleurs choisies par Le Corbusier – bleu céruléen, bleu outremer, vert de Paris, nuances de Sienne… – comme les lignes modernistes pour composer des tableaux à la croisée du figuratif et de l'abstraction qui convoquent la lumière californienne et se reflètent sur les sols en carreaux de céramique blancs ou noirs et les meubles de Charlotte Perriand. Car Lily Stockman a tout peint, à l'huile, à Los Angeles et à Joshua Tree, dans le désert de Mojave, où elle a travaillé des effets vibratoires et rythmiques, notamment en frottant les couleurs intenses de manière à faire ressortir le halo d'une sous-couche en feuille d'or.

Fleurs semi-abstraites

Le motif « grille » des fenêtres et rambardes se retrouve dans les formes concentriques et symétriques qui structurent ses peintures. Ainsi, *Dahlias of La Tour*, où un contour rectangulaire noir, vertical, s'insère dans une fleur géante aux couleurs chaudes, se dresse dans l'entrée de cette maison que l'artiste trouve *« très masculine »* – on retrouve ailleurs d'autres de ces fleurs semi-abstraites qui ne sont pas sans évoquer Georgia O'Keeffe (1887-1986). Aux triangles du monumental luminaire bleu qui coiffe la salle de réception et du pied de la table, en son centre, semble répondre l'irradiant et futuriste triangle violet du *Metronome*, qui domine la pièce – écho aux origines de Le Corbusier, né à La Chaux-de-Fonds, en Suisse, ville spécialisée dans l'horlogerie.

L'artiste explique la récurrence des enveloppes concentriques par l'influence de l'esthétique, *« entre perfection et simplicité »*, du mouvement protestant des quakers, qui l'a marquée durant son enfance en Nouvelle-Angleterre. Ses toiles sont à la mesure de l'amplitude de ses bras, ce qui n'est pas sans rappeler le Modulor, cette unité de mesure inventée par Le Corbusier pour réintroduire la notion de corporalité dans l'architecture. Les couleurs de *Chandigarh* et de *Sukhna Lake* évoquent la chaleur étouffante de la ville indienne, construite après l'indépendance, en 1947, selon des plans de Le Corbusier. Les jeux de résonances de Lily Stockman se font labyrinthiques, dans ses compositions, ses références, comme à travers le bâtiment, d'où le nom de l'exposition : « Minotaur ». ■

EMMANUELLE JARDONNET

Minotaur. *Maison La Roche, 10, square du Docteur-Blanche, Paris 16e. Jusqu'au 29 juin.*

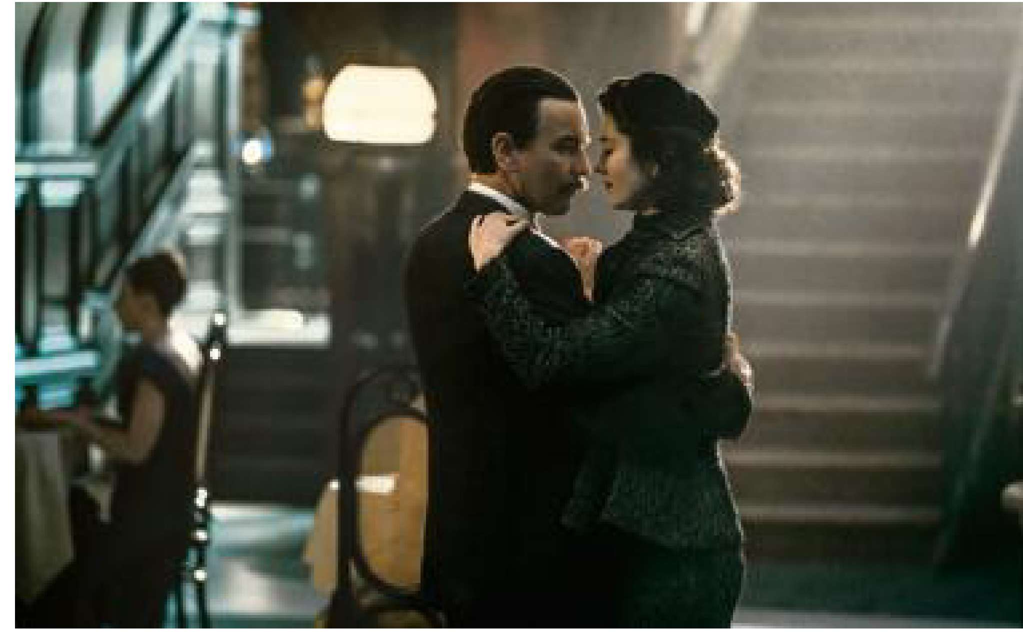
Ewan McGregor, un chic type confiné au pays des soviets

La série offre à son interprète principal l'un de ses plus beaux rôles

CANAL+
JEUDI 13 - 21 HEURES
SÉRIE

Voici l'histoire d'un homme qu'une tragédie contraint au renoncement. Epicurien et dilettante, dont la fortune autorise les passions et l'oisiveté, il est d'un coup confiné et doit réapprendre à vivre en un monde soudain rétréci. Il aurait pu être atteint de tétraplégie ou ruiné par un krach. Mais, comme le titre de la série – et du roman d'Amor Towles (Fayard, 2018), dont elle est tirée – le laisse entendre, Alexandre Ilitch Rostov (Ewan McGregor) n'est victime ni de la maladie ni de la Bourse, c'est l'histoire qui l'a frappé.

Aristocrate dans le mauvais pays au mauvais moment, le ci-devant comte s'entend – au début du premier épisode, situé à l'hiver 1921 – signifier son assignation à résidence par un tribunal révolutionnaire. Et comme, dans cette version de l'histoire, le commissaire politique savait être bon enfant, la résidence en question est un hôtel de luxe dont le condamné ne peut sortir sous peine de mort, mais où la république des soviets lui offre le couvert. Là il apprendra une autre manière de vivre en société.



Alexandre Rostov (Ewan McGregor) et Anna Urbanova (Mary Elizabeth Winstead) dans « A Gentleman in Moscow ». BEN BLACKALL/PARAMOUNT+ WITH SHOWTIME

Incarcération dorée

Cet exemple édifiant de rédemption individuelle se heurte encore et encore à la tragédie monstrueuse qu'a traversée la Russie de 1917 à l'avènement de Khrouchtchev – c'est à ce moment que se conclut le récit, pas forcément la tragédie. Ce choc fait la singularité de *A Gentleman in Moscow*, entre drame familial et chronique des années de guerre, de purges et de famine. Et si, au bout du compte, cette contradiction finit par avoir raison de la série, elle offre à son interprète principal l'un de ses plus beaux rôles.

Mauvais garçon écossais dans sa jeunesse (*Petits meurtres entre amis*, *Trainspotting*), McGregor s'est fait plus tard Jedi (au long de la seconde trilogie de *Star Wars*, puis dans la série *Obi-Wan Kenobi*), s'assurant une place aussi bien sur les plateaux hollywoodiens que sur les scènes des théâtres du West End londonien. Pour incarner un Rostov encore juvénile au moment de son incarcération dorée, l'acteur s'est confectionné une coiffure de boucles rebelles, une moustache conquérante, qui s'assagiront l'une comme l'autre au fil des épisodes, matérialisation de la sagesse et du sens du compromis qu'acquiert le comte au gré des péripéties.

Rostov est un grand enfant, prisonnier à la fois des conventions de sa classe et de son inexpérience du monde réel. Son interprète trouve l'exact équilibre entre naïveté et arrogance, courage et inconscience (voire imbécillité), forçant à chaque fois la sympathie. Le scénario suit à peu près le découpage du roman qui agrandit progressivement les intervalles temporels : si l'on suit incident par incident les premiers temps du séjour du comte Rostov à l'Hôtel Metropol, fréquenté aussi bien par la bohème moscovite que par la nomenklatura naissante, il faudra sauter à pieds joints par-dessus la seconde guerre mondiale.

Le scénario suit à peu près le découpage du roman d'Amor Towles

Autour du personnage central, sont convoqués des seconds rôles qui ne sortent jamais de ce statut. Même Anna Urbanova (Mary Elizabeth Winstead), vedette du cinéma soviétique avec qui Rostov noue une liaison au long cours, n'est là que pour montrer les voies tortueuses par lesquelles notre héros parvient à la maturité amoureuse. Quand le comte se fait le tuteur d'une enfant rendue orpheline par les purges staliniennes, ce n'est pas tant pour incarner les destructions de la période que pour mettre en scène l'apprentissage de la paternité par un homme en rien préparé à la tâche.

Seul personnage à prendre assez d'ampleur pour être plus qu'un faire-valoir, Osip Glebnikov (Johnny Harris), l'agent de la Tcheka, puis du NKVD, chargé de surveiller Rostov, est comme le porte-parole de l'imagerie dostoïevskienne (le tchékiste, pour son plus grand malheur, est doué de conscience) face à l'indécrottable passéisme tchékhovien de sa proie.

C'est dans ces moments d'affrontement entre un homme seul et le système totalitaire, quand *A Gentleman in Moscow* s'approche de trop près de l'histoire soviétique, quand la menace de la répression provoque de brusques poussées de suspense, que la série se brûle les ailes. La fantaisie du personnage central, sa facilité à préserver son intégrité morale, psychologique et physique envers et contre tout, le décor artificiel de l'hôtel, le luxe peu vraisemblable qui perdure à travers guerre – civile ou internationale –, famine et purges, se font alors indécents, aussi pures qu'aient été les intentions des créateurs. ■

THOMAS SOTINEL

A Gentleman in Moscow, série créée par Ben Vanstone, d'après le roman d'Amor Towles. Avec Ewan McGregor, Mary Elizabeth Winstead, Fehinti Balogun, Johnny Harris (RU, 2024, 8 × 55 minutes).

Les moins de 30 ans, cible des sites de paris sportifs en ligne

Eve Mazet a enquêté sur ces jeunes qui souffrent d'addiction au jeu et met en lumière la stratégie des plates-formes

FRANCE.TV SLASH
À LA DEMANDE
DOCUMENTAIRE

Avis à ceux qui envisagent de parier en ligne sur l'Euro 2024 de football, qui se tient du 14 juin au 14 juillet : seuls 1 % des parieurs gagnent plus de 1 000 euros par an. Pour les 99 % restants, les pertes se chiffrent en dizaines de milliers d'euros et peuvent être synonyme de surendettement, de problèmes familiaux, de solitude, voire de délinquance. C'est ce que révèle l'excellente enquête de la réalisatrice Eve Mazet, alors que les paris pourraient atteindre 1 milliard d'euros pendant l'Euro.

Le reportage débute en Seine-Saint-Denis, un département qui concentre le cœur de cible des sociétés Winamax, Betclic ou Parions sport : les hommes de moins de 30 ans (70 % des parieurs), à une période de la vie où l'on a souvent peu d'argent et beaucoup d'envies. Du même âge que ses interlocuteurs (26 ans), la réalisatrice se met en scène lors de ses rencontres avec des parieurs à différents stades de dépendance. Sans volonté de les blâmer : le documentaire va démontrer qu'ils sont des victimes.

Des « garden-partys VIP »

Parmi eux, Abdoulaye assure gagner suffisamment pour avoir acheté un iPhone 14 à son fils et une voiture : *« C'est bien, parce que je ne travaille pas. Cela fait de l'argent facile. »* Il finira par reconnaître sa dépendance. Eamon, 25 ans, est conscient de son addiction. *« J'étais en craquage, au début. J'ai dit que j'avais gagné alors que j'avais perdu. »* Comme pour l'alcool, le premier signe d'addiction est le mensonge.

Ces témoignages, couplés à ceux de la présidente de l'Autorité nationale des jeux, Isabelle Falque-Pierrotin, et du footballeur Lilian Thuram, permettent de dessiner le système mis en place par les opérateurs pour générer et entretenir la dépendance des parieurs.

Comme pour l'alcool, le premier signe d'addiction est le mensonge

Tout commence par la publicité. Sur le fond, le slogan, comme *« Grosse cote, gros gain, gros respect »*, est en adéquation avec le vocabulaire de cette génération et à leur attente sociale. Idem pour *« Tout pour la daronne »* : *« Dans les cités, si tu demandes aux parieurs pourquoi ils jouent, dans la moitié des cas, ils diront "pour aider ma daronne" »*, explique Eamon. Sur la forme, la scénarisation reprend les codes des jeux vidéo (rapidité, graphisme) afin que le parieur oublie la réalité. On notera, au passage, l'ambivalence de ces pubs, qui vantent une pratique dangereuse et se dédouanent en affichant un bandeau *« Parier comporte des risques »*…

L'enjeu est tel pour les opérateurs – aucun n'a souhaité répondre à Eve Mazet – qu'ils sont prêts à tout : inviter des influenceurs, offrir des places pour Disneyland Paris… Un cran au-dessus, Winamax organise des *« garden-partys VIP »* pour ses gros parieurs – comprenez ses gros perdants. La journaliste a infiltré l'une d'elles, et c'est éloquent. *« Même perdant, vous êtes considéré comme un VIP »*, souligne Lilian Thuram.

« Tu as détruit ta vie », assène une mère à son fils, qui a perdu 100 000 euros. C'est rude. *« Tout le monde, l'Etat, les opérateurs, la famille, rend coupable le joueur de son propre malheur, alors que ce n'est pas sa faute »*, rappelle Thomas Gaon, psychologue, pour qui l'addiction au jeu est une *« maladie grave »*. Ce film est un premier pas vers la guérison. ■

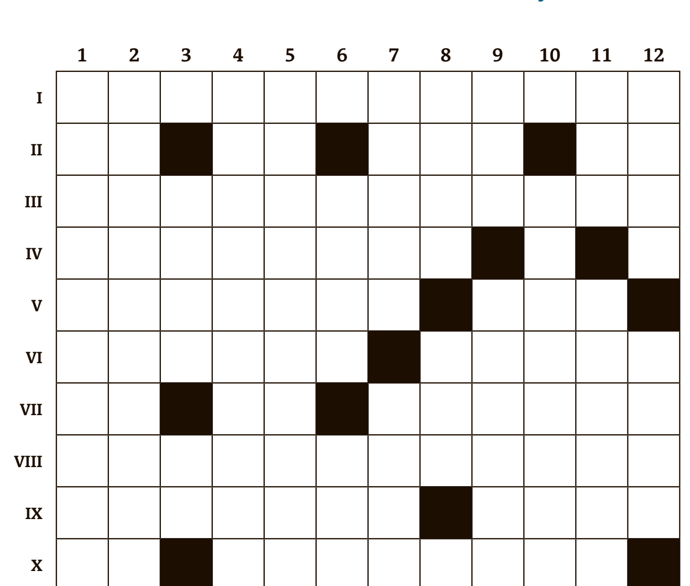
CATHERINE PACARY

Jeux dangereux. La face cachée des paris sportifs, *d'Eve Mazet (Fr., 2024, 43 min).*

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 24 - 137
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur jeux.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT

I. Avec elles tout devient possible. **II.** Donné pour être suivi. Un peu de chagrin. C'est-à-dire. Le titane. **III.** Il vous mettent au courant sans vous informer. **IV.** Nous prenions pour de petits Artaban. **V.** Revient et pèse. Grand espace pour les surfeurs. **VI.** Ne prennent plus grand chose. Mousse au départ. **VII.** Démonstratif. Dans le genre. Fait face en toutes circonstances. **VIII.** Vous n'avez aucune possibilité d'y parvenir. **IX.** Secouas les prunes un peu trop fort. Perdent la tête à la fin de l'été. **X.** Introduit les qualités. Vit parmi nous.

VERTICALEMENT

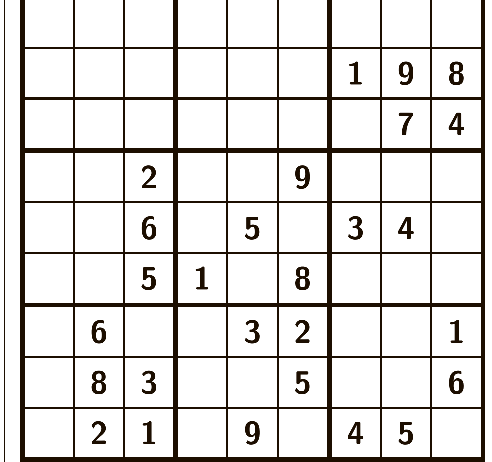
1. Très largement élu. **2.** Baisseras en régime. **3.** Homo le suit en peinture. Lettres pour une rencontre. **4.** Traitées avec amour et délicatesse. **5.** Qui s'oppose aux règles et aux bonnes mœurs. **6.** Concentrés de fruits après cuisson. Grande nappe. **7.** Passée de l'Eglise à l'écran. Thème en image. **8.** Piège en forêt. Passés. **9.** Dans un état au nord du Nevada. Vert et piquant au Japon. **10.** Pourra passer au bloc. **11.** Raccourci pour éviter des longueurs. Jeter un œil en coin. **12.** Bien située. Arrivées chez nous.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 24 - 136

HORIZONTALEMENT I. Impertinence. **II.** Néocortex. Un. **III.** Cric. Ion. Pli. **IV.** Ocrée. Uélé. **V.** Née. *La*. Tarir. **VI.** Sr. Folâtrera. **VII.** Tiraillée. En. **VIII.** Asa. Gît. Sont. **IX.** Net. Néon. CEE. **X.** Tracasseries.

VERTICALEMENT 1. Inconstant. **2.** Merceriser. **3.** Poire. Rata. **4.** Ecce. *Fa*. **5.** Ro. Eloigna. **6.** Tri. Alliés. **7.** Itou. Altos. **8.** Nénette. Ne. **9.** Ex. Lares. **10.** Père. Oci. **11.** Cul. Irénée. **12.** Enivrantes.

SUDOKU
N°24-137



						1	9	8
							7	4
		2			9			
		6		5		3	4	
		5	1		8			
	6			3	2			1
	8	3			5			6
	2	1		9		4	5	

4	3	2	7	9	8	6	5	1
6	1	7	5	4	2	8	9	3
9	5	8	6	1	3	2	7	4
3	6	4	8	5	9	7	1	2
7	2	1	3	6	4	5	8	9
5	8	9	1	2	7	3	4	6
8	4	3	9	7	6	1	2	5
2	7	5	4	3	1	9	6	8
1	9	6	2	8	5	4	3	7

Moyen
Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (https://about.me/yangeorget)

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) de 9 heures à 18 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71. Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr ; Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037



Directrice générale
Elisabeth Cialdella



PRINTED IN FRANCE

67-69, avenue Pierre-Mendès-France 75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26



L'Imprimerie, 79, rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France
Midi-Print, Gallargues le Montueux





Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources controlées.
Eutrophisation : PTot = 0,0083 kg/tonne de papier

Laurent Le Gall

L'histoire de la dissolution est liée à la production d'un ordre démocratique

L'historien montre que l'activation de l'article 12 de la Constitution par Emmanuel Macron, le 9 juin, est moins un événement qu'une pratique du pouvoir banalisée dans le cadre de la Ve République

Emmanuel Macron, Mallarmé en politique ? On se souviendra qu'en 1897 le poète avait publié *Un coup de dés jamais n'abolira le hasard*. Impénétrable à la première lecture, le texte apparaît comme un éloge de la contingence. Jamais sa traduction dans l'espace politique n'aura paru aussi évidente. Jamais ? Voire. Une chose est sûre : la multiplication des commentaires accompagnant l'annonce vespérale du président de la République documente ce qu'une dissolution de l'Assemblée nationale prononcée sans coup férir dit du fonctionnement démocratique et des significations dont elle est dotée. Il n'était qu'à écouter les réactions où le « coup de tonnerre » le disputait à la « sidération » pour mesurer ce que l'espace politique est aussi : un cadre où les échanges de coups font partie du lexique et des propriétés des professionnels de la politique.

Réduire la dissolution du 9 juin à la seule tactique d'un président à mi-mandat confronté à une « démocratie de la défiance » et jouant son va-tout ne saurait toutefois rendre compte de ce qu'est en outre une dissolution : moins un événement, si l'on entend par là une « rupture d'intelligibilité », qu'une pratique du pouvoir banalisée.

L'article 12 de la Constitution du 4 octobre 1958 *[qui permet au président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale]* a été échafaudé au prix de nombreuses transactions. Après que le général de Gaulle avait conditionné la question de l'autonomie du pouvoir présidentiel à un droit de dissoudre, au surplus sans contreseing. Et, même si cette disposition ne bénéficiera vraisemblablement pas de la reconnaissance publique du fameux 49.3, il est fort à parier que son audience sera décuplée en fonction du verdict électoral des prochaines législatives.

Proscrite sous la Révolution française

On l'aura d'ailleurs remarqué : rares sont les acteurs relevant le fait que l'utilisation de l'article 12 pourrait être aussi un jalon dans une réflexion sur les formes institutionnelles d'une démocratie rénovée. C'est davantage le moment choisi qui conditionne les critiques : des élections intermédiaires que d'aucuns colorient soudainement d'européanité pour disqualifier la décision présidentielle, alors que la plupart des Français se sont exprimés sur des enjeux essentiellement hexagonaux. Et, plus encore, les résultats à venir. Rien que de très commun.

Conçue et perçue comme une technique de relégitimation du pouvoir, « arme politique » avant d'être un des dispositifs de la palette démocratique (au même titre que le référendum), la dissolution est également un outil de politisation. La dernière en date, celle de 1997, qui vit Jacques Chirac s'en emparer et offrit à la gauche battue deux ans plus tôt de commuer sa défaite en une « surprise électorale », n'y échappa guère.

A propos de la seule dissolution sous la IVe République qu'obtint Edgar Faure *[1908-1988]*, Jacques Fauvet écrivit dans *Le Monde* du 1er décembre 1955 qu'elle était *« supérieure aux textes juridiques et, bien entendu, aux raisons politiques »*. Entre la neutralisation progressive de sa dimension sulfureuse comme technique de gouvernement et la politisation dont elle continue de faire l'objet, la dissolution a incontestablement partie liée avec la production d'un ordre démocratique, qui plus est dans ses formes parlementaires.

Proscrite sous la Révolution française parce que le précédent monarchique s'était illustré plusieurs fois par le renvoi ou la tentative de renvoi des Etats généraux (le 23 juin 1789 fut le dernier en date), et parce que la souveraineté politique de la nation devait ne trouver aucun obstacle dans son expression au sein des assemblées, la dissolution intégra la panoplie institutionnelle dès la Restauration.

A l'instar du modèle britannique, les Chartes constitutionnelles de 1814 et 1830 en firent une procédure de régulation de l'espace politique. Elle fut également l'une des techniques de la production du parlementarisme, au point que les quelque 100 000 électeurs censitaires furent appelés à revoter par six fois sous Louis XVIII et Charles X. Louis-Philippe y recourut massivement : aucune assemblée ne termina son mandat sous son règne. Quant à Louis-Napoléon Bonaparte, il utilisa l'article 46 de la Constitution de 1852 pour dissoudre le corps législatif

> CONÇUE COMME UNE TECHNIQUE DE RELÉGITIMATION DU POUVOIR, LA DISSOLUTION EST ÉGALEMENT UN OUTIL DE POLITISATION

en 1857. On peut donc lire l'histoire de la dissolution à la fois comme une acclimatation réussie d'une technique de pouvoir et comme un des sous-textes d'un ordre démocratique qui, en se confondant avec un ordre républicain issu de la matrice révolutionnaire, en fit un objet de controverses.

Dans un pays où l'histoire politique est tiraillée entre le « mythe de l'allergie au fascisme » et l'ombre du coup d'Etat, avéré (18 Brumaire ; 2 décembre 1851) ou avatar (16 mai 1877 quand le monarchiste Mac-Mahon révoqua le ministère républicain et se prononça pour la dissolution de la Chambre des députés ; 13 mai 1958 selon d'aucuns), la dissolution s'est gorgée, beaucoup plus qu'au Royaume-Uni, de dimensions contradictoires.

On la lira aussi pour ce qu'elle va produire, de nouveau, dans les trois semaines à venir : la réactivation de l'électoralisation des Françaises et des Français et, in fine, celle d'une croyance démocratique communément partagée dans le vote. Dans un laps de temps très resserré, dont on n'oubliera pas qu'il vient télescoper la temporalité des élections européennes, une campagne éclair pour les législatives alimentera une énième pulsation d'une démocratie qui demeure, en dépit des inégalités sociales devant la pratique du suffrage, une démocratie de la participation.

Dans la typologie des dissolutions, il est communément admis que certaines relèvent des « remèdes » à la crise (mai-juin 1968) tandis que d'autres sont de « confort » – surtout, dans le cadre d'une Ve République où la présidentialisation du régime, le scrutin majoritaire et les apories du consensus parlementaire (les deux dissolutions à la suite des victoires de Mitterrand en 1981 et 1988) forment l'avant-scène institutionnelle. La décision présidentielle du 9 juin tient, à chaud, des premières.

Pari est donc fait que la crise de la vie politique trouvera un débouché dans une interprétation politique (dissolution et élections) de la situation. On suggérera, à la lecture du livre classique de Michel Dobry (*Sociologie des crises politiques*, 2009), que cet épisode est peut-être davantage une crise de la vie politique, comme il s'en produit régulièrement, qu'une crise politique susceptible d'initier des transformations radicales de la société. ■

Laurent Le Gall *est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Brest*

Emilien Houard-Vial

LR et les risques de la politique de la terre brûlée

Eric Ciotti, qui a annoncé un accord inédit entre les Républicains et le RN, semble sous-estimer la levée de boucliers de ceux qui souhaitent que la droite reste la droite, analyse le doctorant en science politique

Une élection ne se joue pas toujours sur la qualité d'une campagne. C'est la leçon qu'ont voulu retenir les dirigeants du parti Les Républicains (LR) à la suite du score de 7,3 % obtenu par la liste menée par François-Xavier Bellamy, qui aura en définitive eu plus de facilité à faire parler de ses coups d'éclat télévisés que de ses propositions pour l'Union européenne.

Ayant échoué en 2019 à sortir le débat public de l'alternative entre souverainisme et intégration européenne, il fut tout aussi inaudible lors des élections du 9 juin sciemment polarisées autour du duel entre Emmanuel Macron et le RN. Tout en sauvant les meubles, la liste LR perd deux eurodéputés et, avec deux sortants pour quatre novices, se marginalise encore davantage dans un Parti populaire européen (PPE) pourtant renforcé et dont ils ne soutiennent pas la candidate à la présidence de la Commission européenne, la sortante Ursula von der Leyen.

Agé et retraité, financièrement aisé, catholique pratiquant, l'électorat LR s'est rétréci depuis 2019 sur un noyau sociologiquement homogène, avec un étiage sous les 10 % le condamnant au statut de parti mineur. Lors de ces élections européennes, le retour d'électeurs de droite ayant préféré Emmanuel Macron à Valérie Pécresse lors de l'élection présidentielle de 2022 a à peine compensé le départ d'autres sympathisants LR vers l'extrême droite lepéniste ou zemmourienne.

La confiance presque naïve dont ont semblé faire preuve les cadors de la droite en mettant en avant le sérieux et la compétence de leur tête de liste, leur bilan au Parlement européen et leur appartenance au PPE est la réminiscence d'un temps où l'Union pour un mouvement populaire disposait d'une position garantie dans le système politique français et n'avait pas à partir à la reconquête de pans entiers de l'électorat.

> LE PRÉSIDENT DE LR A PRIS ACTE DU FAIT QU'IL FALLAIT FINIR PAR TRANCHER LE NŒUD GORDIEN DES ALLIANCES POUR ESPÉRER REVENIR UN JOUR AU POUVOIR

Réponses cosmétiques

La présentation de figures de la société civile en positions éligibles – une agricultrice *[Céline Imart]*, un général *[Christophe Gomart]*, un médecin *[Laurent Castillo]* –, tout comme l'avait été François-Xavier Bellamy (ancien professeur de philosophie) en son temps, est surtout le signe d'une mécompréhension des attentes nouvelles générées dans l'électorat par la disruption qu'incarnait Emmanuel Macron en 2017. Elles apparaissent comme des réponses cosmétiques au déclin brutal que connaît le parti depuis quelques années.

Les Républicains misaient, depuis un an, sur le lent travail de rénovation programmatique chapeauté par le désormais ex-eurodéputé Geoffroy Didier. Mais les conclusions se font attendre pour un processus désormais routinier dans un parti qui se « refonde » tous les cinq ans sans que cela produise de résultats, puisque les candidats à l'élection présidentielle ont toujours le dernier mot dans la famille postgaulliste.

C'est sans doute l'une des raisons de l'attentisme qui a caractérisé l'attitude des Républicains à l'Assemblée nationale, louvoyant pour ne pas avoir à soutenir la majorité présidentielle, sans pour autant voter la défiance et donc provoquer des élections anticipées, alors même que de nombreux cadres ne jugeaient pas le parti « prêt » pour une nouvelle campagne. Tentant de faire entendre leur propre son de cloche sur des sujets comme l'immigration ou la dette, les députés LR ont pourtant garanti pendant deux ans la survie d'un gouvernement minoritaire. Ce dernier a mené à des réformes pas toujours très éloignées des grandes orientations idéologiques de la droite.

Las ! Le président de la République a surpris tout le monde en décidant de dissoudre l'Assemblée nationale, à l'issue de la cinglante défaite de son parti à des élections supranationales, après avoir soigneusement évité cette option grâce à de pléthoriques recours à l'article 49.3.

Les députés LR, bravaches et apparemment certains de leur ancrage local, affirment unanimement ne pas craindre ce retour aux urnes. Mais le président du parti, Eric Ciotti, a semblé davantage en douter, en annonçant publiquement et a priori sans grande concertation un accord inédit avec le Rassemblement national (RN). Les premières projections promettaient pourtant au parti de ne pas perdre trop d'élus et de garder potentiellement un rôle décisif – de blocage ou d'appui – dans la prochaine législature.

Grands écarts

Ayant vivement diabolisé le macronisme – considéré comme dépensier, immigrationniste et fédéraliste – tout en avalisant la plupart de ses réformes, rejetant dans un même mouvement un RN jugé incompétent et économiquement socialisant, Les Républicains ont pratiqué une politique de la terre brûlée qui laissait paradoxalement toutes les portes ouvertes.

Celle qu'a choisie Eric Ciotti, qui a bâti toute son image politique sur la radicalité droitière, semble dictée par des intérêts électoraux de court terme et par des affinités idéologiques longuement travaillées avec l'extrême droite. Le dirigeant du parti prend ainsi acte de la tripartition de la vie politique française pour arrimer la droite au bloc conservateur-identitaire – identifié par le politiste Pierre Martin –, soudé par le rejet de ces deux nuances de gauche, selon lui, que représenteraient le macronisme et la Nupes.

Or, une ligne demeurait jusque-là face aux remous d'un système partisan droitisé et fragmenté que la droite a largement contribué à forger depuis l'ère Sarkozy : celle de la cohésion. Dans un parti en délitement progressif depuis sept ans, tant du point de vue des ralliements ou des désistements de ses élus locaux voire parlementaires que du nombre de ses adhérents ou de l'état de ses finances, le président prenait garde à ne pas trop contrarier les cadres aux sensibilités et intérêts divergents.

Eric Ciotti a pris acte du fait qu'il fallait finir par trancher le nœud gordien des alliances pour espérer revenir un jour au pouvoir, au risque de le faire sans nombre de ses collègues. Convaincu ou non de sa stratégie, il a semblé sous-estimer la levée de boucliers de ceux qui souhaitent que la droite reste la droite et qui veulent désormais le bouter hors de sa présidence. La bataille est lancée pour faire passer ou non le parti héritier du gaullisme sous pavillon frontiste. ■

Emilien Houard-Vial *est doctorant en science politique au Centre d'études européennes de Sciences Po*

Le Monde
JEUDI 13 JUIN 2024

Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen L'abstention ne constitue plus un obstacle à la victoire du RN

Le score historique du parti d'extrême droite aux élections européennes s'explique surtout par les mutations sociologiques de son électorat, qui s'est élargi à des catégories plus mobilisées par le vote, analysent les deux politistes

A peine plus d'un inscrit sur deux s'est déplacé le 9 juin pour prendre part à l'élection des députés français au Parlement européen (51,4 %). Si la participation a gagné un point et demi par rapport à 2019, ce qui frappe reste la stabilité de l'abstention à un niveau très élevé dans ce scrutin traditionnellement peu mobilisateur. Il en résulte qu'aucune liste n'a massivement séduit les citoyens : la liste gouvernementale conduite par Valérie Hayer n'a rassemblé que 7,3 % des inscrits, la liste Parti socialiste-Place publique de Raphaël Glucksmann 6,9 %, et même celle du Rassemblement national (RN), grand vainqueur du scrutin, ne représente que 15,7 % des inscrits.

Dans un contexte où la France qui vote est minoritaire, les facteurs sociodémographiques de la participation ont joué à plein. Le 9 juin, les catégories âgées, les catégories les plus diplômées et les plus aisées ont davantage voté que les plus jeunes, les plus fragiles et les moins diplômées. Comme le montrent les sondages, le différentiel de participation a été d'environ 30 points entre la tranche d'âge la moins votante, les 18-34 ans, et la plus votante, les 60-75 ans. Les enquêtes confirment également la mobilisation plus massive des cadres, par comparaison avec celle des ouvriers et des employés.

Le revenu est également hautement prédictif de la participation au vote de dimanche : là aussi, l'écart entre les plus bas revenus – inférieur ou égal à 1 000 euros – et les plus hauts revenus – plus de 5 000 euros – est d'environ 30 points de participation. D'un scrutin à l'autre, les logiques sociales de l'abstention sont d'une régularité impressionnante, et, dans cette perspective, rien n'est plus facilement prévisible que la sociologie de l'abstention et, par conséquent, puisqu'elle est en quelque sorte son image inversée, de la participation.

Forte abstention structurelle

Le 9 juin à 20 heures, comme lors de chaque scrutin, c'est dans les périphéries jeunes et populaires des grandes agglomérations métropolitaines que l'on a le moins voté : 10 points de moins qu'en moyenne nationale à Roubaix (Nord) ou Vaulx-en-Velin (Grand Lyon). A l'intérieur de ces territoires, les bureaux de vote des quartiers de grands ensembles ont enregistré une abstention encore plus élevée : un quart de votants seulement dans le bureau de la cité des Cosmonautes *[à La Courneuve, en Seine-Saint-Denis]*, que nous étudions depuis 2002.

Symétriquement, les bureaux de vote des centres-villes ou des périphéries bourgeoises, à la fois plus âgés et plus aisés, ont enregistré un taux de participation de 10 points supérieurs à la moyenne, comme à Versailles, Arcachon *[Gironde]* ou Paris centre. Les mondes ruraux plus âgés et mieux inscrits sur les listes électorales, parce que plus stables géographiquement, ont également confirmé leur plus forte disposition à voter.

Dans ce contexte marqué par une forte abstention structurelle, le score impressionnant du RN est d'autant plus remarquable. Pendant longtemps, les scrutins de second ordre ont été défavorables au Front national devenu Rassemblement national. Jean-Marie Le Pen faisait ses meilleurs scores à la présidentielle et sous-performait lors d'un scrutin tel que les européennes. La sociologie de l'électorat frontiste expliquait une bonne part du phénomène : plus populaire, plus ouvrier, moins diplômé, plus urbain aussi, cet électorat était plus difficile à mobiliser lors d'élections de faible intensité, a fortiori pour un parti sans grande implantation locale.

La perspective d'une alternance à venir a consolidé son socle électoral. En atteste le très bon report des voix obtenues par le RN en 2022 au profit de la liste conduite par Jordan Bardella, de l'ordre de 85 %. En attestent également la certitude de choix et la détermination à se rendre aux urnes de cet électorat, plus élevée que la moyenne. Le RN a, de toute évidence, été porté par une dynamique politique. Mais, dans le contexte abstentionniste de dimanche, ce score historique s'explique surtout par les mutations sociologiques de son électorat. On peut même considérer que ce score constitue, par lui-même, la preuve empirique de cette grande transformation.

Ces dernières années, l'expansion électorale du RN s'est réalisée en grande partie sur les segments de l'ancien électorat de la droite. En schématisant, le RN « normalisé » de Marine Le Pen a très largement prospéré au sein de la coalition électorale qui avait porté Nicolas Sarkozy au pouvoir, dans les classes moyennes, chez les retraités, dans les mondes ruraux. Parmi les électeurs qui avaient soutenu Sarkozy en 2007 et ont voté le 9 juin, quatre sur dix l'ont ainsi fait en faveur de la liste conduite par Jordan Bardella.

> LE RASSEMBLEMENT NATIONAL EST DEVENU UN PARTI INTERCLASSISTE, INTERGÉNÉRATIONNEL ET SURREPRÉSENTÉ DANS LES MONDES RURAUX

Séquence électorale inédite

Cette évolution se vérifie dans toutes les enquêtes. Ce ne sont plus seulement les artisans, les commerçants, les ouvriers les moins qualifiés et les employées sans diplôme qui placent le RN en première position quand ils votent. Ce sont également les classes moyennes propriétaires de leur résidence principale en périphérie urbaine, les agriculteurs, les entrepreneurs et les retraités résidant dans les villes moyennes et à la campagne.

Tout cela entraîne des conséquences sur le profil sociologique des électeurs : dimanche, le RN a obtenu plus de 30 % des voix parmi les 65-74 ans et 24 % des voix parmi les individus dont le revenus sont supérieurs à 3 000 euros mensuels. A la manière de ce qu'on observe aux Etats-Unis au sein de l'électorat républicain ou en Italie au sein de l'électorat de Giorgia Meloni, le RN est devenu, de fait, un parti interclassiste et intergénérationnel, surreprésenté, et ce n'est pas un détail en matière de participation, dans les mondes ruraux. Compte tenu de cette profonde transformation, l'abstention alimentée par les facteurs sociodémographiques ne constitue plus un obstacle à la victoire électorale du RN.

La séquence électorale inédite des 30 juin et 7 juillet s'annonce donc particulièrement risquée pour la majorité présidentielle qui a, en quelques années, perdu sur ce plan une bonne part de l'avantage concurrentiel dont elle disposait face au RN. Le résultat de ces législatives 2024 pourrait donc se jouer sur des facteurs beaucoup plus strictement politiques qu'à l'accoutumée et donner paradoxalement à la campagne improvisée qui se prépare une importance primordiale. ■

Céline Braconnier *est professeure des universités en science politique, directrice de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, chercheuse au Cesdip-CY Université ;* **Jean-Yves Dormagen** *est professeur de science politique à l'université de Montpellier et président du laboratoire d'études de l'opinion Cluster 17*

Jean-Philippe Derosier En matière de dissolution, la Constitution s'impose sur la loi et est scrupuleusement respectée aujourd'hui

S'il n'est pas interdit de penser que l'agenda électoral s'inscrit dans une tactique présidentielle, ce sont d'abord des éléments factuels qui le commandent, explique le constitutionnaliste

Alors que le président de la République nous avait habitués à prendre son temps, il semblerait qu'il se soit précipité sur la dissolution. Non seulement elle est prononcée le soir même des élections européennes, auxquelles elle entend réagir, mais les élections législatives sont convoquées dans un délai extrêmement court, puisque le premier tour aura lieu le 30 juin, soit dans trois semaines à peine. S'il s'agit bien d'un record sous la Ve République, ce délai n'est pourtant pas totalement différent de ceux qui ont pu s'appliquer dans le passé.

Sur les cinq dissolutions que l'on a connues jusqu'à présent depuis 1958, trois d'entre elles ont conduit à des élections moins de vingt-cinq jours plus tard : en 1968 (vingt-quatre jours), en 1981 (vingt-quatre jours) et en 1988 (vingt-deux jours). Il est vrai que les deux dernières s'inscrivaient dans le prolongement d'une élection présidentielle et ne faisaient donc que poursuivre une campagne électorale déjà menée. Le délai qui a séparé les deux autres dissolutions des élections législatives était, quant à lui, plus long : quarante jours en 1962 et trente-trois jours en 1997.

Le 14-Juillet tombe un dimanche

Aujourd'hui, la Constitution est scrupuleusement respectée, puisqu'elle impose qu'en cas de dissolution les élections législatives qui en résultent aient lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après qu'elle a été décrétée. La constitutionnalisation d'un tel délai est une réaction au régime de Vichy et à l'ajournement des chambres (la suspension pour une durée indéterminée), décidé par le maréchal Philippe Pétain en 1940. Afin d'éviter que l'Assemblée nationale ne soit ainsi ajournée, la Constitution impose l'organisation des élections dans un délai strict. Avec un premier tour des élections programmé le 30 juin, le délai est de vingt et un jours, et il est ainsi conforme à la Constitution.

En revanche, l'article L. 157 du code électoral impose que les déclarations de candidatures soient déposées, au plus tard, le quatrième vendredi qui précède le premier tour, soit un peu plus de trois semaines avant. Dans notre cas, il s'agirait du vendredi 7 juin… et il est donc impossible de le respecter, puisque l'on peut difficilement imaginer devoir déposer des candidatures à une date antérieure à celle de leur propre convocation.

Cependant, la Constitution s'impose et elle prime sur la loi : les délais de l'article 12 de la Constitution écrasent ceux de l'article L. 157 du code électoral. Le Conseil constitutionnel s'est même déjà prononcé précisément sur ce sujet, puisqu'il avait été saisi de cette question en 1988. Dans une décision du 4 juin 1988, il avait alors répondu que les *« dispositions de nature constitutionnelle prévalent nécessairement, en ce qui regarde les délais assignés au déroulement de la campagne électorale et au dépôt des candidatures, sur les dispositions législatives du code électoral »*. Il est même ajouté, ce qui est toujours le cas aujourd'hui, que ces dispositions du code électoral *« ne concernent point le cas d'élections consécutives à la dissolution de l'Assemblée nationale »*.

Dans le cas présent, il aurait d'ailleurs été difficile d'organiser ces élections à un autre moment que celui qu'avait annoncé le président de la République. En effet, le 14-Juillet tombe cette année un dimanche et, même si ce n'est pas formellement interdit, il paraît assez difficile de prévoir des élections le jour de la fête nationale, alors que se déroulent divers défilés militaires, cérémonies et hommages ou autres discours politiques officiels.

> LA CONSTITUTION IMPOSE QUE, EN CAS DE DISSOLUTION, LES LÉGISLATIVES AIENT LIEU ENTRE VINGT JOURS ET QUARANTE JOURS APRÈS QU'ELLE A ÉTÉ DÉCRÉTÉE

Si les élections législatives avaient dû être organisées les dimanches suivants, 21 et 28 juillet, au-delà même du fait que ces dates correspondent aux débuts des Jeux olympiques, le délai de quarante jours imposé par la Constitution n'aurait pas été respecté. Par conséquent, les élections ne pouvaient avoir lieu qu'avant, soit les 30 juin et 7 juillet.

Une campagne électorale éclair

Il n'est pas impossible, bien sûr, que cet agenda s'inscrive dans une tactique du président de la République, qui compte peut-être sur une campagne électorale éclair afin de ne pas permettre aux oppositions de s'organiser. Cependant, ce sont d'abord ces éléments factuels qui commandent le calendrier électoral.

Il appartient désormais au décret de convocation des électeurs de fixer le délai dans lequel les candidatures pourront être déposées. Son article 2 prévoit ainsi que les candidatures doivent être déposées avant le dimanche 16 juin à 18 heures, pour respecter la durée de la campagne électorale officielle, qui est de quatorze jours, selon l'article L. 47A du code électoral. Cette dernière débutera donc lundi 17 juin, à 0 heure.

Ce décret peut faire l'objet d'un recours contentieux et le juge appréciera alors sa légalité mais aussi – et surtout – sa constitutionnalité. Or, la Constitution s'impose et prime sur la loi. Dès lors que la première est respectée, la seconde s'efface. ■

Jean-Philippe Derosier *est professeur agrégé de droit public à l'université de Lille, titulaire de la chaire Etudes parlementaires*

DISSOLUTION

Cette prérogative présidentielle a souvent bénéficié au pouvoir en place, sauf en 1997, deux ans après la vague de grèves contre la réforme des retraites du gouvernement Juppé

HISTOIRE D'UNE NOTION

Au cœur des événements de Mai 68, Georges Pompidou prononce, le 14 mai, un discours qui a frappé les députés de l'époque. *« A ce stade, ce n'est plus, croyez-moi, le gouvernement qui est en cause, ni les institutions, ni même la France. C'est notre civilisation elle-même »*, s'est-il exclamé devant la représentation nationale. Dans la foulée, le premier ministre fait pression sur le chef de l'Etat pour que celui-ci recoure à l'arme de la dissolution, et non à celle du référendum, pour dénouer la révolte étudiante devenue générale. Ce fut un franc succès pour le général de Gaulle, qui retrouva une majorité en juin, mais pas pour Pompidou, qui fut remercié.

Mais à quoi sert donc une dissolution ? Dans *Le Nœud gordien* (Plon, 1974), livre paru après sa mort, Georges Pompidou, qui avait compris la rupture fondamentale de 1968, revient sur le sujet : *« Quelqu'un tranchera le nœud gordien. La question est de savoir si ce sera en imposant une discipline démocratique garante des libertés ou si quelque homme fort ou casqué tirera l'épée comme Alexandre. »* Il ajoute même, rappelle l'historien Eric Roussel : *« Le fascisme n'est pas si improbable. »*

Dans la Constitution de la Ve République, le droit de dissoudre est un pouvoir régalien du président. L'article 12 précise qu'il *« peut, après consultation du premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale »*. Les avis de Gabriel Attal, premier ministre, Gérard Larcher et Yaël Braun-Pivet, présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, ne sont que consultatifs : Emmanuel Macron n'avait pas à tenir compte de leurs éventuelles réserves.

A partir de là, les élections doivent être organisées dans un délai de vingt à quarante jours. En choisissant de convoquer le corps électoral dès le 30 juin pour le premier tour et le 7 juillet pour le second, le président entend marquer l'urgence et la gravité de la situation. Au soir du 9 juin, le triomphe du Rassemblement national est manifeste. Le score de la liste menée par Jordan Bardella (31,4 %) est plus de deux fois supérieur à celui de la liste Renaissance (14,6 %). Il s'agit de la sixième dissolution sous la Ve République, mais la première annoncée le jour même d'une défaite électorale.

EN CHOISISSANT DE CONVOQUER LE CORPS ÉLECTORAL DÈS LE 30 JUIN, LE PRÉSIDENT ENTEND MARQUER L'URGENCE ET LA GRAVITÉ DE LA SITUATION

Cet outil sert en principe à dénouer les situations de blocage. *« Face à l'incapacité de pouvoir poursuivre la mission qui est la sienne, ainsi que celle de son gouvernement, le président décide de retourner devant les électeurs pour se voir renouveler leur consentement »*, explique Anne Levade, professeure de droit public à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne. C'est l'esprit de la dissolution de 1968.

Une arme à double tranchant

Mais *« la dissolution peut répondre aussi à la mise en cause directe de la responsabilité du gouvernement »*, poursuit la constitutionnaliste Anne Levade. En 1962, le gouvernement de Michel Debré est mis en minorité après le vote d'une motion de censure des députés qui étaient hostiles au choix du général de Gaulle de faire élire le président de la République au suffrage universel.

Enfin, elle permet d'assurer l'adéquation des majorités présidentielle et parlementaire, après un scrutin marquant une alternance politique majeure. C'est le choix fait à deux reprises par François Mitterrand, en 1981, après vingt-trois ans de règne sans partage de la droite au pouvoir, puis en 1988, où il n'obtient qu'une majorité relative à l'Assemblée, comme d'ailleurs Emmanuel Macon après sa réélection en 2022.

Reste la dissolution annoncée le 21 avril 1997 par Jacques Chirac, qui s'adresse aux Français pour qu'ils puissent se prononcer *« clairement sur l'ampleur et le rythme des changements à conduire pendant les cinq prochaines années »* de son mandat. Cette décision est prise deux ans après le mouvement social de décembre 1995 qui avait bloqué l'économie française. Le premier ministre Alain Juppé avait été contraint de retirer sa réforme sur les retraites de la fonction publique et des régimes spéciaux, mais avait maintenu celle de la Sécurité sociale.

Contrairement aux quatre précédentes dissolutions, celle-ci s'est révélée une arme à double tranchant qui s'est traduite par un revers électoral du pouvoir en place. A l'issue des élections législatives, Jacques Chirac avait été contraint de nommer premier ministre Lionel Jospin, à la tête d'une coalition de gauche plurielle de 1997 à 2002. Mais *« si l'intention d'Emmanuel Macron est de s'inscrire dans une dynamique comparable à mai 1968, la réalité sociale d'aujourd'hui correspond plus au climat de 1997 »*, analyse Vincent Martigny, professeur de sciences politiques à l'université Côte d'Azur et à l'Ecole polytechnique, qui pointe l'adoption au forceps de la réforme des retraites, en 2023.

La décision de dissoudre d'Emmanuel Macron rappelle aussi la crise du 16 mai 1877, qui assit la IIIe République en France. Après des élections législatives gagnées par le camp républicain en 1876, le président MacMahon, monarchiste, décida de dissoudre la chambre des députés, qui ne lui convenait pas. Chef de file de l'opposition, Léon Gambetta interpella le chef de l'Etat : *« Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, il faudra se soumettre ou se démettre. »* Après une nouvelle victoire des républicains, il se soumit et se démit. ■

ALAIN BEUVE-MÉRY

CHRONIQUE | PAR PIERRE-CYRILLE HAUTCŒUR

La dette publique au XVIIIe siècle, objet politique

Abordé de manière purement financière, le problème de la dette publique n'est pas assez discuté dans sa dimension politique. Présentée comme un élément essentiel des engagements entre générations, la dette publique financière ne peut pas être entièrement séparée d'engagements de nature très différente, en particulier les retraites. Or, les gouvernements restructurent sans vergogne le contrat des retraites sans toucher aux contrats financiers, dont les bénéficiaires sont pourtant beaucoup moins nombreux, et plus favorisés. La France du XVIIIe siècle offre un exemple intéressant des ajustements politiques entre ces différents types d'engagement.

La dette augmente alors constamment sous l'effet des guerres que mène la France, principalement contre le Royaume-Uni. A la fin du siècle, son niveau est comparable à celui d'aujourd'hui. Mais, à l'opposé de notre dette homogène, constituée d'obligations du Trésor aisément négociables sur un marché liquide et profond, elle comporte à des formes multiples.

A côté de rentes perpétuelles et d'obligations négociables sur le marché, d'autres instruments, qui représentent des montants équivalents, ne sont pas négociables, ou le sont difficilement. C'est le cas des « offices », qui sont la forme privatisée de services publics (fiscal, juridique, militaire). Leurs acheteurs reçoivent des revenus réguliers ou variables rémunérant le capital qu'ils ont investi dans l'office, créé et vendu initialement par la Couronne pour financer les dépenses publiques.

S'ils peuvent les revendre, c'est sous le contrôle du roi, qui peut aussi en modifier les émoluments en fonction de la situation financière du royaume. Autre instrument : les rentes viagères. Celles-ci sont versées par l'Etat pendant la durée de vie de la personne (le bénéficiaire) désignée dans le contrat, en l'échange du versement d'un capital initial au Trésor de l'Etat. Pour les rentes viagères comme pour les offices, le marché secondaire est freiné par l'asymétrie d'information entre le vendeur, qui en sait plus sur les possibles réformes des offices ou… sur l'espérance de vie du bénéficiaire d'une rente viagère que les acheteurs potentiels.

N'étant pas ou difficilement négociable, cette portion importante de la dette publique n'est pas soumise aux fluctuations et aux verdicts des marchés. Segmentée en des instruments distincts dont les clientèles sont en partie différentes, elle peut faire l'objet d'une gestion « politique », qui voit des réductions ou des restructurations affecter certains segments plutôt que d'autres – comme le sont aujourd'hui les retraites, objets des ajustements budgétaires de l'Etat.

Rente perpétuelle négociable

Des innovations financières rendent cependant cette gestion moins arbitraire. Des rentes viagères sont émises après 1770 auprès de bénéficiaires dont l'état de santé est garanti (par exemple les « trente immortelles de Genève », ces jeunes bourgeoises vaccinées contre la variole). Elles deviennent ainsi plus aisément négociables, ce qui rend difficile d'identifier leurs détenteurs et en fait un placement purement financier.

Sous l'impulsion de Jacques Necker *[1732-1804]*, banquier qui devient le principal responsable des finances du royaume à partir de 1776, la monarchie entreprend de réformer ses finances sur le modèle britannique : plus transparent, soumis au contrôle du Parlement, et surtout doté d'un instrument principal : une rente perpétuelle négociable, dont le cours indique clairement le crédit de l'Etat. Des offices sont supprimés, notamment dans le domaine fiscal, au profit d'une administration directe par l'Etat.

Quel que soit le bien-fondé de cette profonde réforme, elle fait face à l'hostilité des groupes sociaux concernés. Confiant dans le rôle d'un Parlement pour trouver des solutions, Necker finit par convaincre Louis XVI de convoquer les Etats généraux en 1789, qui iront bien au-delà des réformes qu'il envisageait… ■

SOUS L'IMPULSION DU BANQUIER JACQUES NECKER, LA MONARCHIE ENTREPREND, À PARTIR DE 1776, DE RÉFORMER SES FINANCES SUR LE MODÈLE BRITANNIQUE

Pierre-Cyrille Hautcœur est directeur d'études à l'EHESS

L'ASCENSION POLITIQUE D'« AMLO »



DE LA RUE À LA PRÉSIDENCE. FOYERS CONTESTATAIRES À MEXICO
par Hélène Combes,
CNRS Editions,
328 pages, 25 euros

LIVRE

Grâce à un travail de terrain au Mexique, quinze ans durant, Hélène Combes revient sur des aspects, peu traités dans les médias, de l'ascension politique du chef de l'Etat, le « phénomène » Andres Manuel Lopez Obrador, dit « AMLO ». La directrice de recherche au CNRS dresse un portrait très complet de la mobilisation sociale qui a été à l'œuvre pendant des années, jusqu'à ce que la gauche accède au pouvoir, en 2018. On croise aussi au fil des pages Claudia Sheinbaum, élue entre-temps à la tête du pays, avec qui l'autrice s'est entretenue plusieurs fois, racontant le combat politique qu'elle a mené en parallèle à sa carrière scientifique à l'université de Mexico.

Hélène Combes démarre son ouvrage en juillet 2006, avec la description de l'immense campement installé pendant quarante-huit jours afin de protester contre la fraude électorale dont a été victime le candidat de la gauche. Elle s'intéresse à l'organisation titanesque d'une telle mobilisation et note les différences entre les catégories sociales qui s'activent sous ces chapiteaux : quand les milieux populaires occupent les rues, les classes moyennes organisent essentiellement les activités culturelles et dorment chez elles.

« Campement de la colère »

C'est dans ce « campement de la colère » qu'elle rencontre les personnages de la suite de son livre : deux hommes et deux femmes, militants au sein de leur quartier, à Mexico, et qui vont accompagner la carrière d'« AMLO ». La fine description qu'elle fait de leur militantisme, ainsi que de leur vie et de leur quartier, permet de se projeter dans un Mexico populaire, divers et souvent cruel.

Juste après le campement naît un gouvernement légitime, sorte de cabinet fantôme dont « AMLO » est le président, tandis que la future cheffe de l'Etat, Claudia Sheinbaum, en devient la ministre de la « défense du patrimoine ». Une nouvelle mobilisation sociale débute alors que la droite a le projet de privatiser les ressources énergétiques (pétrole et électricité) du pays. Claudia Sheinbaum est chargée d'organiser la contestation. L'autrice décrit ces nouvelles protestations menées par les femmes, qui prennent le nom des soldates de la révolution mexicaine (1910-1920) : les Adelitas, chargées d'informer la population des quartiers sur la privatisation, mais aussi de se mobiliser devant le Sénat.

La chercheuse, rattachée au Centre de recherches internationales de Sciences Po Paris, a également suivi une des incessantes tournées d'« AMLO », visant à mettre en place un maillage territorial totalement inédit pour continuer son combat, quand les médias ne s'intéressaient plus à lui. L'autrice s'arrête notamment sur le rôle joué par le journal *Regeneracion* pour informer et mobiliser ses troupes. Le livre replonge ainsi le lecteur dans ces années fastes de mobilisation sociale où les personnalités politiques de 2024 (Claudia Sheinbaum et aussi Clara Brugada, qui vient de gagner la ville de Mexico, le 2 juin) commencent leur ascension. ■

ANNE VIGNA (MEXIQUE, CORRESPONDANTE)

Cuisine électorale | PAR SERGUEI





GÉOPOLITIQUE | CHRONIQUE

PAR SYLVIE KAUFFMANN

L'hypothèse RN, vertige diplomatique

Moscou *« suit avec attention »* le *« processus »* de *« progression »* des *« forces de droite »* en Europe, a informé Dmitri Peskov, porte-parole de la présidence russe, lundi 10 juin, au lendemain des élections au Parlement européen. C'est un euphémisme : ce commentaire inhabituellement feutré sur le succès de mouvements politiques qu'au Kremlin on se garde bien de qualifier d'extrémistes ne fait pas justice à l'immense satisfaction des propagandistes russes. Il faut dire qu'ils n'ont pas ménagé leur peine pour favoriser ce succès à distance, tant l'enjeu, pour Moscou, est de taille.

Ces efforts sont plus ou moins visibles selon les pays européens, leur histoire, leur culture et le degré de soutien de l'opinion publique à l'Ukraine agressée. Le Kremlin ne déploie pas les mêmes techniques de désinformation ou d'ingérence en Slovaquie, en Hongrie, en France ou dans l'ex-Allemagne de l'Est.

En France, le Rassemblement national (RN) a mis en sourdine ses sympathies prorusses depuis le 24 février 2022, lorsque Vladimir Poutine a lancé l'invasion de l'Ukraine. Jordan Bardella s'est montré ukraino-compatible avec une remarquable constance pendant cette campagne électorale. Vierge de toute visite au Kremlin contrairement à Marine Le Pen, il n'a rien à se reprocher. Il a bien Thierry Mariani dans sa liste, vieil habitué des vols Paris-Moscou et des voyages en Asie centrale, mais le président du RN a sa réponse toute prête : *« M. Mariani a été ministre de Nicolas Sarkozy »*, comme si la politique russe du président Sarkozy était un gage de respectabilité.

Qu'on ne s'y trompe pas : s'il venait à gouverner, le RN renouerait sans difficulté avec son ADN diplomatique, celui du nationalisme, de la complaisance avec les autocrates et de la fascination pour la grande Russie. Les résultats des élections européennes du 9 juin puis le coup de tonnerre de la dissolution de l'Assemblée nationale, avec la perspective possible d'une cohabitation avec le RN à Paris, ont fait surgir une série d'hypothèses vertigineuses sur l'avenir des relations de l'Europe avec le reste du monde. Certaines doivent être prises au sérieux.

Ainsi, penser que Marine Le Pen à l'Elysée suivrait la même évolution que Giorgia Meloni à Rome est un leurre. Prêterait-elle une oreille aussi attentive que la première ministre italienne aux conseils de l'icône européenne Mario Draghi ? Rien n'est moins sûr, pas plus que n'est sûre la future trajectoire de Mme Meloni en fonction de l'évolution de l'environnement international.

Au Parlement européen, le 9 juin n'a pas fondamentalement changé le rapport de force. La droite conservatrice traditionnelle y est consolidée, et si les députés de l'extrême droite vont être plus nombreux, ils ne sont pas unis, notamment sur la question de la Russie. Et le Parlement européen n'est pas un acteur de politique étrangère.

C'est au Conseil européen, où siègent les chefs d'Etat et de gouvernement des Vingt-Sept, que la dynamique va être bouleversée. Ce changement sera déjà visible au dîner informel qui doit les réunir le 17 juin, puis au sommet européen des 27 et 28 juin à Bruxelles, au cours duquel doivent être décidés rien moins que les « top jobs », c'est-à-dire les quelques postes de dirigeants à Bruxelles, l'agenda stratégique de l'UE pour les cinq ans à venir, le financement de l'effort de défense, le soutien à l'Ukraine… Autant de sujets sur lesquels, en temps normal, la voix de deux dirigeants porte un peu plus que celle des autres, parce qu'ils représentent les deux pays les plus puissants de l'Union : le chancelier Olaf Scholz et le président Emmanuel Macron.

S'IL VENAIT À GOUVERNER, LE PARTI D'EXTRÊME DROITE RENOUERAIT AVEC LA COMPLAISANCE ENVERS LES AUTOCRATES

Or, le blason des deux partenaires du tandem franco-allemand sort considérablement terni du scrutin du 9 juin. L'énorme pari, audacieux pour les uns, suicidaire pour les autres, lancé par Macron avec la convocation d'élections anticipées pour conjurer la menace d'un pouvoir d'extrême droite a irrité à Bruxelles, où l'on redoute les effets déstabilisateurs de son jeu d'apprenti sorcier.

L'ombre menaçante de Trump

A deux jours du premier tour, le président français aura en tête les chiffres des sondages autant que ceux du financement européen de la défense, alors qu'il est d'ordinaire l'une des forces de proposition et de persuasion les plus actives autour de la table du Conseil. Quant au chancelier allemand, contraint de repousser les appels à de nouvelles élections lancés par ses adversaires après la déroute de son parti le 9 juin, il sera encore moins d'humeur à pavoiser que d'habitude.

Face à eux, deux dirigeants voient leur stature renforcée par le bon score de leur parti : Giorgia Meloni et le premier ministre polonais, Donald Tusk, – qui n'ont pas prévu pour autant de fonctionner en tandem. Ils incarnent chacun un nouveau clivage au sein de l'Europe, celle de la vieille Europe tentée par l'extrême droite, et celle des démocraties plus jeunes, à l'Est, qui l'ont essayée et en reviennent. Ces rééquilibrages seront d'autant plus délicats que l'ombre menaçante d'un autre Donald, Donald Trump, plane sur la table du Conseil européen, comme elle planera sur le sommet de l'OTAN réuni à Washington en juillet.

Avant le 9 juin, le scénario cauchemar de la diplomatie allemande était le retour de Trump à Washington suivi de l'arrivée de Marine Le Pen à Paris : un double cataclysme chez ses deux partenaires les plus importants. Depuis le 9 juin, l'Allemagne est à son tour un sujet d'inquiétude pour les autres Européens, avec la poussée de la très radicale AfD (Alternative für Deutschland) dans les Länder de l'Est.

Il y a cinq ans, Vladimir Poutine confiait au *Financial Times* : *« Le libéralisme est devenu obsolète. »* Cela avait fait sourire. Aujourd'hui, lorsque Emmanuel Macron avertit que *« l'Europe est mortelle »*, plus personne ne rit. Sauf peut-être Poutine, en *« suivant avec attention la progression »* de l'extrême droite européenne. ■

LE BLASON DES DEUX PARTENAIRES DU TANDEM FRANCO-ALLEMAND SORT TERNI DES ÉLECTIONS

LA FAUTE D'ÉRIC CIOTTI

ÉDITORIAL

Entre la droite et l'extrême droite, la digue ne tenait plus ces derniers temps que par quelques pierres. Mardi 11 juin, le président du parti Les Républicains (LR), Eric Ciotti, a donné l'ultime coup de boutoir en revendiquant sur TF1 une *« alliance avec le Rassemblement national »* et en souhaitant que *« tous les députés LR sortants s'allient »* avec ce parti *« pour préserver un groupe puissant à l'Assemblée nationale »*.

Ce n'est certes pas la première fois qu'un élu de droite en perdition dans sa circonscription cherche à sauver son siège en reniant les principes qu'il affichait et les professions de foi qu'il déclinait. Mais le député des Alpes-Maritimes n'est pas n'importe quel élu. Il est l'héritier du parti gaulliste dont jusqu'à présent tous les présidents avaient eu à cœur de maintenir le cordon sanitaire face au Rassemblement national (RN), parce que ce parti a fondé sa doctrine sur la préférence nationale, le rejet de l'étranger, menaçant par là même le principe de fraternité.

Dans le contexte actuel de ressentiment et de tensions, la transgression accomplie s'apparente à une dangereuse reddition. *« L'extrémisme est un poison »*, avait tenu à rappeler Jacques Chirac en quittant l'Elysée, sept ans après le choc du 21 avril 2002, qui avait vu la qualification de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle.

Tenue secrète jusqu'au dernier moment, la proclamation d'Eric Ciotti ouvre la brèche que guettait Marine Le Pen pour faire exploser LR, vassaliser une partie de ses élus et en finir avec ce qui fut le grand parti de la droite républicaine. Certes, de nombreux responsables de LR ont manifesté leur indignation, à l'instar du président du Sénat, Gérard Larcher, du président des sénateurs LR, Bruno Retailleau, de l'ancien commissaire européen Michel Barnier ou du président de la région Auvergne-Rhone-Alpes, Laurent Wauquiez. Mais la pression exercée n'a pas empêché le président de LR de s'accrocher à son poste pour poursuivre ses basses œuvres. Le pourrissement est tel que Xavier Bertrand, le patron de la région des Hauts-de-France, fermement opposé à toute alliance, a réclamé un vote des militants pour tenter de clarifier la situation.

L'acte déshonorant du 11 juin n'avait rien d'une fatalité. Réduite à la portion congrue depuis 2017, la droite républicaine avait depuis deux ans l'occasion de se muscler parce que, en situation de majorité relative, Emmanuel Macron avait besoin d'elle pour faire passer la réforme des retraites, la loi sur l'immigration ou les économies budgétaires. Elle a refusé de jouer le rôle de groupe charnière, voire de partenaire, victime de ses divisions, de son anti-macronisme viscéral et de la lente dérive de sa doctrine : à partir de 2010, ses responsables Nicolas Sarkozy, François Fillon, Laurent Wauquiez, Eric Ciotti, ont survalorisé les thèmes de l'immigration, de la sécurité et de l'identité nationale qui servent de carburant au RN. Plus récemment, le positionnement européen et la ligne économique de LR ont fortement perdu en lisibilité, augmentant encore sa vulnérabilité.

Cette rupture, si elle se concrétise dans les prochains jours, va avoir un impact important sur le paysage politique. Par-delà ses divergences, la gauche y trouvera un puissant levier d'union et de mobilisation. Pris en tenaille entre deux blocs, le centre risque de rétrécir, s'il ne parvient pas à trouver la parade. En libérant les démons de la droite, la dissolution de l'Assemblée nationale a ouvert une bataille dont on ne mesure pas encore tous les enjeux. ■

Le Monde
argent

MARIAGE
COMMENT GÉRER LES DETTES AU SEIN DU MÉNAGE
PAGES 2-3

RALENTISSEMENT
SUR LE MARCHÉ DE L'ART
MODERNE ET CONTEMPORAIN
PAGE 7

THÉO SUTTER DIT « L'IMMORTEL »



Assurances : comment réduire la note

Entre l'inflation et l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, les primes vont connaître une forte hausse cette année. Nos conseils pour protéger ses biens sans déséquilibrer son budget

PAGES 4 À 6

Les épargnants restent trop peu conseillés

Editorial

Comme chaque année, Marielle Cohen-Branche, la médiatrice de l'Autorité des marchés financiers (AMF), a présenté, début juin, son rapport, un bon baromètre des difficultés que rencontrent les épargnants avec leur banque ou leur intermédiaire financier. Premier enseignement : si le nombre de dossiers que la médiatrice a eu à traiter en 2023 est globalement stable par rapport à 2022, il reste à un niveau élevé. Deuxième enseignement : les litiges liés au plan d'épargne en actions, qui représentent 25 % du total, demeurent le premier motif de saisine de la médiatrice.

Les deux tiers de ces dossiers concernent le délai de transfert d'un plan en cas de changement d'établissement. Le problème n'est pas nouveau. Un groupe de travail constitué par l'AMF il y a deux ans avait déjà planché sur le sujet, puis émis un rapport contenant 18 propositions pratiques, validées en 2023. On attend avec impatience de savoir comment elles ont été intégrées par les établissements. Pour le moment, cela n'a apparemment pas encore eu d'effet sur le nombre de litiges…

Si l'épargne salariale demeure elle aussi un sujet important de contestation, avec 18 % des dossiers traités par la médiatrice, deux nouvelles problématiques ont émergé au cours de l'année 2023. Le nombre des litiges liés aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) et au crowdfunding immobilier a bondi. Le doublement des saisines concernant les SCPI est principalement dû aux délais d'exécution des demandes de rachat et à la dépréciation des parts. Ces plaintes semblent liées à une méconnaissance du fonctionnement de ces placements, qui ont été massivement distribués ces dernières années. Une preuve que les souscriptions ne s'accompagnent pas du minimum de conseils et d'avertissements requis, et que beaucoup d'intermédiaires ont vendu ce produit comme s'il était sans risque.

Visites mystères

En ce qui concerne le crowdfunding immobilier, la forte augmentation du nombre des dossiers traités a entraîné la nécessité, pour le médiateur, de faire la distinction entre les difficultés inhérentes au retournement du marché immobilier et celles relevant de dysfonctionnements propres aux plates-formes de financement participatif. Cependant, là aussi, on peut se demander si les épargnants ayant investi avec ces intermédiaires l'ont fait en connaissance de cause, et s'ils avaient conscience des risques qu'ils couraient.

La culture financière des Français étant ce qu'elle est, il est nécessaire qu'ils soient correctement informés lorsqu'ils souscrivent un produit d'épargne. Et, en matière de conseil, beaucoup de choses restent à améliorer. Ainsi, la nouvelle campagne de visites mystères réalisée par l'AMF, entre septembre 2023 et mars 2024, auprès de conseillers des établissements bancaires fait le constat d'un *« recueil encore parcellaire »* des préférences des clients en matière d'investissement durable. Pire, souligne l'AMF : *« Une proportion importante de conseillers bancaires n'a pas interrogé le visiteur mystère sur les aspects financiers de façon complète pour établir son profil, alors que la connaissance de la situation du client constitue une obligation depuis plusieurs années. »* ■

JOËL MORIO

MARIAGE

Quand les dettes s'invitent

Si l'un des époux contracte un emprunt et qu'il ne l'honore pas, son conjoint doit parfois payer. Mais il existe des régimes matrimoniaux plus protecteurs, et certains biens restent à l'abri des créanciers

Le mariage est un engagement « pour le meilleur et pour le pire ». Pour autant, lorsque l'un des époux s'endette dans son intérêt personnel et qu'il ne rembourse pas ses créanciers, ces derniers peuvent-ils se payer sur les biens de son conjoint, ou sur ceux du ménage ? La réponse à cette question dépend, principalement, de la nature de la dette et du régime matrimonial choisi.

D'abord, quel que soit le régime – communauté réduite aux acquêts, séparation de biens, participation aux acquêts ou communauté universelle –, la « dette ménagère » contractée par l'un des époux seulement peut, s'il ne la rembourse pas, être récupérée sur les biens communs du ménage ainsi que sur les biens propres et salaires de l'autre. En effet, l'article 220 du code civil dit que *« toute dette ainsi contractée par l'un oblige l'autre solidairement »*.

Mais qu'est-ce qu'une « dette ménagère » ? En principe, elle doit financer un achat lié à *« l'entretien du ménage ou* [à] *l'éducation des enfants »* ; son montant ne doit pas être *« excessif »* par rapport au *« train de vie du ménage »*. S'il s'agit d'un crédit à la consommation ou d'un achat en plusieurs fois (à tempérament), son montant doit être *« modeste »* pour que la solidarité joue, en dépit de l'absence de consentement de l'autre époux. Pourtant, l'étude de la jurisprudence montre que nombre d'achats ou d'emprunts ne correspondant pas à ces critères donnent lieu à des poursuites du conjoint. Celui-ci doit alors saisir la justice pour faire valoir ses droits.

UNE DETTE MÉNAGÈRE NE DOIT PAS ÊTRE « EXCESSIVE » PAR RAPPORT AU TRAIN DE VIE DU COUPLE

En revanche, les autres types de dettes auront un sort différent selon qu'elles ont été contractées sous un régime de séparation de biens ou sous un régime de communauté – celui sous lequel on se trouve automatiquement si l'on se marie sans contrat.

Dans le cas de la séparation de biens, rien n'est jamais commun, même les biens utilisés par toute la famille (logement, meubles, voiture) : ils appartiennent soit à un époux (biens propres), soit aux deux, en fonction d'une quote-part (biens indivis). Si l'un des époux s'endette, les créanciers ne peuvent donc pas saisir de biens communs ni les biens de l'autre : l'article 1536 du code civil dit en effet que chacun des époux *« reste seul tenu des dettes nées en sa personne avant ou pendant le mariage, hors le cas de l'article 220 »*. C'est la raison pour laquelle les personnes passibles de procédures collectives, par exemple les entrepreneurs, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, ou ceux qui exercent une profession libérale (médecins, architectes ou avocats non salariés) choisissent ce régime.

Attention toutefois, les créanciers peuvent provoquer la vente d'un bien indivis, comme la maison. Mais ils ne pourront se payer que sur la part de l'époux débiteur. L'autre conjoint pourra récupérer la sienne, alors que, avec le régime de la communauté, la totalité du prix irait aux créanciers.

Dans le souci de protéger les intérêts du couple marié sous le régime de la communauté, le législateur a décidé, en 1985, de limiter l'assiette du gage des créanciers du conjoint qui s'endette à cause d'un emprunt ou parce qu'il se porte caution d'un tiers : l'article 1415 du code civil dit qu'il ne peut *« engager que ses biens propres et ses revenus, par un cautionnement ou un emprunt, à moins que ceux-ci n'aient été contractés avec le consentement exprès de l'autre conjoint qui, dans ce cas, n'engage pas ses biens propres »*.

Celui qui n'engage que ses biens propres et ses revenus ne peut être poursuivi par ses créanciers que sur ces derniers. Ni les biens communs ni, a fortiori, *« les biens propres de l'époux non consentant »* ne peuvent être saisis, comme l'a jugé la cour d'appel de Versailles, le 11 mai 2023. Parmi les biens communs se trouve le compte joint, comme l'a rappelé la cour d'appel de Douai, le 3 mars 2022 : en effet, les sommes qui y sont déposées sont *« présumées communes »*. De même, le plan d'épargne logement et le compte titres ouverts au nom de l'époux débiteur, et alimentés par ses seuls revenus, ne sont pas saisissables, à la différence du compte de dépôt de celui-ci, comme l'a précisé la Cour de cassation, le 14 janvier 2003.

Liquidation judiciaire

A noter, l'époux qui contracte un emprunt ou qui cautionne celui d'un tiers avec le consentement exprès de son conjoint marié sous le régime de la communauté perd la protection prévue par l'article 1415. Il se retrouve alors sous le régime de l'article 1413 du code civil, selon lequel *« le paiement des dettes dont chaque époux est tenu, pour quelque cause que ce soit, pendant la communauté, peut toujours être poursuivi sur les biens communs »*.

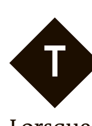
En cas de liquidation judiciaire, *« le liquidateur peut procéder à la vente d'un bien commun sans l'accord du conjoint »*, comme le rappelle la cour d'appel d'Amiens, le 20 juin 2019 ; en effet, *« l'ensemble des créanciers soumis à la procédure collective a comme gage l'ensemble de ses biens, y compris les biens communs »*. Cette contrainte peut aussi résulter d'une dette « délictuelle », née au jour de la réalisation d'un dommage : la cour d'appel d'Aix-en-Provence juge ainsi, le 8 septembre 2022, que l'amende de 291 352 euros à laquelle une épouse a été condamnée en 2012 par un tribunal correctionnel, pour *« faux documents administratifs, faux en écriture, abus de confiance »* commis pendant son mariage, est une *« dette de communauté »*. Elle ordonne la saisie de sa maison, bien que celle-ci soit devenue un bien indivis (avec son époux), depuis le jugement qui acte leur séparation de corps.

Cette contrainte peut aussi résulter d'une dette fiscale : le 11 avril 2019, la Cour de cassation rejette le pourvoi d'un homme et d'une femme mariés sous le régime de la communauté, qui contestent la saisie de leur appartement, destinée à permettre le recouvrement d'une dette de TVA dont seul l'homme est débiteur. Le couple s'obstine mais, le 31 janvier 2024, la Cour refuse de transmettre au Conseil constitutionnel sa question sur l'article 1413, ce qui met fin à la procédure.

Le 20 mars 2013, le Conseil d'Etat a jugé que *« toute dette fiscale née, pendant la communauté, du chef d'un époux, constitue une dette de la communauté dont le recouvrement peut être poursuivi sur les biens communs, alors même qu'aucune disposition de la loi fiscale ne prévoirait que les époux sont tenus solidairement au paiement de l'impôt en cause »*. Une loi du 31 mai 2024 visant à assurer une justice patrimoniale au sein de la famille autorise toutefois l'administration à décharger les épouses divorcées de la dette, quand il est avéré qu'elles n'avaient pas connaissance de la fraude et qu'elles n'en ont pas bénéficié. ■

RAFAËLE RIVAIS

Comment annuler son cautionnement



Très souvent, l'époux du créateur d'une entreprise se porte caution de l'emprunt que celle-ci souscrit. Lorsque la société périclite et qu'il doit rembourser l'emprunt à sa place, il peut demander l'annulation de son acte de cautionnement, en affirmant qu'il était « disproportionné » au regard de ses facultés contributives. Cette possibilité d'annulation a posteriori repose sur l'article L. 332-1 du code de la consommation, qui s'applique aux cautionnements souscrits avant le 1er janvier 2022. La proportionnalité de l'engagement s'évalue en deux temps : d'une part, au jour de la conclusion du contrat de cautionnement, et, d'autre part, au jour de son exécution, la caution ayant pu revenir à meilleure fortune.

Dans un premier temps, les juges apprécient la disproportion au regard de la fiche de renseignements que l'époux a fournie à la banque et dont celle-ci n'avait pas à contrôler la véracité, sauf en cas d'« anomalies apparentes », qui sont censées *« sauter aux yeux »*. Le 20 septembre 2017, par exemple, la Cour de cassation considère comme une anomalie apparente la déclaration *« incohérente »* d'un client qui, tout en indiquant être *« marié sous le régime de la séparation de biens »*, affirme que sa maison de 400 000 euros appartient *« à la communauté »*.

Les juges évaluent les charges de la caution (endettement global, y compris résultant d'engagements de caution précédents), mais également ses biens et ses revenus. S'il s'agit d'un époux marié sous le régime de la communauté, ils doivent aussi considérer les biens communs et les revenus du conjoint. En revanche, s'il est marié sous le régime de la séparation de biens, seuls comptent ses biens et revenus personnels. Le 7 septembre 2018, la cour d'appel de Rennes a confirmé que quand un débiteur est marié sous ce régime son actif patrimonial doit être *« divisé par deux »*. A posteriori, l'époux ne peut affirmer que sa situation était, en réalité, moins favorable que déclaré. Il ne peut se prévaloir ni de l'inexactitude de ses déclarations, ni de ses omissions, ni d'engagements antérieurs non déclarés.

Dans un second temps, la banque qui n'a pas pu faire jouer le cautionnement car il a été jugé manifestement disproportionné au moment de sa conclusion peut établir que le patrimoine de la caution lui permet, aujourd'hui, de faire face à son obligation. Le fait que le créancier ne puisse pas du tout se retourner vers la personne qui s'est portée caution en raison d'une disproportion manifeste a été considéré comme trop radical pour celui-ci. L'ordonnance réformant le « droit des sûretés », publiée au *Journal officiel* du 16 septembre 2021, a donc modéré cette sanction.

Faute de ponctuation

Comme l'explique le rapport au président de la République qui l'accompagne, le nouvel article 2300 du code civil *« remplace la sanction de la décharge totale de la caution par celle, moins radicale, d'une réduction du cautionnement au montant à hauteur duquel la caution pouvait s'engager, au regard de son patrimoine et de ses revenus »*. Ce qui signifie que le juge peut réduire l'engagement litigieux à hauteur du montant auquel la caution aurait pu s'engager. Cette nouvelle sanction s'applique aux contrats conclus à partir du 1er janvier 2022.

Cette ordonnance a également allégé le formalisme auquel était soumis l'acte de cautionnement (recopiage à la main de deux articles du code de la consommation, L. 341-2 et L. 341-3). Ce formalisme permettait à la caution de se défausser facilement, en prétendant qu'elle n'avait pas compris à quoi elle s'engageait, pour peu que le texte recopié ne soit pas totalement fidèle au modèle. D'innombrables contentieux sont ainsi apparus, à la suite de l'omission d'un mot ou de la somme due en toutes lettres, à une faute de ponctuation, une mauvaise référence au code civil ou à l'emplacement d'une signature…

L'ordonnance dit que *« la caution personne physique appose elle-même la mention qu'elle s'engage en qualité de caution à payer au créancier ce que lui doit le débiteur en cas de défaillance de celui-ci, dans la limite d'un montant en principal et accessoires exprimé en toutes lettres et en chiffres »*. Elle précise qu'*« en cas de différence le cautionnement vaut pour la somme écrite en toutes lettres »*. Seule la teneur des contentieux nés après le 1er janvier 2022 permettra de vérifier son efficacité. ■

R. RS

Un entrepreneur individuel peut-il perdre son logement ?

En cas de liquidation, la résidence principale est protégée des créanciers liés à l'activité professionnelle

Depuis 2003, le législateur a pris un certain nombre de dispositions pour que la résidence principale des entrepreneurs ayant choisi d'exercer en qualité d'indépendants ne soit pas exposée aux poursuites des créanciers professionnels. La loi du 1er août 2003 pour l'initiative économique, dite loi Dutreil, a ainsi instauré une déclaration d'insaisissabilité devant notaire. Puis la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, a substitué à ce mécanisme déclaratif une insaisissabilité de plein droit, ne nécessitant pas d'établir un quelconque document. Enfin, la loi du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante a imposé que tous les entrepreneurs individuels soient dotés d'un double patrimoine : l'un privé et l'autre professionnel, ce dernier répondant seul des dettes liées à l'activité économique.

Avec ces textes, la résidence principale est protégée du liquidateur de l'entreprise d'un des deux époux, qui représente les créanciers professionnels. Seuls des créanciers personnels peuvent éventuellement la faire saisir. C'est ce qui s'est passé dans l'affaire suivante : le 16 novembre 2015, le tribunal de commerce de Tarbes (Hautes-Pyrénées) prononce la liquidation judiciaire de l'entreprise de M. X. Le Crédit agricole assigne celui-ci devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de la ville et demande la vente forcée de sa maison.

La banque veut en effet se rembourser de deux créances professionnelles nées antérieurement à la loi Macron et d'une créance non professionnelle, auxquelles l'insaisissabilité du bien est inopposable. La cour d'appel de Pau confirme, le 11 janvier 2022, qu'il faut lui donner satisfaction : *« Le créancier auquel l'insaisissabilité est inopposable parce que son droit est né avant l'entrée en vigueur de la loi ou parce qu'il s'agit d'une créance non professionnelle* (…) *bénéficie d'un droit de saisie indépendamment de la procédure collective. »*

« Excès de pouvoir »

Dès le 5 avril 2016 (14-24.640), la Cour de cassation a jugé qu'*« un créancier, titulaire d'une sûreté réelle »*, c'est-à-dire d'une garantie lui offrant un droit sur un bien, auquel la déclaration d'insaisissabilité est inopposable, *« n'a pas à être autorisé par le juge-commissaire* [du tribunal de commerce] *pour faire procéder à la saisie »* de ce bien. Le 25 octobre 2017 (16-16.574), elle a jugé qu'un juge-commissaire s'étant attribué cette compétence avait commis *« un excès de pouvoir »*.

Le créancier personnel doit toutefois prouver que le bien qu'il veut soustraire au droit de gage des créanciers professionnels constituait, à la date d'ouverture de la procédure collective, la résidence principale de son débiteur, comme le montre l'affaire suivante. Le 13 juillet 2010, le Crédit agricole consent deux prêts immobiliers à Mme X, exploitante d'un fonds de commerce. Celle-ci ne les remboursant pas, la banque obtient, le 3 février 2016, qu'un tribunal ordonne la vente aux enchères (« licitation partage ») de sa maison, dont elle détient 99 % des parts d'indivision.

Le 25 juillet 2016, l'entreprise de Mme X est placée en liquidation judiciaire. Le liquidateur exige que le prix d'adjudication de la maison lui soit remis.

La banque s'y oppose, en soutenant que la maison, du fait qu'elle constituait la résidence principale de Mme X à la date de la liquidation, est insaisissable, en vertu de l'article L 526-1 du code de commerce. La cour d'appel de Grenoble (Isère) lui donne raison, en jugeant que le liquidateur ne fournit pas la preuve contraire. Puis la Cour de cassation la censure, le 22 novembre 2023 (22-18.795), en lui reprochant d'avoir inversé la charge de la preuve : c'était à la banque de prouver que la maison constituait la résidence principale de Mme X. Laquelle n'a plus d'intérêt à défendre dans cette bataille. ■

R. RS



FREAK CITY

La résidence principale peut-elle être saisie ?

Quand le logement a été acquis en indivision, les créanciers d'un des deux époux peuvent provoquer la vente afin de se payer

Il arrive fréquemment qu'un époux se porte caution d'un emprunt contracté par l'autre. Mais en cas de défaut de paiement, le jour où la banque demande à être remboursée, sa résidence principale peut-elle être saisie ? S'il est marié sous le régime de la communauté des biens, la réponse est positive, puisque l'article 1413 du code civil dit que *« le paiement des dettes dont chaque époux est tenu, pour quelque cause que ce soit, pendant la communauté, peut toujours être poursuivi sur les biens communs »*.

Mais qu'en est-il pour les couples mariés sous le régime de la séparation de biens dont le logement a été acheté en indivision ? Aucun des deux époux ne peut s'opposer à la vente, comme le montre l'affaire qui suit. En avril 2006, M. X et sa sœur, associés d'une SARL de commerce de détail de meubles, se portent caution solidaire de l'emprunt que fait cette société. En avril 2009, celle-ci est placée en liquidation judiciaire.

En 2010, la banque obtient la condamnation des cautions à lui rembourser 107 300 euros. Ne pouvant recouvrer la somme, elle assigne M. X et son épouse, mariés sous le régime de la séparation de biens. Elle leur demande de vendre l'appartement qu'ils ont acheté en indivision, afin que le mari, grâce à la part qui lui reviendra, puisse payer sa dette.

Vente aux enchères

Les époux s'y refusant, la banque les informe qu'elle va réclamer la vente aux enchères (« licitation ») de leur bien, sur le fondement de l'article 815-17 du code civil. Celui-ci dit que si *« les créanciers personnels d'un indivisaire ne peuvent saisir sa part dans les biens indivis »*, ils *« ont toutefois la faculté de provoquer le partage, au nom de leur débiteur »*. Elle obtient gain de cause auprès des tribunaux.

En dernier recours, le débiteur et sa conjointe essaient de lui opposer l'article 215 du code civil, selon lequel *« les époux ne peuvent l'un sans l'autre disposer des droits par lesquels est assuré le logement de la famille »*. Or celui-ci ne concerne que les époux mariés sous le régime de la communauté. *« Ses dispositions protectrices ne peuvent être opposées aux créanciers personnels d'un indivisaire usant de la faculté de provoquer le partage, au nom de leur débiteur, en application de l'article 815-17, alinéa 3, du code civil »*, leur répond la Cour de cassation le 16 septembre 2020. ■

R. RS

Le couple uni face aux « dettes ménagères »

Quel que soit le régime matrimonial, le couple est considéré comme solidaire des « dépenses ménagères ». Le remboursement d'une dette contractée par un époux peut donc être réclamé à son conjoint si elle avait pour objet l'entretien du ménage, par exemple l'achat de meubles pour la résidence familiale. Pourtant, l'étude de la jurisprudence montre que les créanciers s'en prennent souvent à tort au conjoint, qui doit saisir la justice à ses frais pour faire valoir ses droits.

Citons cet exemple cocasse : en 2020, une veuve est poursuivie par l'avocate de son défunt mari, afin qu'elle lui paie le reliquat de la somme due par celui-ci (1 900 euros) pour assurer sa défense dans… leur procédure de divorce. La cour d'appel de Reims juge, le 30 mai 2023, que la dette litigieuse *« n'entre pas dans la catégorie des dépenses ménagères »*, s'agissant d'un *« contrat* intuitu personæ *n'engageant pas l'autre époux »*.

Campagne électorale

Autre exemple surprenant : en 2020, la société BNP Paribas Personal Finance poursuit une épouse, en instance de divorce, afin qu'elle règle les échéances d'un emprunt de 15 000 euros contracté par son mari dans le but de financer sa campagne électorale. Le 20 septembre 2023, la cour d'appel d'Aix-en-Provence la déboute : contrairement à ce qui caractérise une dette ménagère, la somme empruntée n'était pas *« modeste »*, et *« le total des emprunts souscrits par* [l'époux] *était manifestement excessif »*, puisqu'il l'a conduit à déposer un dossier de surendettement.

Troisième exemple, le 27 avril 2012, Mme X loue avec option d'achat une Citroën C4, d'une valeur de 22 715 euros, auprès de la société Credipar, après avoir signé le contrat en lieu et place de son époux. Trois jours plus tard, elle quitte le domicile conjugal. Le 7 juin 2016, elle cesse tout remboursement. Le 8 juillet 2016, le tribunal d'instance de Saint-Brieuc, saisi par Credipar, enjoint au couple de payer la somme de 9 900 euros. M. X s'y oppose : il explique qu'il n'a pas signé ce contrat, et que d'ailleurs il n'a pas le permis de conduire. Le 18 juillet 2019, soit trois ans plus tard, le tribunal juge que la location avec option d'achat de la voiture ne constituait pas une dette ménagère, et que M. X n'en est pas solidaire. Mais Credipar fait appel, en soutenant qu'il peut se prévaloir de la solidarité entre époux, au motif que l'opération *« portait sur l'acquisition d'un véhicule servant aux besoins de ménage »*. M. X doit encore patienter jusqu'au 25 novembre 2022 pour que la cour d'appel de Rennes le mette définitivement hors de cause.

Elle juge qu'*« au regard des revenus du couple, de l'ordre de 46 200 euros par an, et de ses charges – un emprunt immobilier d'un montant mensuel de 740 euros, et des frais relatifs à l'entretien de cinq enfants »*, la dépense litigieuse ne pouvait être considérée comme *« modeste »*. Par ailleurs, *« il n'est pas démontré que le véhicule devait être affecté à l'usage du ménage »*. ■

R. RS

« ON PEUT DÉCOUVRIR LORS DU DIVORCE UN ENDETTEMENT MASSIF »

3 QUESTIONS À **Michelle Dayan**, avocate

Michelle Dayan est avocate en droit de la famille. Elle vient de publier *Nous nous sommes tant aimés. Les Français et le divorce : cœurs brisés, lois réinventées* (Editions de l'Observatoire, 222 pages, 21 euros), dans lequel elle liste les mauvaises surprises qui attendent les conjoints au moment de la séparation.

Est-ce qu'il arrive souvent que des dettes soient contractées par un époux à l'insu de l'autre ?

Oui, hélas, ça n'est pas si rare que ça ! Un époux – une femme, trop fréquemment – peut découvrir, soit au moment du divorce, soit avant (et c'est souvent une des raisons de la séparation), un endettement massif de son conjoint, qui l'engage parfois. Surtout lorsque le couple est marié sous le régime de la communauté des biens.

La personne trompée peut alors avoir l'impression de découvrir une autre personne, presque comme si son conjoint avait eu une double vie, tant l'ampleur de la dette est énorme. Cela compromet sa situation financière, et peut conduire à une interdiction bancaire des deux époux. Le prix à payer est lourd, d'autant que, s'il y a eu dissimulation, la découverte se fait souvent à un moment où la situation est devenue dramatique. La vente d'un ou plusieurs biens est inévitable, la capacité d'emprunt anéantie. C'est une catastrophe. Le mariage est un des terrains de jeu favoris des dissimulations et des mensonges.

Vous trouvez injuste qu'une femme au foyer découvre, lors du divorce, qu'elle était mariée sous le régime de la séparation de biens. Pourquoi ?

En fait, ce qu'elle découvre au moment du divorce, ce n'est pas la séparation de biens, mais ce que cela veut dire : si c'est monsieur qui est seul propriétaire du domicile de la famille dont il a remboursé le crédit tandis que madame faisait les courses, c'est elle qui devra en partir et se retrouvera avec ses kilos de tomates ! Alors qu'en communauté de biens, elle aurait la moitié de tout. Je constate que, très souvent, lorsque les femmes ont signé leur contrat de mariage, le « notaire de famille », c'est-à-dire celui de la famille qui a le patrimoine, leur a seulement affirmé que ce régime les protégerait dans l'hypothèse où monsieur ferait faillite. Or, il ne les a pas protégées au moment du divorce. La séparation de biens, c'est très bien pour celui qui a le pouvoir économique et qui en connaît les conséquences.

Vous avez l'air de dire que, pour beaucoup de vos clients, élever des enfants a été un fardeau dont ils se sont déchargés sur les épouses. Est-ce que vous ne noircissez pas le tableau ?

Ce qui est certain, c'est qu'élever des enfants a longtemps été un frein à la carrière des femmes, pendant leur vie de couple et après la séparation. Avoir les enfants à plein temps, ce n'est pas les avoir un week-end sur deux et la moitié des vacances. L'homme peut tranquillement se consacrer à sa carrière et même refaire sa vie sentimentale, tandis que la femme doit rentrer vite pour relayer la nounou – si la pension alimentaire qu'elle touche lui permet d'en payer une – ou se trouver à la sortie de l'école. Pas question pour elle d'aller boire un verre après le bureau, dans ces afterworks où l'on discute et réseaute.

La résidence alternée, autorisée par la loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale, est de ce point de vue un formidable outil d'émancipation pour les femmes… à condition qu'elles s'en emparent : lorsqu'elle se met en place de manière équilibrée, le père peut devenir une mère comme les autres. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR R. RS

THÉO SUTTER DIT « L'IMMORTEL »



Assurances : comment réduire la facture

La forte augmentation du nombre de sinistres en 2023, couplée à l'inflation, va entraîner une hausse non négligeable des primes cette année et sans doute les suivantes. Nos conseils pour tenter de limiter les frais

Dans quelques mois, lorsque les assurés vont recevoir la facture de leurs assurances pour l'année 2025, ils risquent de faire grise mine. Ils constateront, en effet, une augmentation comprise entre 3 % et 11 %, selon qu'il s'agit de la complémentaire santé, de l'assurance multirisque habitation (MRH) ou de l'assurance-automobile. Le comparateur Réassurez-moi estime que les dépenses moyennes pour être assuré devraient se monter à 3 055 euros l'an prochain, soit 254 euros par mois, contre 2 822 euros en 2024. Ce sont les mutuelles santé qui devraient augmenter le plus, avec une majoration des tarifs à hauteur de 11 %, tandis que les primes des assurances habitation et automobile devraient croître respectivement de 5 % et de 4 %. L'évolution varie en fonction du profil du ménage : pour une famille avec deux enfants, il faudra compter + 7,26 % entre 2023 et 2024, mais la note grimpera de 9,27 % pour un couple de retraités.

La principale raison, c'est que les sinistres ont été particulièrement nombreux en 2023, et donc que les assureurs ont été amenés à intervenir beaucoup plus fréquemment. L'an dernier, une bonne partie des régions de l'Hexagone et des outre-mer ont ainsi subi des événements climatiques dévastateurs : tempêtes, inondations, orages violents. Le dérèglement climatique est en cause, mais pas seulement. Les émeutes urbaines de l'été 2023 ont donné lieu à des dégradations multiples, notamment de véhicules ou de mobilier urbain, pour un coût total de 793 millions d'euros. D'autres types de sinistres sont, par ailleurs, en recrudescence, comme les vols de voiture, qui ont augmenté de 11,1 % en 2023. On compte, enfin, un nombre relativement stable, mais élevé, de cambriolages (environ 200 000 par an), selon France Assureurs, qui regroupe les compagnies d'assurances.

Le monde de l'assurance est également tributaire de l'environnement économique : pour indemniser les personnes ayant subi un sinistre, par exemple un incendie ou un dégât des eaux, il faut remplacer les éléments endommagés par des neufs. Or, avec l'inflation, les matériaux de construction et les pièces détachées d'automobile coûtent plus cher. Le montant des indemnisations pour des dégâts des eaux a, par exemple, augmenté de 41 % ces dix dernières années.

En matière de complémentaire santé, les augmentations de tarif s'expliquent par le vieillissement de la population. A cela s'ajoutent les mesures prises récemment par les pouvoirs publics, comme la hausse des tarifs des médecins généralistes, ou les négociations avec les laboratoires et les pharmacies. Au total, cela représente 1,2 milliard d'euros de dépenses supplémentaires pour les complémentaires santé. Enfin, les cyberattaques, qui ont concerné une entreprise sur deux en 2023, ont également pesé sur le bilan financier des assurances.

Une hausse partie pour durer

Cette année de hausse de tarifs sera-t-elle suivie par de nombreuses autres ? *« L'augmentation de la sinistralité nécessite des ressources financières accrues, afin de pouvoir indemniser tous les assurés »*, répond Christophe Delcamp, directeur des assurances de dommages et de responsabilité chez France Assureurs. La hausse se prolongera donc très probablement, d'autant que les professionnels du secteur conviennent que le dérèglement climatique comme le vieillissement de la population sont des tendances de fond qu'il sera difficile de contrer. Le ministère de la transition écologique estime, par exemple, que le coût des dommages liés au climat pourrait augmenter de 50 % d'ici à 2050. *« C'est flagrant pour les averses de grêle, qui sont bien plus dévastatrices depuis quelques années »*, témoigne Olivier Moustacakis, fondateur du comparateur d'assurances Assurland.

Le risque est que les ménages suppriment des garanties et ne conservent que les assurances réellement obligatoires, c'est-à-dire celles des véhicules à moteur, qui doivent être au minimum assurés au tiers, ou la multirisque habitation (MRH) quand on est copropriétaire, propriétaire bailleur ou locataire. En théorie, un propriétaire occupant d'une maison individuelle n'est pas obligé de souscrire une multirisque habitation. *« Etre bien assuré est pourtant fondamental, notamment lorsqu'on est un ménage aux revenus modestes, car chaque sinistre peut poser un problème insurmontable »*, martèle Arnaud Chneiweiss, médiateur de l'assurance.

DEMANDER DES DEVIS À D'AUTRES COMPAGNIES PERMET D'OBTENIR DES PRIX PLUS INTÉRESSANTS, ET ÉVENTUELLEMENT DE RENÉGOCIER SES PRIMES

Les Français semblent d'ailleurs être en accord avec cette idée et n'envisagent pas, pour l'instant, de rogner sur leurs garanties. Un sondage réalisé par France Assureurs début 2024 montre que 89 % des personnes interrogées estiment que l'assurance est indispensable. Une grande majorité se sent vulnérable face au risque de tempête, d'inondation ou encore de sécheresse. Mais si les tarifs augmentent de façon importante ces prochaines années, ils seront peut-être contraints de faire des choix.

Prévention des sinistres

Pour éviter d'en arriver à de telles extrémités, les professionnels de l'assurance réfléchissent aux moyens de réaliser des économies. *« La France est un pays très protecteur, et les assureurs peuvent agir suivant deux axes : promouvoir l'adoption de mesures de prévention des risques auprès de leurs clients, et sensibiliser à la nécessité de maîtriser les coûts d'indemnisation »*, observe Carole Thoumelin, responsable des offres marché des particuliers chez Pacifica. Encore faut-il que ces mesures de prévention soient mises en œuvre et qu'elles fonctionnent.

De leur côté, les ménages qui souhaitent maîtriser leurs dépenses peuvent commencer par mettre régulièrement en concurrence leurs contrats. *« En matière d'assurance, la fidélité ne paie pas ! »*, rappelle Cédric Ménager, PDG du comparateur Les Furets. Demander des devis à d'autres compagnies d'assurances permet d'obtenir des prix plus intéressants, et éventuellement de renégocier ses primes. Cela aide également à faire le point sur ses besoins, car, bien souvent, les assurés gardent des garanties qui ne sont plus adaptées à leur situation. Inutile de s'assurer pour le vol de vélo ou de trottinette, par exemple, si on n'en possède pas. Se pencher sur ses contrats régulièrement permet aussi d'éviter les doublons, notamment dans le cas d'assurances affinitaires, c'est-à-dire souscrites lors de l'achat d'un bien ou d'un service. On peut citer l'assurance-annulation vendue avec un voyage, alors qu'on peut être couvert par la carte bancaire utilisée pour le paiement.

Pour faire des économies, il est également possible de prospecter auprès des néoassureurs en ligne, aussi appelés « assurtech », qui utilisent toutes les nouvelles technologies (intelligence artificielle, algorithmes, etc.). Leurs services sont similaires à ceux des assurances classiques, mais les contrats sont généralement plus souples et parfois moins chers. On peut citer Leocare pour l'automobile, L'olivier Assurance pour l'automobile et l'habitation, Friday et Acheel pour l'habitation, ou encore Cocoon pour l'assurance-santé des seniors. *« Attention, il faut se sentir à l'aise avec les assurances 100 % en ligne, aussi bien pour souscrire que pour déclarer un sinistre »*, rappelle Blaise Bourgeois, directeur de la technique assurance chez Generali. Il faut également éviter de se focaliser sur le tarif. *« Il existe plusieurs types d'assureurs et de contrats, mais une assurance bon marché protégera moins, c'est mathématique »*, estime Emmanuel Géli, secrétaire général de la Fédération des sociétés d'expertise (FSE).

Pour comparer les offres, passer par un des nombreux comparateurs d'assurances en ligne permet de trouver le meilleur tarif en fonction de sa situation. On peut citer notamment Le Lynx, Les Furets, Réassurez-moi, Assurland, Selectra, ou encore Le Comparateur Assurance. Après avoir rempli un formulaire en ligne, on obtient le devis en quelques minutes. Une fois la proposition de contrat en main, il faudra lire les conditions générales de l'assurance choisie, en cherchant les plafonds d'indemnisation, mais aussi les exclusions. Cette tâche s'avère un peu fastidieuse, même si les compagnies d'assurances affirment avoir rendu les conditions générales plus simples d'accès, mais reste indispensable pour comprendre le cadre du contrat. ■

NATHALIE COULAUD

La chasse aux doublons et autres contrats inutiles

Protection juridique, assurance scolaire, annulation de voyage : vérifier ses souscriptions évite de payer deux fois la même couverture

Ceinture et bretelles. L'idée est absurde, même pour les assurés les plus angoissés : *« Ce n'est pas parce que vous détenez deux couvertures identiques que vous serez remboursé deux fois ! »*, rappelle Olivier Moustacakis, cofondateur d'Assurland. Il s'agit même d'un principe essentiel du droit des assurances : il n'est pas possible de s'enrichir grâce à l'indemnisation d'un sinistre. Le bon sens veut donc qu'on évite à tout prix les doublons d'assurances, mais encore faut-il en avoir conscience. *« La seule solution, c'est de lire ses contrats, même si c'est fastidieux »*, conseille Delphine Bardou, directrice générale adjointe de Réassurez-moi. Dans la pratique, peu d'assurés prennent le temps de le faire. *« Les agents généraux d'assurances sont là pour apporter du conseil. Vérifier que l'assuré n'est pas couvert deux fois pour le même dommage fait partie de leurs missions »*, rappelle Mathieu Godart, directeur général Incendies, accidents, risques divers (IARD) et partenariats d'Axa France.

Principale source de doublons potentiels, l'assurance multirisque habitation (MRH) peut inclure des garanties annexes comme la protection juridique, l'assurance scolaire ou encore la garantie achats. Il faut donc éviter de souscrire ces mêmes couvertures indépendamment d'une MRH. Mais, attention, le niveau de garantie n'est pas toujours identique. Commencez par vérifier si celle incluse dans votre assurance-habitation couvre tous types de litige (logement, santé, consommation, auto, voisinage, etc.) ou seulement ceux liés au logement. *« Chez BNP Paribas Cardif, la protection juridique est proposée en option et porte exclusivement sur le bien assuré : la voiture dans le cadre d'une assurance-auto, et le logement concerné pour une assurance-habitation. Cela permet d'éviter les doublons »*, précise Hélène Thillier, directrice générale de Cardif IARD.

Rachat de franchise

Il s'agit de réfléchir à ses besoins pour vérifier si la garantie proposée par l'assurance-habitation est suffisante ou s'il est préférable de la souscrire indépendamment. *« Au-delà de quelques garanties de base dans notre assurance-habitation, la protection juridique est proposée en option, l'assuré souhaitant une couverture plus large via une assurance spécifique peut donc ne pas la souscrire dans le cadre de sa MRH »*, explique Mathieu Godart, d'Axa France. De son côté, CNP Assurances ne propose pas de protection juridique dans son assurance-habitation, ni dans les garanties de base, ni en option, mais seulement sous la forme d'une assurance spécifique.

« LA SEULE SOLUTION, C'EST DE LIRE SES CONTRATS, MÊME SI C'EST FASTIDIEUX »
Delphine Bardou
DG adjointe de Réassurez-moi

Les cartes bancaires haut de gamme (Mastercard Gold ou Visa Premier) incluent, elles aussi, des assurances couvrant les accidents de montagne (garantie neige), l'annulation de voyage, la perte des bagages ou encore le rachat de franchise lors de la location d'un véhicule. Attention, il est nécessaire de régler la prestation concernée avec la carte bancaire pour bénéficier de ces garanties. Il est donc inutile d'acheter ces assurances en direct lors de l'achat d'un billet d'avion ou de train, ou encore d'un forfait de ski, si vous détenez une carte haut de gamme.

« Les assurances affinitaires proposées sur le lieu de vente ne coûtent parfois que quelques euros, environ 3 euros par jour pour une assurance-neige, par exemple », note Olivier Moustacakis, d'Assurland. *« Les particuliers ne se posent pas trop de questions et souscrivent, alors qu'ils sont déjà couverts par ailleurs par leur carte bancaire haut de gamme »*, constate-t-il. Les détenteurs d'une carte classique, peu généreuse en matière d'assistance, peuvent, en revanche, y trouver un intérêt.

Même raisonnement pour les extensions de garantie sur l'électroménager ou les smartphones et autres tablettes, également couverts par certaines cartes bancaires haut de gamme. Rappelons qu'en cas de regret il reste possible de résilier les assurances affinitaires : le délai de rétractation est passé de quinze jours à trente jours le 1er janvier 2023. Ensuite, il faut patienter jusqu'au premier anniversaire du contrat pour procéder à sa résiliation. ■

AGNÈS LAMBERT



Le secteur anticipe le changement climatique

La multiplication des inondations, des tempêtes et des épisodes de sécheresse pose de nouveaux défis

Des inondations dans le Nord, une sécheresse qui s'éternise dans le Sud-Est ou encore trois tempêtes successives sur la côte ouest cet hiver : l'année 2023 et le début de 2024 n'ont pas été de tout repos. *«Et ce n'est que le début!»*, affirment les professionnels de l'assurance. Pour l'heure, France Assureurs indique que la facture liée aux événements climatiques en 2023 a atteint 6,5 milliards d'euros, ce qui en fait la troisième année la plus coûteuse pour la profession. Les inondations et les tempêtes ont, par exemple, touché plus de 40000 foyers. Quant à la sécheresse, qui crée des fissures dans les maisons, son coût pourrait doubler, voire tripler à l'horizon 2050, selon Bertrand Delignon, directeur incendies, accidents, risques divers (IARD) de la Macif.

Pour les assureurs comme pour les pouvoirs publics, la question se pose de savoir comment faire en sorte que tout le monde puisse continuer à être indemnisé et qu'aucune zone du pays ne devienne «non assurable». Pour l'instant, sur le territoire métropolitain, le retrait des assureurs n'est pas d'actualité. *«Mais ils n'ont pas d'obligation d'être présents partout. Et dans certains secteurs, comme les Antilles, très touchées par le risque d'ouragan, ils pourraient décider de partir»*, pense Arnaud Chneiweiss, le médiateur de l'assurance.

Aux Etats-Unis, c'est le choix qu'ont fait les compagnies : elles quittent notamment la Californie, qui présente à la fois des risques de sécheresse, d'incendie et de séisme, ou la Floride, touchée par les tempêtes tropicales. Pour éviter que cela ne se produise en France, les pouvoirs publics ont commandé un rapport à Thierry Langreney, président de l'ONG Les Ateliers du futur. Le rapport Langreney réaffirme l'intérêt de la mutualisation des risques : autrement dit, tout le monde paie une prime un peu plus élevée pour permettre aux habitants des zones à risque d'être indemnisés en cas de besoin. Il propose aussi une augmentation automatique de la surprime finançant le régime de catastrophe naturelle, et le conditionnement de l'obtention d'un crédit immobilier à la souscription d'une assurance-dommages-ouvrage. Cette dernière est, en principe, obligatoire dans le cas de la construction d'une maison ou de très gros travaux, mais, dans la pratique, elle est rarement souscrite.

Hausse des cotisations

Une partie des mesures préconisées par le rapport devraient alimenter le prochain plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc-3), prévu courant 2024. Le gouvernement souhaite également renforcer la transparence sur l'évolution des pratiques assurantielles au niveau national dans les zones les plus exposées, et un observatoire de l'assurance des risques climatiques doit être créé.

LE GOUVERNEMENT SOUHAITE RENFORCER LA TRANSPARENCE SUR L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AU NIVEAU NATIONAL

A plus court terme, pour les assurés, cela implique des augmentations de primes. Un arrêté du 22 décembre 2023, publié au *Journal officiel* du 28 décembre 2023, prévoit de faire passer de 12 % à 20 % la surprime catastrophe naturelle pour la multirisque habitation et les biens professionnels, et de 6 % à 9 % pour l'assurance auto, à partir du 1er janvier 2025. Le ministère de l'écologie estime que cela permettra au régime de catastrophe naturelle, dont les réserves sont tombées à moins de 2 milliards d'euros, de disposer d'une capacité de couverture de 1,2 milliard d'euros supplémentaires par an. Planète CSCA, une organisation patronale des entreprises de courtage, estime que cela devrait se traduire par une augmentation moyenne des primes d'environ 16 euros par an et par contrat pour une assurance habitation.

Pour faire face aux difficultés rencontrées par les sinistrés, la prise en charge de certains frais, auparavant laissée au libre choix des assureurs, est obligatoire depuis le 1er janvier 2024. Cette nouvelle garantie est incluse dans tout contrat d'assurance-dommages à des biens d'habitation, souscrit par tout occupant (propriétaire, locataire, sous-locataire, colocataire ou occupant de bonne foi…), dès lors qu'il s'agit de sa résidence principale. Mais, pour la Fédération des experts d'assurés (Fedexa), l'indemnisation en cas de catastrophe naturelle n'est toujours pas satisfaisante. *«En cas de sinistre grave, il faut avoir le réflexe de contacter un expert d'assurés qui va vérifier que l'assurance indemnise comme il le faut»*, conseille Jean Barès, secrétaire général de la Fedexa. Rares sont les assurés qui savent que cette possibilité existe, même si certains contrats multirisque habitation couvrent une partie des honoraires de l'expert d'assurés. Une clause qu'il est intéressant de vérifier dans son contrat. ■

N. CO.

Bien protéger ses objets précieux

Un oiseau qui entre par erreur par la fenêtre d'un appartement et, pris de panique, griffe un tableau de maître : voilà qui arrive rarement ! C'est pourtant bien ce qu'a vécu le client d'une assurance spécialisée dans les œuvres d'art. D'autres sinistres peuvent bien sûr toucher des biens précieux, comme le vol, l'incendie, le dégât des eaux. Lorsqu'on ne possède pas ce type d'objet, une multirisque habitation (MRH) classique peut suffire pour assurer des bijoux, une montre, des bouteilles de vin ou tout bien dont la valeur unitaire est comprise dans une fourchette allant de 1200 à 6000 euros, en fonction du contrat de l'assurance.

Les compagnies peuvent également prendre en compte le concept de collection, considérant que le vol ou la détérioration d'une des pièces peut enlever de la valeur à l'ensemble. *«En revanche, la hi-fi, le matériel vidéo ou informatique et plus généralement les appareils électroménagers ne sont jamais considérés comme des objets précieux»*, rappelle la Macif dans les conditions générales de son contrat multirisque habitation.

Demande d'expertise

Pour assurer correctement les objets précieux, les compagnies peuvent demander qu'une expertise soit réalisée de façon à en vérifier la valeur. C'est notamment le cas de la MAIF, qui rappelle que les biens doivent être assurés en valeur marchande, c'est-à-dire au prix auquel on pourrait les racheter au jour de leur évaluation. Des contrats proposent des options permettant d'assurer l'objet hors du domicile, notamment en cas de perte ou de vol. Pour autant, pour certains biens bien spécifiques ou dont la valeur excède un plafond fixé dans le contrat, les assurances classiques sont dépassées.

Sur les listes d'exclusion des MRH classiques figurent, par exemple, les espèces, les billets de banque, les titres, mais aussi les lingots d'or et pièces de monnaie en or cotées en Bourse, ainsi que des pièces d'argent frappées à partir de 1871. Même chose pour les pierres fines non montées en bijou. Pour les protéger, il est recommandé de déposer ces objets au coffre dans une banque et de souscrire une assurance auprès d'une compagnie spécialisée, comme Arte Generali, Hiscox ou encore Allianz.

Ces dernières assurent également les œuvres d'art et des collections pouvant dépasser 100 millions d'euros. *«Pour un objet d'art, le vol n'est pas le risque principal. La casse accidentelle lors d'un transport vers un restaurateur ou au cours d'un prêt à un musée est bien plus fréquente et représente trois quarts des sinistres»*, explique Julie Hugues, responsable du marché art et clientèle privée chez Hiscox. Ces assureurs spécialisés proposent une garantie «tous risques sauf», justement pour couvrir ce risque de casse, contrairement aux contrats d'assurance plus classiques qui l'excluent par défaut. Ces assurances proposent également de souscrire une MRH pour le reste du logement par leur intermédiaire, afin de faciliter les démarches.

La prime représente en général 1 % de la valeur de l'objet. Mais, plus les sommes à assurer sont élevées, plus les taux baissent. Par exemple, il faut compter 250 euros de prime pour une collection de 25000 euros, mais seulement 1000 euros pour garantir 500000 euros. Un «préventionniste» peut par ailleurs être mandaté par l'assurance pour évaluer les types de risque possibles et donner des conseils en matière d'alarme ou de conservation de l'œuvre. Parfois, une estimation réalisée aux frais de la compagnie peut également être proposée. ■

N. CO.

Que faire en cas de dégât des eaux

Agir dans la précipitation expose à de coûteuses déconvenues. De la découverte du sinistre à la remise en état du logement, nos conseils pour régler au mieux la situation

L'eau coule à grosses gouttes du plafond de votre salle de bains. La fuite vient probablement du lave-linge de votre voisin, situé juste au-dessus. Les meubles sont trempés, les murs mettront des jours à sécher, la peinture se décolle déjà. Chaque année, de nombreux Français se trouvent confrontés à un dégât des eaux : les compagnies d'assurances en ont enregistré 4590 par jour en 2023, d'après France Assureurs. L'idée de devoir s'occuper du dossier génère souvent un stress intense. Mais pas de panique, la procédure pour sortir de ce mauvais pas est bien rodée.

LA PREMIÈRE URGENCE CONSISTE À COUPER L'EAU, PUIS À PRENDRE DES PHOTOS AFIN DE CONSERVER DES PREUVES

SÉCURISER LES LIEUX

La première urgence consiste à couper l'eau pour limiter les dégâts, puis à prendre des photos, voire une vidéo, afin de conserver des preuves. Il faut aussi déplacer les biens menacés (ordinateur, télévision, meubles, vêtements…) lorsque c'est possible. *« Mais ne jetez rien : la compagnie d'assurances aura besoin de constater l'étendue des dégâts »*, conseille Mathieu Godart, directeur général Incendies, accidents, risques divers (IARD) et partenariats d'Axa France. Il est parfois aussi recommandé de couper l'électricité pour éviter un court-circuit. *« Si la fuite nécessite l'intervention d'un plombier en urgence, il faut contacter le service d'assistance de son assureur, disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre »*, précise Hélène Thillier, directrice générale de Cardif IARD.

CONTACTER SON ASSUREUR

Le sinistre doit être déclaré à l'assureur dans un délai de cinq jours ouvrés à partir du moment où il est découvert. Cette précision est importante pour les résidences secondaires, si la fuite n'est découverte qu'après quelques semaines, par exemple. Selon les compagnies, la déclaration de sinistre peut se faire sur l'appli, en ligne dans l'espace client, par téléphone ou par courrier. *« En cas de déclaration par téléphone, nous conseillons de doubler l'appel d'un mail ou d'une lettre recommandée afin de conserver une trace écrite »*, indique Delphine Bardou, directrice générale adjointe de Réassurez-moi. Lorsque la fuite est causée par un tiers (un voisin ou la copropriété), il convient de remplir un constat amiable entre toutes les parties impliquées.

CONNAÎTRE LA PROCÉDURE D'INDEMNISATION

L'assureur évalue ensuite les dommages. Chaque compagnie a son propre processus. *« Nous missionnons un expert pour chiffrer le dossier dès lors que le sinistre implique un tiers potentiellement responsable, comme un voisin ou un syndic »*, précise Lucile Toussaint, directrice de l'indemnisation de CNP Assurances IARD. Ailleurs, c'est le montant des dommages, à partir de plusieurs milliers d'euros, qui déclenche l'envoi d'un expert sur place ou en visioconférence. Celui-ci est chargé de vérifier que les conditions du contrat s'appliquent bien, d'établir les responsabilités et de chiffrer le dossier. *« Il faut se préparer au passage de l'expert en fournissant les photos des dégâts et les factures des biens endommagés »*, précise Olivier Gayraud, juriste à l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV). *« Cette étape peut être source d'incompréhension, car les assurés découvrent souvent leurs garanties lors d'un sinistre, ce qui peut créer des déceptions »*, regrette-t-il. Le montant de la franchise, les éventuelles exclusions de garantie, voire le refus d'indemnisation sont autant de déconvenues possibles.

SE FAIRE ACCOMPAGNER

Il est possible de faire appel à un expert d'assuré, qui vient réaliser une expertise contradictoire. Il est payé par l'assuré par le biais d'un pourcentage de l'indemnité qui sera perçue. *« L'expert d'assuré accompagne le client pour obtenir la meilleure indemnisation possible de la compagnie d'assurances »*, résume Benoit Monterrat, président de la Fédération des experts d'assurés (Fedexa), dont le cabinet traite des dossiers allant jusqu'à plusieurs millions d'euros.

IL EST POSSIBLE DE FAIRE APPEL À UN EXPERT D'ASSURÉ, QUI VIENT RÉALISER UNE EXPERTISE CONTRADICTOIRE

ET SI L'ASSURANCE REFUSE DE M'INDEMNISER ?

L'expert mandaté par la compagnie d'assurances commence par vérifier la conformité du bien avec le contrat. Vous avez déclaré quatre pièces alors que le logement en comporte cinq ? L'assureur est en droit d'appliquer une pénalité, appelée « règle proportionnelle » : puisque vous auriez dû régler 20 % de prime en plus (correspondant dans notre cas à un appartement de cinq pièces plutôt que quatre), l'assurance réduira de 20 % son indemnisation du sinistre. La situation n'est pas exceptionnelle, car compter les pièces au sens de l'assurance est plus complexe qu'il n'y paraît (surface minimale et maximale, usage, etc.).

« Si nous pouvons prouver qu'un agent général ou un courtier s'est déplacé chez le client à l'occasion de la vente du contrat, alors il engage sa responsabilité sur la déclaration de son client et il ne peut pas y avoir de pénalité en cas d'erreur sur le nombre de pièces », précise Benoit Monterrat. L'expert d'assuré et celui de l'assurance peuvent trouver un accord sur le montant de l'indemnisation ou faire appel à un troisième expert pour les départager. Si le litige persiste, l'assuré peut se tourner vers le médiateur de l'assurance pour trancher. En 2022, 40 % des saisines concernaient des refus d'indemnisation. *« Cela implique qu'une incompréhension persiste régulièrement sur les raisons de ce refus après la réponse de l'assureur »*, pointe le rapport d'activité de la Médiation de l'assurance. Avec, à la clé, un sentiment de frustration pour l'assuré. Dans 24 % des cas, la solution proposée par le médiateur était favorable à l'assuré.

PROCÉDER AUX TRAVAUX

Pour des dommages mineurs, jusqu'à 1000 euros environ, les compagnies d'assurances peuvent proposer une indemnisation en direct, libre à l'assuré de réaliser ensuite lui-même la remise en état. L'assureur peut aussi proposer un artisan agréé. *« Dans ce cas, le client n'a pas à réaliser d'avance de frais (seule la franchise est due) puisque nous réglons l'artisan directement »*, précise Lucile Toussaint, chez CNP Assurances IARD. Il est aussi possible de faire appel à l'artisan de son choix. *« Nous réglons alors 50 % du devis à l'assuré afin qu'il puisse verser un acompte, puis le solde une fois que les travaux ont été réalisés et qu'il nous envoie la facture »*, poursuit-elle.

LES CONSÉQUENCES POUR MON CONTRAT

L'augmentation du nombre de sinistres et du montant des indemnisations se traduit par une hausse des primes pour l'ensemble des assurés. Que se passe-t-il si l'on en déclare beaucoup dans l'année ? *« Il peut arriver que la compagnie d'assurances souhaite résilier votre contrat car vous représentez un risque trop important »*, précise Olivier Moustacakis, cofondateur d'Assurland. *« Dans ce cas, il faut prendre les devants avant l'échéance du contrat en changeant de compagnie, plutôt que d'attendre d'être mis à la porte »*, juge-t-il. ■

AGNÈS LAMBERT

Pourquoi les primes d'assurance auto augmentent

La hausse du coût des réparations, les risques liés au changement climatique et l'essor des véhicules électriques font grimper la note

Les Français vont débourser en moyenne 676 euros par an pour leur assurance auto au premier semestre 2024, d'après le comparateur Assurland, contre 651 euros en 2023 et 630 euros en 2022, soit une hausse de 7,3 % en deux ans. Une inflation à laquelle les conducteurs vont devoir s'habituer, car l'augmentation des tarifs devrait se poursuivre, pour plusieurs raisons. D'abord, le coût des réparations a augmenté de 8 % au premier trimestre 2024 par rapport au premier trimestre 2023, selon l'association Sécurité et réparation automobiles (SRA), avec même un pic à + 10,9 % pour les pièces détachées. Parallèlement, les vols de voitures s'envolent de 11 % en 2023, tandis que le dérèglement climatique entraîne des épisodes de grêle de plus en plus fréquents, avec des conséquences sur les pare-brise et les carrosseries.

Or, les compagnies d'assurances répercutent la hausse des coûts de sinistres en augmentant les primes. *« L'une des solutions pour contrer l'envolée du prix des réparations, c'est d'utiliser des pièces détachées recyclées, moins chères »*, explique Olivier Moustacakis, cofondateur d'Assurland. Une autre voie consiste à lutter contre les pratiques commerciales agressives de certaines enseignes spécialisées dans la réparation de pare-brise : elles incitent les conducteurs à le changer, même lorsque celui-ci n'est pas endommagé, en offrant des consoles de jeux. Ce qui tend à faire augmenter les indemnités versées par les assureurs et contribue indirectement à la hausse des primes.

Indemnisation en cash

« Nous demandons désormais une photo du pare-brise endommagé aux assurés souhaitant le faire réparer ailleurs que dans nos centres agréés », précise Henry de Courtois, directeur général de Direct Assurance. *« Environ 10 % des clients concernés renoncent alors à la réparation, probablement car il n'y a en réalité pas de sinistre »*, constate-t-il. Toujours dans l'idée de réduire le coût des dommages, Direct Assurance propose une indemnisation en cash plutôt qu'une réparation sur les petites dégradations de carrosserie (rayure, bosse…). Soit l'assuré choisit de la faire réparer dans un garage, et le montant est pris en charge par Direct Assurance. Soit il préfère percevoir une indemnité sous forme d'un virement, sans faire réparer. *« Dans ce cas, l'assuré encaisse directement la somme, ce qui lui offre un gain de pouvoir d'achat appréciable. De notre côté, cela représente une économie, car l'indemnité versée est inférieure, de l'ordre de 25 %, au montant de la réparation par un professionnel »*, précise Henry de Courtois. Un système gagnant-gagnant choisi par 20 % des assurés concernés.

Autre phénomène, *« l'essor des véhicules électriques contribue aussi au renchérissement des primes d'assurance auto »*, explique Olivier Moustacakis, cofondateur d'Assurland. *« Leur carrosserie est en aluminium, bien plus léger que l'acier, mais cela coûte trois à quatre fois plus cher à réparer. De plus, les batteries ne sont pas toujours réparables »*, précise-t-il. Assurer une Tesla Y, une Dacia Spring ou une Peugeot e-208 coûte par ailleurs un peu plus cher cette année qu'en 2023 en raison d'un changement fiscal : les véhicules électriques neufs bénéficiaient d'une exonération de 100 % de la taxe sur les conventions d'assurance, mais celle-ci est réduite à 75 % pour 2024. *« Cela fait mécaniquement augmenter les primes des voitures électriques »*, souligne Olivier Moustacakis.

LA CARROSSERIE DES VOITURES ÉLECTRIQUES, EN ALUMINIUM, EST DE TROIS À QUATRE FOIS PLUS CHÈRE À RÉPARER

« Petit rouleur »

Il existe cependant quelques solutions pour réduire sa facture dans cet environnement peu favorable. Le plus efficace est tout simplement de faire jouer la concurrence : les compagnies d'assurances font le plus souvent un effort commercial pour capter un nouveau client, avec un tarif très attractif la première année. Il ne s'agit pas de changer de contrat tous les ans, mais rester dans la même compagnie pendant dix ans n'a aucun sens du point de vue économique. De plus, *« il faut adapter sa formule d'assurance (tous risques ou au tiers) en fonction de l'ancienneté du véhicule »*, rappelle Nicolas Geoffroy, responsable de l'offre chez CNP Assurances Incendies, accidents, risques divers (IARD). *« Cela signifie qu'il faut vérifier régulièrement que le choix reste adapté »*, conseille-t-il. Plus protectrice, l'assurance tous risques coûte en moyenne 677 euros par an d'après Assurland, contre 607 euros en responsabilité civile seule et 635 euros pour la formule intermédiaire (responsabilité civile, bris de glace, vol, incendie). Pour une voiture de 7 à 10 ans, la formule intermédiaire suffit.

« On peut aussi jouer sur le montant de la franchise : plus elle est élevée, plus faible sera la prime », rappelle Nicolas Geoffroy, chez CNP Assurances IARD. Autre piste, certains assureurs proposent des contrats « petit rouleur » pour les conducteurs parcourant entre 4000 kilomètres et 8000 kilomètres par an. Enfin, assurer les différents véhicules d'un même foyer auprès de la même compagnie peut aussi permettre d'obtenir une réduction, tout comme le fait de régler sa prime en une fois plutôt que par un prélèvement mensuel. ■

A. LA.





A g., « Untitled (Elmar) » (1982), de Jean-Michel Basquiat, vendu à 46,5 millions de dollars, son estimation basse. JEAN BOURBON

A dr., « Les Distractions de Dagobert » (1945), de Leonora Carrington, cédé pour 28,5 millions. COURTESY OF SOTHEBY'S

L'art moderne et contemporain en petite forme

/ **MARCHÉ DE L'ART** / Les ventes aux enchères du mois de mai, à New York, ont confirmé la stabilisation des prix des artistes les plus cotés

Inflation, hausse des taux d'intérêt, guerre en Ukraine, escalade du conflit israélo-palestinien, spectre d'un krach financier aux Etats-Unis… Pour les acteurs du marché de l'art, les motifs d'inquiétude ne manquent pas. Sans oublier la cyberattaque ayant frappé en mai Christie's, revendiquée par le groupe RansomHub, qui menace de dévoiler les données personnelles des plus riches collectionneurs du monde. C'est peu dire que tous retiennent leur souffle à la veille du coup d'envoi, le 13 juin, de la foire Art Basel, ce grand raout du monde de l'art qui donne le pouls du marché. *« On vend tous les jours, mais ce qui a changé, c'est qu'au-dessus de 150 000 euros, c'est plus long, les gens réfléchissent davantage »*, nuance la galeriste Nathalie Obadia, estimant *« qu'on ne vit pas une crise, mais un ralentissement »*.

Les plus optimistes s'appuient sur les résultats rassurants des ventes du mois de mai à New York, où se brassent habituellement des centaines de millions de dollars. Cette saison, toutefois, il manquait de ces trophées qui retiennent l'attention des médias, à l'image de la collection d'Harry et Linda Macklowe, dont le divorce avait fait le miel des tabloïds américains et le beurre de Sotheby's en 2021. Ou l'ensemble mirifique de Paul Allen, cofondateur de Microsoft, dont la succession chez Christie's avait franchi le cap symbolique du milliard de dollars en 2022.

Qu'on s'en désole ou pas, c'est ce haut de l'iceberg qui fixe les prix, détermine les goûts et indique la tendance. Au premier semestre, cette dernière est à la baisse. Le volume des ventes s'est ainsi contracté de 22 % en mai par rapport à la même période l'an dernier. Une année qui, sans être catastrophique, n'était déjà pas très faste : selon le rapport annuel Art Basel-UBS, publié en mars, le marché s'est rétréci de 4 % en 2023. *« Aucun tableau ne s'est vendu au-dessus de 50 millions de dollars, signe de la prudence face à un marché hésitant »*, résume le courtier en art moderne Thomas Seydoux, fin observateur du milieu.

Exit les trublions

Les maisons de ventes n'en ont pas moins réussi à sauver les apparences en réduisant les risques. Pour une petite centaine de pièces mises à l'encan en mai, elles ont fait jouer à plein le dispositif de la garantie par des tiers, qui assure aux vendeurs un prix minimum, quelle que soit l'issue de la vente. Constatant le peu d'intérêt généré par un tableau d'une grande figure de l'abstraction américaine décédée en 2023, Brice Marden, généreusement estimé entre 30 et 50 millions de dollars, Christie's a préféré le retirer avant la mise en vente pour éviter d'affecter sa cote.

L'art est un système de croyances. Mais aujourd'hui les acheteurs n'ont plus totalement la foi. Exit les artistes au marché chaotique qui régulièrement défrayaient la chronique, à l'instar du trublion britannique Damien Hirst. Fini, pour le moment du moins, la spéculation malsaine autour de très jeunes artistes, dont l'estimation des œuvres était propulsée en à peine quelques mois de 10 000 à 100 000 dollars. Ceux qui ne jurent que par l'ultra-contemporain ne sont plus assurés du jackpot. La vente rituelle The Now de Sotheby's consacrée à ce segment très spéculatif du marché a plafonné à 32,7 millions de dollars. *« Douze pour cent de moins qu'au printemps dernier et 55 % de moins qu'en 2022 »*, a aussitôt calculé le *New York Times*. Un tableau de Cecily Brown, star britannique de la peinture, a été retiré des enchères faute d'intérêt de la part des acheteurs. Un tiers des œuvres provenant de la succession de Rosa de la Cruz, grande collectionneuse d'origine cubaine décédée en février, s'est vendu chez Christie's en dessous de l'estimation basse.

FINI LA SPÉCULATION MALSAINE AUTOUR DE TRÈS JEUNES ARTISTES, PROPULSÉS AU SOMMET EN QUELQUES MOIS

Valeurs sûres

Les enchérisseurs capitalisent désormais sur les valeurs sûres, qui ne disparaissent pas au moindre coup de froid. Aux enchères, Picasso et Magritte, et plus encore Monet, ont ainsi tenu leur rang, *« mais avec moins de superbe »*, relève Thomas Seydoux. Chez Sotheby's, un paysage du père de l'impressionnisme, baptisé *Meules à Giverny*, a bien atteint 34,8 millions de dollars, *« une excellente performance »*, reconnaît le courtier. Mais la plupart des tableaux signés des grands noms n'ont pas affolé les compteurs. Chez Christie's, un portrait de Dora Maar par Picasso est parti à 1,5 million de dollars, en dessous de son estimation basse. La cote de Magritte, qui n'avait cessé de grimper ces dernières années, se stabilise. Une toile intitulée *Le Banquet* est restée dans les clous de son estimation basse, certes coquette, de 18 millions de dollars.

Les artistes femmes surréalistes continuent en revanche leur percée. La palme revient cette saison à Leonora Carrington, dont un tableau a été adjugé pour 28,5 millions de dollars, deux fois son estimation basse. Une juste reconnaissance pour cette peintre au destin hors norme, qui dépasse désormais les records de ses confrères Salvador Dali et Max Ernst.

Comète fulgurante de l'art américain des années 1980, Jean-Michel Basquiat surplombe toujours la mêlée. Mais à des niveaux de prix moins stratosphériques qu'avant. Un de ses tableaux au titre interminable, *The Italian Version of Popeye has no Pork in his Diet*, a été adjugé à un seul enchérisseur pour 27,5 millions de dollars. Phillips, une fois n'est pas coutume, a décroché l'enchère la plus élevée de la saison avec une autre œuvre vendue à 46,5 millions, son estimation basse. *« Si cette transaction constitue de fait une réussite dans le climat actuel, ses modalités n'en signalent pas moins la contraction et l'incertitude du segment supérieur du marché »*, relève Thomas Seydoux.

Autre indice de cette contraction, la dégringolade des prix pour des œuvres acquises ces dernières années. Ainsi d'un tableau du peintre américain Richard Diebenkorn acheté en 2018 pour 24 millions de dollars, et resté sur le carreau chez Christie's. Ou d'une sculpture de Giacometti, adjugée en 2020 pour près de 26 millions de dollars et revendue en mai pour 22,3 millions de dollars. Les « specullectors », contraction inventée par le magnat de la publicité Charles Saatchi pour désigner ceux qui achètent les œuvres comme des actifs, avec l'espoir d'un retour rapide sur investissement, en sont pour leurs frais. ■

ROXANA AZIMI

Art Basel, du 13 au 16 juin. Artbasel.com













Solutions d'épargne

On a tous un patrimoine. Alors pourquoi pas un conseiller en patrimoine ?

À la Matmut, quels que soient vos moyens et vos projets, vous pouvez accéder à un conseiller patrimonial.*

Et ça c'est plus juste pour tous.

---

matmut.fr